


Programme canadien des armes à feu

# Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu



2014







COURS
CANADIEN
DE SÉCURITÉ
DANS LE
MANIEMENT
DES ARMES
À FEU

# Catalogue avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu : Manuel de l'étudiant, 5e édition

*(Also available in English under the title, Canadian Firearms Safety Course: Student Handbook, 5th Edition.)*

ISBN 978-0-660-97357-9

No de catalogue : PS99-2/2-1-2014F

1. Armes à feu--Canada--Sécurité.
2. Armes à feu--Possession--Canada.
3. Armes à feu--Sécurité--Mesures.
4. Armes à feu-- Contrôle--Canada.

I. Gendarmerie royale du Canada (GRC)/Programme canadien des armes à feu (PCAF)

TS532.2.C3614 363.330971



*Cette édition du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu est réalisée par :*

Direction générale GRC
Ottawa (ON) K1A 0R2
Canada

Télécopieur : 613-825-0297

# PRÉFACE

## Remerciements

De nombreux organismes qui s'intéressent au maniement sécuritaire des armes à feu ont offert bénévolement leur temps pour étudier le présent manuel et formuler des commentaires aux étapes de révision. Nous remercions les diverses personnes, qui ont participé à ce travail, de leurs efforts et de leur aide. Sans leur concours et celui des organismes mentionnés ci-dessous, nous n'aurions pas pu réaliser le présent manuel :

- Les contrôleurs des armes à feu et leur personnel
- Baldwin, Chris; gestionnaire services de la Faune, section éducation division vie sauvage, Terre-Neuve-et-Labrador
- Batten, Shelly; gestionnaire des opérations, FSESO (Firearms Safety Education Service of Ontario)
- Cooper, A.C. (Tony); FSESO (*Firearms Safety Education Service of Ontario*)
- Halvorson, Tony; maître-instructeur CCSMAF/CCSMAFAR, Île-du-Prince-Édouard
- Jones, Don; instructeur en chef, retraité, FSESO (*Firearms Safety Education Service of Ontario*)
- Martin, Allan; président IOFSA (*Instructors of Fiearm Safety Association*) de la Colombie-Britannique, maitre instructeur CCSMAF/CCSMAFAR
- Sadauskas, Sherrie (McAdam); Préposée aux armes à feu provinciale, Halton Regional Police Service, Chef instructrice, FSESO (Firearms Safety Education Service of Ontario)
- Valiquette, Jean; maître-instructeur pour la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, Sécurité nature, pour la province du Québec

Surtout, le Programme canadien des armes à feu (PCAF) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) tient à souligner le talent et le savoir-faire des instructeurs brevetés du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu d'un peu partout au Canada, dont beaucoup ont pris le temps de formuler par écrit des suggestions et des recommandations relativement à l'élaboration du document.

# Avertissement

L'utilisation négligente des armes à feu risque de causer des blessures graves. Les renseignements fournis dans le présent manuel visent à démontrer les techniques de maniement sécuritaire dans l'utilisation des armes à feu et sensibiliser les utilisateurs à l'importance des spécifications des fabricants et des dispositifs de sécurité.

La GRC/PCAF n'offre aucune garantie, explicite ou implicite, orale ou écrite, de fait ou par effet de la Loi ou autrement, relativement à la sécurité dans le maniement des armes à feu ou à l'utilisation d'un des mécanismes de sûreté illustrés dans le présent manuel.

Il faut utiliser les armes à feu conformément aux spécifications du fabricant et communiquer avec lui, car chaque modèle est doté de différents dispositifs de sécurité, et certaines des techniques démontrées risquent de ne pas convenir pour certaines armes à feu.

En résumé, chacun est responsable du maniement sécuritaire des armes à feu.

# TABLE DES MATIÈRES

# Liste des figures

# Liste des tableaux



# INTRODUCTION AU COURS CANADIEN DE SÉCURITÉ DANS LE MANIEMENT DES ARMES À FEU

# INTRODUCTION AU COURS CANADIEN DE SÉCURITÉ DANS LE MANIEMENT DES ARMES À FEU

## Aperçu

Le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF) est conçu pour le plus grand nombre possible d'utilisateurs novices d'armes à feu. Il a été prouvé que les cours actuels sur le maniement sécuritaire des armes à feu au Canada ont aidé à réduire le nombre d'incidents mettant en cause des armes à feu. Toutefois, la plupart de ces cours ont été conçus et offerts en fonction d'une utilisation particulière des armes à feu. Le CCSMAF est un cours d'introduction à la sécurité dans le maniement des armes à feu et il est destiné à tous les nouveaux utilisateurs d'armes à feu.

Les personnes qui désirent acquérir des armes à feu à autorisation restreinte doivent aussi suivre la formation et réussir les examens du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte.

## Le Programme canadien des armes à feu

Le Programme canadien des armes à feu (PCAF) est géré par la Gendarmerie Royale du Canada GRC, qui collabore avec les contrôleurs des armes à feu provinciaux et de nombreux partenaires communautaires de partout au pays pour ce qui est de l'application de la *Loi sur les armes à feu* et de ses règlements connexes, ainsi que d'autres lois relatives aux armes à feu.

Le Programme canadien des armes à feu a pour objectif l'utilisation sécuritaire et responsable des armes à feu et il mène de nombreuses activités en vue d'atteindre cet objectif, notamment :

- la **délivrance de permis** à tous les propriétaires et à toutes les entreprises d'armes à feu;
- la prestation du **cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu;**
- l'**éducation publique** en ce qui concerne l'entreposage, le transport et l'utilisation des armes à feu; et
- les **contrôles de l'importation et de l'exportation**.

L'information sur la délivrance de permis et l'enregistrement ainsi que d'autres renseignements portant sur le programme sont consignés dans le Système canadien d'information relativement aux armes à feu, une base de données nationale gérée par la PCAF. Les organismes d'exécution de la loi ont accès à certains renseignements qui les aident à prévenir les accidents et les crimes mettant en cause des armes à feu et à

enquêter sur ceux-ci. Cela est conforme aux objectifs de sécurité de la *Loi sur les armes à feu*.

Vos renseignements personnels sont soigneusement protégés par le programme canadien des armes à feu, conformément à la *Loi sur les armes à feu* et ses règlements connexes, aux lois fédérales et provinciales sur la protection des renseignements personnels et à d'autres lois applicables.

Si vous avez des questions concernant le programme canadien des armes à feu, veuillez communiquer avec nous comme suit :

| **Programme canadien des armes à feu** | |
|---|---|
| **Téléphone :** | 1-800-731-4000 (sans frais) |
| **Télécopieur :** | 613-825-0297 |
| **Courriel :** | cfp-pcaf@rcmp-grc.gc.ca |
| **Adresse :** | Gendarmerie royale du Canada/Programme canadien des armes à feu<br>Ottawa (ON)  K1A OR2 |

Vous pouvez aussi consulter la *Loi sur les armes à feu* et ses règlements par l'entremise du site Web de la GRC/PCAF.

La GRC/PCAF vous souhaite bonne chance dans votre participation aux cours de sécurité relatifs aux armes à feu que vous souhaitez acquérir et/ou posséder. Veuillez noter que tous les instructeurs et examinateurs du cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu doivent être reconnus par le contrôleur des armes à feu de la province ou du territoire où vous suivez le cours.

## Objectifs du cours

Les propriétaires d'armes à feu ont des responsabilités sociales, lesquelles seront abordées dans le présent cours. Vous apprendrez à :

- Manier en toute sécurité les armes à feu et les munitions.
- Utiliser les armes à feu et les munitions en toute sécurité.
- Vous conformer à la réglementation relative aux armes à feu.
- Entreposer en toute sécurité les armes à feu sans restriction et leurs munitions.
- Exposer en toute sécurité les armes à feu sans restriction et leurs munitions.
- Transporter en toute sécurité les armes à feu sans restriction et leurs munitions.

Le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu comporte deux parties : les leçons données en classe et l'étude de la matière présentée dans le manuel. Il comporte aussi des examens écrits et pratiques. En réussissant les examens, vous démontrerez que vous possédez les connaissances et les compétences acquises pendant le cours. Cependant, les exercices de tir réel ne sont pas offerts dans le cadre de ce cours.

Pendant le cours, certains sujets seront abordés et étudiés plusieurs fois pour vous aider à apprendre et à retenir la matière. Si vous ignorez certaines parties du cours, vous vous priverez de connaissances importantes. Cela s'applique à tous les travaux, exercices et examens que vous donnera l'instructeur.

Le cours met tout particulièrement l'accent sur l'entreposage, l'exposition, le transport, le maniement et l'utilisation sécuritaires des armes à feu sans restriction. Outre les actions physiques sécuritaires, d'autres facteurs contribuent à la sécurité.

Le maniement sécuritaire suppose une connaissance approfondie des armes à feu, des munitions ainsi que des lois et règlements qui s'y rapportent.

# Manuel de cours

La sécurité dépend aussi de l'attitude que vous adoptez face au maniement et à l'utilisation responsable des armes à feu. Accordez toute votre attention aux modules portant sur les responsabilités légales, sociales et morales qui vous incombent, car la sécurité des gens qui vous entourent et votre propre sécurité en dépendent.

Le présent manuel constitue une partie essentielle du cours, qui comporte par ailleurs des leçons données en classe et des exercices pratiques prescrits par votre instructeur. Ces trois éléments vous aideront à apprendre à manier les armes à feu en toute sécurité.

Le manuel contient les éléments suivants :

- Les **quatre règles vitales** du maniement sécuritaire des armes à feu.
- Un bref historique des armes à feu.
- Des renseignements sur les armes à feu et les munitions, ainsi que sur leur fonctionnement.
- Des consignes sur la façon sécuritaire de prendre, de manier et de transporter une arme à feu sans restriction.
- Des conseils sur la façon de charger et de décharger une arme à feu sans restriction et de tirer en toute sécurité.
- Des descriptions des bonnes positions de tir.
- Les règles de sécurité au *stand* de tir (champ ou salle).

- Des conseils sur l'entretien et le nettoyage des armes à feu sans restriction.
- Des exemples de facteurs qui ont mené à la mauvaise utilisation d'armes à feu et à des accidents.
- Un résumé des règles d'éthique et des dispositions législatives concernant la possession et l'utilisation d'une arme à feu.
- Des indications sur la façon sécuritaire d'entreposer, d'exposer, de transporter et de manier des armes à feu sans restriction.
- Un glossaire de termes relatifs aux armes à feu.
- Des annexes.

Le CCSMAF est un cours d'introduction. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements et un complément de formation sur les divers sports de tir en s'adressant à des moniteurs qualifiés, à des associations et à des clubs locaux. Nous vous suggérons de communiquer avec eux directement à ce sujet.

De plus, n'hésitez pas à communiquer avec les autorités provinciales, territoriales ou municipales pour obtenir des renseignements plus détaillés sur les lois et règlements s'appliquant aux armes à feu dans votre région.

Consultez la ***Loi sur les armes à feu*** et ses règlements ou encore un préposé aux armes à feu pour obtenir de l'information sur les contrôles visant les fabricants d'armes à feu et de munitions, les marchands d'armes à feu ou le personnel des musées.

## Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO)

Tout au long de ce manuel, votre instructeur mentionnera de nombreuses règles et mesures de sécurité. Quand vous entendez parler d'un accident, vous pouvez être certain qu'il y a eu entorse à au moins l'une de ces règles. Votre instructeur reviendra, par conséquent, constamment sur les quatre règles suivantes qui sont d'une importance vitale.

La première lettre de chaque règle forme une des lettres de l'acronyme **TPTO.** Vous pouvez considérer ces règles comme étant des gestes obligatoires.

| Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO) | |
|---|---|
|  | **Traitez toute arme à feu comme si elle était chargée.**<br>• Tenez pour acquis que toute arme à feu présente un danger potentiel. |
|  | **Pointez toujours votre arme à feu dans une direction sécuritaire.**<br>• Établissez la direction la plus sécuritaire vers laquelle pointer le canon de votre arme à feu.<br>• Pointez toujours votre arme à feu dans la direction la plus sécuritaire et maintenez-la dans cette direction.<br>• Le canon d'une arme à feu ne doit être pointé en aucune circonstance sur soi ou sur quelqu'un d'autre. |
|  | **Tenez le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur du pontet.**<br>• **Ne placez jamais** le doigt sur la détente ou à l'intérieur du pontet en manipulant une arme à feu, sauf pour faire feu. |
|  | **Ouvrez le mécanisme et assurez-vous que l'arme à feu ne contient aucune munition. Vous devez PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire.**<br>• Ne maniez une arme à feu que si vous pouvez **PROUVEr qu'elle est sécuritaire.**<br>• En maniant une arme à feu, assurez-vous toujours que la chambre ou le chargeur est vide.<br>• Ne tendez ou ne recevez une arme à feu uniquement lorsque celle-ci est ouverte et non chargée. C'est une règle essentielle à observer. |

# PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire

| PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire | |
|---|---|
| ☞ | **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire. |
| ☞ | **R**etirez toutes les cartouches de l'arme à feu. |
| ☞ | **Ou**vrez le mécanisme. Assurez-vous que les chambres soient vides. |
| ☞ | **V**érifiez le trajet d'alimentation. |
| ☞ | **E**xaminez l'âme du canon (à l'aide d'une baguette ou visuellement) pour vous assurer qu'elle n'est pas obstruée. |

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu, qui a su PROUVEr qu'elle l'est, en conserve le contrôle direct.**

# Responsabilités légales

Comme propriétaire et utilisateur d'armes à feu, vous avez des responsabilités légales et sociales. Ces responsabilités sont énoncées dans les lois et les règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Le tableau ci-dessous décrit quelques-uns des règlements pour chaque palier de gouvernement.

**Tableau 1.** Certaines responsabilités légales des utilisateurs/propriétaires d'armes à feu

| Palier de gouvernement | Exemple de loi ou de Règlement |
|---|---|
| **Fédéral**<br>(p. ex., *Loi sur les armes à feu et* ses règlements, *Code criminel)* | • Tous les propriétaires d'armes à feu doivent détenir un permis valide.<br>• Si vous détenez un permis d'armes à feu valide, vous devez en informer le Programme canadien des armes à feu d'un déménagement dans les 30 jours suivant le déménagement.<br>• Les titulaires de permis de possession et d'acquisition (PPA) valides peuvent emprunter, acheter, hériter ou acquérir d'une autre façon une arme à feu d'une même catégorie (classe) que celle qu'ils sont autorisés à posséder. |
| **Provincial/territorial**<br>(p.ex., *Lois sur la chasse, la pêche et la faune)* | • Certains territoires ou certaines provinces peuvent exiger que les personnes qui chassent avec une arme à feu sans restriction portent des vêtements orange vif.<br>• Certains restreignent le tir d'un côté à l'autre de routes ou de logements ou à une certaine distance de ces derniers.<br>• Certaines lois provinciales ou territoriales peuvent limiter l'utilisation de véhicules motorisés pour la chasse ou le tir. |
| **Municipal ou local**<br>*(p. ex., règlements municipaux sur le bruit, sur les nuisances et sur le zonage)* | • Certaines municipalités et certains comtés peuvent interdire le tir avec une arme à feu en toutes circonstances à l'intérieur de leur territoire.<br>• Certains réglementent peuvent déterminer le moment ou la distance où il est possible de tirer à proximité de résidences. |

# Autres devoirs des propriétaires et des utilisateurs d'armes à feu

a. Un propriétaire ou un utilisateur d'armes à feu doit aussi se tenir au courant des lois et règlements relatifs à l'utilisation des armes à feu ou des munitions.

b. En surpassant les exigences des règlements, vous augmenterez votre sécurité. Voici quelques suggestions :

- Gardez un inventaire de vos armes à feu. Gardez aussi toutes les pièces justificatives, telles que des photographies et le guide d'utilisation. Placez ces documents dans un endroit sécuritaire. Cela vous aidera à décrire toute arme à feu qui aurait été volée ou perdue. Vous aurez aussi plus de facilité à trouver le guide de l'utilisateur et les fiches d'entretien ou de réparation.

- Tenez-vous au courant. Des changements peuvent être apportés aux lois et aux règlements de temps à autre. Cela peut se faire à n'importe quel palier : fédéral, provincial, territorial ou municipal.

- Évitez de mentionner que vous avez des armes à feu dans votre maison. Cela pourrait être une invitation au vol.

**Commet une infraction quiconque pointe, sans motif légitime, une arme à feu, chargée ou non, sur une autre personne, et est coupable :**

1. **soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans; ou**
2. **soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire (5 000 $ d'amende et/ou six mois de prison).**

**Référence :** Paragraphes 87(1) et (2) de la partie III du *Code criminel*

**Peut aussi se faire retirer ses armes à feu, son permis d'arme à feu, recevoir une amende, être emprisonné et/ou être interdit de possession d'armes à feu pour une période de temps indéterminée.**

**Commet une infraction quiconque entrepose, expose, transporte ou manie des armes à feu de façon contraire au *Règlement sur l'entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu par des particuliers* et est coupable :**

1. **soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal :**
   - de deux ans, dans le cas d'une première infraction; et
   - de cinq ans, dans le cas d'une récidive; ou
2. **soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire (5 000 $ d'amende et/ou six mois de prison).**

**Référence :** Paragraphes 86(2) et (3) de partie III du *Code criminel*

Les articles de la *Loi sur les armes à feu* ainsi que les règlements relatifs aux armes à feu ne figurent pas toutes dans le présent manuel. Si vous n'êtes pas certain ou si vous avez besoin de plus d'information, vous pouvez :

- consulter le site Web de la GRC, www.rcmp-grc.gc.ca/pcaf; ou
- appeler le PCAF au 1-800-731-4000



# MODULE 1 :

# INTRODUCTION AUX ARMES À FEU

# MODULE 1 : INTRODUCTION AUX ARMES À FEU

## 1.1. L'évolution des armes à feu

### 1.1.0. Aperçu

Au dire de tous et selon les références historiques, on croit que les Chinois auraient été les premiers à développer la poudre explosive. Celle-ci servait aux feux d'artifice ou aux fusées militaires. Elle a aussi été mise au point à peu près au même moment par l'alchimiste anglais Roger Bacon (1214-1292).

### 1.1.1. Canon

a. L'homme médiéval a très vite appris à se servir de la poudre noire explosive pour propulser des balles ou des projectiles. Il le faisait en allumant la poudre placée derrière une balle ou un projectile dans un canon (voir la figure 1).

b. La poudre brûlant dans le canon produisait des gaz d'expansion qui permettaient de propulser la balle ou le projectile hors de celui-ci.

   De nos jours, la poudre noire et ses substituts sont utilisés dans différents types d'armes à feu et pour diverses fins (chasse, tir à la cible, etc.).

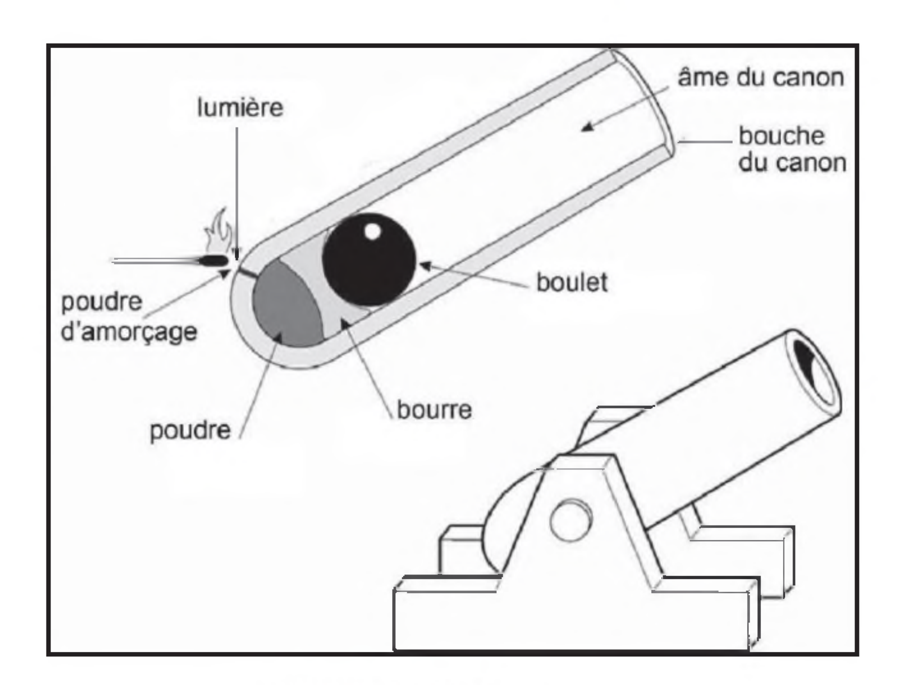



**Figure 1.** Canon

## 1.1.2. Fusil à mèche

L'une des plus anciennes armes à feu portées était le fusil à mèche (voir la figure 2) inventé au début des années 1400. Le fusil à mèche permettait à l'utilisateur de viser et de tirer tout en tenant son arme à deux mains. La pluie ou le vent pouvaient toutefois éteindre la mèche. Par ailleurs, la présence de particules incandescentes près de la poudre pouvait causer un incident.

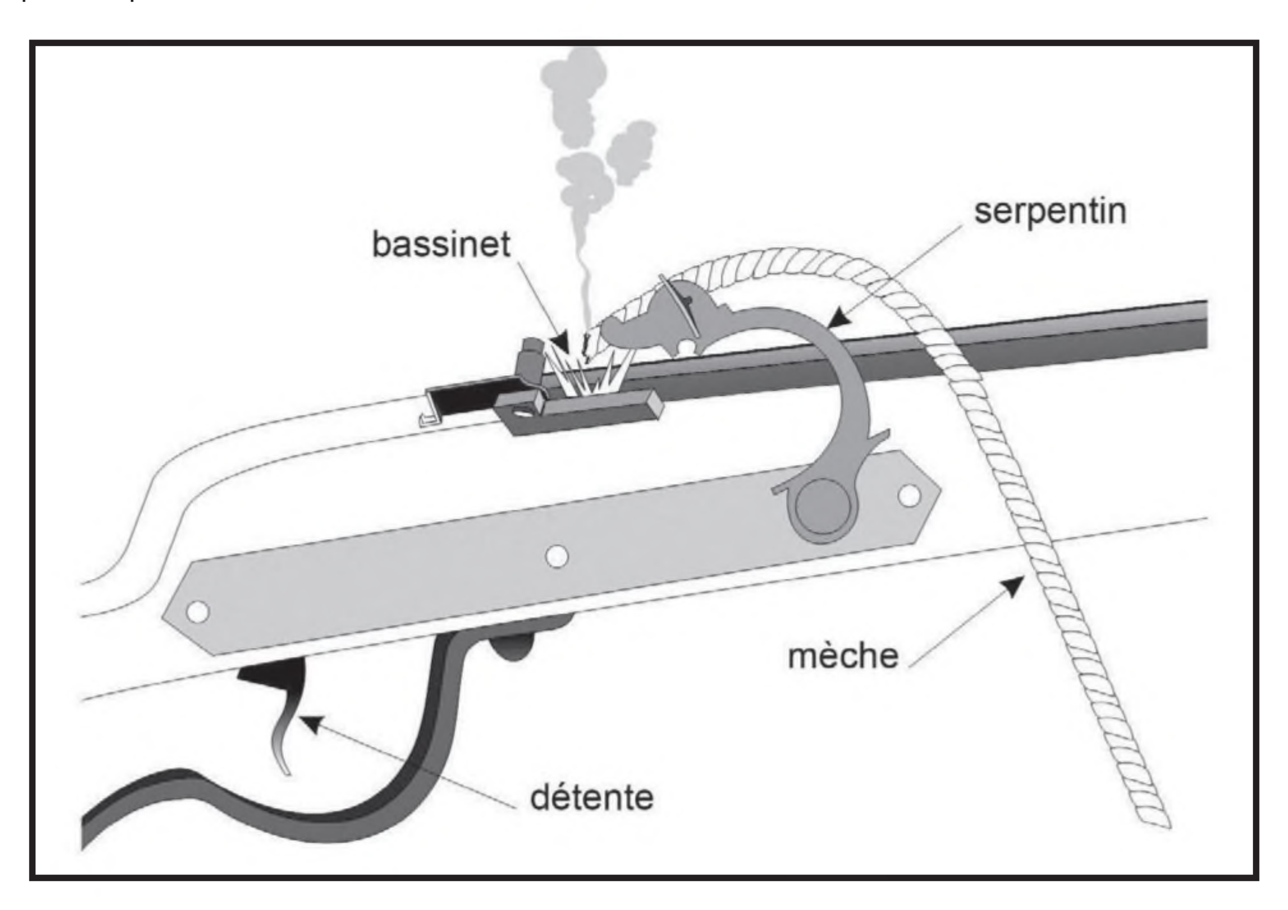



**Figure 2.** Mécanisme du fusil à mèche

## 1.1.3. Fusil à rouet

Dans les années 1600, deux systèmes de mise à feu améliorés ont été mis au point. Il s'agit de la platine à rouet (voir la figure 3) et la platine à silex (voir la figure 4). La platine à rouet fonctionnait à peu près comme un briquet moderne, c'est-à-dire que le ressort était armé avec une clé. Les platines à rouet étaient complexes et coûteuses à fabriquer. De plus, l'armement était lent et le ressort faisait souvent défaut.

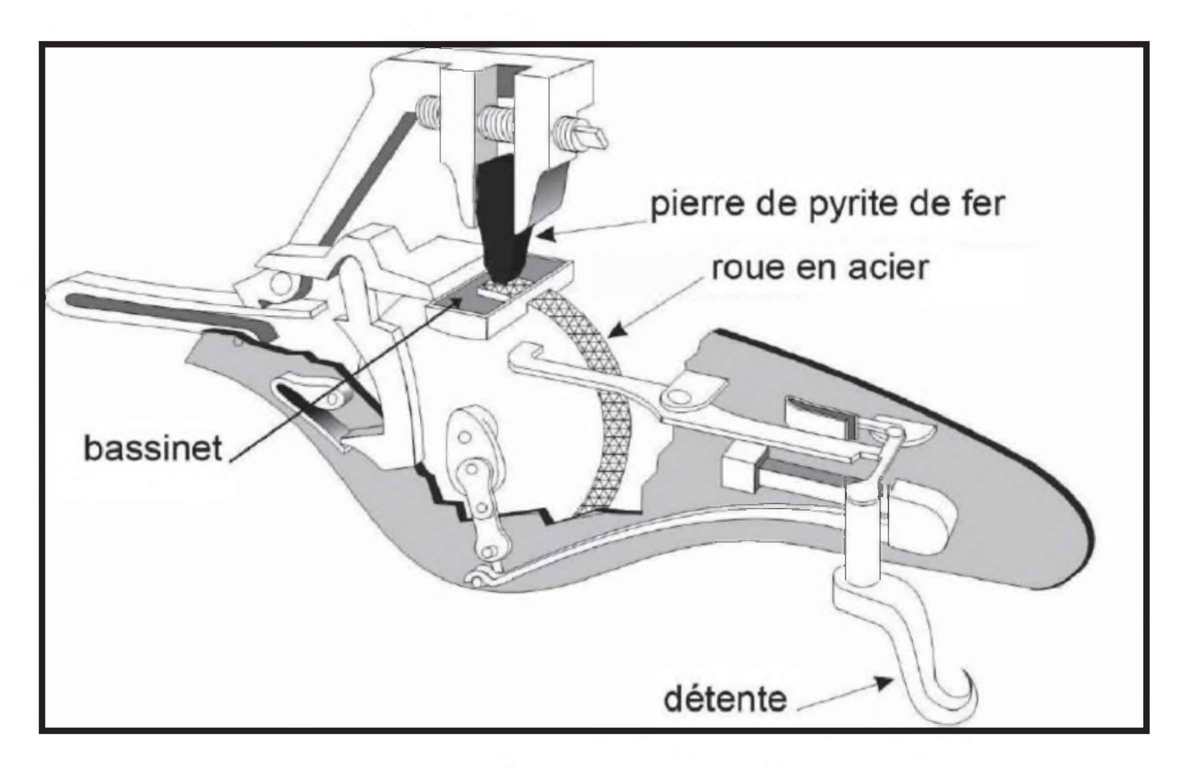



**Figure 3.** Mécanisme du fusil à rouet

## 1.1.4. Fusil à silex

a. Le fusil à silex (voir la figure 4) était doté d'un dispositif de mise à feu semblable à celui du fusil à rouet. Les étincelles étaient produites par la friction d'un morceau de silex contre la batterie. Puisqu'il était moins lourd, moins compliqué et moins coûteux à fabriquer, il devint bientôt très populaire.

b. Pendant des siècles, le fusil à silex (voir la figure 5) a été l'arme standard. Au cours de cette période, il a été amélioré. En effet, le mécanisme de mise à feu était plus fiable que celui du fusil à mèche ou du fusil à rouet.

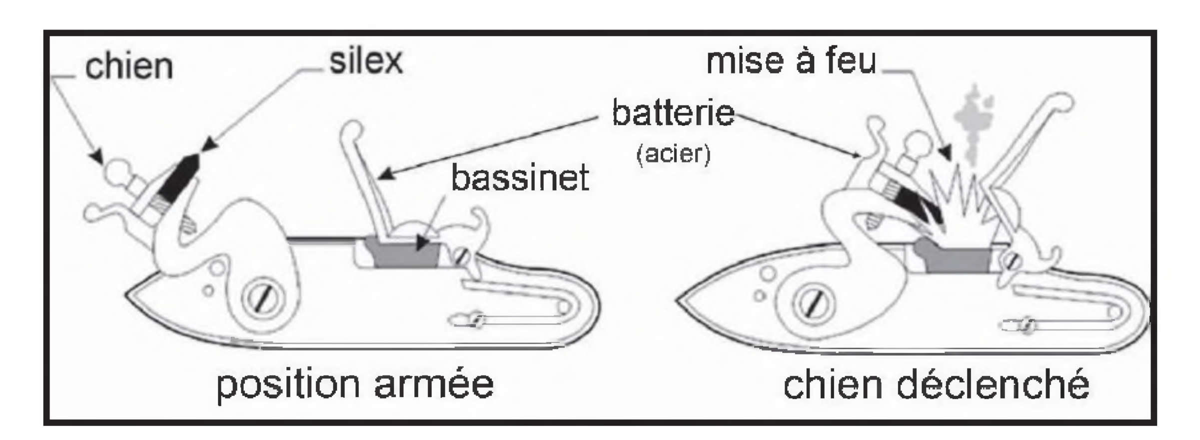



**Figure 4.** Mécanisme du fusil à silex

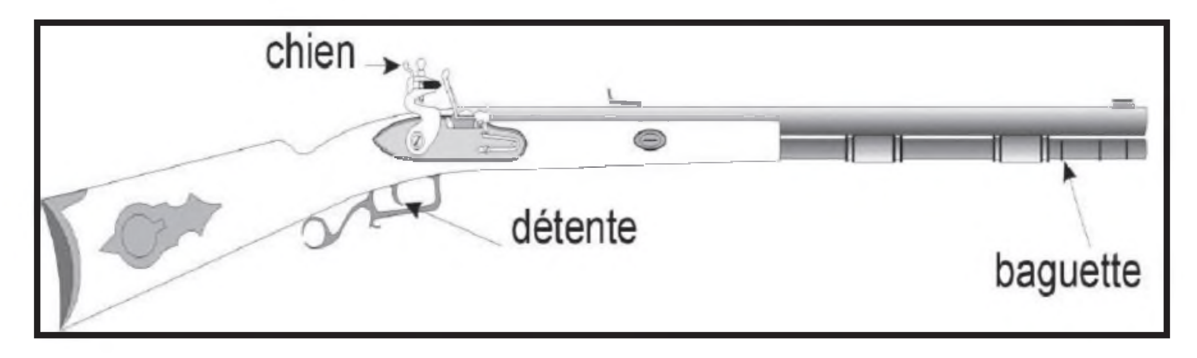



**Figure 5.** Fusil à silex

## 1.1.5. Fusil (ou carabine) à platine à percussion

Le fusil (ou carabine) à platine à percussion (voir la figure 6) a été mise au point au début des années 1800. Elle consistait en une petite alvéole de métal (capsule détonante) contenant une matière explosive sensible au choc.

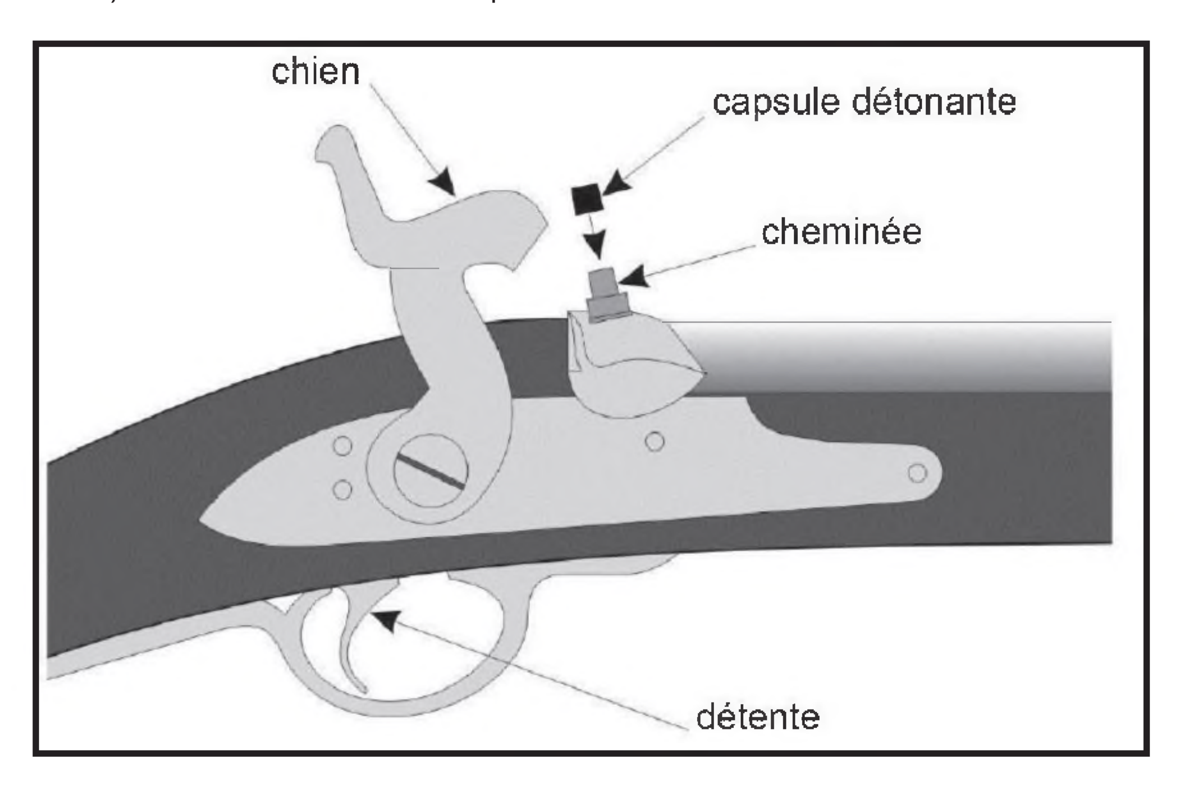



**Figure 6.** Fusil à platine à percussion

## 1.1.6. Évolution des armes à feu

**Tableau 2.** Évolution des armes à feu

| Type (introduction) | Description ♦ Système de mise à feu | Désavantages |
|---|---|---|
| **Fusil à mèche** (les années1400) | • première génération d'armes à feu à chargement par la bouche<br>♦<br>• un serpentin plonge une mèche incandescente dans le bassinet pour enflammer la poudre d'amorçage | • inutilisable en cas de pluie et/ou de fort vent |
| **Fusil à rouet** (les années1600) | • deuxième génération d'armes à feu à chargement par la bouche<br>♦<br>• fonctionnement semblable à celui d'un briquet moderne | • le mécanisme est complexe et coûteux<br>• il est lent à opérer et les ressorts cassent souvent |
| **Fusil à silex** (les années1600) | • même que celle du fusil à rouet<br>♦<br>• production d'une étincelle par le frottement du silex sur la batterie en acier (système le plus fiable) | • usure ou cassure du silex<br>• le ressort peut également casser |
| **Fusil à platine ou à percussion** (les années1800) | • première étape de l'évolution des armes à feu vers les systèmes à répétition<br>♦<br>• une petite alvéole de métal (capsule) contenant une matière explosive au choc | • capsule séparée de la poudre de propulsion et du projectile |

## 1.1.7. Cartouches

a. Toutes les premières armes à feu étaient des armes à chargement par la bouche. Le chargement par la bouche était une longue opération. Ces armes ne permettaient qu'un coup par canon.

b. On a tenté de mettre au point des armes à feu se chargeant par l'arrière, soit à chargement par la culasse. Les premières tentatives ont cependant échoué, car des gaz d'expansion produits par la poudre allumée s'échappaient par les fissures situées entre les diverses parties de la culasse.

c. Au milieu des années 1800, on a inventé différents types de cartouches pour rendre pratique le chargement par la culasse. C'est ainsi que des cartouches métalliques semblables aux cartouches modernes ont finalement été mises au point (voir la figure 7).

d. Ces cartouches réunissent dans un seul ensemble, la balle ou la grenaille, l'amorce et la charge propulsive principale. Lorsqu'on appuie sur la détente, le percuteur frappe l'amorce. L'étincelle produite par l'amorce met feu la charge propulsive, laquelle provoque l'expansion de la douille. L'expansion de la douille scelle la culasse et empêche les fuites de gaz, tandis que les gaz expulsent le projectile hors du canon.

e. Les cartouches ont au moins quatre avantages :

   1. Elles sont faciles à charger dans la culasse.
   2. L'expansion de la douille empêche les fuites de gaz.
   3. Elles sont en général à l'épreuve des intempéries.
   4. Elles sont plus fiables.

f. Des cartouches, appelées cartouches à grenailles, ont été mises au point pour les fusils de chasse. Ces cartouches contiennent aussi un ou plusieurs projectiles, de la poudre et une amorce. De plus, une bourre sépare la poudre des projectiles. La douille peut être faite de métal ou d'autres matériaux comme le papier ou le plastique.

g. Les cartouches métalliques et les cartouches de fusil de chasse sont faciles à fabriquer. Le chargement des armes à feu s'est simplifié lui aussi, ce qui a rendu possible la création des armes à feu à répétition.

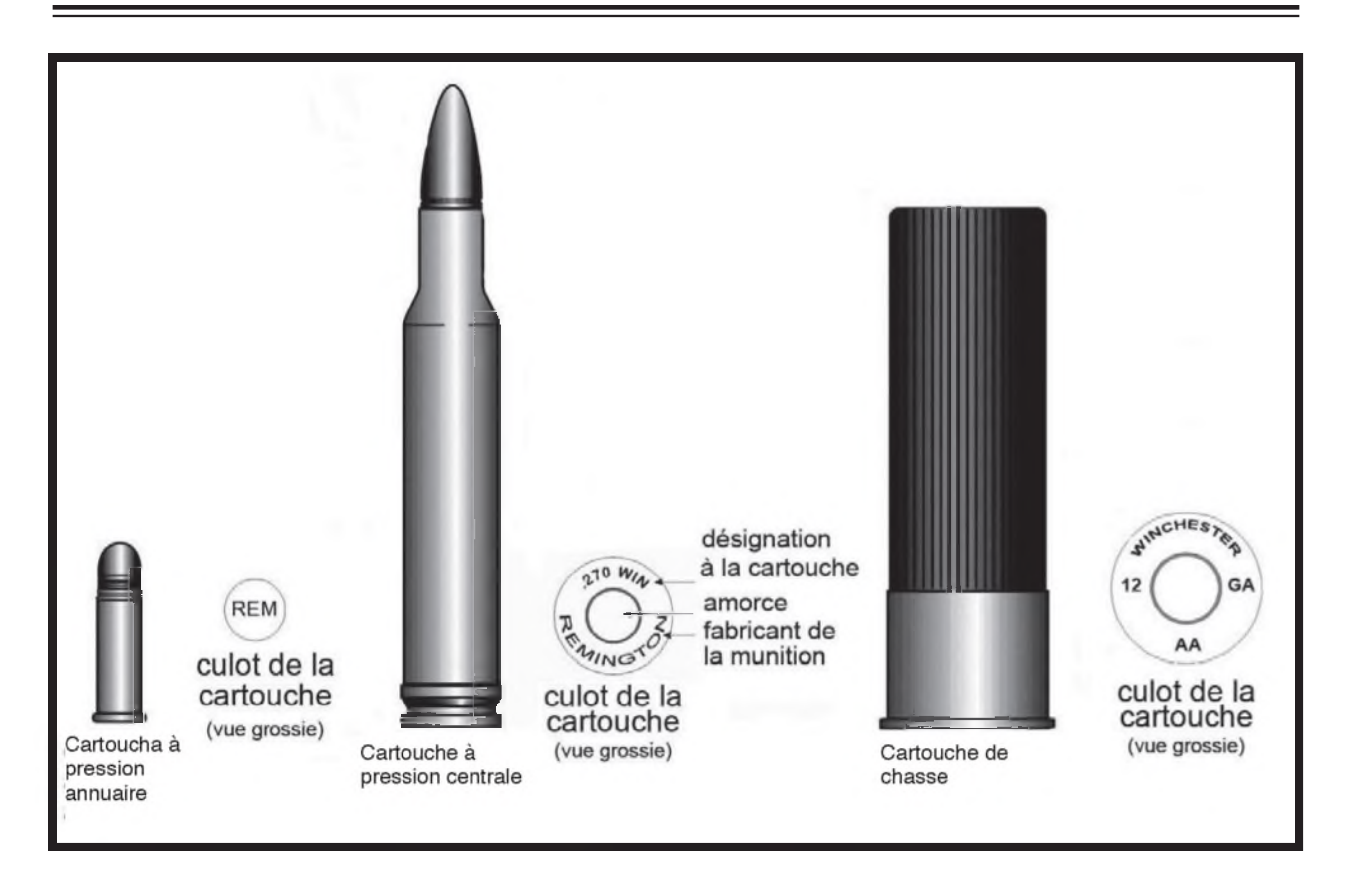



**Figure 7.** Exemples de cartouches modernes et de marques de culot

## 1.2. Les armes à feu au Canada

Dès les années 1500, les armes à feu ont joué un rôle dans l'histoire et l'évolution du Canada. Elles ont grandement augmenté la portée et l'efficacité des chasseurs. Les gens étaient disposés à troquer une grande quantité de fourrures contre des armes à feu et des munitions. La chasse constituait un important moyen de subsistance, voire de survie, surtout quand les récoltes étaient mauvaises.

Plus tard, il devint moins nécessaire pour la plupart des personnes de chasser pour survivre. Toutefois, bien des personnes aujourd'hui considèrent toujours la chasse comme une partie importante de leur vie.

Beaucoup se sont intéressés au tir à la cible. Il existe aujourd'hui beaucoup de clubs et d'associations de tir dont les membres utilisent différents types de fusils et de carabines sur des cibles allant des cibles en papier aux pigeons d'argile.

De plus, il existe beaucoup de collectionneurs d'armes à feu.

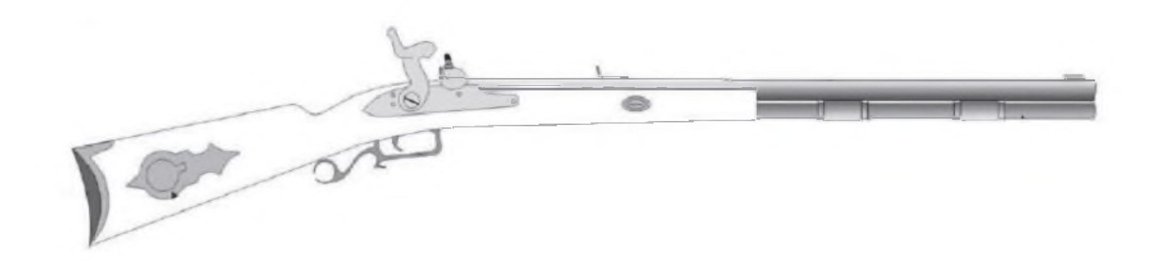
## 1.3. Questions de révision

1. Indiquez un des avantages des cartouches modernes.

2. Quel fut le rôle des armes à feu dans le développement du Canada?

3. Quel est le rôle de la capsule détonante dans la séquence de tir?

4. Décrivez le mécanisme de mise à feu des armes à chargement par la bouche à rouet et à silex.



# MODULE 2 :

# ARMES À FEU À CHARGEMENT PAR LA BOUCHE

# MODULE 2 : ARMES À FEU À CHARGEMENT PAR LA BOUCHE

## 2.1. Types de poudre noire

**Tableau 3.** Types de poudre noire

| | |
|---|---|
| **Fg** | Il s'agit d'une poudre à grains très grossiers. Elle était utilisée dans les mousquets à âme plus large. |
| **FFg** | Il s'agit de granules plus fins que ceux du Fg. Cette poudre est utilisée dans les fusils de chasse à chargement par la bouche, dans les carabines de gros calibre et dans les pistolets coup par coup de calibre .45 et plus. |
| **FFFg** | Il s'agit de granules plus fins que ceux du FFg et le type de poudre le plus courant. Elle est utilisée dans presque tous les révolvers et pistolets à chargement par la bouche. |
| **FFFFg** | Aussi appelée pulvérin, il s'agit de la poudre la plus fine. Elle est seulement utilisée pour l'amorçage dans les bassinets. **Ne jamais utiliser cette poudre comme poudre propulsive.** |

**Suite aux avancements technologiques, certaines armes à feu sont fabriquées pour utiliser soit de la poudre sans fumée, de la poudre noire ou un substitut de poudre noire. Il est important que l'utilisateur suive les instructions du fabricant concernant les types de poudre afin d'assurer un chargement sécuritaire. Veuillez contacter votre association locale de tir à la poudre noire pour plus d'informations.**

# 2.2. Armes à feu à chargement par la bouche

## 2.2.0. Aperçu

a. On utilise encore aujourd'hui des mousquets, des carabines et des fusils de chasse à chargement par la bouche. Toutefois, la plupart de ces armes à feu sont des reproductions de vieux modèles (voir la figure 8).

b. Les armes à feu de ce type se chargent par la bouche. Une mesure de poudre est versée dans la bouche du canon; elle est suivie d'un calepin et d'une balle de plomb, d'un sabot ou de la grenaille. Un trou situé à l'arrière du canon juste au-dessus de la détente permet de faire entrer une flamme dans le canon par la lumière et de faire exploser la charge propulsive.

c. Dans les fusils à silex à chargement par la bouche, l'étincelle de mise à feu se produit quand le chien qui contient le silex vient frapper la batterie. Dans les armes à percussion à chargement par la bouche, la flamme est produite par le choc du chien sur la capsule détonante.

d. Les armes à feu à chargement par la bouche utilisent la poudre noire ou des substituts de poudre noire. La poudre noire est classée comme explosif et elle est facilement mise à feu lorsqu'elle est exposée à la chaleur, à une friction, à l'électricité statique ou à un choc brusque; elle doit donc être manipulée avec une **extrême prudence**. On recommande fortement aux personnes intéressées par les armes à feu à chargement par la bouche de suivre une formation supplémentaire auprès de spécialistes qualifiés dans le domaine.

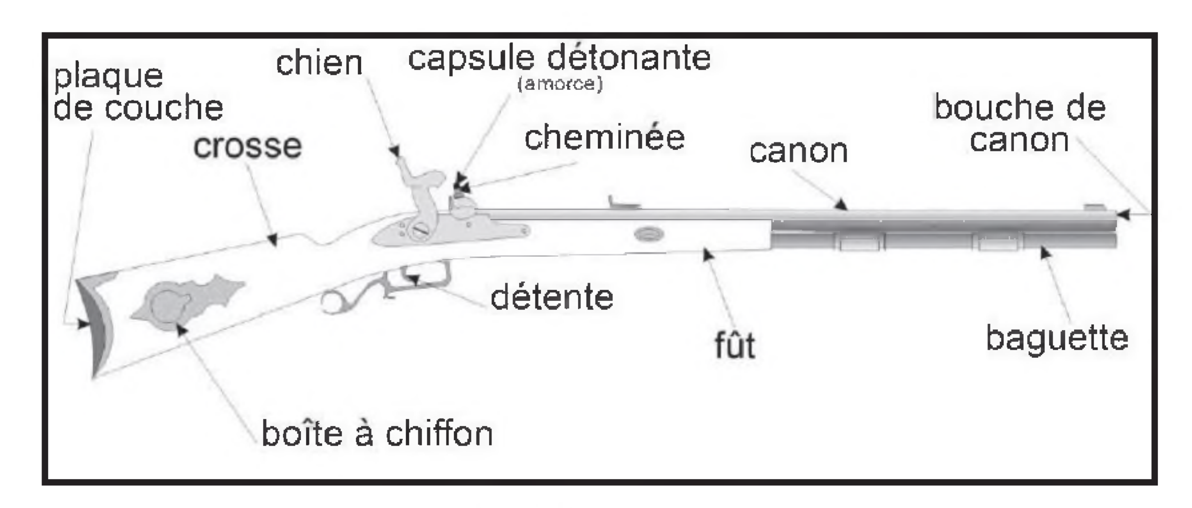



**Figure 8.** Arme à feu à chargement par la bouche

**Toutes les vieilles armes à feu doivent être inspectées par un armurier compétent qui doit s'assurer qu'elles peuvent tirer en toute sécurité.**

## 2.2.1. Chargement par la bouche

a. Aujourd'hui, la plupart des armes à feu qui utilisent la poudre noire sont des reproductions d'armes à feu à chargement par la bouche. Il n'est pas sécuritaire de tirer avec de vieilles armes à feu avant de les faire vérifier par un armurier.

b. Si une arme à feu à chargement par la bouche n'est pas amorcée, vous pouvez la manier en toute sécurité. Afin de vous assurer qu'une arme à feu à chargement par la bouche n'est pas amorcée, vous devez :

   1. Pointer la bouche du canon dans la direction la plus sécuritaire en gardant le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur du pontet.
   2. Vérifier que le chien **n'est pas** en position armée.
   3. Vérifier si une capsule détonante (amorce) ou si le bassinet contient de la poudre d'amorçage (pulvérin).
   4. Si l'arme à feu est amorcée, retirer la capsule ou la poudre d'amorçage.

c. Il n'est pas facile de déterminer s'il y a déjà une charge dans le canon d'une arme à feu à chargement par la bouche. Les tireurs expérimentés font une marque sur la baguette de l'arme à feu au niveau indiquant la profondeur du canon lorsque l'âme du canon est vide (voir la figure 9). Lorsque la baguette ainsi marquée est insérée dans le canon, elle indique si l'arme à feu est chargée ou non.

**Pour d'autres modèles d'arme à chargement par la bouche, vérifiez avec le manufacturier pour obtenir leurs caractéristiques de sécurité spécifiques et de l'information sur les conditions de chargement et de déchargement.**

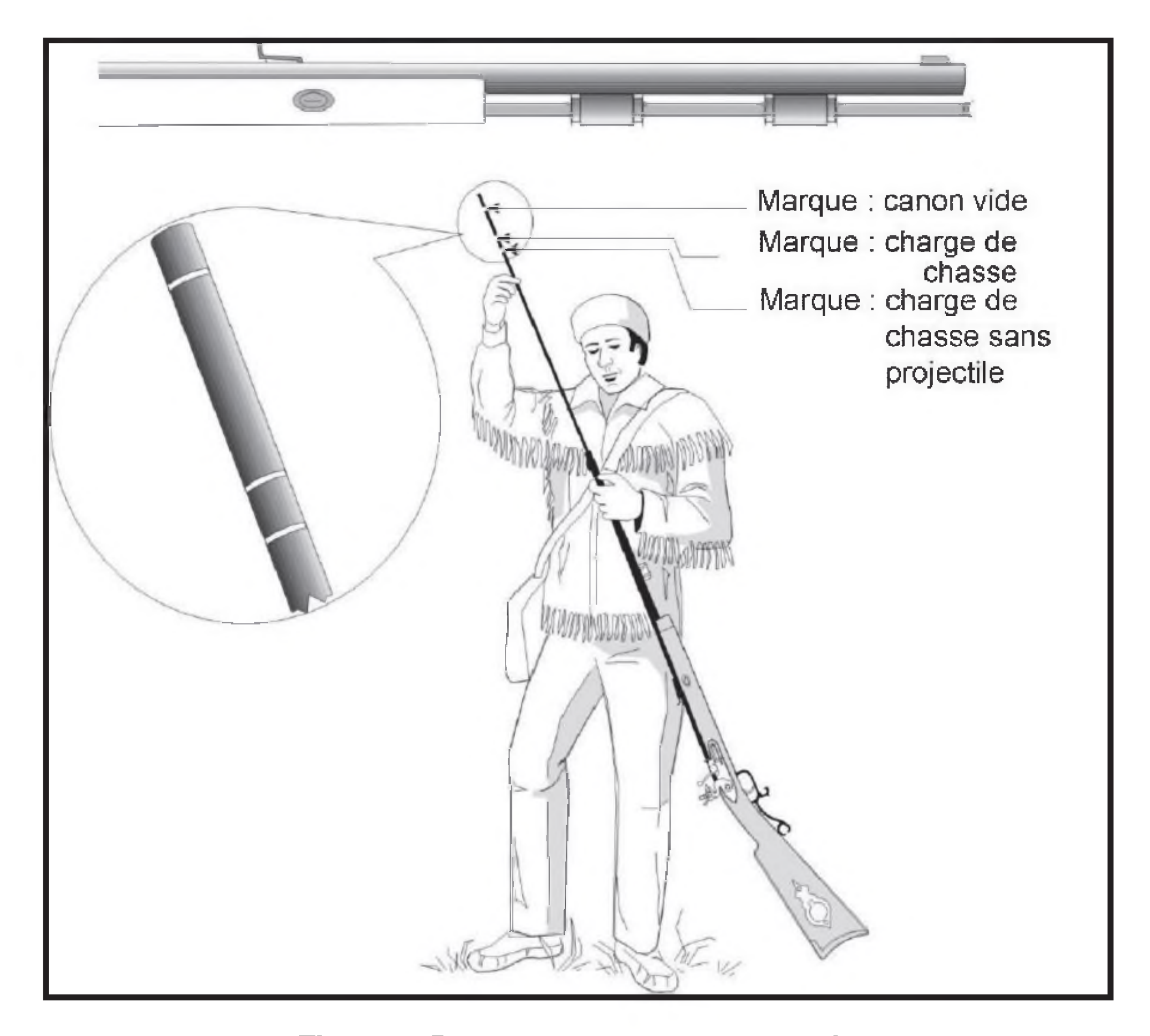



**Figure 9.** Baguette correctement marquée

**Dans les cas d'armes à feu à chargement par la bouche qui sont dotées d'un cran de sûreté, actionnez-le avant de charger l'arme à feu. Avant de charger l'arme à feu, utilisez une baguette avec un chiffon ajusté pour vérifier l'âme du canon et la capsule détonante. Assurez-vous que rien n'obstrue la cheminée et l'âme du canon. Il est très important de suivre les étapes de chargement et de déchargement lorsque vous manipulez des armes à feu à chargement par la bouche (voir les figures 10 et 11). Avant d'essayer de le faire, demandez l'aide d'une personne qualifiée et suivez soigneusement les instructions du guide d'utilisation.**

**CONSULTEZ LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT.**

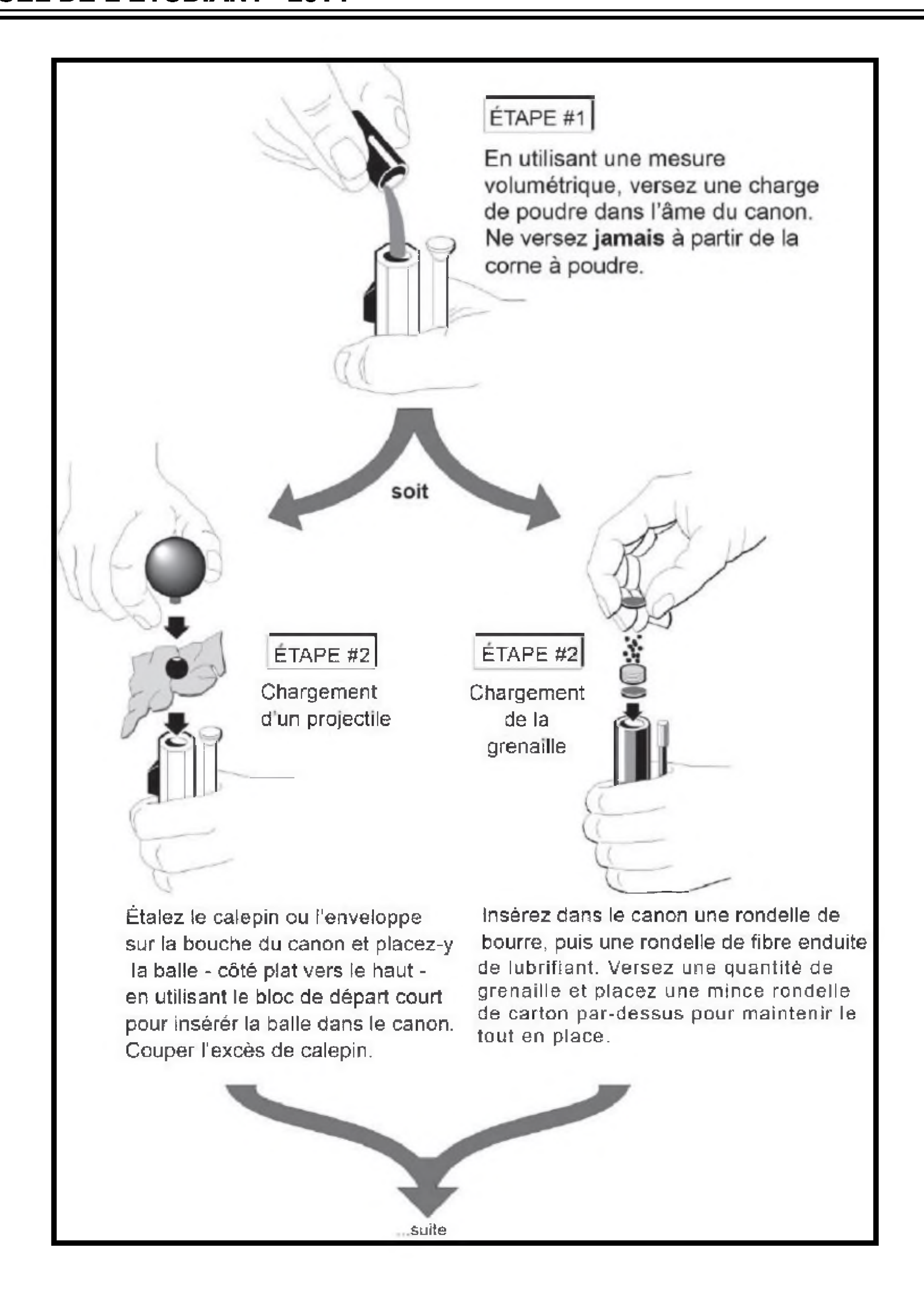



**Figure 10.** Chargement par la bouche

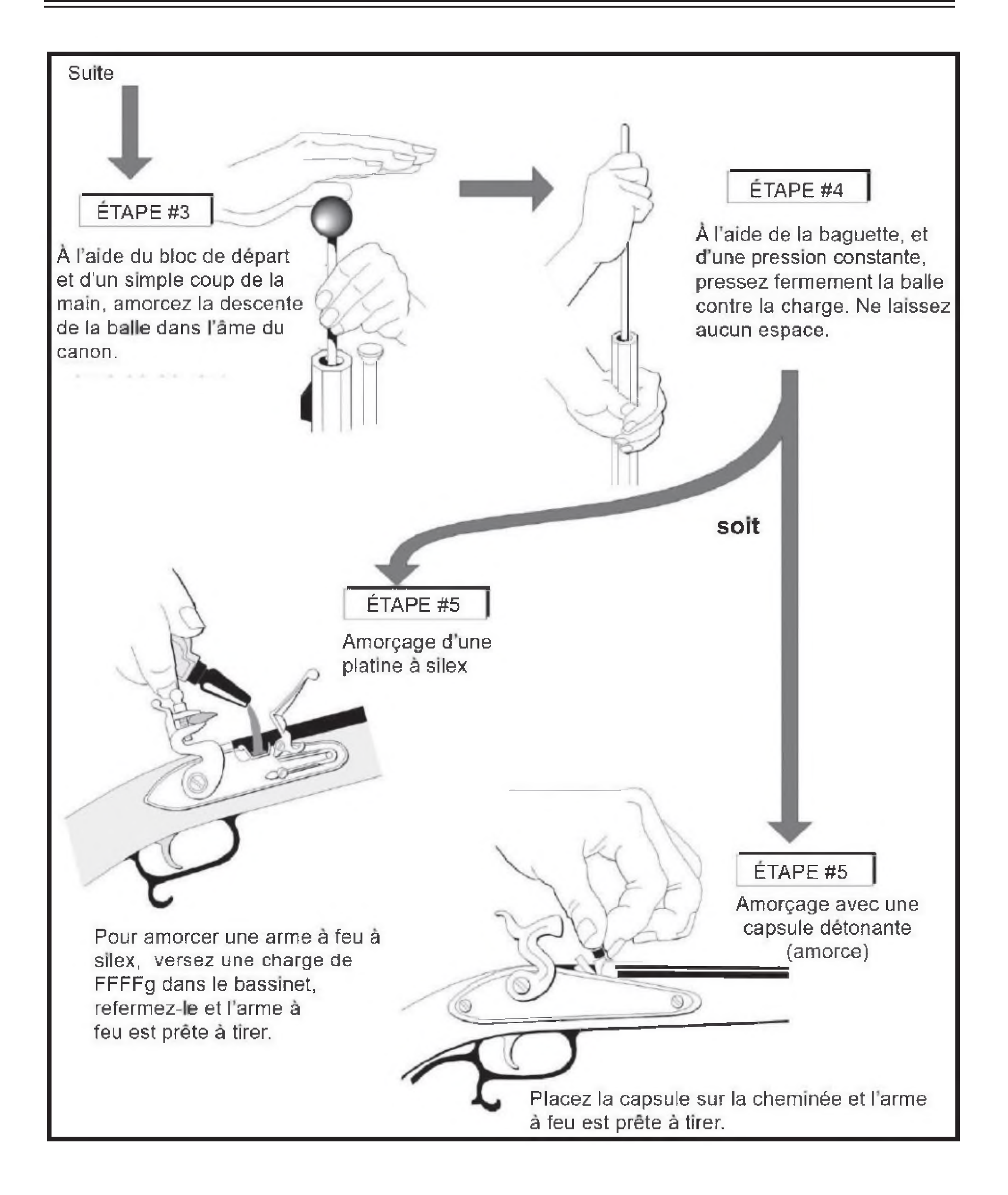



**Figure 11** Chargement par la bouche *(suite)*

**Utilisez toujours la poudre recommandée pour votre arme à chargement par la bouche. N'utilisez jamais de poudre noire dans une arme à feu moderne à cartouche qui n'est pas conçue à cet effet. Utilisez toujours une mesure volumétrique pour mettre la poudre dans la bouche du canon; ne versez jamais la poudre directement de son contenant. Aux termes des règlements sur l'entreposage sécuritaire, les armes à feu à chargement par la bouche sont considérées comme étant chargées quand il y a de la poudre dans le canon et/ou une balle.**

## 2.2.2. Nettoyage d'une arme à feu à chargement par la bouche

a. Assurez-vous d'effectuer les étapes de maniement sécuritaire en suivant le TPTO et PROUVEz que l'arme est sécuritaire.

b. Assurez-vous de nettoyer votre arme à feu à poudre noire correctement après chaque séance de tir. La poudre noire est très corrosive. Elle attire l'humidité, ce qui produit de la rouille. Consultez le manuel d'utilisation.

c. Ne pas nettoyez correctement une arme à feu à poudre noire peut entraîner une accumulation de carbone dans le canon. Il peut alors rester des braises incandescentes après le tir, ce qui peut créer une situation dangereuse si l'arme à feu est rechargée.

d. Utilisez un solvant commercial conçu spécialement pour la poudre noire ou de l'eau chaude savonneuse.

e. Utilisez une baguette de chargement au bout de laquelle sera fixé un écouvillon avec un chiffon. Faites-en sorte que le diamètre de la baguette se rapproche le plus possible de celui de l'âme.

f. Utilisez des chiffons humides pour ramollir la poudre séchée.

## 2.2.3. À faire et à ne pas faire avec les armes à feu à chargement par la bouche

- Avant d'utiliser une vieille arme à feu à chargement par la bouche, **demandez** à un armurier compétent de la démonter, de l'examiner et de la déclarer sécuritaire.
- Traitez les armes à feu à chargement par la bouche avec autant de précaution que les autres armes à feu.
- Utilisez SEULEMENT la poudre noire ou des substituts de poudre noire (par exemple, Pyrodex) dans votre arme à feu à chargement par la bouche.

- Gardez la poudre noire loin des cigarettes, des allumettes ou de toute autre flamme ouverte, ou de braises pouvant produire des étincelles ou de la chaleur.
- Utilisez toujours une mesure volumétrique pour verser la poudre directement dans la bouche de l'arme à feu. N'utilisez jamais la poire ou la corne à poudre.
- Suivez rigoureusement les instructions du fabricant pour ce qui est de la charge de poudre maximale.
- Marquez votre baguette pour indiquer quand le canon est vide et quand il est chargé.
- Avant de charger l'arme à feu, essuyez tout excès de graisse ou d'huile de l'âme du canon.
- Assurez-vous que la balle est fermement placée sur la charge de poudre.
- Considérez toujours un non feu (raté) comme un long feu qui pourrait tirer d'une seconde à l'autre. Attendez au moins 60 secondes en pointant l'arme à feu dans une direction sécuritaire.
- Portez des lunettes de sécurité et des appareils de protection pour les oreilles.
- Dans une arme à feu à canons multiples à poudre noire, vérifiez la position du projectile du deuxième canon après le premier tir. Le recul peut avoir déplacé la charge vers l'avant.
- Ne transportez ou ne maniez pas une arme à feu à chargement par la bouche amorcée et dont le chien est armé à moins que vous ne soyez prêt à tirer.
- Ne vous appuyez jamais sur la bouche du canon et ne vous tenez jamais devant elle.
- Ne chargez pas la chambre d'un fusil à canons multiples à chargement par la bouche, à moins que la capsule détonante n'ait été retirée de la cheminée de l'autre chambre.
- N'entreposez pas une arme à feu à chargement par la bouche s'il y a de la poudre à l'intérieur.

Les armes à feu à chargement par la bouche peuvent toutefois être transportées chargée d'un lieu de chasse à un autre si la capsule de mise à feu ou le silex est enlevée. Consulter les règlements provinciaux ou territoriaux en vigueur.

**La poudre noire est aussi utilisée dans certaines cartouches à douille métallique destinées à des armes à feu spécialement conçues à cet effet. Soyez prudent, car même si elles portent le même nom que les cartouches modernes sans fumée, elles ne sont pas interchangeables. N'utilisez jamais la poudre sans fumée à la place de la poudre noire, et vice-versa. Utilisez-les seulement dans les armes pour lesquelles elles sont conçues.**

## 2.3. Questions de révision

1. Quel type de poudre peut-on utiliser sécuritairement dans une arme à feu à chargement par la bouche?
2. Est-il sécuritaire de verser de la poudre dans une arme à feu à chargement par la bouche à partir de la corne à poudre?
3. Quel outil utilise-t-on pour vérifier si l'arme à feu à chargement par la bouche est chargée?
4. Quel est le temps d'attente pour un « non feu » quand on utilise une arme à feu à chargement par la bouche?
5. Nommez deux articles de protection obligatoires quand on utilise une arme à feu à chargement par la bouche.
6. Quand armez-vous le chien d'une arme à feu à chargement par la bouche pendant la séquence de chargement et de tir?



# MODULE 3 :

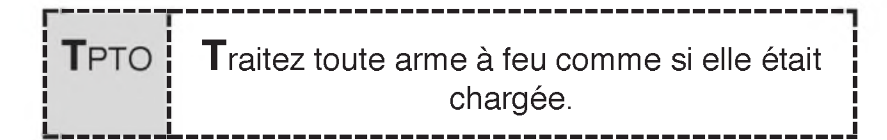
# PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'UNE ARME À FEU MODERNE

# MODULE 3 : PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'UNE ARME À FEU MODERNE

## 3.1. Principaux éléments d'une arme à feu moderne

### 3.1.0. Aperçu

a. Pour utiliser une arme à feu en toute sécurité, vous devez connaître ses éléments et en comprendre leur fonctionnement. Vous trouverez ci-dessous une brève introduction aux principaux éléments d'une arme à feu. Le module 6 – FONCTIONNEMENT DES MÉCANISMES D'ARMES À FEU, fournit plus de détails sur leur fonctionnement.



| | |
|---|---|
| TPTO | Traitez toute arme à feu comme si elle était chargée. |

b. Les armes à feu modernes comportent trois principaux éléments : le canon, le mécanisme et la crosse (voir figures 12 et 13).

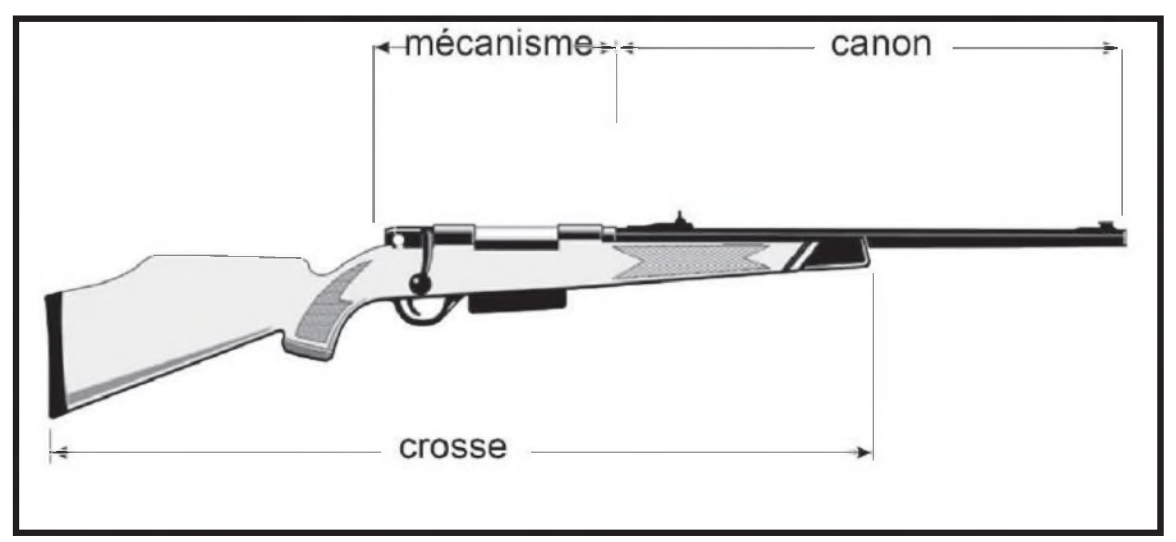



**Figure 12.** Carabine à verrou latéral

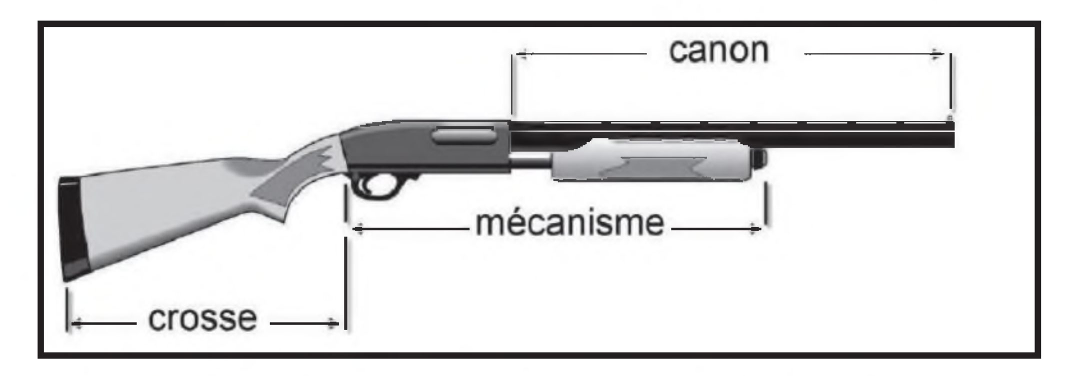



**Figure 13.** Fusil de chasse à pompe (à coulisse)

## 3.1.1. Canon

a. Le *canon* est un tube généralement fait en métal. Après la mise à feu, le projectile se déplace dans ce tube.

b. Généralement, les fabricants indiquent sur le canon le calibre de cartouche à utiliser avec l'arme à feu. Nous appelons cette marque un poinçon.

c. L'extrémité à l'avant du canon, soit l'ouverture par laquelle un projectile est éjecté, s'appelle la bouche du canon et l'extrémité arrière s'appelle la chambre.



TPTO | **P**ointez toujours votre arme à feu dans une direction sécuritaire.

## 3.1.2. Mécanisme

Le mécanisme contient les pièces qui :

- Servent à charger l'arme à feu;
- Mettent à feu la cartouche;
- Extraient et éjectent les cartouches non utilisées ou les douilles.

## 3.1.3. Détente

a. La détente, les dispositifs de sûreté ainsi que le chargeur sont des éléments du mécanisme.

b. La *détente* sert à déclencher le chien ou le percuteur qui provoque la mise à feu de la cartouche. Le pontet est un arceau rigide entourant la détente, conçu pour la protéger et ainsi éviter une mise à feu accidentelle.

| TPTO | Tenez le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur du pontet. |
|---|---|

## 3.1.4. Mécanismes de sûreté

a. Les mécanismes de sûreté bloquent généralement une pièce du mécanisme pour éviter une mise à feu. Certaines armes à feu n'ont pas de mécanismes de sûreté.
b. Le cran de sûreté doit toujours être **engagé (« ENGAGÉ » « position sécuritaire »)** lorsqu'on charge une arme à feu. Il ne faut le **désengager (« DÉGAGÉ » « position prêt pour le tir »)** qu'au moment où l'on s'apprête à tirer.
c. Certains crans de sûreté peuvent aussi servir de levier de désarmement.

**Ne jamais se fier au mécanisme de sûreté pour éviter un tir. En effet, une arme à feu chargée dont le mécanisme de sûreté est engagé risque tout de même de faire feu. Tout dispositif mécanique peut flancher. De plus, les mécanismes de sûreté peuvent s'user et ne pas fonctionner correctement.**

## 3.1.5. Chargeur ou magasin

a. Pour les armes à feu à répétition, le chargeur ou magasin sont des dispositifs qui contiennent une réserve de cartouches. Ils peuvent se trouver à différents endroits selon le modèle, la marque et le type de mécanisme de l'arme à feu.
b. Le chargeur est amovible et le magasin est fixe.

## 3.1.6. Crosse

a. La crosse est la partie postérieure d'une arme à feu. Elle est généralement faite de bois ou de matière synthétique.

b. Lorsque l'on saisit l'arme à feu par la crosse, le doigt vient automatiquement s'aligner sur la détente. Vous devez prendre garde de ne pas mettre votre doigt sur la détente ou à l'intérieur du pontet lorsque vous prenez une arme à feu.

| TPTO | **O**uvrez le mécanisme et assurez-vous que l'arme à feu ne contient aucune munition. **Vous devez PROUVEr que** l'arme à feu est sécuritaire. |
|---|---|

## 3.1.7. PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire

**Tableau 4.** PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire

| | |
|---|---|
| ☞ | **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire. |
| ☞ | **R**etirez toutes les cartouches de l'arme à feu. |
| ☞ | **Ou**vrez le mécanisme et assurez-vous que la ou les chambres sont vides. |
| ☞ | **V**érifiez le trajet d'alimentation. |
| ☞ | **E**xaminez l'âme du canon (à l'aide d'une baguette ou visuellement) pour s'assurer qu'elle n'est pas obstruée. |

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu qui a su PROUVEr qu'elle l'est en conserve le contrôle direct (ni hors de vue, ni hors de portée).**

## 3.2. La séquence de tir

La grande majorité des armes à feu modernes suivent la même séquence de tir (voir la figure 14) :

1. Une pression sur la détente libère le mécanisme de mise à feu. Le percuteur frappe l’amorce de la cartouche.
2. L’amorce explose lorsqu’elle est frappée par le percuteur, ce qui projette une flamme dans le corps de la cartouche.
3. La flamme allume la poudre, qui, en brûlant produit des gaz qui prennent rapidement de l’expansion.
4. Les gaz à haute pression expulsent le ou les projectiles vers l’avant du canon.

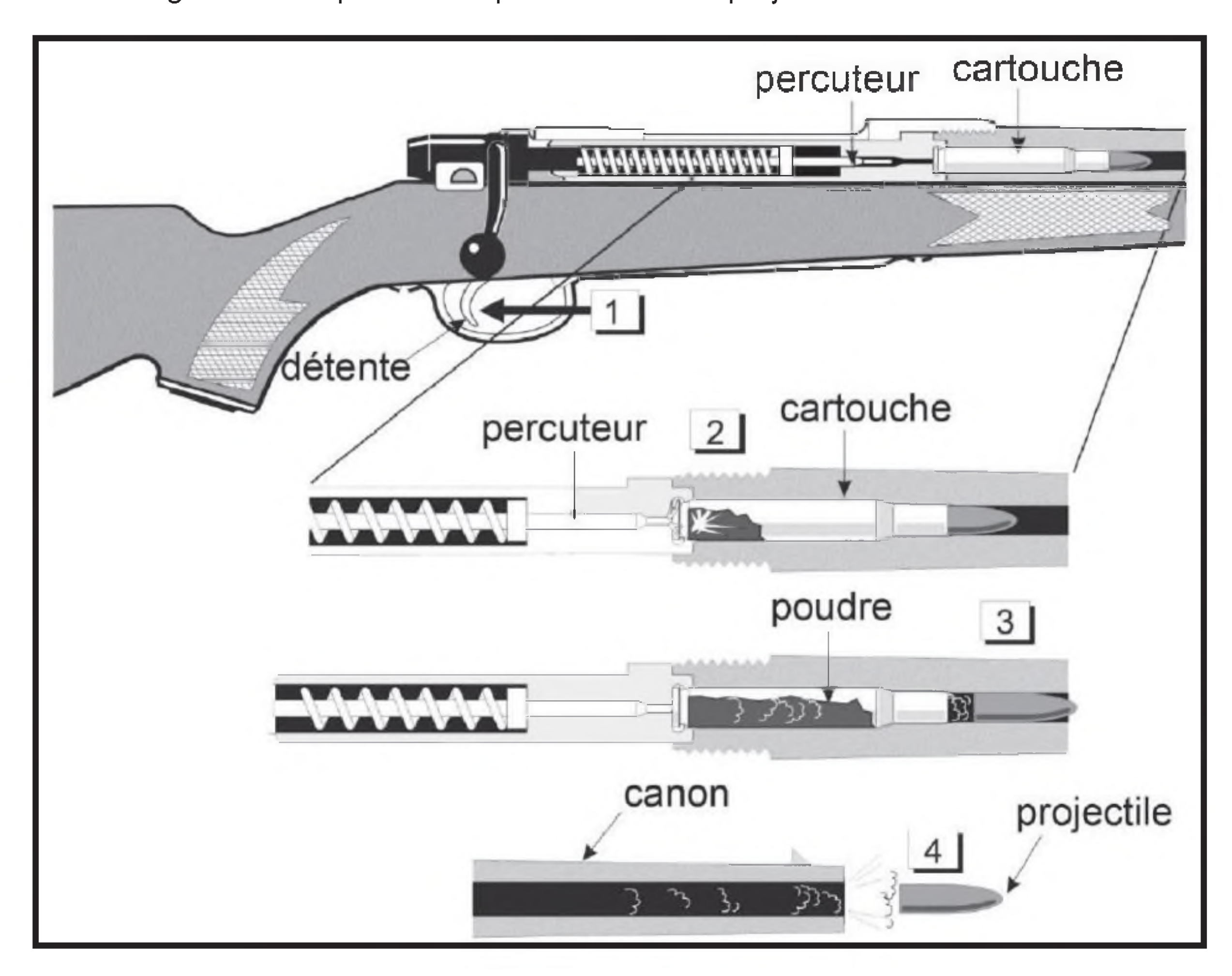



**Figure 14.** Séquence de tir

# 3.3. Types de mécanismes

a. La conception des armes à feu varie en fonction de leur utilisation. Certaines sont conçues pour le tir à la cible, d'autres pour la chasse aux oiseaux ou au petit gibier ou encore pour la chasse au gros gibier.

b. Les deux principaux types d'armes à feu sans restriction (armes longues) sont :

- Les fusils de chasse;
- Les carabines.

c. Les types de mécanismes modernes (voir la figure 15) les plus couramment utilisés sur ces armes à feu sont :

- À chargement par la bouche
- À bascule ou à charnière
- À verrou latéral
- À levier
- À pompe
- Semi-automatique

d. Certaines armes à feu sont dotées de plusieurs canons. Ce sont généralement des fusils de chasse ou des armes combinant les caractéristiques des fusils de chasse et des carabines.

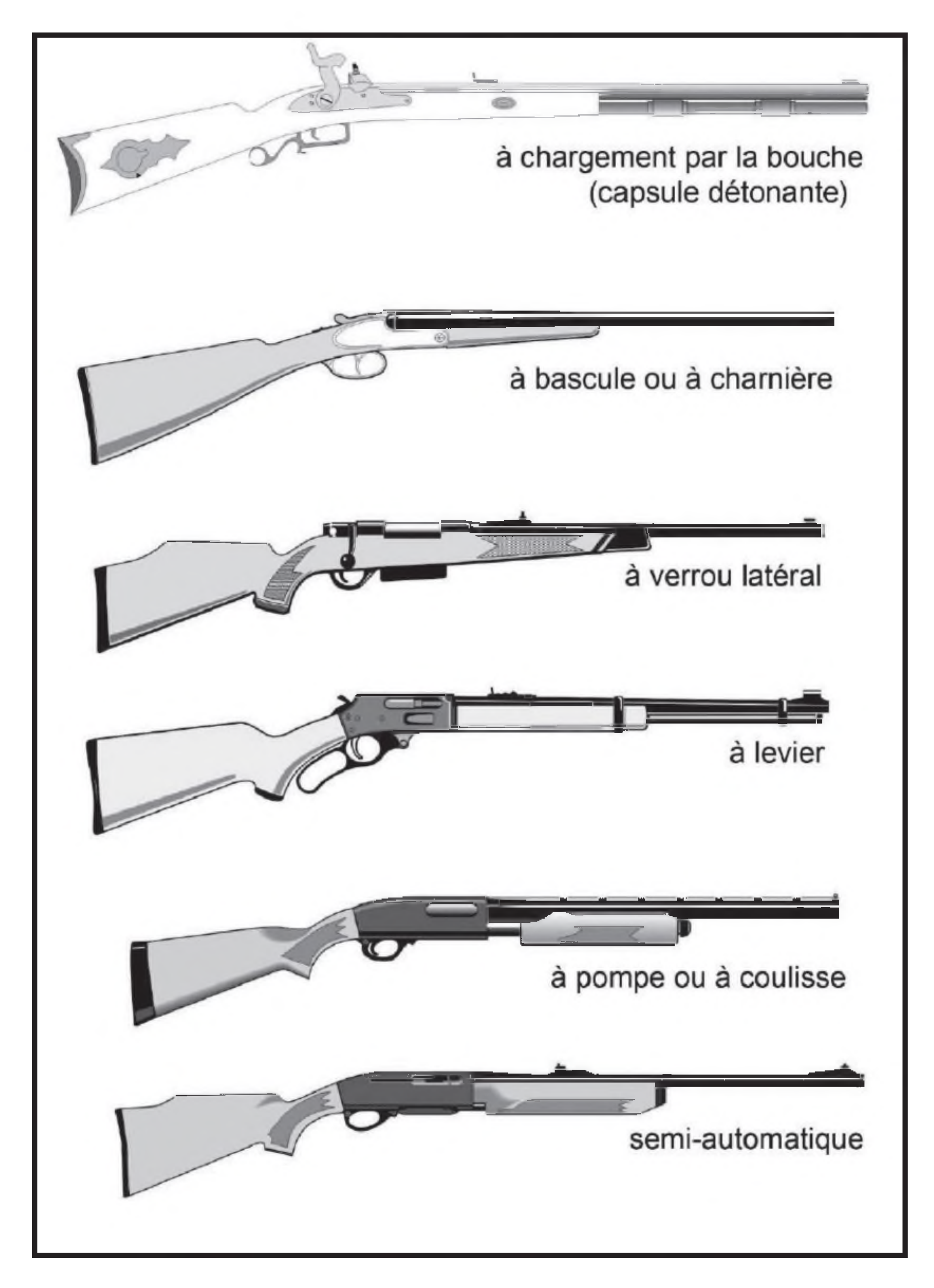



**Figure 15.** Types de mécanismes

# 3.4. Catégories d'armes à feu

a. Il y a trois catégories d'armes à feu :

- Sans restriction
- À autorisation restreinte
- Prohibées

b. Les exigences de la loi relativement à une arme à feu donnée dépendent de la catégorie à laquelle elle appartient. Les armes à feu prohibées sont assujetties aux contrôles les plus rigoureux, les armes à feu à autorisation restreinte à un moindre contrôle et les armes à feu sans restriction constituent les armes les moins réglementées des trois catégories.

c. En raison de la grande vélocité de leur projectile, beaucoup d'armes à air comprimé sont régies par la *Loi sur les armes à feu* et ses règlements. Pour cette raison, toutes les armes à air comprimé doivent être manipulées comme des armes à feu en appliquant les directives **TPTO** et **PROUVEr.**

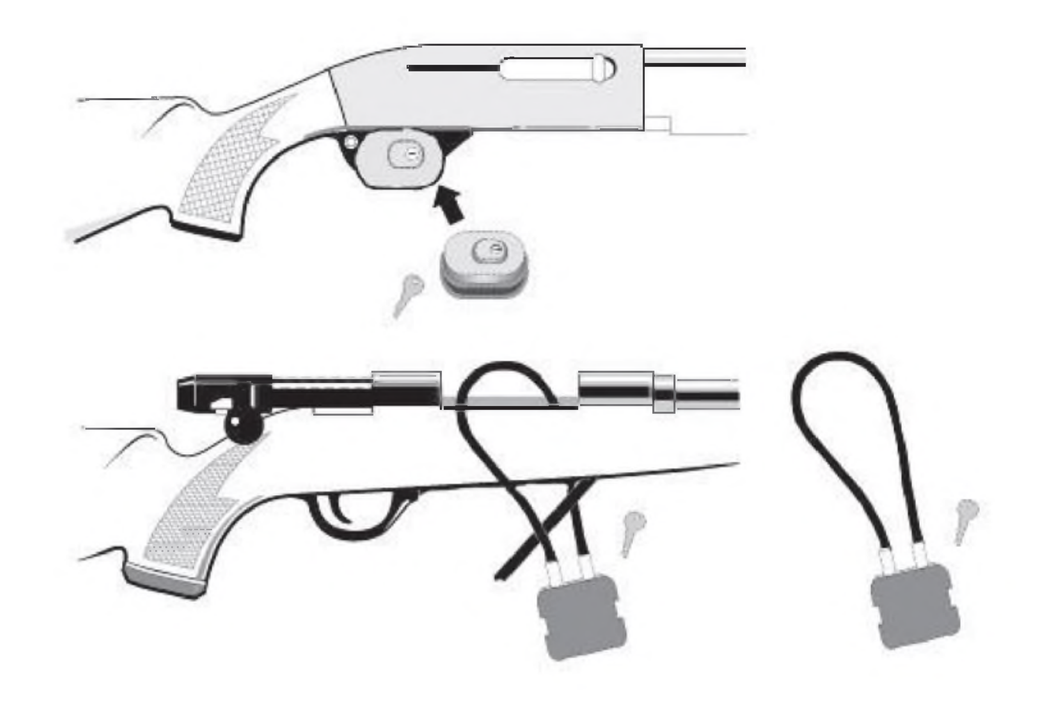
**Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO) et PROUVEr s'appliquent à toutes les catégories d'armes à feu.**

# 3.5. Responsabilités découlant de la loi

**Plusieurs lois, règlements et restrictions régissent vos activités en tant que propriétaire ou utilisateur d'une arme à feu. Ils établissent les lignes de conduite minimales, que vous êtes légalement et moralement tenu de comprendre et d'appliquer.**

# 3.6. Questions de révision

1. Nommez les trois parties principales d'une arme à feu sans restriction.
2. Donnez la définition de « sûreté engagée » et de « sûreté dégagée ».
3. Expliquez la séquence de tir d'une arme à feu.
4. Énumérez les deux types les plus courants d'armes à feu sans restriction.
5. Nommez les six différents types de mécanismes d'armes à feu sans restriction.
6. Nommez les trois classifications d'armes à feu.



# MODULE 4 :

# SÉCURITÉ RELATIVE AUX ARMES À FEU – CONSIGNE

# MODULE 4 : SÉCURITÉ RELATIVE AUX ARMES À FEU – CONSIGNES ÉLÉMENTAIRES

## 4.1. Aperçu

La presque totalité des accidents relatifs aux armes à feu peuvent être évités si l'on observe quelques consignes élémentaires de sécurité. Les plus importantes de ces consignes sont les **quatre règles vitales** (voir la figure 16) et **PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire** (voir la figure 17). Vous pouvez considérer ces règles comme étant des actes obligatoires.

| | |
|---|---|
|  | **Traitez toute arme à feu comme si elle était chargée.**<br>• Prenez pour acquis que toute arme à feu présente un danger potentiel. |
|  | **Pointez toujours votre arme à feu dans une direction sécuritaire.**<br>• Établissez la direction la plus sécuritaire vers laquelle pointer le canon de votre arme à feu.<br>• Pointez toujours votre arme à feu dans la direction la plus sécuritaire et maintenez-la dans cette direction.<br>• Le canon d'une arme à feu ne doit être pointé en aucune circonstance sur soi ou sur quelqu'un d'autre. |
|  | **Tenez le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur du pontet.**<br>• **Ne placez jamais** le doigt sur la détente ou à l'intérieur du pontet en manipulant une arme à feu, sauf pour faire feu. |
|  | **Ouvrez le mécanisme et assurez-vous que l'arme à feu ne contient aucune munition. Vous devez PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire.**<br>• Ne maniez une arme à feu que si vous pouvez **PROUVEr qu'elle est sécuritaire.**<br>• Chaque fois que vous maniez une arme, assurez-vous que la chambre et le chargeur sont vides.<br>• Ne tendez ou ne recevez une arme à feu uniquement lorsque celle-ci est ouverte et non chargée. C'est une règle essentielle à observer. |

**Figure 16.** Quatre règles vitales

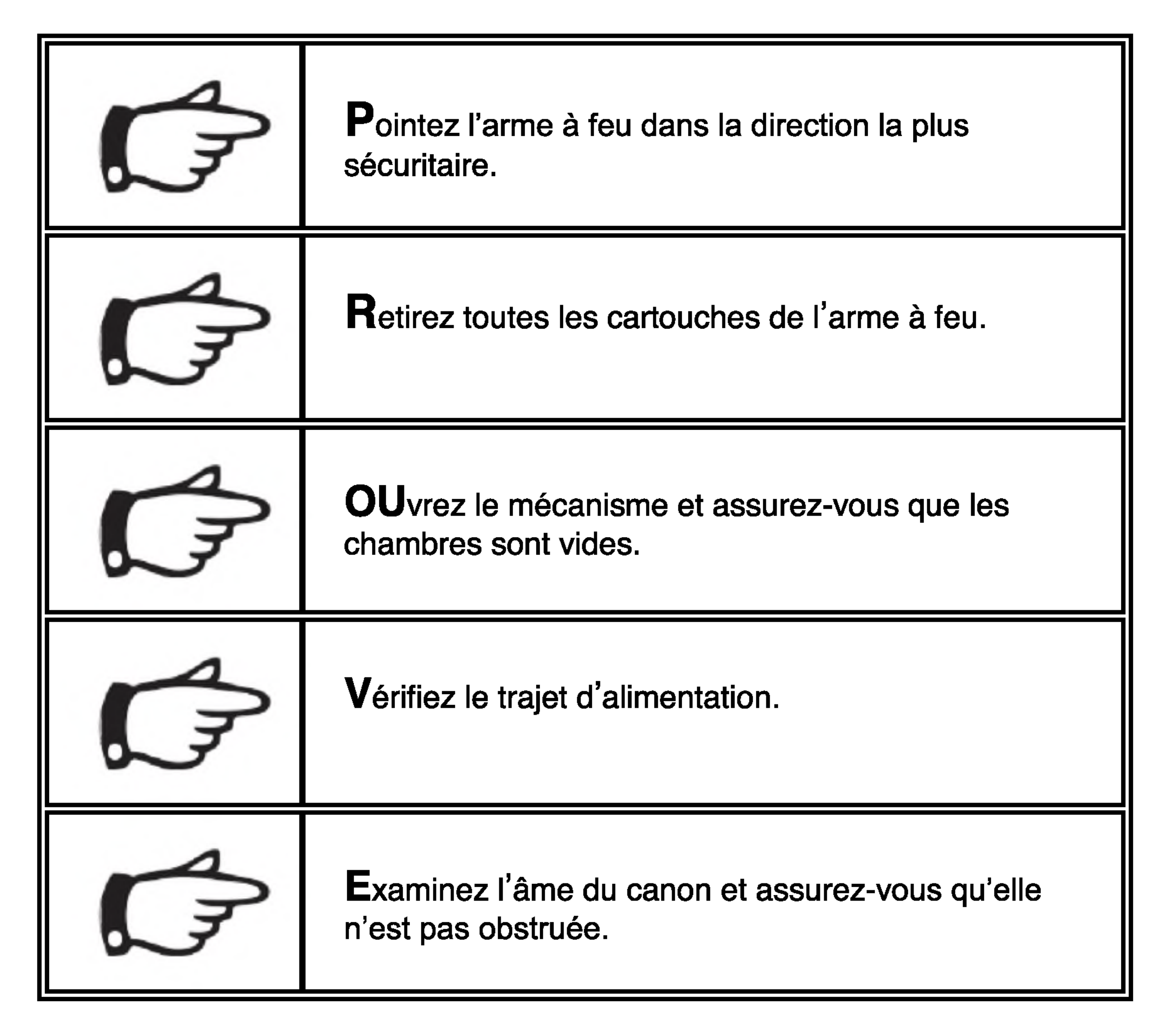



**Figure 17.** PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu qui a su PROUVEr qu'elle l'est en conserve le contrôle direct (ni hors de vue, ni hors de portée).**

## 4.2. Pratiques sécuritaires élémentaires relatives aux armes à feu

### 4.2.0. Aperçu

Bien des règles de sécurité ont été intégrées à la ***Loi sur les armes à feu*** et à **ses règlements**. Toutefois, les utilisateurs d'armes à feu expérimentés vont souvent au-delà de ces exigences en suivant la totalité ou une partie des règles de sécurité recommandées ci-dessous. Ces consignes de sécurité sont résumées au tableau 10 de la section 10.5. (Pour les exigences particulières concernant l'entreposage et le

transport, voir le MODULE 11 : ENTREPOSAGE, EXPOSITION, TRANSPORT ET MANIEMENT SÉCURITAIRES DES ARMES À FEU SANS RESTRICTION.)

### 4.2.1. Pratiques sécuritaires pour les armes à feu et les munitions

Quelques-unes des pratiques sécuritaires sont identifiées ci-dessous :

- N'oubliez pas que vous êtes responsable de vos armes à feu et de vos munitions en tout temps.
- Lorsque vous entreposez et transportez vos armes à feu, il est recommandé d'utiliser des dispositifs de sécurité, entre autres, les sûretés de détente ou câbles de sécurité, et les coffrets verrouillables.
- Dans bien des cas, aux termes de la loi, vos armes à feu doivent être déchargées et convenablement verrouillées. Sachez ce que la loi dit au sujet des armes à feu qui doivent être verrouillées et dans quelles circonstances elles doivent l'être.
- Gardez hors de vue les armes à feu et les munitions pendant le transport et l'entreposage. Cela réduit les risques de vol et empêche aussi que des personnes inexpérimentées ou non autorisées les utilisent.
- Les munitions et armes à feu doivent être gardées hors de la portée des enfants. L'entreposage inapproprié d'une arme à feu est une infraction criminelle et peut causer des tragédies et avoir de graves conséquences pour la personne trouvée coupable.
- Déchargez les armes à feu avant de les ranger. Gardez les munitions dans un endroit distinct. En les entreposant, veuillez mettre sous clef les armes à feu et les munitions à part ou enfermées dans un contenant de sécurité qui ne peut être facilement forcé ou une pièce où il est difficile de s'introduire.

### 4.2.2. Chargez une arme à feu uniquement lorsque vous êtes prêt à tirer

Quelques-unes des pratiques sécuritaires sont identifiées ci-dessous :

- Chargez votre arme à feu uniquement lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et là où il est légal et sécuritaire de le faire. En tout autre temps, elle ne devrait pas être chargée.
- Au champ de tir, ne chargez votre arme à feu uniquement lorsque vous avez atteint la zone de tir et que vous êtes prêt à tirer. Déchargez votre arme à feu avant de quitter la zone de tir.

- Lorsque vous remettez une arme à feu à quelqu'un ou que vous la déposez, assurez-vous toujours qu'elle est déchargée. Si possible, laissez le mécanisme ouvert.
- N'acceptez jamais une arme à feu chargée d'une autre personne.
- Ne courez jamais en portant une arme à feu chargée. Ne grimpez ou ne franchissez jamais un obstacle avec une arme à feu chargée. Ne franchissez pas un fossé en portant une arme à feu chargée.
- Ne jetez jamais une arme à feu de l'autre côté d'un fossé ou d'une clôture.
- N'appuyez jamais une arme à feu chargée contre un véhicule, un arbre ou un mur. Elle peut tomber et se décharger.
- Dans une voiture ou un bateau, transportez seulement des armes à feu déchargées. De nombreux accidents surviennent lorsque les armes à feu sont placées dans un véhicule ou lorsqu'elles en sont retirées. De plus, le mouvement du véhicule ou du bateau peut vous faire tomber ou vous faire échapper l'arme à feu. Dans les deux cas, elle peut faire feu accidentellement si elle contient des munitions.
- Déchargez toujours une arme à feu avant de la transporter ou de l'entreposer. Vous éviterez ainsi une décharge accidentelle causée par un choc pendant le transport, et vous réduirez aussi les risques qu'une personne inexpérimentée s'en serve.

## 4.2.3. Avant de tirer, prenez des mesures de sécurité

Quelques-unes des pratiques sécuritaires sont identifiées ci-dessous :

**Utilisez toujours votre arme à feu de la façon la plus sécuritaire possible. Avant de tirer, assurez-vous d'avoir bien identifié la cible et vérifié ce qu'il y a derrière elle.**

- **Vérifiez toujours si l'âme du canon n'est pas obstruée avant de charger l'arme à feu.**
- **Vérifiez toujours que vous utilisez les munitions qui conviennent à votre arme à feu et n'utilisez que celles-ci. Transportez avec vous uniquement le type de munition approprié.**
- **Ne jamais se fier entièrement aux mécanismes de sûreté d'une arme à feu. Ces dispositifs peuvent, à la longue, s'user et mal fonctionner. Une arme à feu chargée risque de faire feu, même si les dispositifs de sécurité sont enclenchés, car tout mécanisme peut faire défaut.**

### 4.2.4. Assurez-vous d'avoir bien identifié la cible et vérifié ce qu'il y a derrière elle

a. Pour vous assurer d'avoir bien identifié la cible et vérifié ce qu'il y a derrière elle, suivez les recommandations ci-dessous :

- Repérez bien la cible. Assurez-vous qu'il s'agit effectivement de l'objet sur lequel vous voulez tirer.
- Évitez de tirer en cas de doute. Ne tirez jamais parce que vous avez perçu ou aperçu un mouvement, vu une couleur ou une forme ou simplement entendu un bruit.
- Assurez-vous que votre champ de tir est dégagé.
- Assurez-vous, avant de tirer, que l'espace se trouvant derrière la cible est libre.
- Une lunette de visée n'est pas une paire de jumelles; elle ne doit jamais servir à identifier des personnes, des animaux ou des objets.

b. Soyez toujours conscient de l'endroit où les projectiles peuvent terminer leur course. Vous en êtes responsable, car ces projectiles peuvent ricocher ou aller au-delà de la cible. Par conséquent, si vous n'êtes pas certain :

- Ne tirez jamais si le projectile risque de frapper une surface dure ou de l'eau. Il pourrait se fragmenter ou ricocher dangereusement.
- Ne tirez pas sur une cible située près d'un bâtiment.
- Ne tirez pas sur une cible située sur une colline.
- Ne tirez qu'après vous être assuré que personne ne se trouve devant vous.

## 4.3. Dispositifs de verrouillage sécuritaires

a. Les dispositifs de verrouillage sécuritaires (voir la figure 18) empêchent la mise à feu accidentelle des armes à feu. Afin d'être efficaces, ils doivent être installés correctement. Veuillez noter que les dispositifs de verrouillage sécuritaires ne sont pas tous compatibles avec chaque arme à feu.

b. Dans certains cas, ils sont exigés par la loi (voir au MODULE 11 : ENTREPOSAGE, EXPOSITION, TRANSPORT ET MANIEMENT SÉCURITAIRES DES ARMES À FEU SANS RESTRICTION). Il existe plusieurs sortes de dispositifs de verrouillage sécuritaires. Les plus courants sont les sûretés de détente à clé ou à combinaison et les chaines ou les câbles. Tous ces dispositifs bloquent le mécanisme. Informez-vous auprès d'un armurier afin d'obtenir le dispositif de verrouillage qui convient le mieux à votre arme à feu.

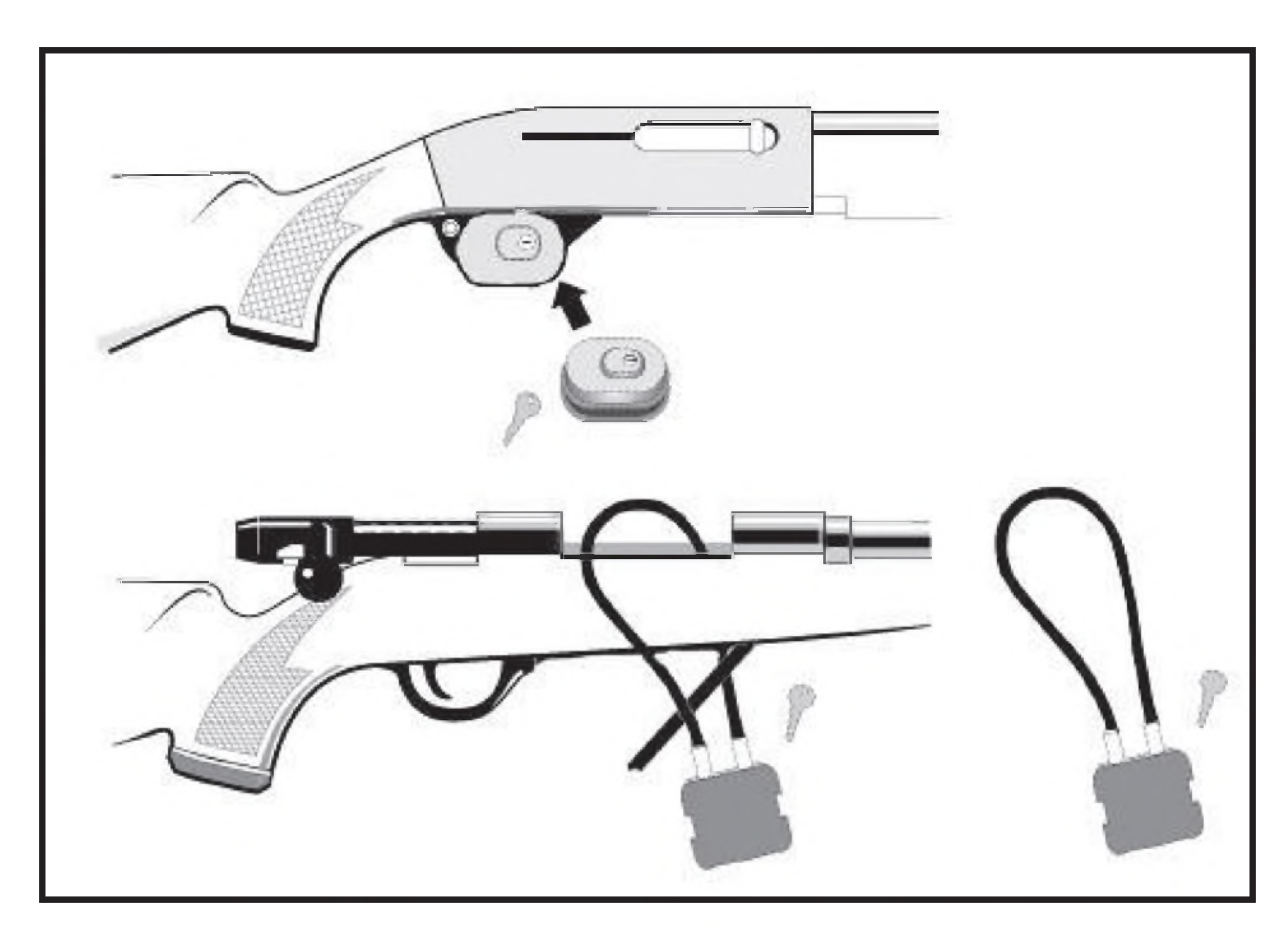


**Figure 18.** Divers dispositifs de verrouillage pour armes à feu

# 4.4. Questions de révision

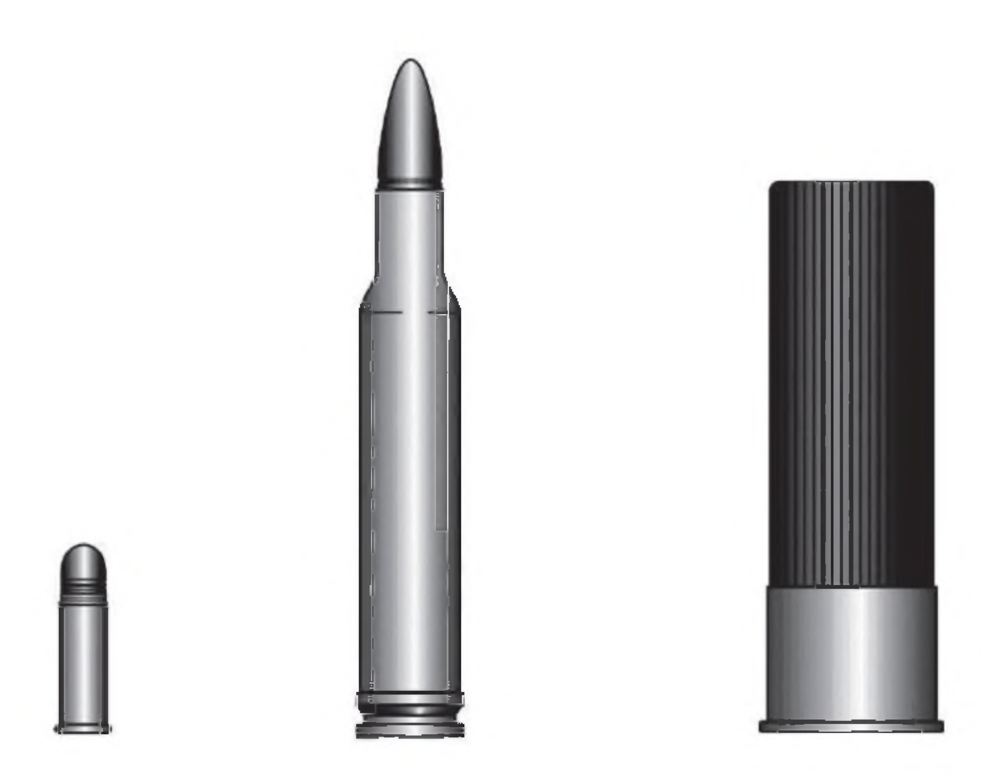
1. Décrivez quatre situations qui constituent un arrière-plan dangereux lorsque vous tirez.

2. Devriez-vous utiliser une lunette de visée montée pour vérifier le terrain ou identifier une cible?

3. Pouvez-vous vous fier à la sûreté de votre arme à feu?

4. Est-il sécuritaire d'accepter une arme à feu chargée d'un ami?

5. Trois amis placent leurs munitions de calibre différent sur le tableau de bord de leur camionnette. Est-ce une bonne pratique?



# MODULE 5 :

# MUNITIONS

# MODULE 5 : MUNITIONS

## 5.0. Aperçu

Ce module porte sur les cartouches de carabine et sur les cartouches de fusil de chasse. Il vous aidera à choisir les bonnes munitions. Vous devriez transporter seulement les munitions conçues pour l'arme à feu que vous utilisez et pour le genre de tir que vous avez l'intention de pratiquer. Cette règle s'applique au tir à la cible ou à la chasse.

Pour de plus amples renseignements, consultez un marchand d'armes à feu ou un armurier.

## 5.1. Rayures

a. Les armes à canon rayé comportent une série de rayures en forme de spirale à l'intérieur du canon. Les parois de métal entre les rayures sont appelées cloisons (voir la figure 17). Les cloisons constituent le diamètre original de l'âme. Les fusils de chasse sont identifiés par leur calibre.

b. Les rayures impriment à la balle un mouvement de rotation lorsque celle-ci est expulsée du canon et elles assurent la stabilité en vol du projectile.

## 5.2. Calibre

a. Les armes à canon rayé sont classées d'après leur calibre. Le calibre est la mesure du diamètre de l'âme soit en millièmes d'un pouce (système impérial) soit en millimètres (système métrique). Le calibre se mesure habituellement en pouces de cloison à cloison, tandis que les dimensions métriques se mesurent d'une rayure à l'autre.

**Consultez toujours le poinçon sur le canon de votre arme à feu afin de connaître le calibre exact de la munition à utiliser.**

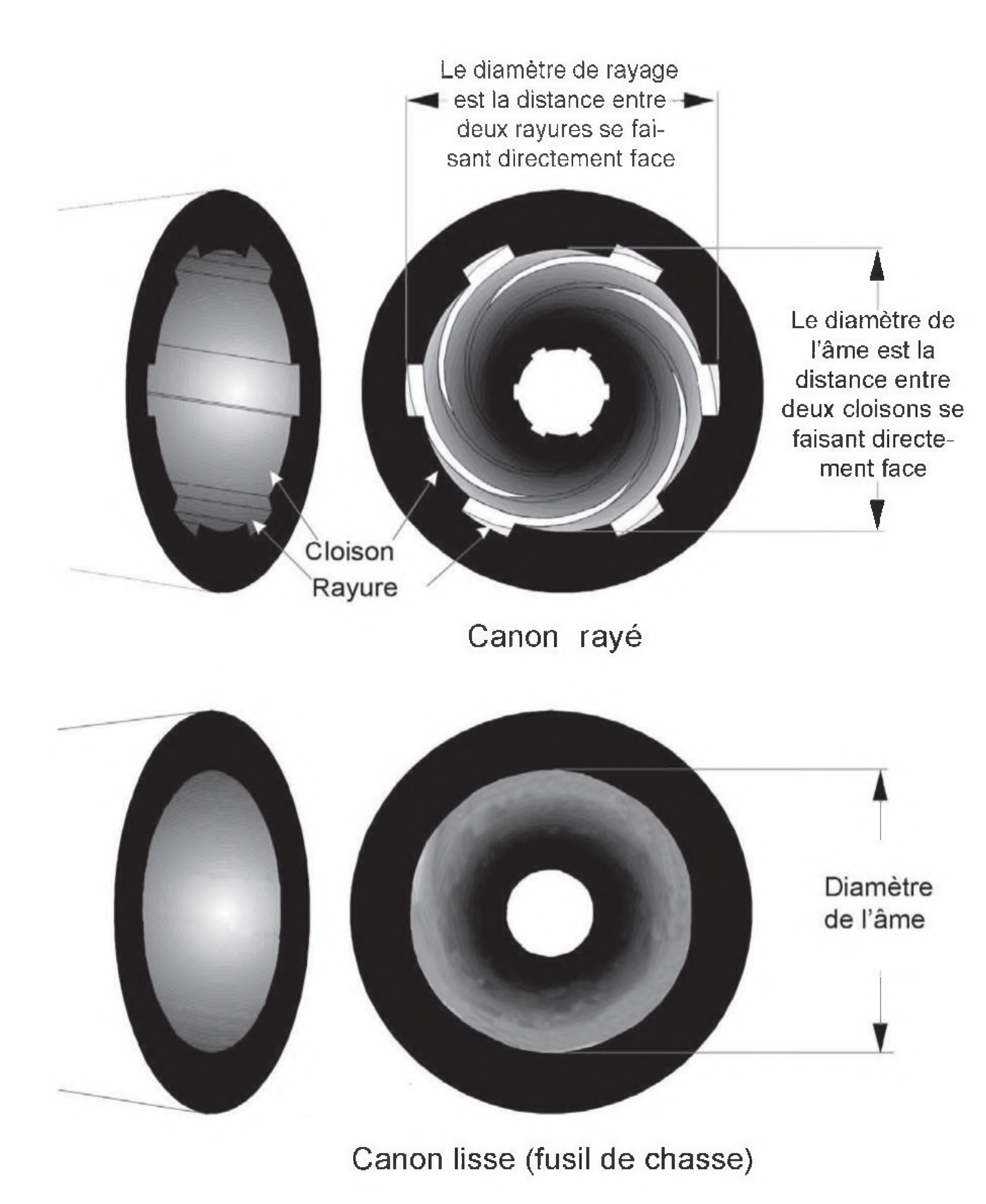



**Figure 19.** Canon rayé et canon lisse

# 5.3. Cartouches

## 5.3.0. Aperçu

a. La cartouche est la munition utilisée dans une carabine ou dans un fusil de chasse. Il existe deux types de cartouches courantes : à percussion annulaire et àpercussion centrale. Ces termes décrivent l'endroit où se trouve l'amorce sur le culot de la cartouche. Ils décrivent aussi l'endroit où frappe le percuteur (voir la figure 22).

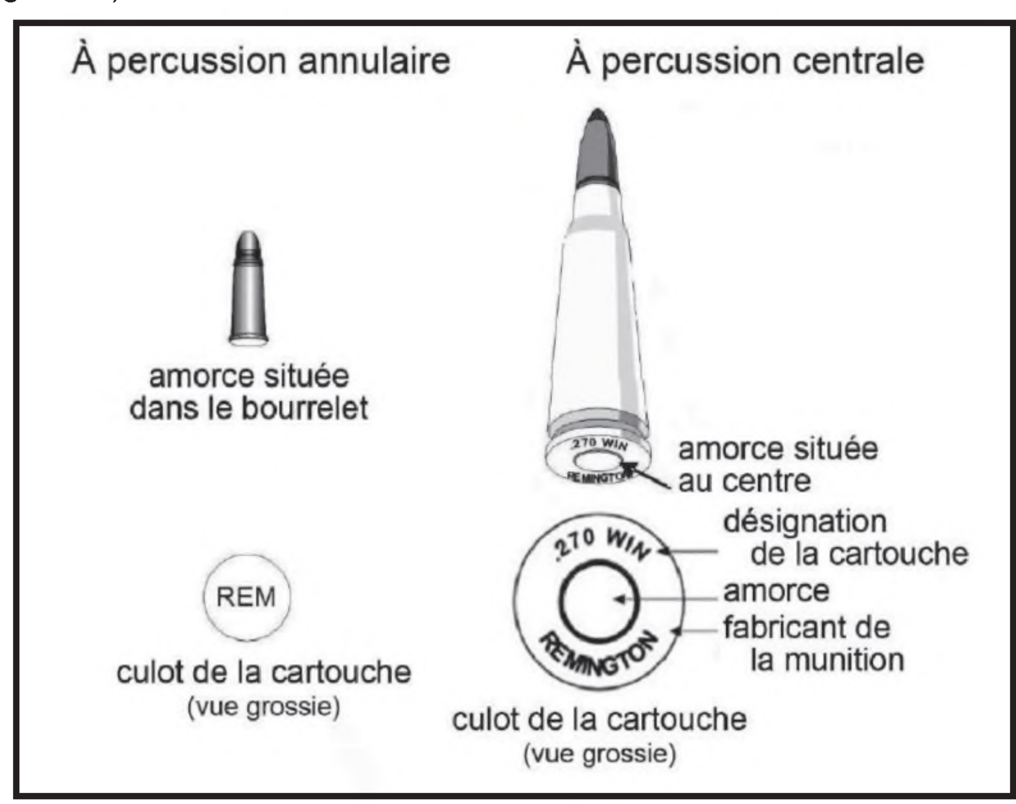



**Figure 20.** Exemple de cartouches à percussion annulaire et à percussion centrale

b. Les fabricants manufacturent des armes à feu de divers calibres**.** Assurez-vous que la désignation de la cartouche sur le culot correspond bien aux données (si elles sont disponibles) qui sont poinçonnées sur le canon de l'arme à feu (voir la figure 23). Il s'agit de l'élément le plus important à se rappeler. Ensuite, choisissez le bon type de munition pour votre arme à feu et votre cible. Par exemple, la bonne forme ou le bon poids de la balle. Si vous avez des doutes, consultez un marchand d'armes à feu ou un armurier.

c. S'il n'y a pas de poinçon, apportez l'arme à feu chez une personne qualifiée. Elle peut mesurer la chambre et vous conseiller sur les munitions à utiliser.

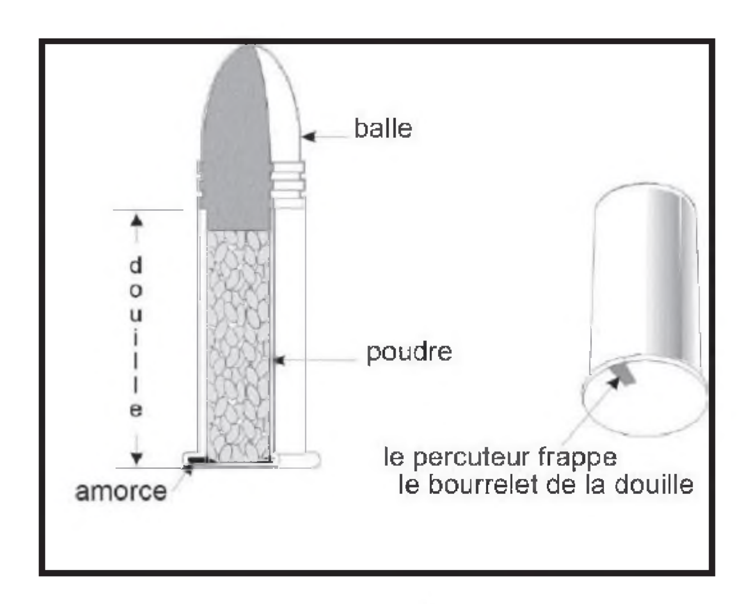



**Figure 21.** Cartouche à percussion annulaire

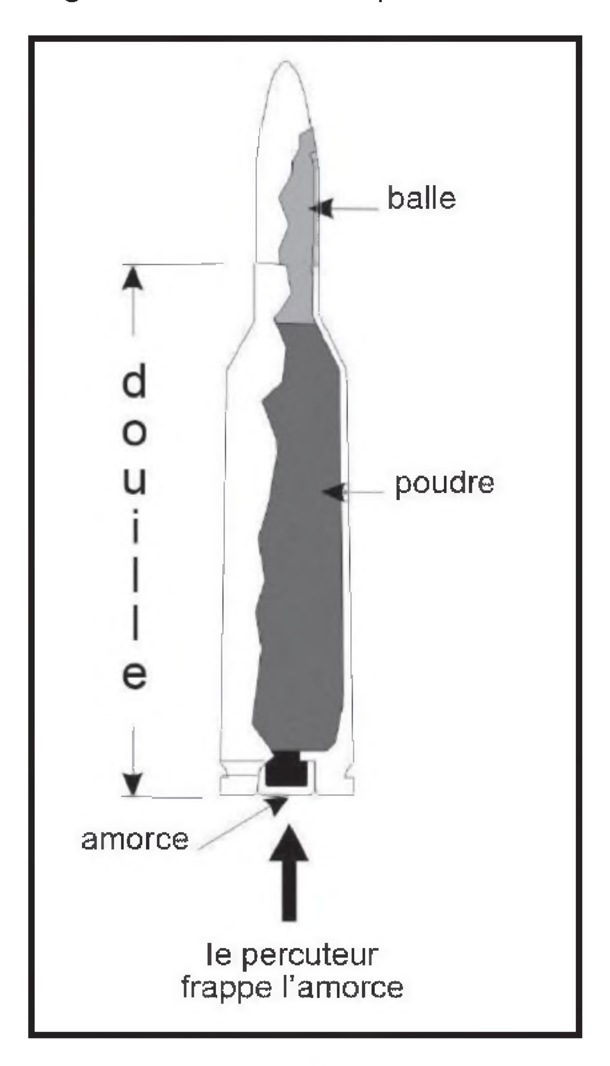



**Figure 22.** Cartouche à percussion centrale

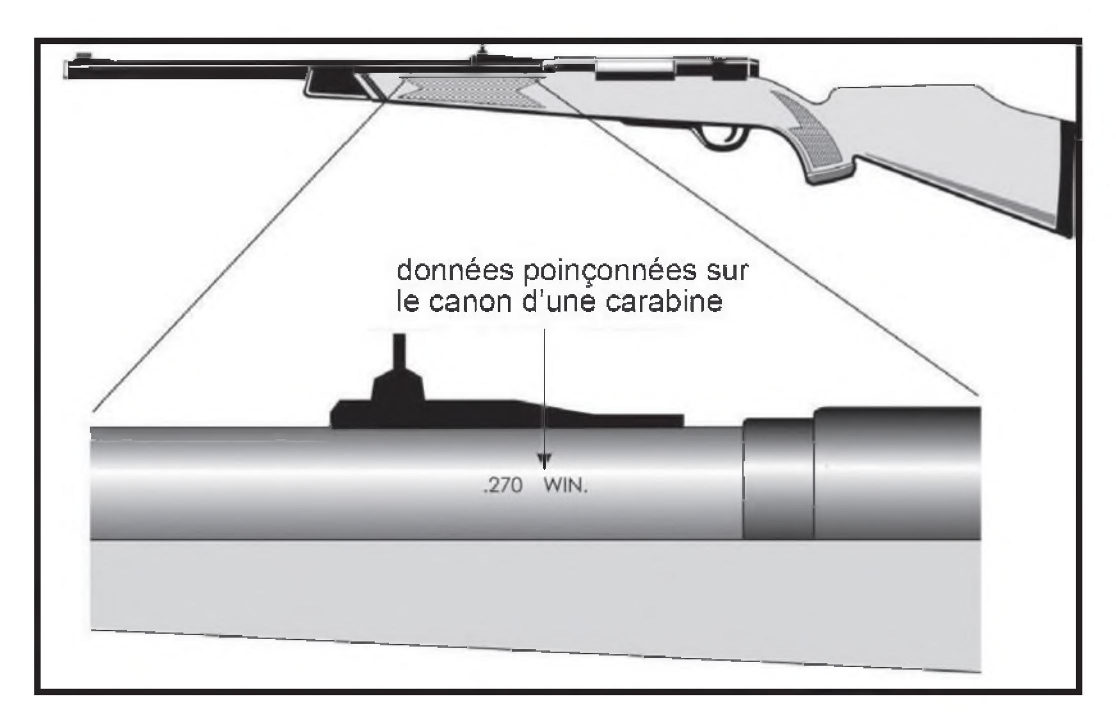



**Figure 23.** Exemple d'un poinçon de canon

**Soyez prudent lorsque vous achetez une arme à feu. Il se peut que certaines armes à feu n'aient pas de poinçon ou que celui-ci soit inexact. Certaines armes à feu peuvent avoir été modifiées et le poinçon indiqué peut être incorrect. Elles devraient être vérifiées par une personne qualifiée avant d'être utilisées.**

**Si vous rechargez vos propres munitions, vous devez suivre attentivement les instructions et les procédures énoncées dans les manuels fournis à cet effet. Inspectez toutes les munitions avant le chargement de l'arme à feu pour vous assurer qu'il n'y a pas de défauts.**

d. Beaucoup de propriétaires d'armes à feu chargent leurs propres munitions à percussion centrale. Cela leur permet d'économiser de l'argent et de créer un produit de grande qualité fait sur mesure pour leur arme à feu et pour les conditions de tir. Si vous chargez vos propres munitions à la main, vous devez suivre rigoureusement les consignes et procédures indiquées dans les manuels fournis en ce sens.

e. Les munitions mal chargées peuvent provoquer le mauvais fonctionnement ou l'enrayage de l'arme à feu. Un mauvais fonctionnement peut causer un accident. En effet, l'arme à feu peut exploser et blesser le tireur. N'acceptez ou n'utilisez jamais de cartouches rechargées à moins d'être certain qu'elles ont été fabriquées et rechargées correctement.

## 5.3.1. Éléments et matériaux des cartouches

Les munitions diffèrent sur le plan des dimensions, de l'apparence et des matériaux. Les cartouches de carabines comportent quatre éléments de base. Ces éléments sont décrits ci-dessous (voir la figure 24 du tableau 5 et le tableau 6 à la section 5.6.).

**Tableau 5.** Éléments et matériaux des cartouches

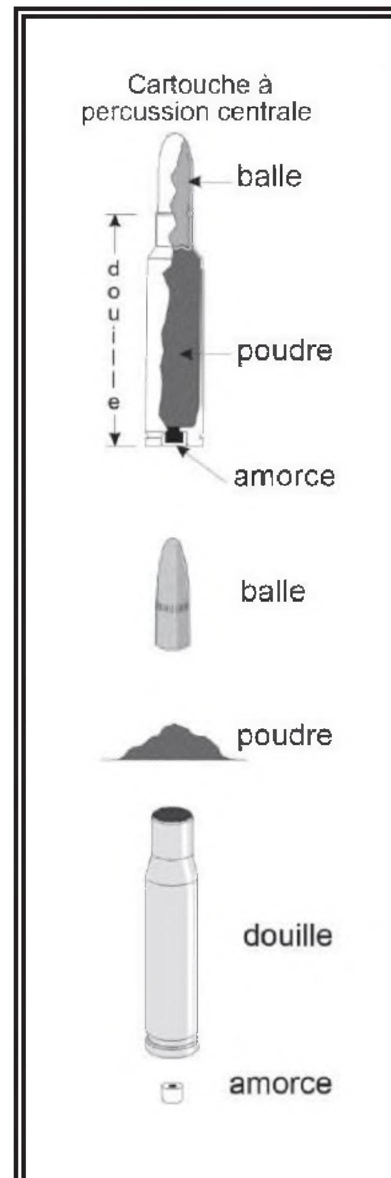



**Figure 24.** Cartouche à percussion centrale, charge propulsive, douille et amorce

1. La **balle** est le projectile situé à l'avant de la cartouche. Elle est projetée à l'extérieur de l'arme à feu lorsque la poudre brûle. Habituellement, la balle est faite de plomb, d'alliage de plomb ou autre matériau dense. Elle peut aussi être recouverte d'une chemise de métal plus dur. Lorsque le bout d'une balle est ainsi recouvert, on parle d'une balle chemisée. Si le plomb est exposé à la pointe, on parle d'une balle semi-chemisée. Le cuivre, le laiton rouge ou l'acier sont des matériaux couramment utilisées pour les chemises.
   - Les balles peuvent avoir des dimensions, des formes et des poids différents (voir la figure 25). Vous devez choisir la bonne combinaison pour la cible ou l'endroit où vous avez l'intention de tirer.
   - Les balles utilisées pour la chasse sont souvent à pointe molle ou à pointe creuse. Elles sont conçues de façon à se dilater lors de l'impact. De cette façon, la plus grande partie de l'énergie est utilisée sur la cible.
   - Plusieurs balles de tir à la cible sont faites d'alliage de plomb.
2. La **charge propulsive,** ou la poudre, est la substance chimique située à l'intérieur de la douille. Elle est allumée pour propulser la balle dans le canon.
3. La **douille** contient tous les autres éléments de la munition. Elle est normalement faite de laiton. Elle pourrait aussi être faite d'acier, de cuivre, d'aluminium ou de plastique pour les cartouches à fusil de chasse (voir la figure 24).
4. L'**amorce** fonctionne comme la capsule d'une arme-jouet. Elle comprend un mélange chimique qui explose lorsque le percuteur la frappe. Cette explosion enflamme la poudre propulsive.

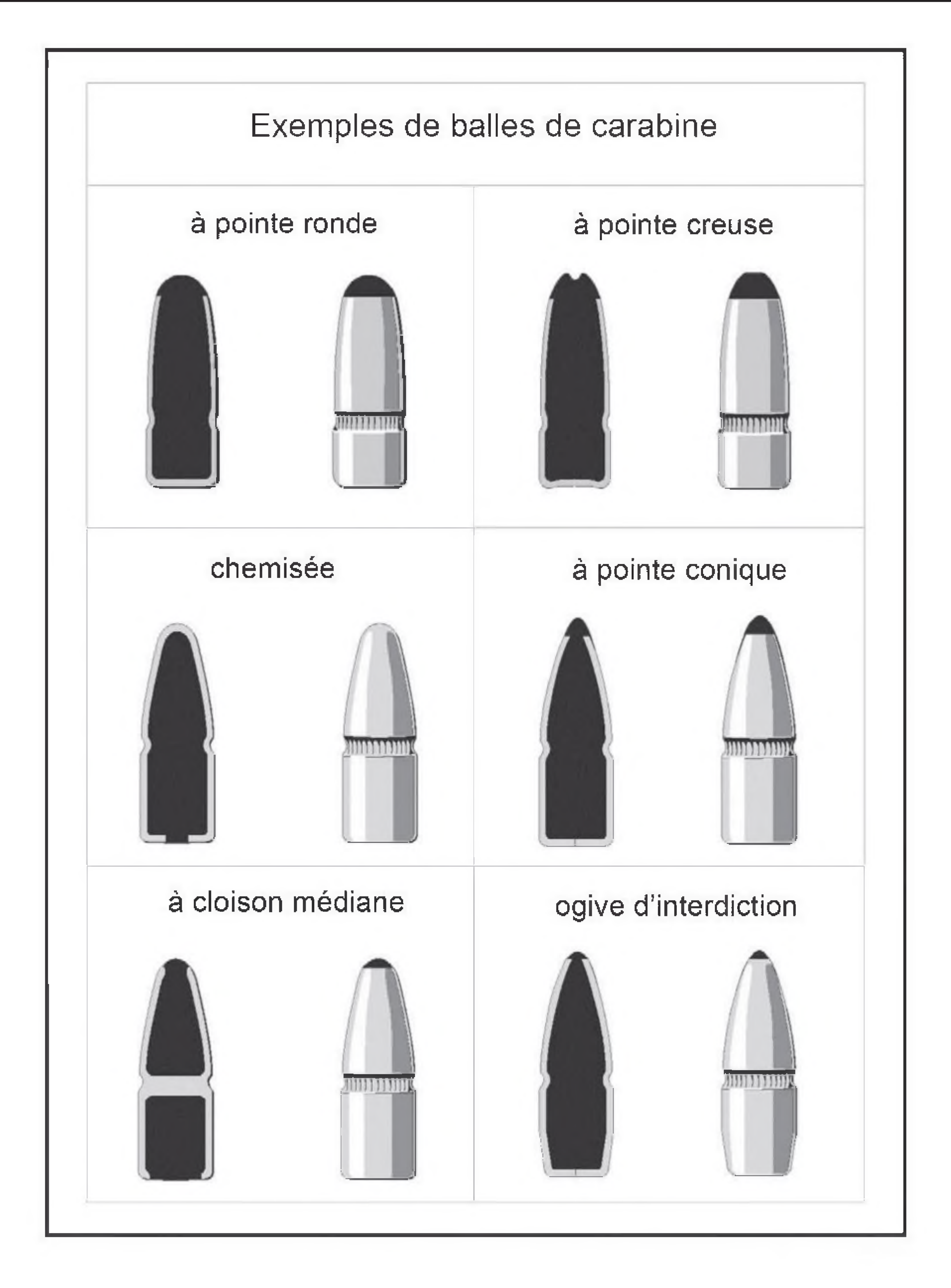



**Figure 25.** Comparaison de balles de carabine

## 5.3.2. Types de cartouches

Il y a deux principaux types de cartouches modernes : à percussion annulaire et à percussion centrale.

a. Pour les munitions à percussion annulaire, le produit chimique de l'amorce est contenu dans l'espace à l'intérieur du bourrelet de la douille en laiton ou en cuivre. Sous l'impact du percuteur, le bourrelet mou s'enfonce, ce qui écrase la poudre d'amorçage. Cela fait exploser l'amorce, et enflamme la poudre (voir la figure 21).

- Toutes les cartouches à percussion annulaire sont de calibre .22 ou .17HMR. La plus populaire est le .22 et elle est normalement de divers types : BB, courtes, longues et *long rifle*. Il existe aussi des cartouches .22 Magnum, mais elles ne sont pas interchangeables avec les autres cartouches de calibre.22. Assurez-vous d'utiliser la munition qui convient à votre arme à feu.
- Les cartouches à percussion annulaire sont généralement faites de plomb. Elles sont lubrifiées avec de la graisse ou avec de la cire spéciale, ce qui permet de réduire l'accumulation de plomb dans le canon de la carabine. Dans certains cas, elles peuvent être complètement recouvertes de cuivre. On les appelle donc chemisées (par exemple, .17HMR).

**Le tir à vide avec une arme à feu à percussion annulaire peut endommager l'arme à feu. Le tir à vide signifie initier la séquence de tir sans cartouche dans la chambre.**

b. Les munitions à percussion centrale (voir la figure 22) sont utilisées dans les armes à feu plus puissantes. L'amorce se trouve au centre du culot de la douille de la cartouche. Le percuteur frappe l'amorce, ce qui la fait exploser. Cela enflamme ensuite la poudre.

## 5.3.3. Désignation des cartouches

a. Il y a plusieurs façons d'identifier ou de désigner les cartouches. Certaines cartouches possèdent plusieurs désignations. La désignation d'une cartouche ou son abréviation est normalement poinçonnée sur le culot de la douille. Elle est aussi imprimée sur la boîte de munitions commerciales (voir la figure 26).

b. Auparavant, les cartouches étaient désignées selon leur calibre approximatif. Le calibre renvoie au diamètre de l'âme qui se mesure soit en fractions d'un pouce, soit selon le système métrique. Pour les canons rayés, le diamètre de l'âme est mesuré habituellement d'une cloison à l'autre et donné soit en millièmes de pouce ou en millimètres.

c. À l'heure actuelle, le nom des armes à feu modernes comprend le calibre contenu dans la description de la cartouche afin d'identifier la désignation de la munition conçue pour l'arme à feu. Cela permet de faire la différence entre les cartouches de même calibre, mais dont la douille est différente. **Cependant, les cartouches de désignations différentes ne sont pas interchangeables (.303 Savage et .303 British, 7-mm Mauser et 7-mm Remington Magnum, .300 Savage et .300 Win Mag).**

d. Puisqu'un fabricant peut choisir de construire une arme à feu ou une munition selon le calibre de cartouche originalement utilisé par un autre fabricant, il peut y avoir de la confusion. Ainsi, vous pouvez utiliser une carabine Remington pour tirer une cartouche .300 Winchester magnum fabriquée par la Federal Cartridge Company (voir la figure 26).

e. Le poinçon sur le culot d'une cartouche donne de l'information très utile, comme le nom de la cartouche. Il vous indique aussi :

- le calibre
- le fabricant
- la qualité régulière ou magnum et d'autres détails pertinents

f. Lisez toujours le poinçon de la cartouche. C'est la seule façon de s'assurer que la cartouche correspond à l'arme à feu. Si vous avez des doutes, consultez un armurier ou un marchand d'armes à feu.

g. Le terme magnum provient de la description d'une grosse bouteille de vin. Par le passé, il désignait principalement les grandes cartouches à goulot d'étranglement qui avaient une plus grande puissance que la normale pour ce calibre. Aujourd'hui, il s'agit plus d'un terme commercial que d'un terme technique, mais il représente une partie importante du nom.

**Il se peut que certaines munitions, comme les cartouches à percussion annulaire, n'aient pas de poinçon. De plus, certaines munitions rechargées par des particuliers peuvent ne plus correspondre au poinçon original. Si possible, consultez les renseignements sur la boîte de munitions. Si vous avez des doutes, faites vérifier ces munitions par une personne qualifiée avant de les utiliser.**

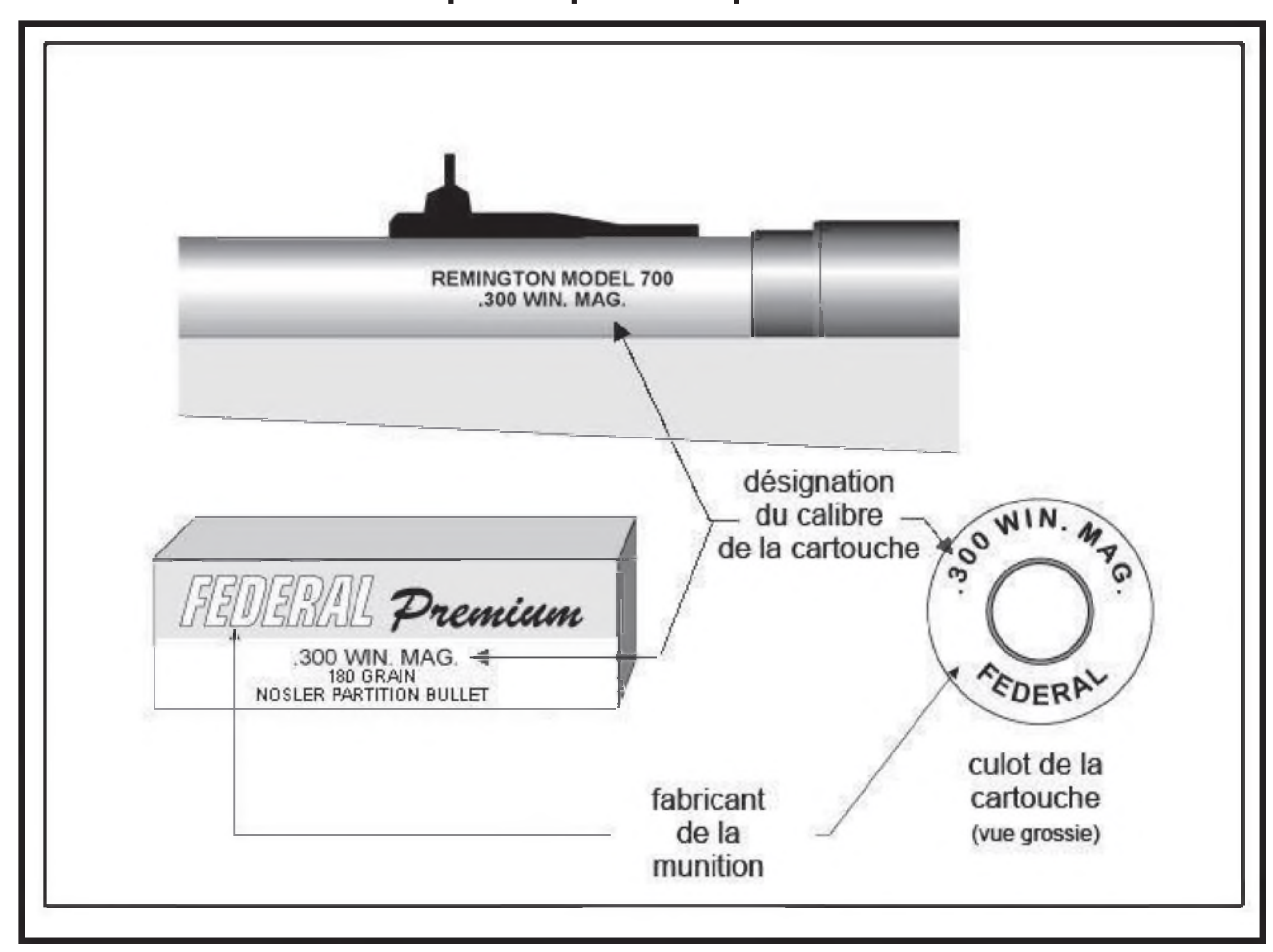



**Figure 26.** Poinçon sur le canon d'une carabine

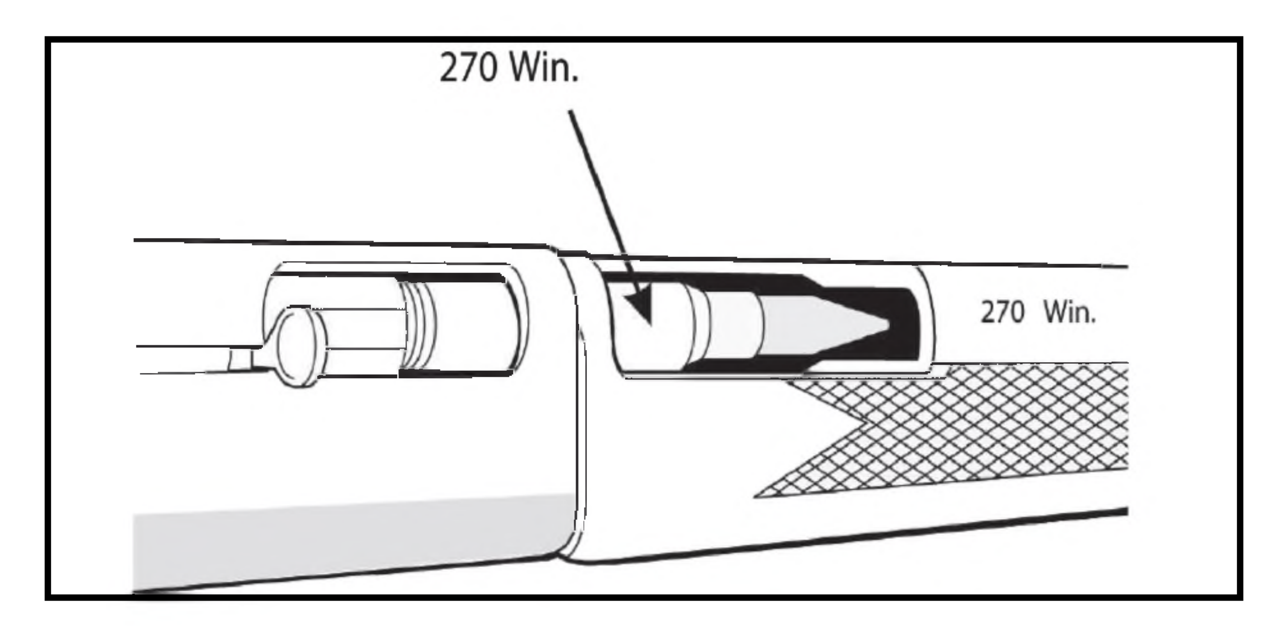



**Figure 27.** Plan de coupe d'une munition entrant dans la chambre

## 5.4. Canons de fusil de chasse

a. L'emploi de balles à bout rond, de balles rayées et de balles contenues dans un sabot ou une capsule de plastique est de plus en plus populaire auprès des utilisateurs de fusils de chasse modernes. Cela permet au fusil de chasse de tirer des projectiles individuels, un peu comme le fait la carabine.

b. Certains fusils de chasse étaient fabriqués avec des étranglements ajustables, alors que certains fusils de chasse modernes sont fabriqués avec des tubes interchangeables, qui modifient l'étranglement. Sur ces armes à feu, on peut changer l'étranglement simplement en dévissant le tube amovible à la bouche du canon et en le remplaçant par un autre tube à étranglement différent.

c. Un fusil de chasse doté de tubes à étranglement ou de canons interchangeables peut être utilisé pour le tir au pigeon d'argile, le tir d'oiseaux migrateurs, le tir de petit gibier et la chasse de gros gibier, en tenant compte des munitions utilisées et des règlements de la région.

d. Le canon rayé est de plus en plus populaire. Il offre le choix d'utiliser une balle à bout rond, une balle rayée ou un sabot. Le canon rayé est conçu de façon à faire tourner les projectiles lorsqu'ils quittent le canon. Cela les rend semblables à des balles normales de carabine, ce qui en augmente la précision et la portée.

e. Le canon rayé d'un fusil de chasse est identique à un canon d'une carabine, à la différence que le diamètre de son canon est différent. Cela a permis aux fusils de chasse d'obtenir une meilleure précision et de nouvelles utilisations.

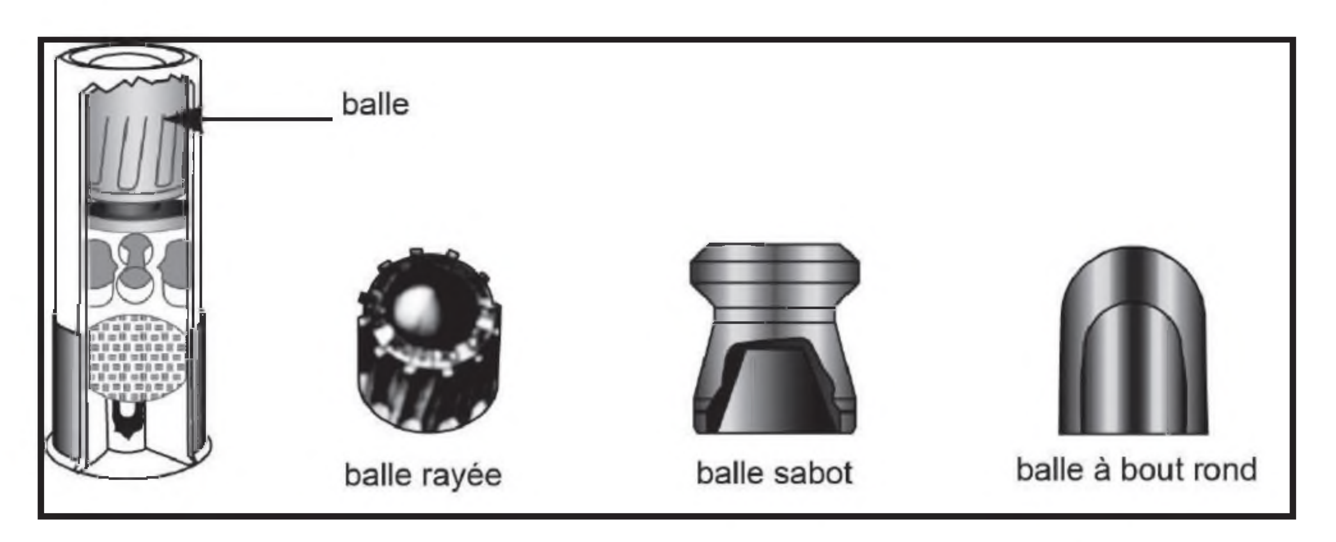



**Figure 28.** Types de balles de fusil de chasse

## 5.5. Calibres de fusil de chasse

Le calibre du fusil de chasse est mesuré selon le diamètre de l'âme, d'après un ancien système qui exprime le nombre de billes de plomb (chacune a le même diamètre que l'âme du canon) pesant une livre. En d'autres mots, s'il faut 12 billes de même diamètre que l'âme du canon pour faire une livre, il s'agit d'un fusil de calibre 12. Une seule dérogation à cette règle est le calibre .410, qui est le seul à représenter vraiment le diamètre de l'âme (0,410 pouce), car il a été créé plus tard (voir la figure 29).

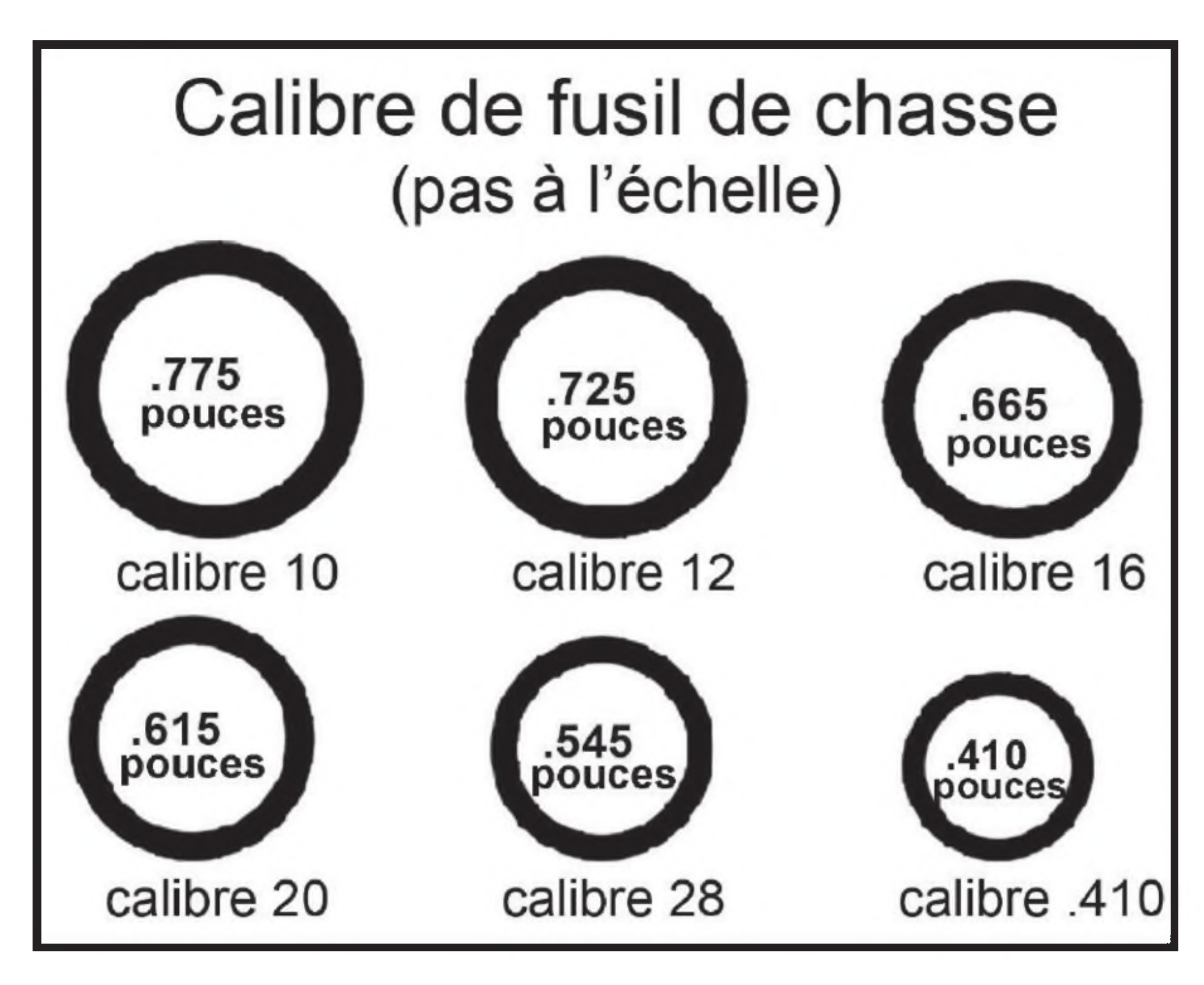



**Figure 29.** Calibres de fusils de chasse

**Remarques :** 12 billes de plomb = 1 livre = calibre 12
Le .410 est une mesure impériale due à la fabrication américaine.

# 5.6. Étranglement

a. L'âme du canon d'un fusil de chasse est généralement lisse et peut se rétrécir vers l'extrémité de la bouche du canon. C'est ce qu'on appelle l'étranglement (ou «choke» en anglais).

b. L'étranglement du canon d'un fusil de chasse aide à contrôler la dispersion ou l'éparpillement de la grenaille après le tir. Il s'agit d'un mécanisme semblable au boyau d'arrosage qui contrôle le giclement d'eau.

c. La concentration de grenailles sur la cible est déterminée par l'étranglement.

- L'étranglement plein donne une dispersion étroite.
- L'étranglement modifié produit une dispersion plus ouverte.
- L'étranglement amélioré produit une dispersion encore plus ouverte.
- Le canon cylindrique produit la dispersion la plus ouverte.

d. Un canon de fusil de chasse qui ne comporte aucun étranglement ou rétrécissement à l'extrémité est appelé « canon cylindrique ». Il est souvent utilisé pour de plus gros plombs, tels que les chevrotines, ou pour le tir de balles rayées.

e. La plupart des fusils de chasse modernes offrent la possibilité d'interchanger les étranglements en vissant l'accessoire par la bouche du canon.

Voir la figure 30 sur l'utilisation des divers étranglements et sur les groupements de grenailles correspondants. Le groupement dépend du type de grenailles utilisées (plomb, acier, bismuth ou fer-tungstène). Il appartient au tireur d'apprendre à connaître les divers groupements et celui de son arme.

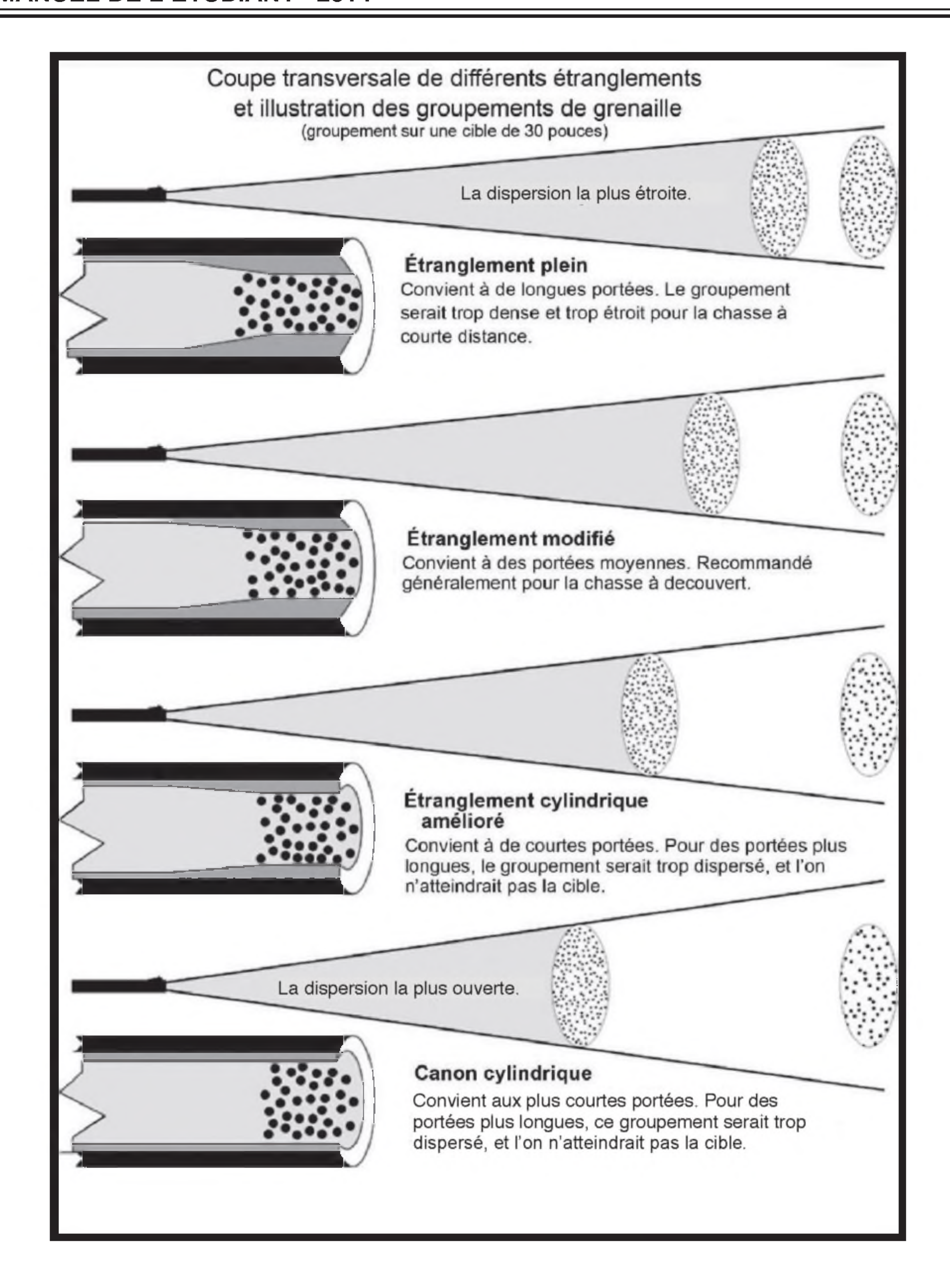



**Figure 30.** Coupe transversale (étranglements et groupements)

**Tableau 6.** Comparaison des cartouches

## Comparaison entre les cartouches de carabine et les cartouches de fusil de chasse

| TYPE | ÉLÉMENTS | FONCTION |
|---|---|---|
| **CARTOUCHES UTILISÉES DANS LES CARABINES** | | |
| À percussion annulaire ou à percussion centrale Dimension : Calibre p. ex. - .17HMR, .22, .30 ou 7 mm | DOUILLE | Contient les éléments |
| | AMORCE | Fait exploser la charge propulsive au contact du percuteur |
| | POUDRE | Brûle, prend de l'expansion et propulse le projectile |
| | PROJECTILE | Frappe la cible |
| **CARTOUCHES UTILISÉES DANS LES FUSILS DE CHASSE** | | |
| Dimension : Calibre de fusil de chasse p.ex. - calibre 12 ou 20 ou calibre .410<br><br>2¾ po., 3 po., 3½ po. Longeur approximative de la douille *après* le tir. | DOUILLE | Contient les éléments |
| | AMORCE | Fait exploser la charge propulsive au contact du percuteur |
| | POUDRE | Brûle, prend de l'expansion et propulse la grenaille ou la balle rayée |
| | BOURRE | Sépare la grenaille de la poudre et scelle le canon derrière la grenaille pendant le tir |
| | GRENAILLE<br>OU<br>BALLE | Se disperse pour frapper la cible<br><br>Frappe la cible |

# 5.7. Cartouches de fusil de chasse

## 5.7.0. Aperçu

Le fusil de chasse utilise des munitions à percussion centrale. La douille a un culot épais et solide. La charge d'amorçage est située dans une coupe distincte au centre inférieur du culot de la douille (voir la figure 31).

Le percuteur frappe l'amorce. Cette dernière fait exploser la poudre d'amorçage et enflamme la poudre. La charge contient habituellement de la grenaille, mais il peut aussi s'agir d'une seule balle rayée.

## 5.7.1. Éléments et matériaux des cartouches de fusil de chasse

a. Les éléments des cartouches de fusil de chasse sont semblables à ceux des cartouches de carabine. Toutefois, il y a cinq éléments, et non quatre (voir les figures 31 et 32, et le tableau à la section 5.6.). Les cinq éléments sont décrits ci-dessous :

   1. Grenaille est le nom donné à la charge de billes tirée d'un fusil de chasse. Les cartouches peuvent contenir de la grenaille de plomb, d'acier de bismuth ou de fer-tungstène. Auparavant, les billes étaient principalement faites de plomb. Toutefois, à cause des préoccupations écologiques, on utilise de plus en plus d'autres matériaux :

      - L'utilisation de l'acier dans certains canons de fusils de chasse peut causer des dommages à l'arme à feu. Pour de plus amples renseignements, consultez le manuel du fabricant ou un armurier.

      - La grosseur des billes et leur nombre peuvent varier. Cela dépend du type de cible et de sa distance. De plus petites billes sont habituellement utilisées pour des cibles plus petites ou plus proches (voir le tableau 7).

      - On utilise parfois une seule balle rayée avec le fusil de chasse. Elle sert à la chasse au gros gibier.

   2. Les cartouches de fusil de chasse contiennent aussi une ou plusieurs bourres, lesquelles sont faites de papier, de fibre ou de plastique. Elle sépare la charge propulsive de la grenaille ou de la balle rayée. Le bourre empêche, en outre, les gaz chauds d'endommager la grenaille et forme un joint d'étanchéité derrière la charge propulsive.

3. La charge propulsive, ou la poudre, est la substance située à l'intérieur de la douille et, lors de la mise à feu, elle propulse la grenaille.

4. La douille contient tous les autres éléments de la munition. Elle est habituellement faite d'une combinaison de laiton, de plastique ou de papier.

5. L'amorce comprend un mélange chimique qui explose lorsque le percuteur la frappe. Cette explosion enflamme la charge propulsive.

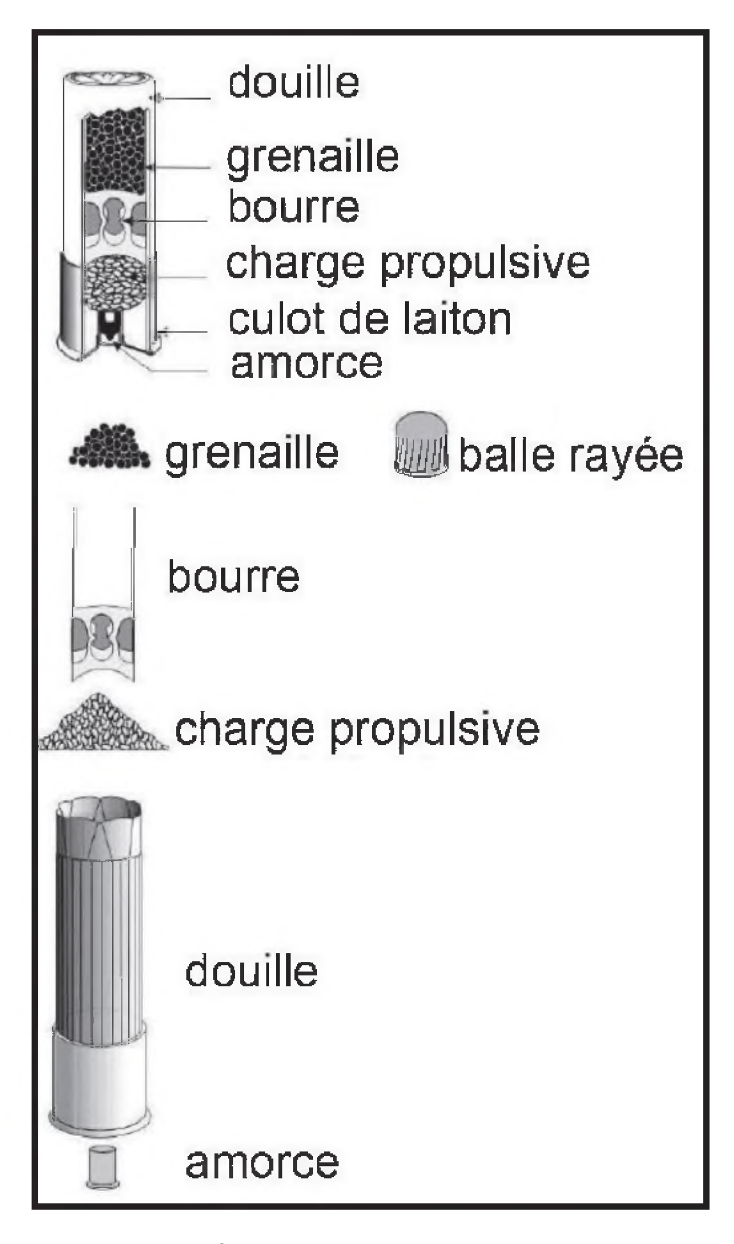



**Figure 31.** Éléments d'une cartouche de fusil

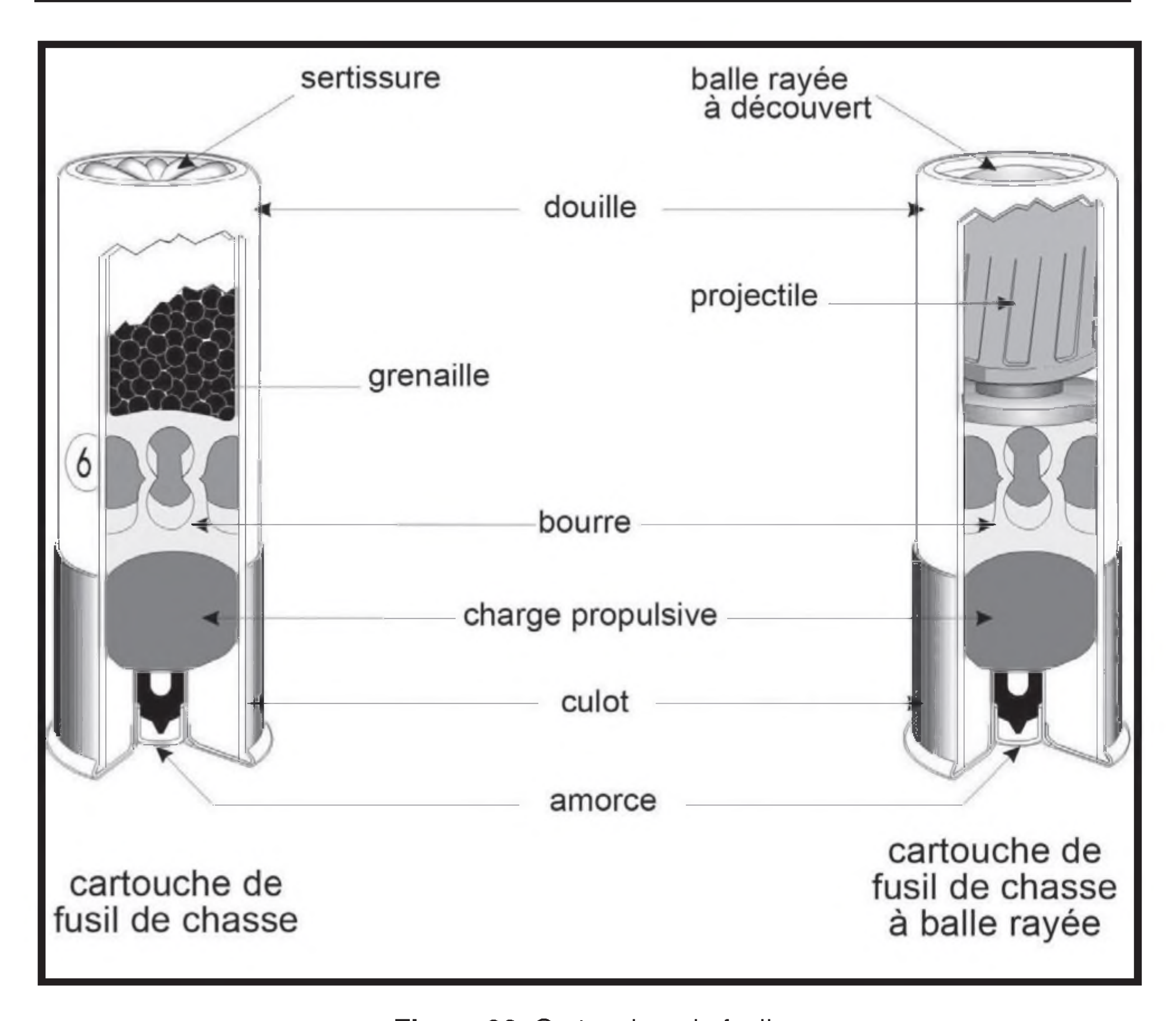



**Figure 32.** Cartouches de fusil

**Tableau 7.** Grosseur de la grenaille

## Grosseur de la grenaille

### Grosseur des chevrotines

| Numéro de la grenaille | Diamètre en po | Nombre de billes à l'once |
|---|---|---|
| 4 | .24 | 27<br>34 |
| 3 | .25 | 20<br>24 |
| 1 | .30 | 12<br>16<br>20<br>24 |
| 0 | .32 | 12 |
| 00 | .33 | 9<br>12<br>15 |
| 000 | .36 | 8 |

### Grosseur des billes

| Numéro de la grenaille | Diamètre en po | Grenaille / oz de plomb | Grenaille / oz d'acier |
|---|---|---|---|
| 9 | .08 | 585 | nd |
| 8 | .09 | 410 | nd |
| 7 ½ | .095 | 350 | nd |
| 7 | .10 | - | 420 |
| 6 | .11 | 225 | 316 |
| 5 | .12 | 170 | 243 |
| 4 | .13 | 135 | 191 |
| 3 | .14 | - | 153 |
| 2 | .15 | 87 | 125 |
| 1 | .16 | - | 103 |
| B | .17 | - | nd |
| BB | .18 | 50 | 72 |
| BBB | .19 | - | 61 |
| T | .20 | - | 53 |
| TT | .21 | - | nd |
| F | .22 | - | nd |

## 5.7.2. Types de cartouches de fusil de chasse

a. Il existe plusieurs types de cartouches de fusil de chasse. Elles peuvent être de différents calibres et longueurs avec de la grenaille de dimension et de type adaptés à l'arme et aux cibles visées (voir le tableau 7 à la section 5.7.1.). Afin de choisir la munition qui convient pour votre arme à feu et votre cible, suivez les recommandations du fabricant. Par exemple, les cartouches de fusil de chasse de calibre 12 ont habituellement différentes longueurs comme :

- 70 mm (2 ¾ pouces)
- 76 mm (3 pouces)
- 89 mm (3 ½ pouces)

**Remarque :** Ces dimensions représentent la longueur de la cartouche après le tir (voir la figure 33).

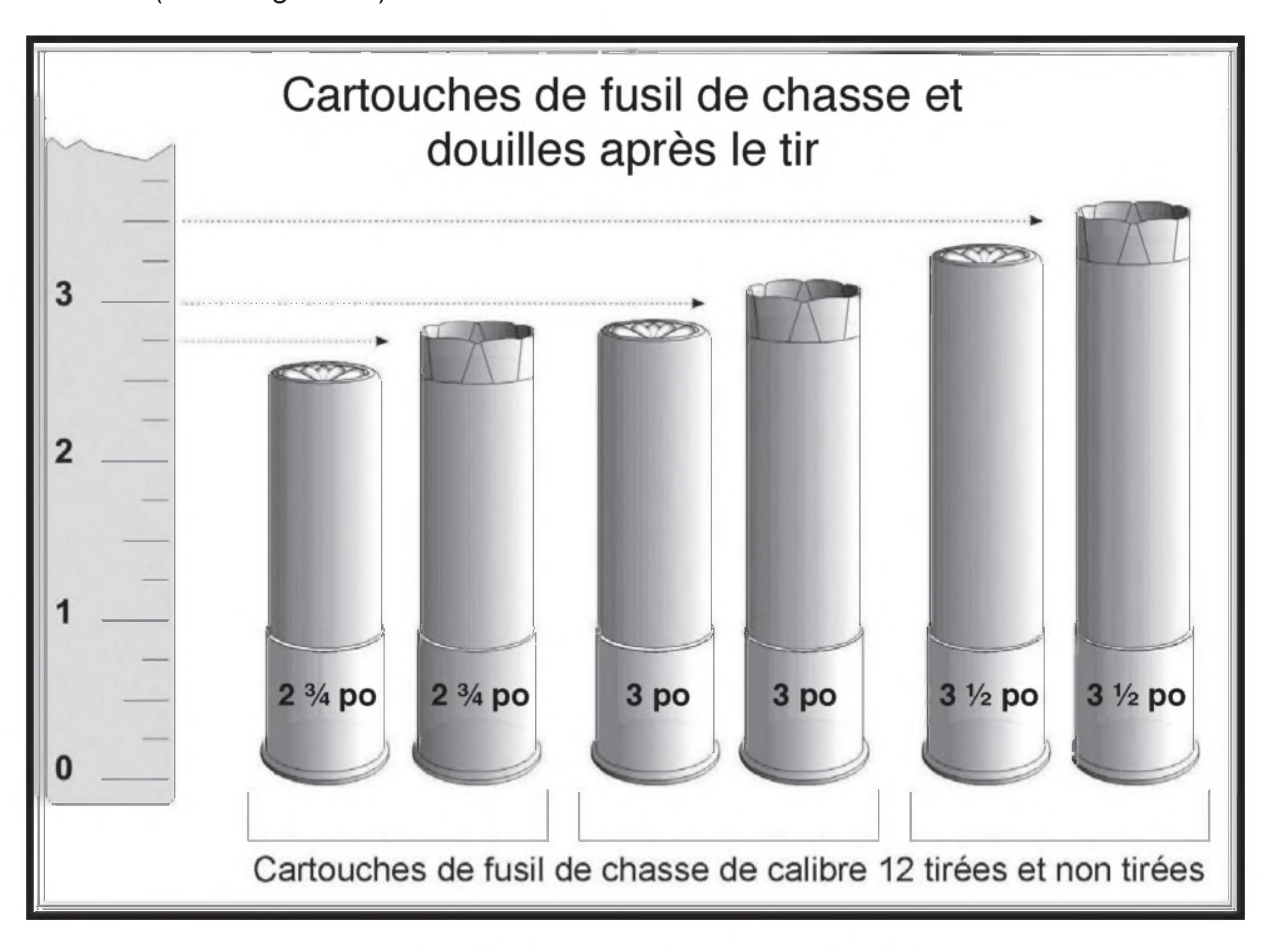



**Figure 33.** Cartouches et douilles de fusil

**Il faut noter que certains fusils de chasse européens sont fabriqués avec des chambres mesurant 2 et 2 ½ pouces. Le tir de cartouches de 2 ¾ pouces avec ces armes à feu est dangereux. Il existe d'autres longueurs que les cartouches de calibre 12. Si vous avez des doutes, consultez un armurier. La longueur réelle de la cartouche peut varier légèrement de ces dimensions. Les fabricants de cartouches de fusil de chasse arrondissent les dimensions indiquées sur les boîtes.**

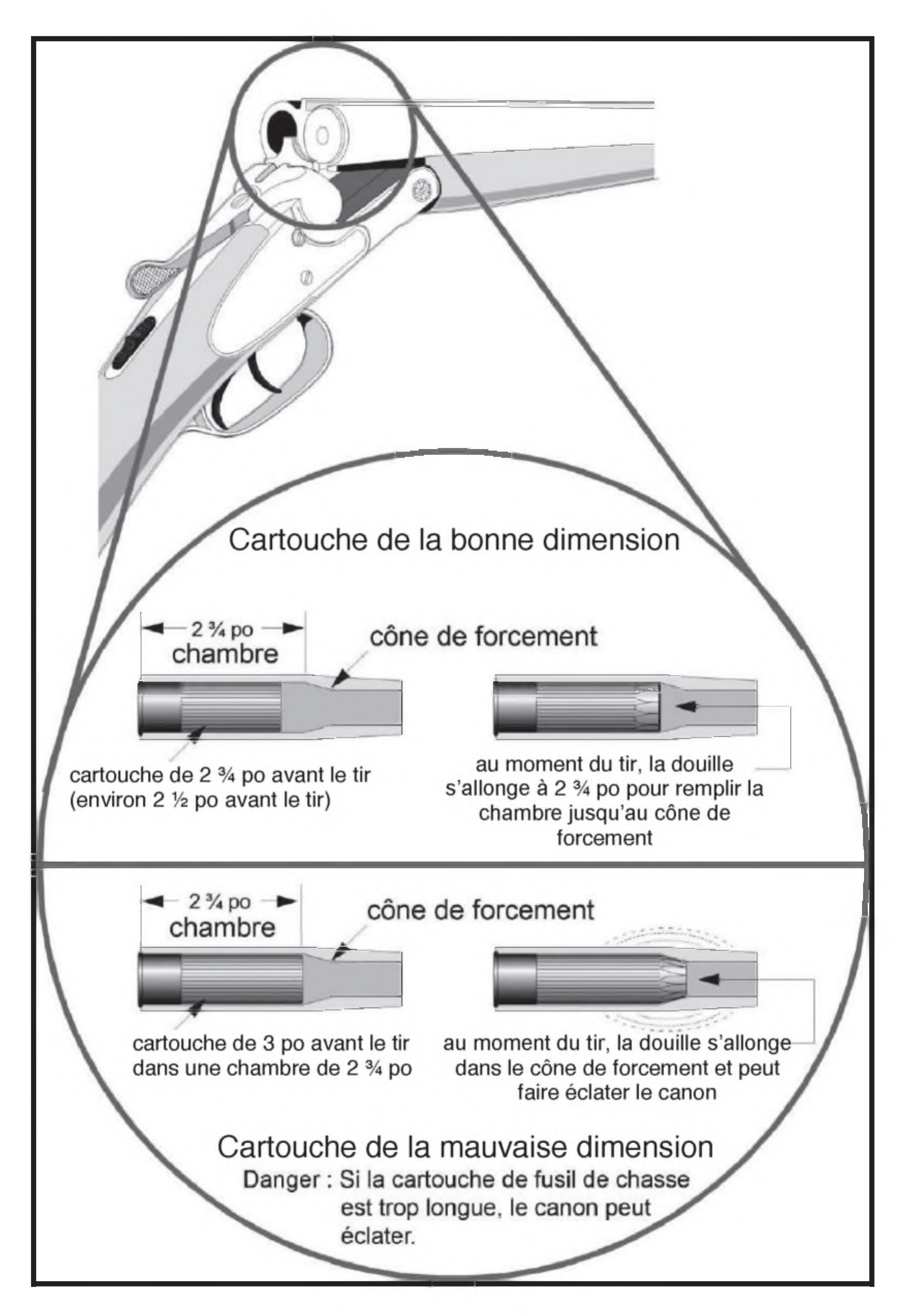



**Figure 34.** Cartouche dans la chambre

a. Les renseignements suivants sont poinçonnés sur le canon ou le mécanisme (voir la figure 35) de plusieurs fusils de chasse modernes :

- Le calibre
- La longueur maximale de la cartouche/chambre
- Le type d'étranglement

b. Le calibre du fusil de chasse d'une cartouche est imprimé sur le culot de la cartouche. Le calibre du fusil de chasse et la longueur de la cartouche se trouvent aussi indiqués sur la boîte de munitions du fabricant. Cette information doit être comparée aux données poinçonnées sur le canon du fusil de chasse avant que l'arme à feu ne soit chargée. Si vous avez des doutes, consultez un armurier ou un marchand d'armes à feu.

c. S'il n'y a pas de poinçon, apportez l'arme à feu chez un armurier. L'armurier peut mesurer l'arme à feu et vous conseiller concernant la munition appropriée à utiliser.

d. Les dimensions de la chambre représentent celles d'une cartouche après le tir. Servez-vous de l'information imprimée sur la boite. Si vous mesuriez une cartouche avant le tir, vous pourriez penser qu'une cartouche de 3 pouces mesure seulement 2 ¾ po et cela pourrait causer un accident.

**N'essayez pas d'utiliser des munitions plus longues que ne l'indique le poinçon du canon. Si vous le faites, le canon risque d'éclater (voir la figure 34).**

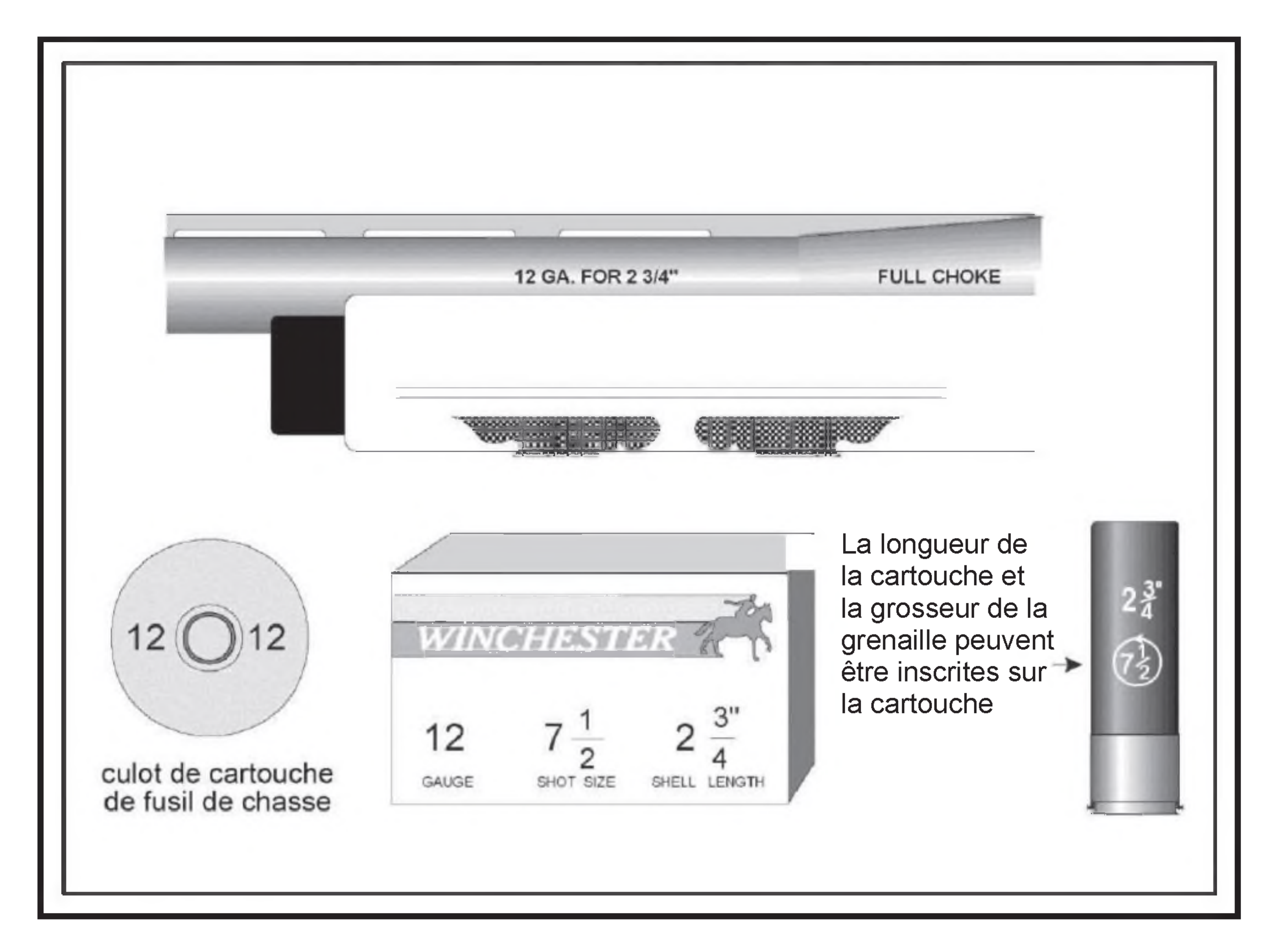



**Figure 35.** Poinçon sur une cartouche de fusil de chasse

**Des blessures graves peuvent se produire lorsque des chasseurs ou des tireurs chargent leur arme à feu avec des munitions inappropriées. Le chargement et le tir d'une cartouche de fusil de chasse de calibre 20 dans un fusil de chasse de calibre 12 est une erreur courante. La petite cartouche glisse dans la chambre et reste prise dans le cône de forcement. L'utilisateur pourrait alors insérer une cartouche de calibre 12 derrière la cartouche de calibre 20 et lorsque la cartouche est tirée, le canon peut éclater (voir la figure 36). Un canon qui éclate projette du métal tout autour. Des personnes ont été gravement blessées ou tuées à cause de cette erreur.**

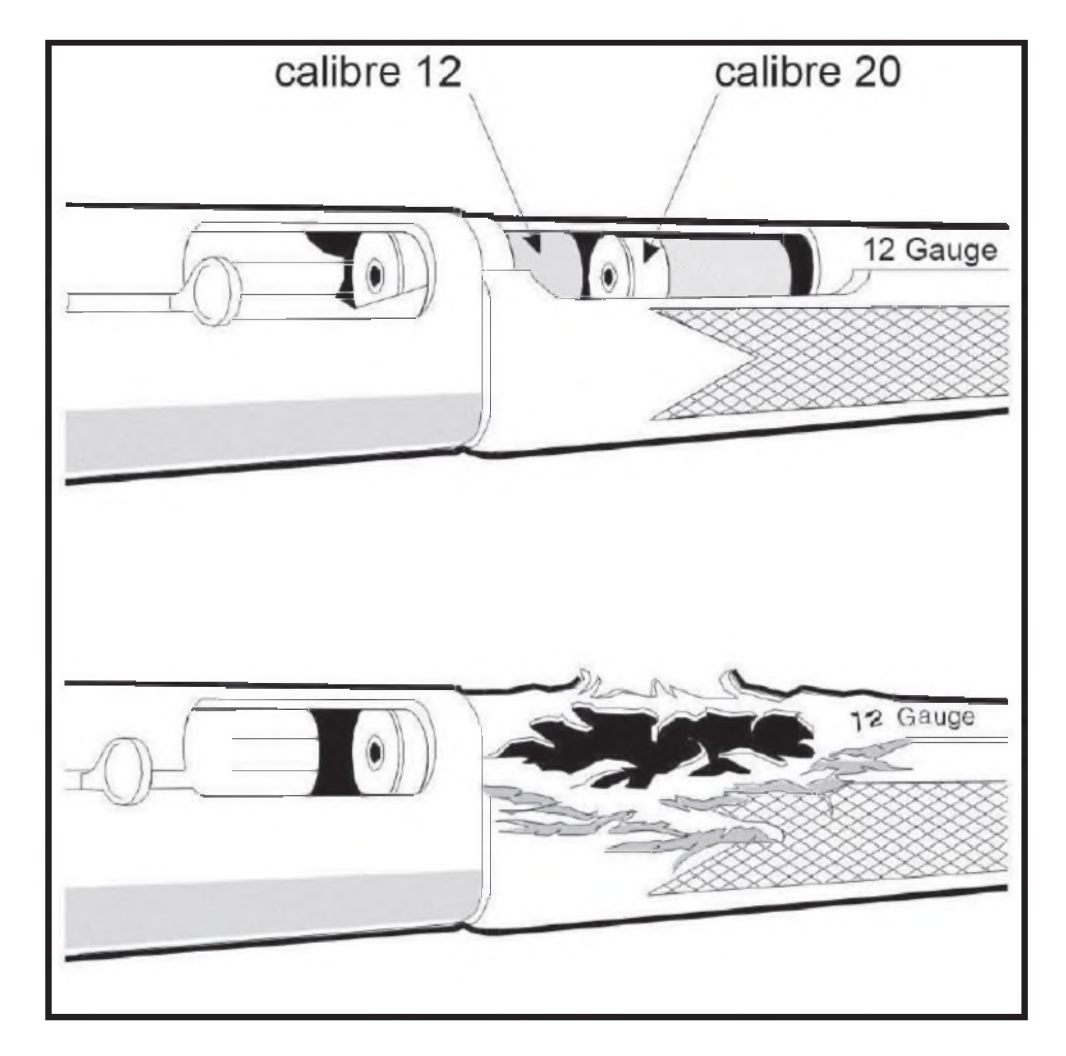



**Figure 36.** Chambre éclatée

**Pour la chasse, il existe plusieurs règles provinciales relatives aux dimensions et aux matériaux des cartouches et des balles. Votre instructeur de cours peut vous fournir des renseignements plus précis. Vous pouvez aussi consulter votre autorité locale de chasse pour obtenir les règlements précis.**

# 5.8. Balistique

a. La balistique est la science qui étudie les aspects reliés aux déplacements des projectiles dans l'air.

b. Les armes à feu modernes peuvent tirer sur de longues distances. Pour cette raison, tous les tireurs devraient posséder certaines notions de balistique. Les fusils de chasse peuvent tirer à des distances qui dépassent la longueur d'un terrain de football. Certaines carabines peuvent tirer des balles à plus de cinq kilomètres.

c. Une connaissance générale de la balistique est importante, car chaque munition a un pouvoir de pénétration différent. En effet, il se pourrait qu'un projectile ne s'arrête pas là où vous le souhaitez.

d. Les tableaux de balistique pour munitions vous fournissent l'information qui vous permet de calculer la trajectoire et la performance des cartouches.

e. Pour chasser ou tirer en toute sécurité, vous devez juger quelle distance votre projectile devra parcourir pour atteindre la cible, et connaître sa portée dangereuse (voir les figures 36 et 37).

**Identifiez bien votre cible et tout ce qui se trouve derrière elle. Si votre tir risque de ne pas être sécuritaire, ne tirez pas.**

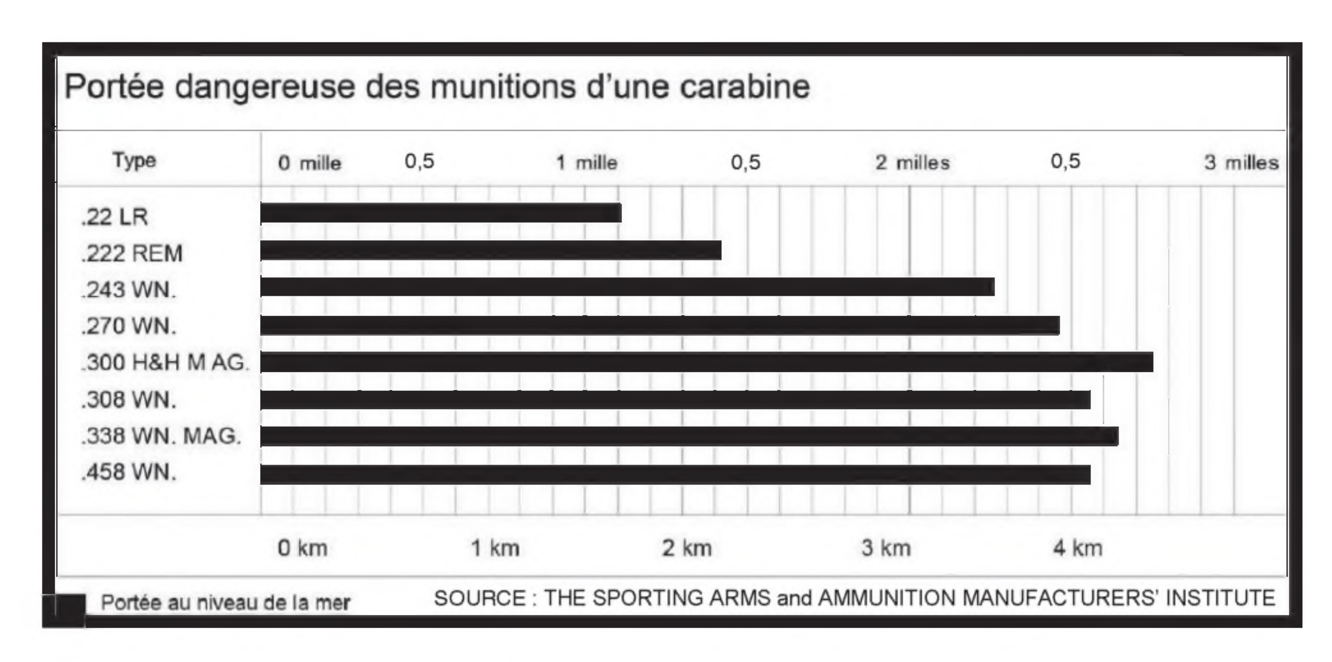



**Figure 37.** Portée dangereuse des munitions de carabine

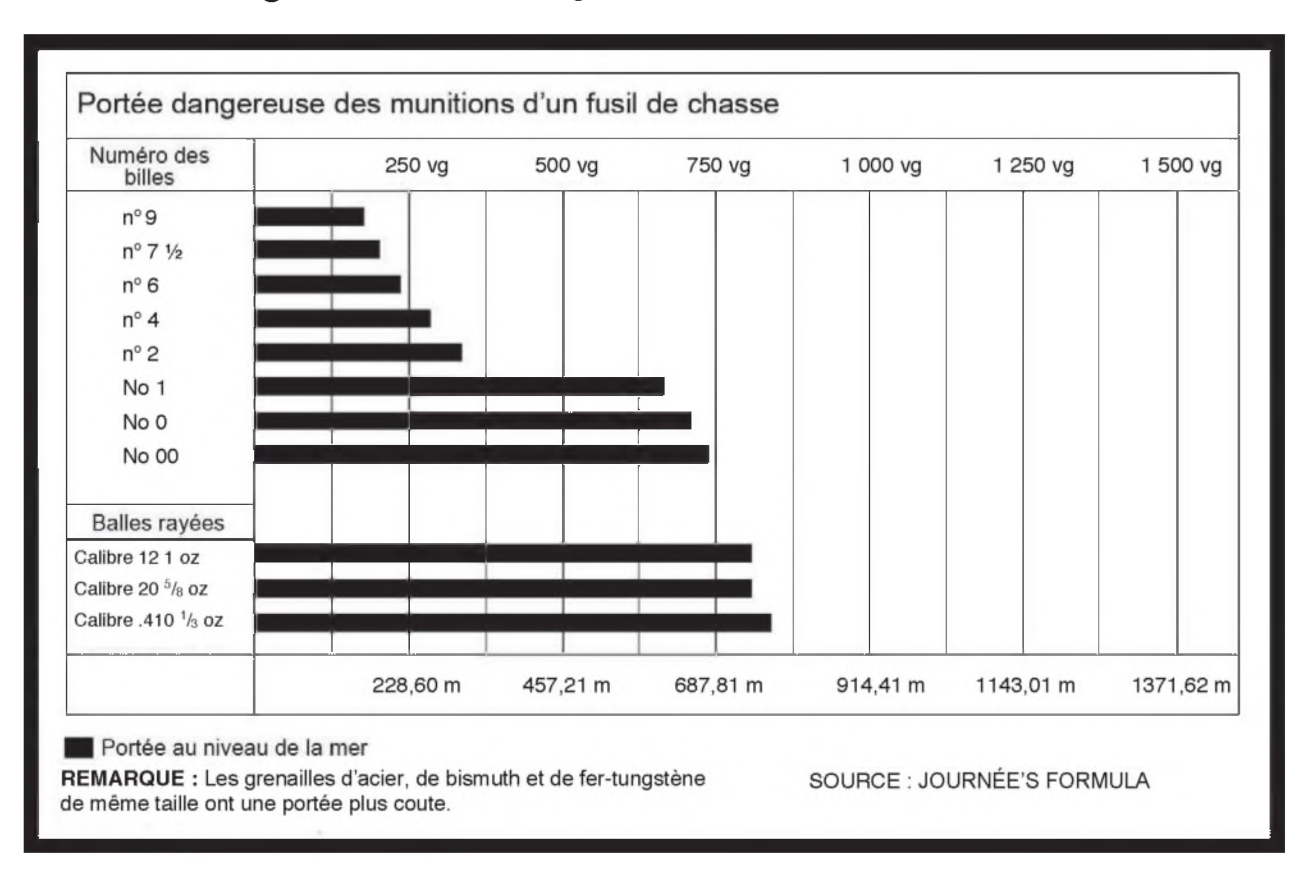



**Figure 38.** Portée dangereuse des munitions de fusil de chasse

# 5.9. Trajectoire

a. La trajectoire est la courbe suivie par un projectile en vol après le tir (voir la figure 39). Plusieurs facteurs influencent la trajectoire; les exemples incluent, sans s'ylimiter :

- La gravité attire le projectile vers le sol pendant son parcours, ce qui donne à la trajectoire une courbe descendante.
- La résistance de l'air retient et ralentit le projectile.
- La vitesse initiale est la vitesse à laquelle se déplace le projectile dans une direction donnée et dans un temps donné.
- La masse est le poids du projectile.

b. La bouche du canon doit être plus élevée que l'horizontale pour compenser l'effet de la gravité, car la trajectoire d'un projectile est légèrement courbée. Le projectile croise deux fois la ligne de visée avant d'atteindre la cible.

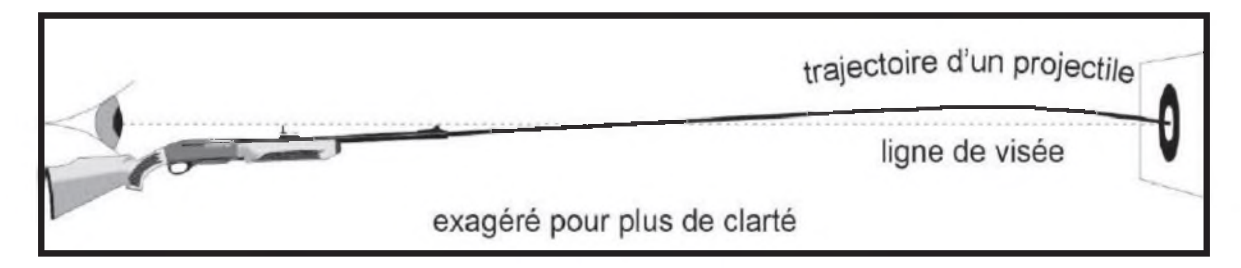



**Figure 39.** Trajectoire d'une balle


**Les tireurs responsables vont suivre les recommandations ci-dessous :**

- **Faire feu uniquement sur des cibles se trouvant à l'intérieur de la portée efficace.**
- **Tenir compte de la distance maximale que risque de parcourir le projectile au-delà de la cible.**
- **Être disposé à devoir rendre compte de l'endroit où s'arrêtera la balle qu'ils tirent.**

## 5.10. Dangers

Le choix de munitions appropriées pour une arme à feu est essentiel afin d'assurer un fonctionnement sécuritaire. Les munitions commerciales modernes sont habituellement très fiables, mais il peut arriver que même une cartouche convenable soit défectueuse au moment de la mise à feu, et ce, pour différentes raisons.

- Un non feu (ou un raté) est un défaut de fonctionnement d'une cartouche. Les cartouches qui ne font pas feu ne doivent pas être réutilisées dans l'arme à feu et doivent être éliminées de façon appropriée. Les armes à feu à chargement par la bouche peuvent aussi faire un non feu.
- Un long feu est un retard d'allumage après la percussion de l'amorce par le percuteur, parce qu'il n'y a pas eu suffisamment de flammes pour allumer la poudre immédiatement. Si la bouche du canon n'est pas pointée vers une direction sécuritaire lorsque la cartouche est mise à feu, cela peut causer des blessures. Si la cartouche est retirée de la chambre trop rapidement, la mise à feu subséquente de la cartouche peut faire éclater la douille, ce qui peut causer des blessures. Les armes à feu à chargement par la bouche peuvent aussi faire un long feu.
- Un coup d'amorce (charge d'amorce) survient lorsque la cartouche ne contient aucune poudre. Le coup de feu ne produit pas le bruit ou le recul habituel. L'explosion de l'amorce peut avoir suffisamment de puissance pour pousser la balle à l'extérieur de la douille, mais elle peut rester coincée dans le canon. Si une autre cartouche est tirée, le canon peut éclater et cela peut causer des blessures.

**Si la détente est actionnée et que vous ne remarquez aucune décharge, attendez 60 secondes en pointant toujours la bouche du canon dans une direction sécuritaire. S'il n'y a pas de long feu, ouvrez le mécanisme en pointant la bouche du canon loin de vous et enlevez les munitions. Vous devez PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire et vous assurer qu'il n'y a pas d'obstruction dans le canon.**

## 5.11. Défaillances des armes à feu

**En général, si vous utilisez des munitions commerciales et une arme à feu bien entretenue, il n'y aura pas de mauvais fonctionnement. Les cartouches qui sont bloquées dans la chambre d'une arme à feu peuvent présenter un danger et, si on ne prend pas les mesures adéquates, peuvent causer un grave accident. Consultez une personne qualifiée ou un armurier pour obtenir de l'information sur la façon de régler ce problème en toute sécurité.**

# 5.12. Précautions et législation relatives aux munitions

Ressources naturelles Canada publie les renseignements sur les explosifs. Ces renseignements indiquent que vous pouvez garder une quantité raisonnable de munitions sportives sur votre propriété. Par « raisonnable », on entend les quantités normalement requises pour une carabine, un fusil de chasse ou une collection. Ces munitions doivent servir à votre usage personnel et non pour la revente. Communiquez avec Ressources naturelles Canada pour obtenir des détails. Vous devez prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter des accidents en respectant les consignes suivantes :

- Les munitions doivent être entreposées hors de la portée des enfants et conservées loin de matières inflammables.
- Les munitions d'une arme à feu sans restriction doivent uniquement être entreposées dans un endroit où elles ne se trouvent pas à proximité de l'arme à feu, à moins qu'elles ne soient entreposées, avec ou sans l'arme à feu, dans un contenant ou un compartiment bien verrouillé qui ne peut pas facilement être forcé.
- Les munitions d'une arme à feu sans restriction ne doivent pas être exposées avec l'arme à feu et elles doivent être entreposées dans un endroit où elles ne se trouvent pas à proximité de l'arme à feu pour laquelle elles ont été conçues.
- Toutes les munitions devraient être entreposées dans un endroit frais et sec, préférablement dans un contenant ventilé. Cela aide à prévenir la corrosion ou la détérioration des éléments de munition, facteurs pouvant causer l'enrayage ou le mauvais fonctionnement d'une arme à feu.

Voir plus loin pour un résumé des « **Mesures de sécurité à retenir relativement aux munitions** ».

**N'oubliez pas que si vous entreposez des munitions dans un contenant non ventilé, cela peut créer un danger d'explosion en cas d'incendie.**

## Mesures de sécurité à prendre relativement aux munitions

- Ne transportez avec vous que les munitions qui conviennent à l'arme à feu que vous utilisez.
- Ne faites jamais d'expériences avec des munitions que vous ne connaissez pas.
- Il peut être dangereux d'utiliser des munitions modernes dans de vieilles armes à feu.
- Si un non feu (un raté) se produit, comptez lentement jusqu'à 60 tout en tenant la bouche du canon pointée dans une direction sécuritaire. Enlevez ensuite la cartouche en suivant les règles de sécurité et inspectez attentivement l'âme du canon pour voir s'il n'y a pas d'obstruction.
- N'utilisez jamais de vieilles cartouches ou des munitions ou éléments de rechargement touchés par la corrosion.
- N'utilisez jamais de cartouches si vous ne savez pas comment les utiliser en toute sécurité.
- N'utilisez jamais de poudre sans fumée à la place de la poudre noire, et vice-versa. Utilisez-les seulement dans les armes à feu pour lesquelles elles sont conçues.
- Entreposez toutes les munitions de telle façon que les personnes non autorisées ne puissent pas y avoir accès.
- Les munitions ne doivent jamais être exposées avec une arme à feu.
- La façon la plus sécuritaire de transporter des munitions est d'utiliser le contenant original.
- Lorsque vous chargez vos propres munitions, suivez à la lettre les procédures énoncées dans les manuels sur le rechargement de munitions. Soyez très prudent avec les amorces : il s'agit de dispositifs explosifs.

# 5.13. Questions de révision

1. Sous quelles conditions pouvez-vous entreposer vos munitions et vos armes à feu ensemble?

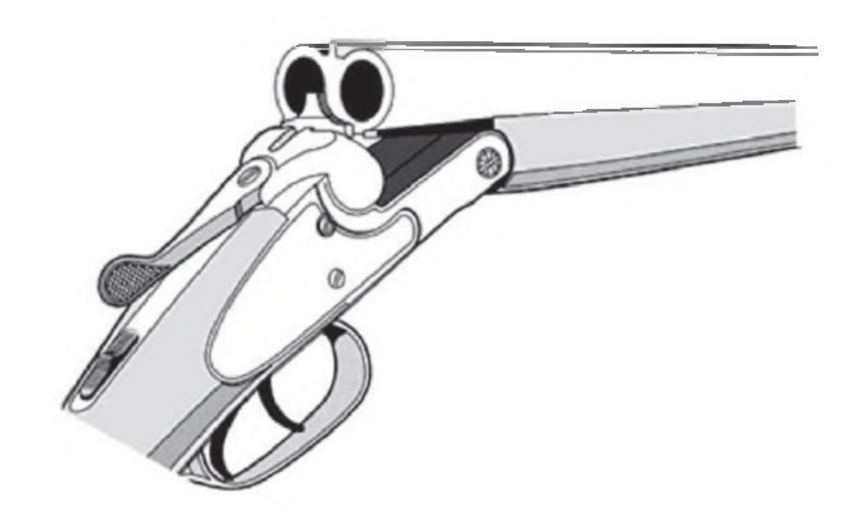
2. Nommez l'incident de tir où, après avoir pressé la détente, il y a un délai dans le départ du projectile.

3. Quel est la température et le taux d'humidité idéal pour l'entreposage des munitions?

4. Décrivez quatre facteurs qui ont une incidence sur la trajectoire d'un projectile.

5. Quelles précautions doit-on prendre avec une arme à feu qui n'est pas dotée d'un poinçon?

6. Est-il légal d'exposer une arme à feu avec les munitions correspondantes?



# MODULE 6 :

# FONCTIONNEMENT DES MÉCANISMES D’ARMES À FEU

# MODULE 6 : FONCTIONNEMENT DES MÉCANISMES D'ARMES À FEU

## 6.0. Aperçu

a. Afin de comprendre l'utilisation sécuritaire des armes à feu, vous devez bien connaître les types de mécanismes, la façon dont ils fonctionnent et la façon de charger et de décharger en toute sécurité les armes à feu dotées de ces mécanismes.

b. Le présent module définit d'abord les différents types d'armes à feu, les divers mécanismes de sûreté et les différents dispositifs de verrouillage et donne des explications détaillées des procédures suivantes :

- Identifier chaque type de mécanisme;
- Trouver les mécanismes de sûreté (certaines armes à feu ne s'ouvrent pas à moins que le cran de sûreté ne soit **DÉGAGÉ**);
- Prendre une arme à feu, suivre les règles **TPTO** et **PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire;**
- Charger en toute sécurité chaque type en gardant, autant que possible, le cran de sûreté **ENGAGÉ.**

**Portez toujours des lunettes de sécurité et des protecteurs pour les oreilles lorsque vous chargez et faites feu avec une arme à feu.**

| Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO) | |
|---|---|
|  | **Traitez toute arme à feu comme si elle était chargée.**<br>• Tenez pour acquis que toute arme à feu présente un danger potentiel. |
|  | **Pointez toujours votre arme à feu dans une direction sécuritaire.**<br>• Établissez la direction la plus sécuritaire vers laquelle pointer le canon de votre arme à feu.<br>• Pointez toujours votre arme à feu dans la direction la plus sécuritaire et maintenez-la dans cette direction.<br>• Le canon d'une arme à feu ne doit être pointé en aucune circonstance sur soi ou sur quelqu'un d'autre. |
|  | **Tenez le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur du pontet.**<br>• **Ne placez jamais** le doigt sur la détente ou à l'intérieur du pontet en manipulant une arme à feu, sauf pour faire feu. |
|  | **Ouvrez le mécanisme et assurez-vous que l'arme à feu ne contienne aucune munition. Vous devez PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire.**<br>• Ne maniez une arme à feu que si vous pouvez **PROUVEr qu'elle est sécuritaire.**<br>• En maniant une arme à feu, assurez-vous toujours que la chambre ou le chargeur est vide.<br>• Ne tendez ou ne recevez une arme à feu uniquement lorsque celle-ci est ouverte et non chargée. C'est une règle essentielle à observer. |

## PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire

**PROUVEr** est un acronyme, qui sert d'aide-mémoire, et qui représente les cinq étapes nécessaires afin de veiller à ce qu'une arme à feu soit déchargée et sécuritaire. Les cinq étapes sont : **P**ointez, **R**etirez, **OU**vrez, **V**érifiez, **E**xaminez. Ces procédures doivent être suivies afin de décharger l'arme à feu de façon sécuritaire.

1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement.

2. **R**etirez toutes les munitions de l'arme à feu

3. **OU**vrez le mécanisme.

4. **V**érifiez le trajet d'alimentation

5. **E**xaminez l'âme du canon

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu qui a su PROUVEr qu'elle l'est en conserve le contrôle direct. Le contrôle direct se définit comme avoir l'arme à feu sous les yeux et/ou à portée de main.**

# 6.1. Types de mécanismes

Les catégories d'armes à feu sont souvent déterminées par le type de mécanisme des armes à feu. Il y a six grands types (voir la figure 40) :

- Une arme à chargement par la bouche est chargée avec de la poudre noire ou un substitut. La mise à feu est créée par l'explosion d'une capsule détonante percutée par le chien.
- Le mécanisme à bascule ou à charnière s'ouvre près de la culasse et a normalement un ou deux canons.
- Le mécanisme à verrou est semblable à un verrou de porte et peut tirer un ou plusieurs coups.
- Le mécanisme à levier est muni d'un levier mécanique qui ouvre le mécanisme. Il peut tirer un ou plusieurs coups.
- Le mécanisme à pompe fonctionne avec le mouvement de va-et-vient du fût et il tire habituellement plusieurs coups.
- Le mécanisme semi-automatique, après le tir, extrait et éjecte la douille vide et recharge automatiquement une autre cartouche dans la chambre jusqu'à épuisement de la réserve.

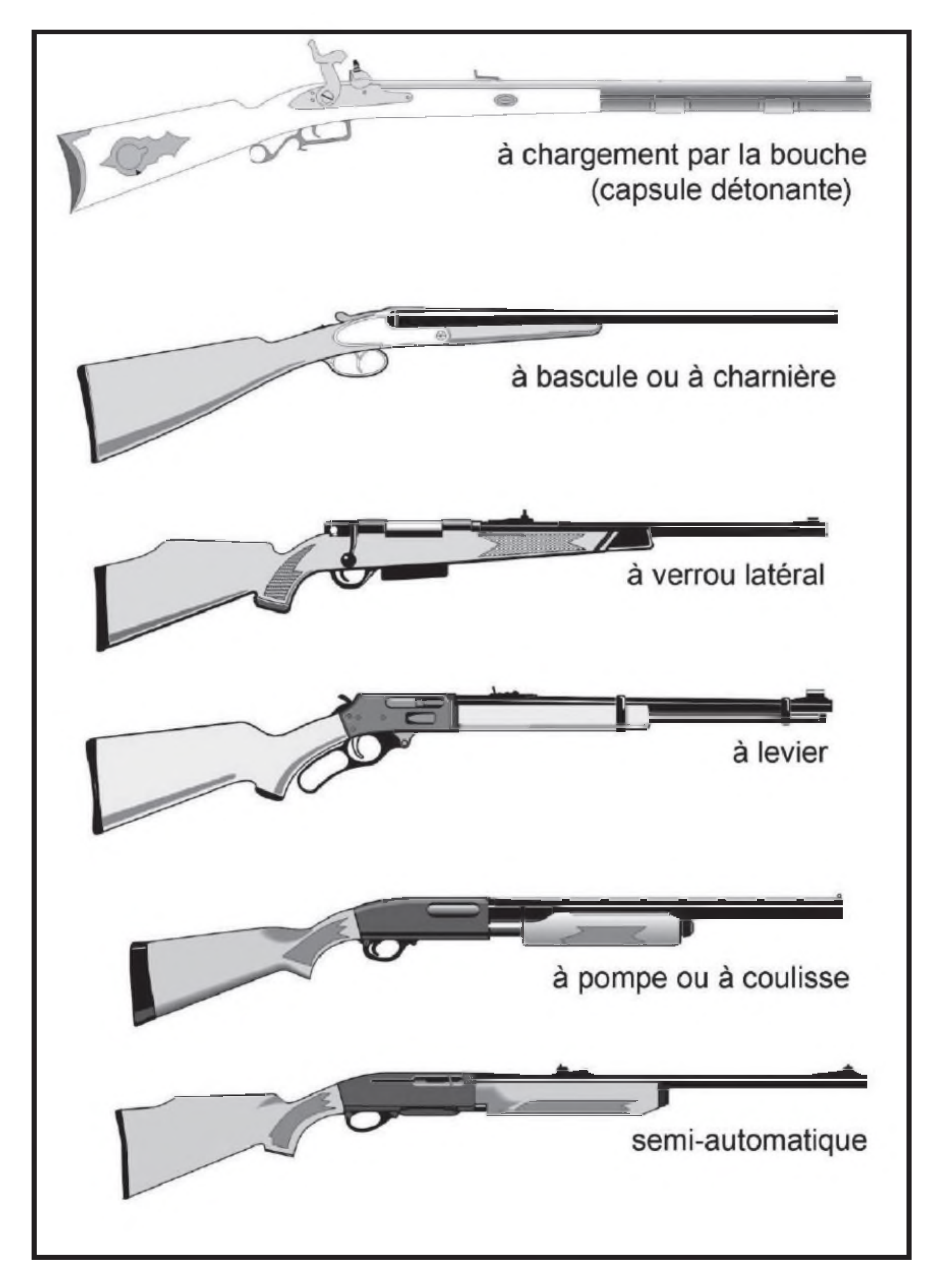



**Figure 40.** Types de mécanismes d'armes à feu

# 6.2. Mécanismes de sûreté

## 6.2.0. Aperçu

a. La plupart des armes à feu sont munies d'un dispositif mécanique de sûreté qui permet de réduire les risques de tirs accidentels. Toutefois, ces dispositifs peuvent faire défaut. Un choc brusque peut provoquer la mise à feu des armes même si le cran de sûreté est **ENGAGÉ**. Le maniement sécuritaire d'une arme à feu par la personne qui la tient sera donc toujours le dispositif de sécurité le plus important. Utilisez toujours le mécanisme de sûreté, mais ne vous y fiez jamais pour prévenir un tir accidentel.

b. Les mécanismes de sûreté sont conçus pour empêcher l'arme à feu de tirer en bloquant la séquence de tir. Ces mécanismes bloquent un ou plusieurs des éléments suivants : la détente, la gâchette, le chien ou le percuteur.

c. Les types de mécanismes de sûreté les plus courants sur les armes à feu sans restriction sont les suivants : la sûreté à coulisse ou à glissière, la sûreté à levier/pivot/bascule, la sûreté à loquet, la sûreté de levier/arrêt de détente et la sûreté transversale ou à bouton (voir les figures 39 à 43). De plus, certaines armes à feu à levier et certaines armes à feu à chargement par la bouche ont une sûreté semi-armée.

**Ne vous fiez jamais au cran de sûreté pour empêcher une mise à feu accidentelle : le mécanisme de sûreté peut faire défaut. Toutes les sûretés présentent de légères différences. Consultez le manuel d'utilisation. De plus, les fabricants peuvent utiliser des termes différents pour décrire leurs mécanismes de sûreté.**

## 6.2.1. À coulisse ou à glissière

Ce type de mécanisme de sûreté est courant dans les fusils de chasse et les carabines (voir la figure 41). La sûreté à coulisse ou à glissière se trouve habituellement du côté droit de la boîte de culasse sur les carabines et au-dessus de la boîte de culasse sur les fusils de chasse. Elle bloque le mécanisme de mise à feu. Certains mécanismes à levier modernes sont aussi dotés de sûretés à glissière ou à bouton situées près du mécanisme.

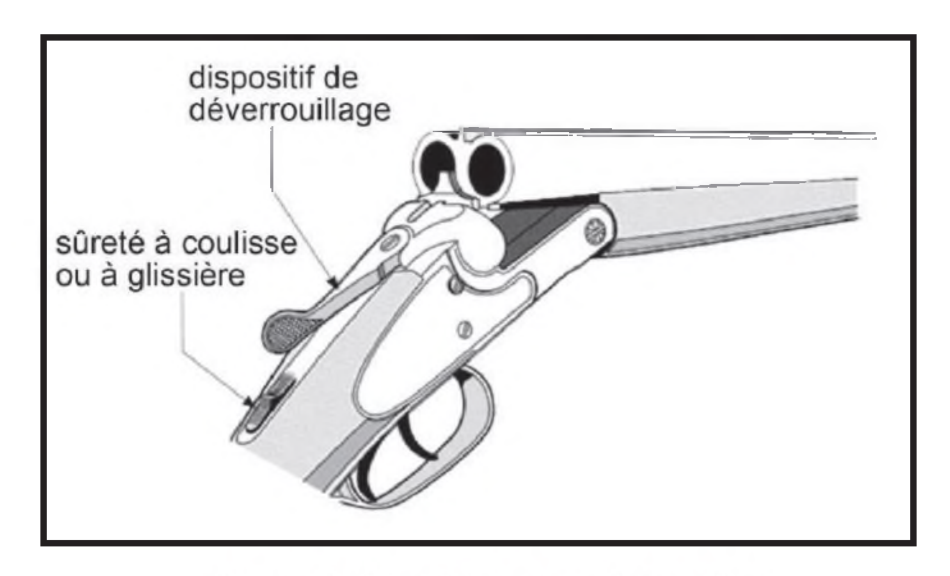



**Figure 41.** Sûreté à coulisse/à glissière

## 6.2.2. À pivot/levier/bascule

Cette sûreté est courante dans les armes à feu modernes ainsi que dans les vieilles armes à feu militaires (voir la figure 42). Elle se trouve souvent au-dessus de la détente à la gauche ou à la droite du verrou.

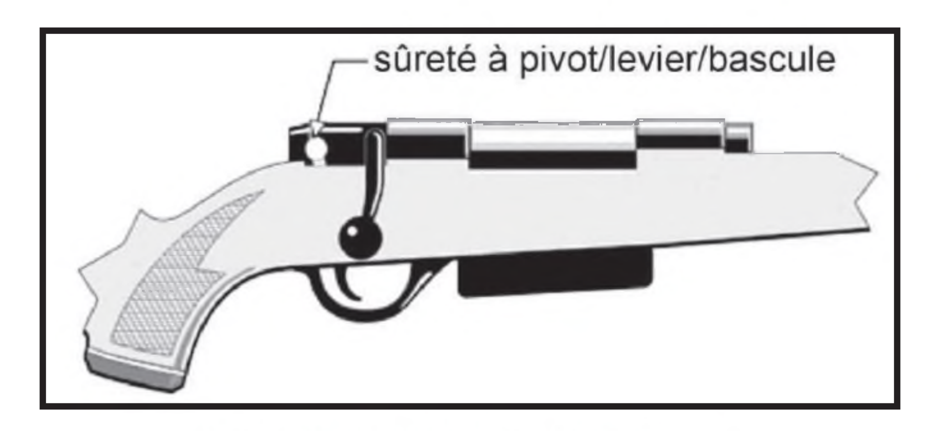



**Figure 42.** Sûreté à pivot/levier/bascule

## 6.2.3. À loquet

La sûreté à loquet est souvent utilisée sur les armes à feu à verrou ou à mécanisme à verrou (voir la figure 43). Elle se trouve souvent au-dessus de la détente à la gauche ou à la droite du verrou.

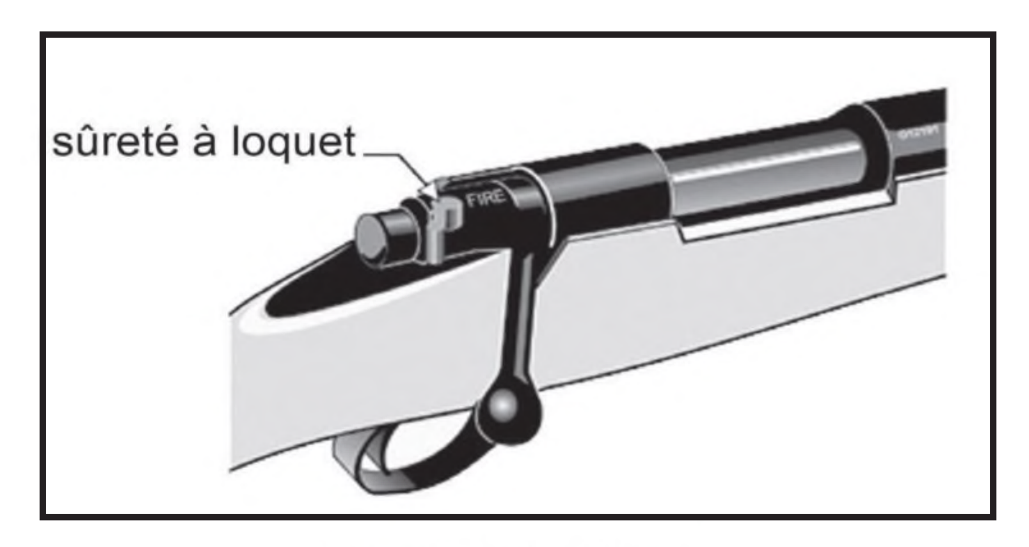



**Figure 43.** Sûreté à loquet

## 6.2.4. À levier/arrêt de détente

Cette sûreté est utilisée sur certaines armes à feu dotées d'un mécanisme à levier (voir la figure 44). C'est un mécanisme qui empêche les armes à feu à levier de tirer à moins que le mécanisme à levier ne soit bien appuyé contre la monture.

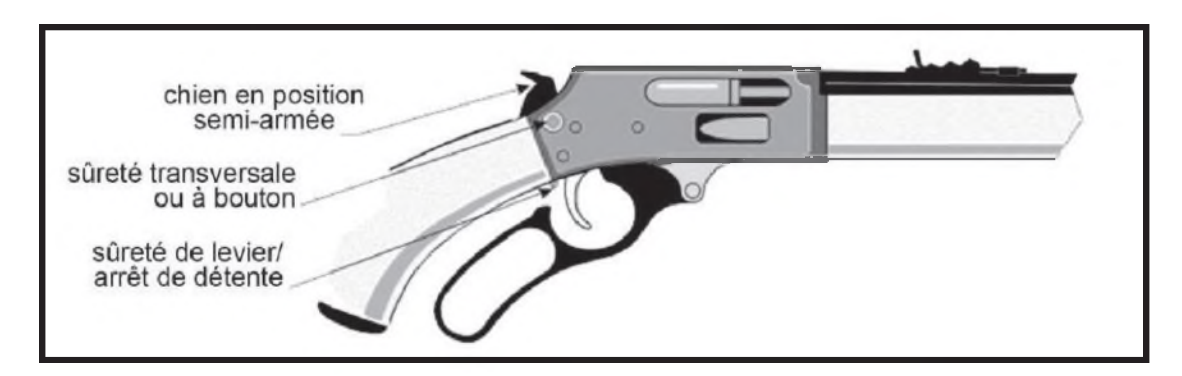



**Figure 44.** Sûreté de levier/arrêt de détente

## 6.2.5. Chien en position semi-armé

Le chien possède trois positions : avant, semi-armée et armée.

- Lorsque le chien est à **la position avant**, il repose sur le percuteur. Un coup brusque sur le chien peut provoquer la mise à feu de l'arme à feu.
- Lorsque le chien est partiellement en arrière, en **position semi-armée**, sur les armes à feu conçues à cet effet, le cran de sûreté est considéré comme étant **ENGAGÉ.**
- Lorsque le chien se trouve à l'arrière sur ces armes à feu, il est en **position armée** et le cran de sûreté est considéré comme étant **DÉGAGÉ.**

**Même s'il y a une position semi-armée sur une arme à feu, cela ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit d'une sûreté. En effet, certaines armes à feu ne l'utilisent pas comme sûreté. Consultez le manuel d'utilisation. Éloignez le doigt de la détente lorsque vous abaissez le chien à la position semi-armée. Ce geste a pour effet d'engager de nouveau la sûreté automatique reliée à la détente. Soyez très prudent lorsque vous déplacez le chien dans l'une des trois positions, car il pourrait glisser sous votre pouce et tirer le coup.**

## 6.2.6. Sûreté transversale ou à bouton

a. La sûreté transversale (voir la figure 45) est un type de sûreté à bouton-poussoir. Elle est fréquemment utilisée sur plusieurs types d'armes à feu. Elle bloque le mécanisme de détente ou le chien.

b. La position du cran de sûreté peut être indiquée de plusieurs façons, par exemple :

- **Sécuritaire** et **Feu**
- **ENGAGÉ** et **DÉGAGÉ**
- Le **rouge** signifie que le cran de sûreté est **DÉGAGÉ** et que l'arme à feu peut tirer.

c. Toutefois, il n'existe aucune norme pour indiquer la position sécuritaire du cran de sûreté et il se peut qu'aucune des positions ci-dessus ne se trouve sur l'arme à feu. Si c'est le cas, assurez-vous que l'arme est déchargée et pointez-la dans une direction sécuritaire **AVANT** de vérifier de quelle façon fonctionne le cran de sûreté dans le manuel d'utilisation fourni par le manufacturier.

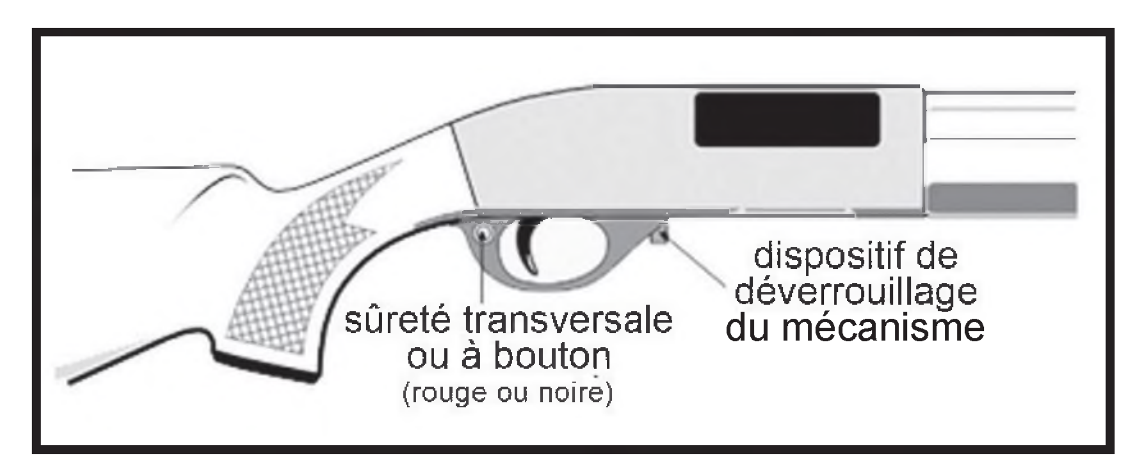



**Figure 45.** Sûreté transversale

**⚠ Avant de charger une arme à feu, identifiez la position ENGAGÉE du cran de sûreté.**

## 6.3. Dispositifs de déverrouillage du mécanisme

La plupart des armes à feu sont munies d'un type de dispositif qui doit être déplacé afin de permettre l'ouverture ou la fermeture du mécanisme. L'emplacement du dispositif de déverrouillage du mécanisme dépend de la marque et du modèle de l'arme à feu.

**Ne maniez pas une arme à feu, à moins de savoir comment l'utiliser de façon sécuritaire. Si vous ne le savez pas, demandez de l'aide à un instructeur, consultez le manuel de l'utilisateur ou une personne qui connaît bien l'arme à feu en question.**

# 6.4. Règles générales de chargement et de déchargement

## 6.4.0. Aperçu

Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez d'abord **Les quatre règles vitales** et **PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire**.

| Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO) | |
|---|---|
|  | **Traitez toute arme à feu comme si elle était chargée.**<br>• Tenez pour acquis que toute arme à feu présente un danger potentiel. |
|  | **Pointez toujours votre arme à feu dans une direction sécuritaire.**<br>• Établissez la direction la plus sécuritaire vers laquelle pointer le canon de votre arme à feu.<br>• Pointez toujours votre arme à feu dans la direction la plus sécuritaire et maintenez-la dans cette direction.<br>• Le canon d'une arme à feu ne doit être pointé en aucune circonstance sur soi ou sur quelqu'un d'autre. |
|  | **Tenez le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur du pontet.**<br>• **Ne placez jamais** le doigt sur la détente ou à l'intérieur du pontet en manipulant une arme à feu, sauf pour faire feu. |
|  | **Ouvrez le mécanisme et assurez-vous que l'arme à feu ne contient aucune munition. Vous devez PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire.**<br>• Ne maniez une arme à feu que si vous pouvez **PROUVEr qu'elle est sécuritaire.**<br>• En maniant une arme à feu, assurez-vous toujours que la chambre ou le chargeur est vide.<br>• Ne tendez ou ne recevez une arme à feu uniquement lorsque celle-ci est ouverte et non chargée. C'est une règle essentielle à observer. |

## 6.4.1. Déchargement : TPTO et PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire

**PROUVEr** est un acronyme, qui sert d'aide-mémoire, et qui représente les cinq étapes nécessaires afin de veiller à ce qu'une arme à feu soit déchargée et sécuritaire. Les cinq étapes sont : **P**ointez, **R**etirez, **OU**vrez, **V**érifiez, **E**xaminez. Ces procédures doivent être suivies afin de décharger l'arme à feu de façon sécuritaire.

1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement.
   - Assurez-vous que rien ne touche à la détente pendant le déchargement.
   - Engagez le cran de sûreté, s'il peut demeurer engagé pendant le déchargement.
2. **R**etirez toutes les munitions de l'arme à feu en:
   - Si l'arme à feu est munie d'un chargeur amovible, retirez en premier le chargeur. Ouvrez le mécanisme afin de retirer toute munition se trouvant dans la chambre. (Ceci évite que l'arme à feu ne charge une autre cartouche dans la chambre si le mécanisme se ferme.)
   - Laissez le mécanisme ouvert.
3. **OU**vrez le mécanisme et assurez-vous que la ou les chambres sont vides et qu'aucune cartouche ne s'y trouve.
4. **V**érifiez le trajet d'alimentation afin de vous assurer qu'aucune cartouche ou douille vide ou aucun objet étranger ne s'y trouve. Assurez-vous de voir le plateau du chargeur ou de pouvoir y toucher le cas échéant.
5. **E**xaminez l'âme du canon afin d'y déceler la présence de lubrifiant, de rouille ou d'obstructions.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu qui a su PROUVEr qu'elle l'est en conserve le contrôle direct. Le contrôle direct se définit comme avoir l'arme à feu sous les yeux et/ou à portée de main.**

## 6.4.2. Vérification de la présence d'objets obstruant le canon

Avant d'effectuer les opérations de chargement**, vérifiez si le canon et la chambre ne sont pas obstrués**. Dans la mesure du possible, vous devriez le faire en regardant dans le canon à partir de l'ARRIÈRE, soit la culasse. Si vous ne pouvez pas le faire, assurez-vous que l'arme à feu est déchargée, que le mécanisme est ouvert et que la chambre est vide AVANT de regarder dans le canon à partir de la bouche. Certains tireurs préfèrent utiliser un accessoire de vérification de l'âme muni d'une lumière ou passer une baguette avec un calepin ajusté dans le canon avant de charger l'arme à feu plutôt que de regarder dans le canon. Suivez les procédures de nettoyage normales pour retirer tout objet obstruant ou apportez votre arme à feu chez un spécialiste.

**Si le calepin n'occupe pas complètement l'âme du canon, il se peut que les obstructions ne puissent pas être détectées.**

## 6.4.3. Chargement

**Chargez une arme à feu uniquement lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans un endroit où il est légal et sécuritaire de le faire.**

1. Préparez l'arme à feu pour le chargement en suivant toutes les étapes de déchargement **TPTO et vous devez PROUVEr qu'elle est sécuritaire.**
2. Retirez tout objet obstruant la chambre et l'âme du canon. Nettoyez ces parties au besoin.
3. Pointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire pendant les étapes de chargement et d'introduction d'une cartouche dans la chambre.
4. Assurez-vous que rien ne touche à la détente pendant le déroulement des étapes.
5. Engagez le cran de sûreté, s'il peut demeurer engagé pendant le chargement.
6. Dans la mesure du possible, lorsque le mécanisme est ouvert, choisissez et chargez les cartouches appropriées en faisant correspondre le poinçon de l'arme à feu à celui de la cartouche.

7. Fermez le mécanisme.
8. Engagez le cran de sûreté, si ce n'est pas déjà fait.

**L'arme à feu est maintenant chargée et prête à tirer. Il faut toujours en prendre soin et la surveiller jusqu'à son déchargement.**



**Soyez toujours sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.**

## 6.5. Chargement et déchargement des mécanismes les plus courants

a. Toutes les armes à feu ont leurs propres caractéristiques. Une bonne façon de connaître les méthodes détaillées de déchargement et de chargement de votre arme à feu consiste à étudier le manuel d'utilisation. Les étapes indiquées dans ce module ne visent pas à remplacer une bonne connaissance d'un manuel d'utilisation d'une arme à feu en particulier.

b. L'information qui suit offre un aperçu des mécanismes les plus courants. La façon de procéder en général ne change pas, mais les détails peuvent varier considérablement.

**N'essayez pas de manier une arme à feu avec laquelle vous n'êtes pas à l'aise. Afin de vous assurer d'avoir une arme à feu que vous pouvez manier, demandez l'aide d'une personne compétente en la matière. Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez les quatre règles vitales TPTO et PROUVEz que l'arme à feu est sécuritaire.**

# 6.6. Mécanisme à bascule ou à charnière : à canon simple ou à canons multiples

L'arme à feu à mécanisme à bascule ou à charnière (voir la figure 46) s'ouvre ou pivote, près de la culasse comme une charnière de porte. Le dispositif de sûreté se trouve habituellement sur le mécanisme, au-dessus de la détente. Ce dispositif est souvent de type coulissant ou se présente sous la forme d'un chien extérieur qui doit être complètement avancé ou en position semi-armée afin que l'arme à feu soit sécuritaire.

## 6.6.1. Déchargement : TPTO et PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire

| Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO) | |
|---|---|
|  | **Traitez toute arme à feu comme si elle était chargée.**<br>• Tenez pour acquis que toute arme à feu présente un danger potentiel. |
|  | **Pointez toujours votre arme à feu dans une direction sécuritaire.**<br>• Établissez la direction la plus sécuritaire vers laquelle pointer le canon de votre arme à feu.<br>• Pointez toujours votre arme à feu dans la direction la plus sécuritaire et maintenez-la dans cette direction.<br>• Le canon d'une arme à feu ne doit être pointé en aucune circonstance sur soi ou sur quelqu'un d'autre. |
|  | **Tenez le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur du pontet.**<br>• **Ne placez jamais** le doigt sur la détente ou à l'intérieur du pontet en manipulant une arme à feu, sauf pour faire feu. |
|  | **Ouvrez le mécanisme et assurez-vous que l'arme à feu ne contient aucune munition. Vous devez PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire.**<br>• Ne maniez une arme à feu que si vous pouvez **PROUVEr qu'elle est sécuritaire.**<br>• En maniant une arme à feu, assurez-vous toujours que la chambre ou le chargeur est vide.<br>• Ne tendez ou ne recevez une arme à feu uniquement lorsque celle-ci est ouverte et non chargée. C'est une règle essentielle à observer. |

## PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire

1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement :

   - Assurez-vous que rien ne touche à la détente pendant le déchargement.
   - Engagez le cran de sûreté, s'il peut demeurer engagé pendant le déchargement.

2. **R**etirez toutes les munitions de l'arme à feu en:

   - Actionnant le dispositif de déverrouillage pour ouvrir le mécanisme. Si ce dispositif ne bouge pas, il se peut que vous deviez dégager le cran de sûreté.

3. **OU**vrez le mécanisme et assurez-vous que la ou les chambres sont vides et qu'aucune munition ou douille vide ne s'y trouve.

   - Ouvrez le mécanisme en « cassant » le canon (habituellement, il tombe vers le bas). Ceci permettra d'extraire partiellement ou éjectera la munition ou la cartouche vide de ou des chambres. Si elles ne sont pas éjectées, veuillez les retirer à la main.

   - Laissez le mécanisme ouvert.

   - Assurez-vous que toutes les chambres sont vides de cartouches ou munitions.

4. **V**érifiez le trajet d'alimentation afin de vous assurer qu'aucune munition ou douille vide ou aucun objet étranger ne s'y trouve.

5. **E**xaminez l'âme du canon d'une arme à feu chaque fois que vous en maniez une afin d'y déceler la présence de lubrifiant, de rouille ou d'obstructions.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu qui a su PROUVEr qu'elle l'est en conserve le contrôle direct. Le contrôle direct se définit comme avoir l'arme à feu sous les yeux et/ou à portée de main.**

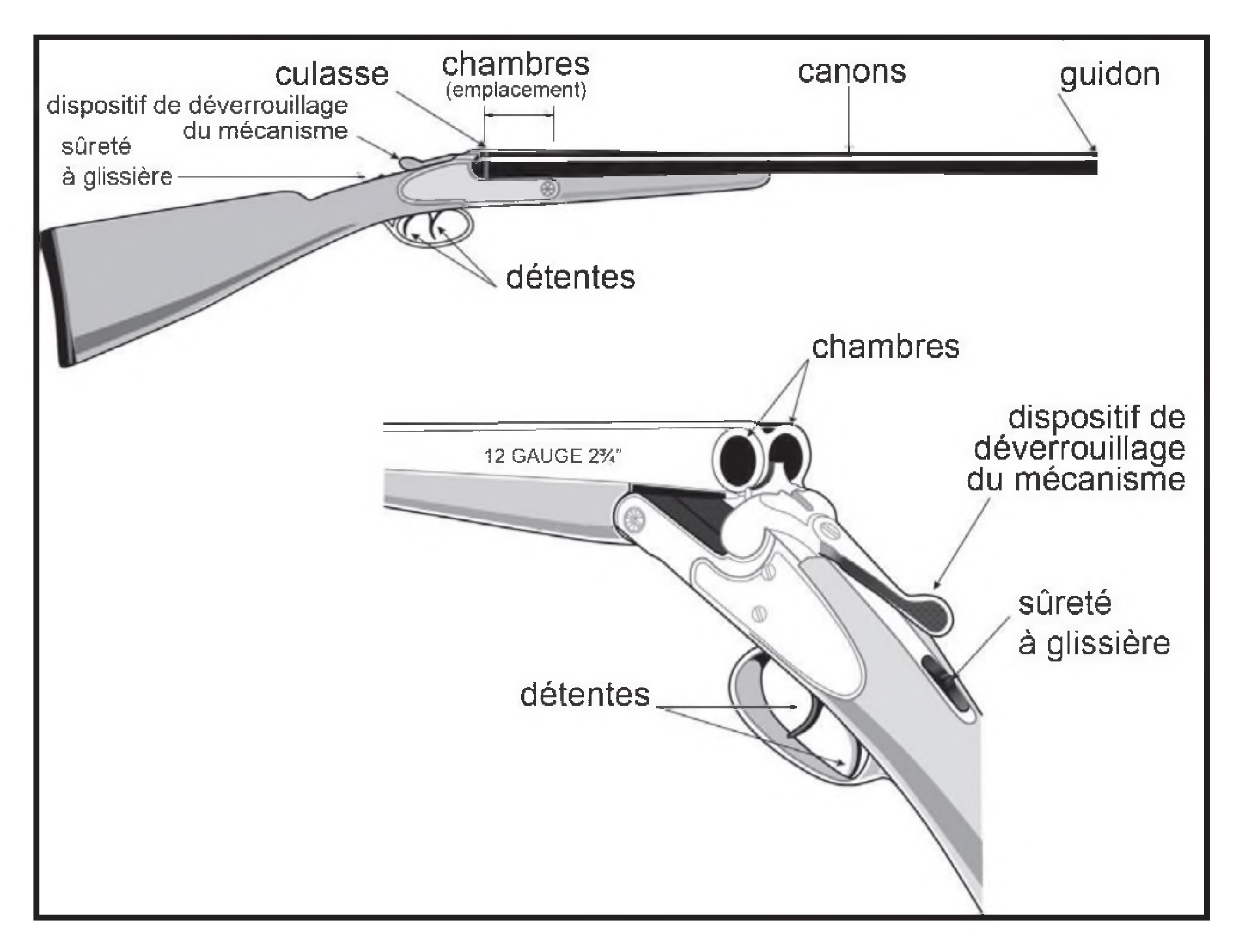



**Figure 46.** Mécanisme à bascule (à charnière)

## 6.6.2. Chargement

**Chargez une arme à feu uniquement lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans un endroit où il est légal et sécuritaire de le faire.**

1. Préparez l'arme à feu pour le chargement en suivant toute la procédure de déchargement. Vous devez suivre les règles **TPTO et PROUVEr qu'elle est sécuritaire**.

2. Retirez tout objet obstruant la chambre et l'âme du canon. Nettoyez ces parties au besoin.

3. Pointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire pendant les étapes de chargement et d'introduction d'une cartouche dans la chambre.

4. Assurez-vous que rien ne touche à la détente pendant le déroulement des étapes.

5. Engagez le cran de sûreté, s'il peut demeurer engagé pendant le chargement.

6. Choisissez et placez la ou les cartouches appropriées dans la ou les chambres en faisant correspondre le poinçon de l'arme à feu à celui de la ou des cartouches.

7. Fermez le mécanisme (normalement, en remontant la crosse d'un coup sec) pour bloquer la ou les cartouches dans la ou les chambres.

8. Engagez le cran de sûreté, si ce n'est pas déjà fait.

**L'arme à feu est maintenant chargée et prête à tirer. Il faut en prendre soin et la surveiller jusqu'à son déchargement.**




**Soyez toujours sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.**

# 6.7. Mécanisme à verrou : à un coup

## 6.7.0. Aperçu

a. Une arme à feu à verrou fonctionne à peu près comme le verrou d'une porte. Ce mécanisme est très solide et il est habituellement utilisé sur les carabines.

b. Le **dispositif de sûreté** se trouve habituellement sur le mécanisme au-dessus de la détente, à la gauche ou à la droite du verrou. Il s'agit souvent d'une sûreté à levier, mais il peut aussi s'agir d'une sûreté à coulisse ou à glissière située directement derrière le verrou (voir les figures 45 et 46).

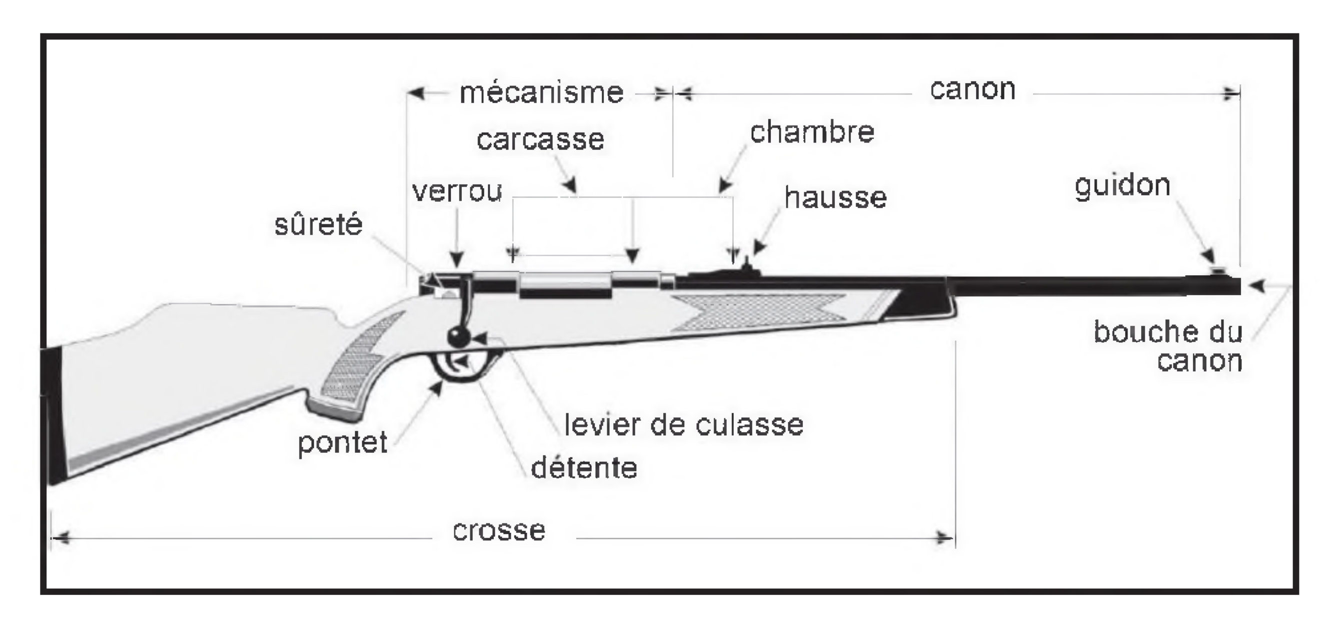



**Figure 47.** Mécanisme à verrou

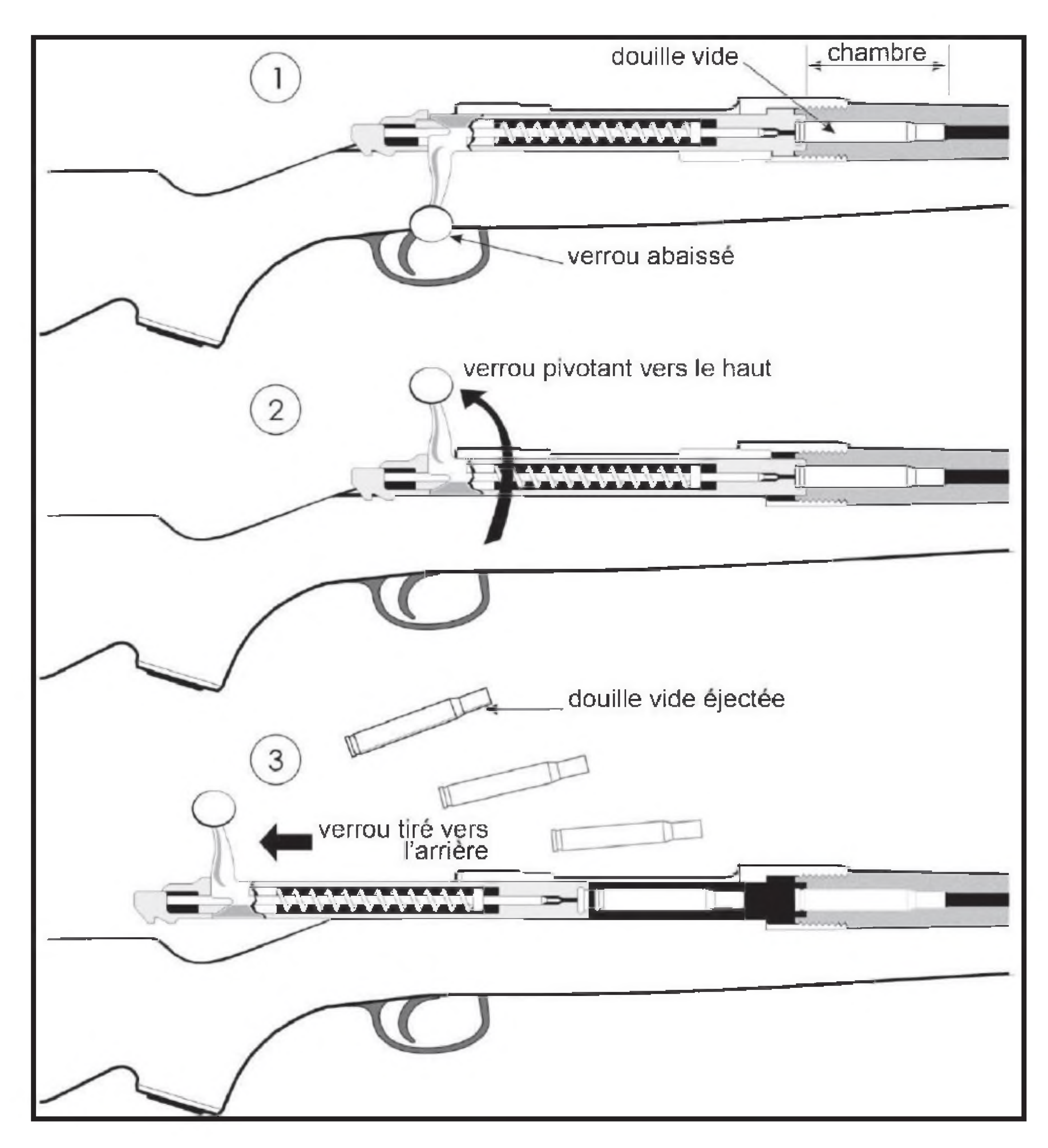



**Figure 48.** Carabine à un coup utilisant le mécanisme à verrou pour éjecter la douille

## 6.7.1. Déchargement : TPTO et PROUVEr que l’arme à feu est sécuritaire

**Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez les quatre règles TPTO et PROUVEr que l’arme à feu est sécuritaire.**

| Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO) | |
|---|---|
|  | **Traitez toute arme à feu comme si elle était chargée.**<br>• Tenez pour acquis que toute arme à feu présente un danger potentiel. |
|  | **Pointez toujours votre arme à feu dans une direction sécuritaire.**<br>• Établissez la direction la plus sécuritaire vers laquelle pointer le canon de votre arme à feu.<br>• Pointez toujours votre arme à feu dans la direction la plus sécuritaire et maintenez-la dans cette direction.<br>• Le canon d’une arme à feu ne doit être pointé en aucune circonstance sur soi ou sur quelqu’un d’autre. |
|  | **Tenez le doigt éloigné de la détente et à l’extérieur du pontet.**<br>• **Ne placez jamais** le doigt sur la détente ou à l’intérieur du pontet en manipulant une arme à feu, sauf pour faire feu. |
|  | **Ouvrez le mécanisme et assurez-vous que l’arme à feu ne contient aucune munition. Vous devez PROUVEr que l’arme à feu est sécuritaire.**<br>• Ne maniez une arme à feu que si vous pouvez **PROUVEr qu’elle est sécuritaire.**<br>• En maniant une arme à feu, assurez-vous toujours que la chambre ou le chargeur est vide.<br>• Ne tendez ou ne recevez une arme à feu uniquement lorsque celle-ci est ouverte et non chargée. C’est une règle essentielle à observer. |

## PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire

1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement :

   - Assurez-vous que rien ne touche à la détente pendant le déchargement.
   - Engagez le cran de sûreté, s'il peut demeurer engagé pendant le déchargement.

2. **R**etirez toutes les cartouches de l'arme à feu :

   - Déplacez le levier de culasse (habituellement en levant et en tirant vers l'arrière). Cela devrait permettre d'extraire et d'éjecter la cartouche ou la douille vide de la chambre. Si elle n'est pas éjectée, retirez-la manuellement.
   - Laissez le mécanisme ouvert.

3. **OU**vrez le mécanisme et assurez-vous que la chambre est vide et qu'aucune munition ou douille vide ne s'y trouve.

4. **V**érifiez le trajet d'alimentation afin de vous assurer qu'aucune munition ou douille vide ou aucun objet étranger ne s'y trouve.

5. **E**xaminez l'âme du canon d'une arme à feu chaque fois que vous en maniez une afin d'y déceler la présence de lubrifiant, de rouille ou d'obstructions.

**Ne chargez une arme à feu uniquement lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans les endroits où il est légal et sécuritaire de le faire.**

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu qui a su PROUVEr qu'elle l'est en conserve le contrôle direct. Le contrôle direct se définit comme avoir l'arme à feu sous les yeux et/ou à portée de main.**

## 6.7.2. Chargement

**Ne chargez une arme à feu uniquement lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans les endroits où il est légal et sécuritaire de le faire.**

1. Préparez l'arme à feu pour le chargement en suivant toute la procédure de déchargement **TPTO** et **PROUVEz que l'arme à feu est sécuritaire**.
2. Dans le mesure du possible, lorsque le mécanisme est ouvert, choisissez et engagez la munition appropriée dans la chambre en vous assurant que les inscriptions sur le canon et celles sur la munition ou la boîte de munitions correspondent.
3. Engagez le cran de sûreté, s'il peut demeurer engagé pendant le chargement.
4. Fermez le mécanisme en déplaçant le levier de culasse, pour charger la cartouche dans la chambre.
5. Engagez le cran de sûreté, si ce n'est pas déjà fait.

**L'arme à feu est maintenant chargée et prête à tirer. Il faut y faire attention et la surveiller jusqu'à ce qu'elle soit déchargée.**




**Soyez toujours sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.**

# 6.8. Fonctionnement des armes à feu à répétition

## 6.8.0. Aperçu

a. De nombreuses armes à feu sont dites « à répétition ». Même si elles sont dotées d'une seule chambre, elles peuvent faire feu rapidement, parce qu'elles contiennent une provision de cartouches. Le tireur doit actionner le mécanisme pour insérer une autre cartouche dans la chambre. Les armes à répétition les plus communes sont celles avec les mécanismes suivants :

- À verrou
- À levier
- À pompe
- Semi-automatique

b. Les cartouches de réserve des armes à feu à répétition sont contenues dans un chargeur ou un magasin. Le chargeur ou magasin peuvent se trouver à différents endroits, selon la marque, le modèle et le mécanisme de l'arme. Il en existe deux types:

- Boîtier-chargeur
- Magasin tubulaire

## 6.8.1. Boîtier-chargeurs

L'endroit où se trouve habituellement le **chargeur** est indiqué à la figure 47. Il est possible de retirer certains chargeurs en actionnant un bouton ou un loquet. D'autres ne sont pas amovibles (magasins).

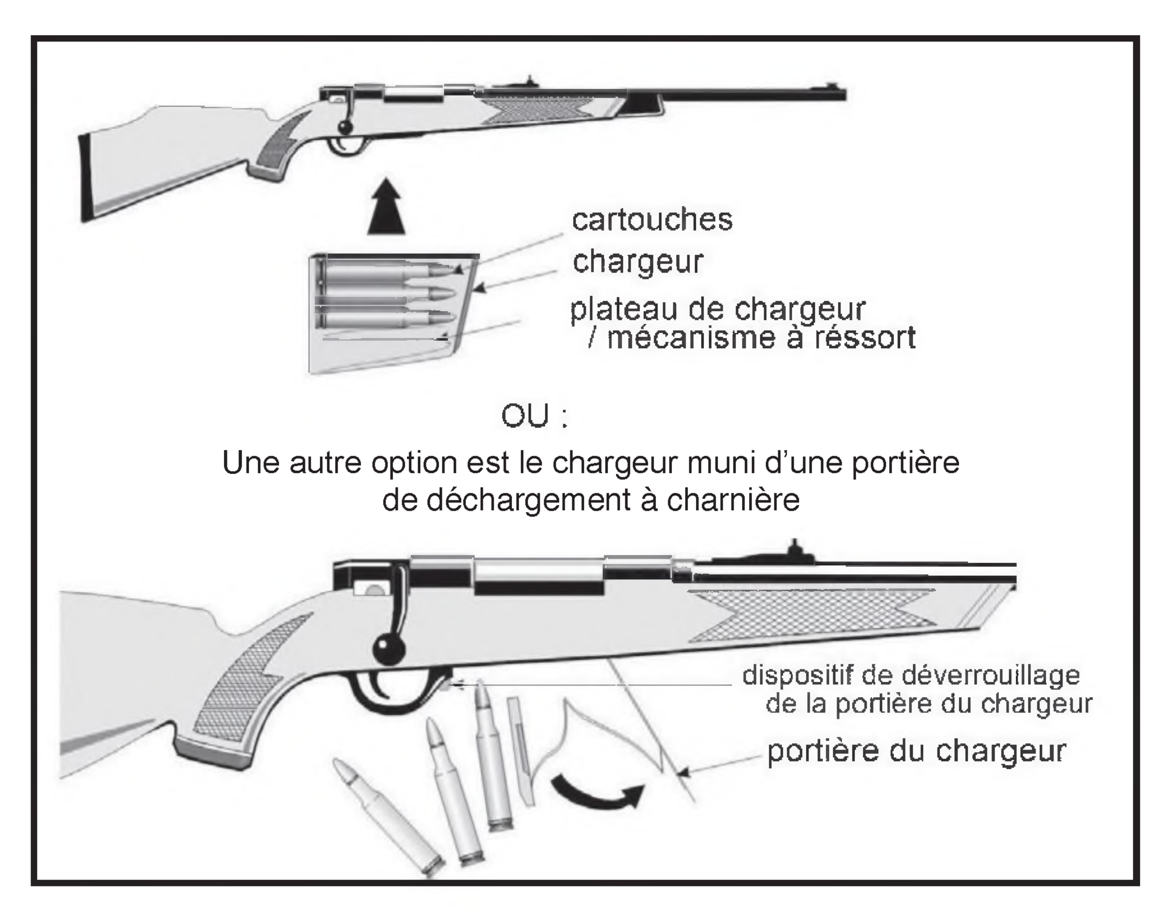



**Figure 49.** Boîtier-chargeur

## 6.8.2. Magasin tubulaire

a. Le magasin tubulaire peut se trouver à deux endroits :

- Sous le canon;
- Dans la crosse.

b. Les magasins tubulaires consistent en un tube intérieur amovible (qui devrait être enlevé lorsque vous déchargez l'arme à feu). Certains autres magasins ont un seul tube ou un tube intérieur qu'il est impossible d'enlever.

c. Pour décharger les magasins tubulaires, vous devez enlever le tube intérieur et laisser les cartouches tomber de l'extrémité du magasin tubulaire fixe ou de la fenêtre de chargement. Si le tube intérieur n'est pas amovible, fermez et ouvrez le mécanisme plusieurs fois afin de vous assurer qu'il ne reste plus de munitions dans le magasin. Soyez très prudent en réalisant cette opération, car l'arme à feu est alors prête à tirer.

**Les munitions peuvent demeurer bloquées dans les magasins tubulaires à cause de la saleté, de la rouille ou d'une saillie. Assurez-vous de toujours pouvoir toucher ou voir le plateau de chargeur afin de vérifier si toutes les munitions sont sorties (voir les figures 48 et 49).**

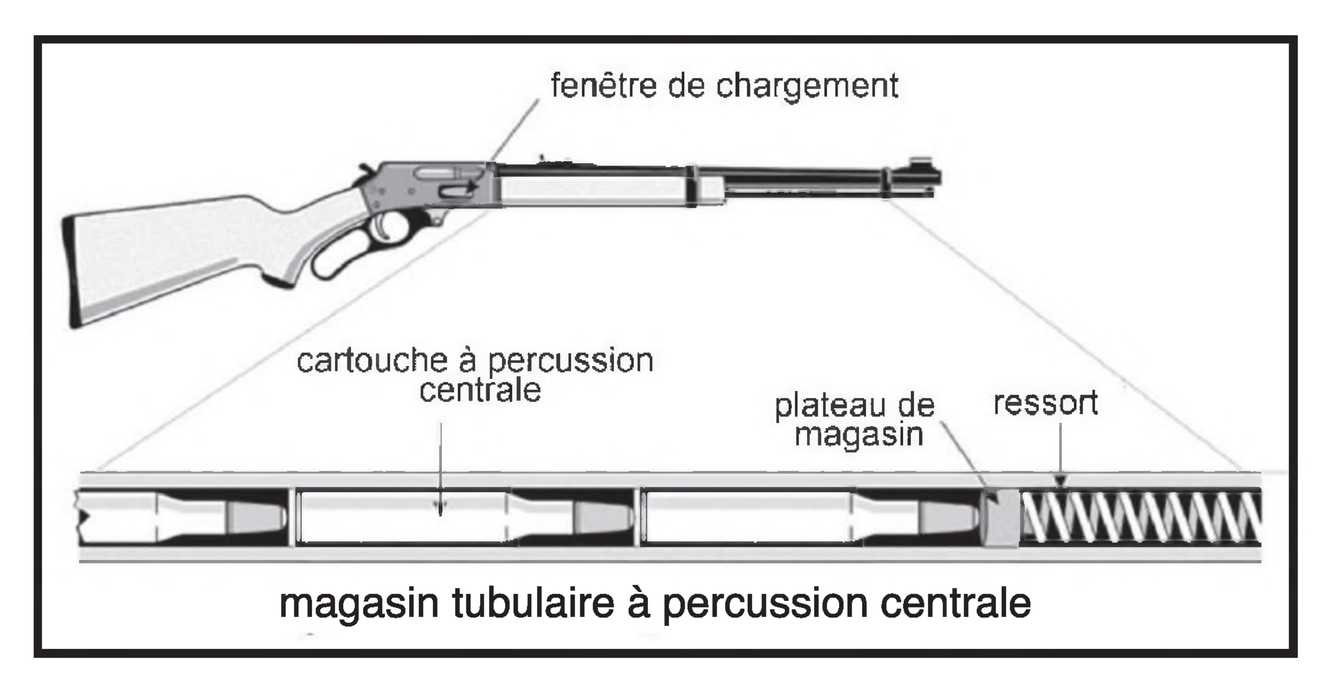



**Figure 50.** Magasin tubulaire (cartouche à percussion centrale)

**Dans la plupart des cas, l'utilisation de munitions pointues à percussion centrale dans les magasins tubulaires est dangereuse. Si l'arme à feu reçoit un choc, la pointe d'une des cartouches peut faire détonner l'amorce de la cartouche qui se trouve devant. Vérifiez avec le fabriquant pour les munitions spécifiques à ce type d'arme.**

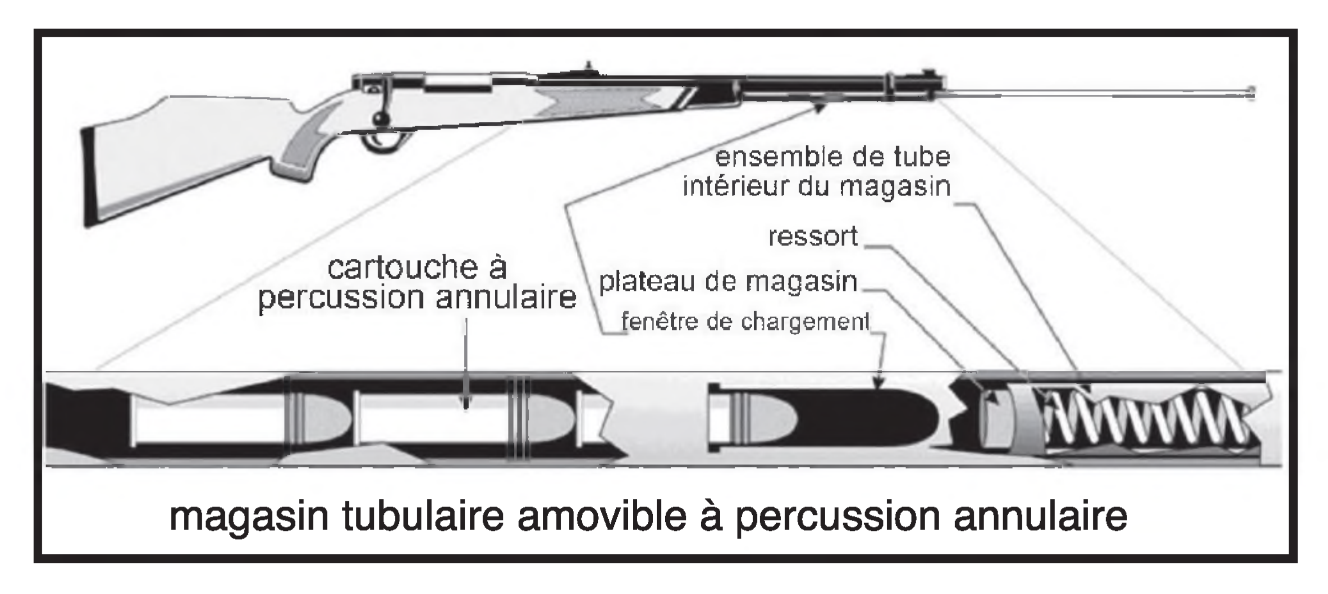



**Figure 51.** Chargeur tubulaire (cartouche à percussion annulaire)

**Limites de capacité des chargeurs et magasins**

La **partie 4** du *Règlement désignant des armes à feu, armes, éléments ou pièces d'armes, accessoires, chargeurs, munitions et projectiles comme étant prohibés ou à autorisation restreinte* établit la limite pour le nombre de cartouches permises dans différents types de chargeurs.

Par exemple, les carabines et les fusils de chasse semi-automatiques à percussion centrale, y compris les armes entièrement automatiques visées par des droits acquis et celles qui ont été modifiées (capacité de 5 cartouches).

Ces limites ne s'appliquent pas à la majorité des carabines à percussion annulaire, aux carabines M-1 Garand et aux chargeurs qui ont été expressément soustraits à ces restrictions en raison de leur rareté ou de leur valeur historique, ni aux carabines qui ne sont pas semi-automatiques (à pompe, à levier ou à verrou). Avant juillet 1993, les propriétaires d'armes à feu munies d'un chargeur à grande capacité visés par ces restrictions ont pu conserver leurs chargeurs, si ceux-ci avaient été correctement modifiées pour s'y conformer.

# 6.9. Mécanisme à verrou : armes à répétition

## 6.9.0. Aperçu

a. Les lois fédérales, provinciales et territoriales peuvent déterminer le nombre de cartouches que vous pouvez utiliser dans un chargeur lorsque vous chassez. Consultez votre instructeur ou les responsables de la chasse de votre province ou territoire.

b. Une arme à feu à verrou fonctionne un peu comme le verrou d'une porte. Ce mécanisme est très puissant et il est habituellement utilisé sur les carabines.

c. Le **dispositif de sûreté** se trouve habituellement sur le mécanisme au-dessus de la détente à la gauche ou à la droite du verrou. Il s'agit souvent d'une sûreté à levier, mais il peut aussi s'agir d'une sûreté à glissière située directement derrière le verrou (voir la figure 52).

**Ne vous fiez jamais à la sécurité d'une arme à feu. Les sécurités s'usent et peuvent ne plus fonctionner correctement. Également une arme à feu peut se décharger même si la sécurité est engagée. Toutes les pièces mécaniques peuvent faire défaut.**

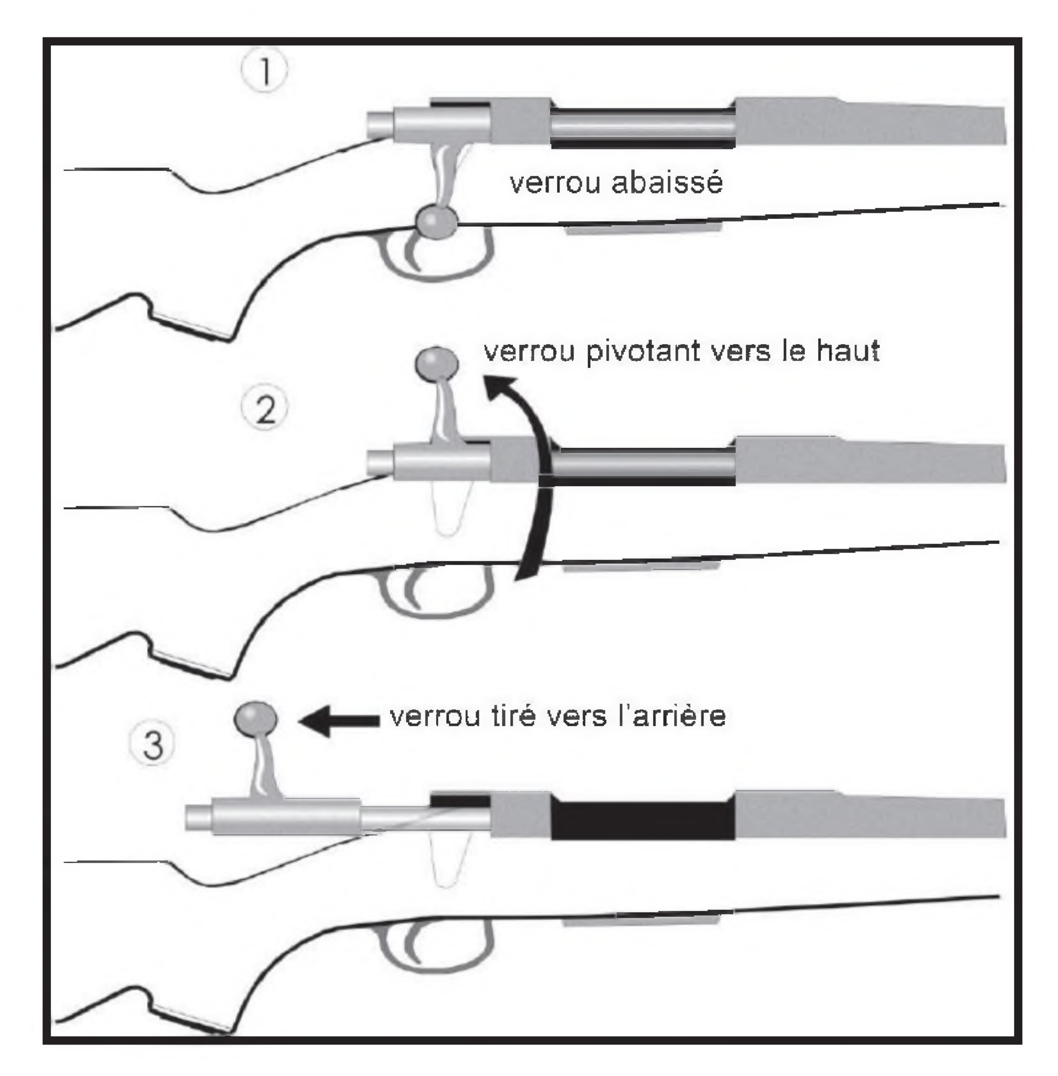



**Figure 52.** Mécanisme à verrou à répétition

## 6.9.1. Déchargement : TPTO et PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire

**Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez les règles TPTO et PROUVEz que l'arme à feu est sécuritaire.**

| Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO) | |
|---|---|
|  | **Traitez toute arme à feu comme si elle était chargée.**<br>• Tenez pour acquis que toute arme à feu présente un danger potentiel. |
|  | **Pointez toujours votre arme à feu dans une direction sécuritaire.**<br>• Établissez la direction la plus sécuritaire vers laquelle pointer le canon de votre arme à feu.<br>• Pointez toujours votre arme à feu dans la direction la plus sécuritaire et maintenez-la dans cette direction.<br>• Le canon d'une arme à feu ne doit être pointé en aucune circonstance sur soi ou sur quelqu'un d'autre. |
|  | **Tenez le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur du pontet.**<br>• **Ne placez jamais** le doigt sur la détente ou à l'intérieur du pontet en manipulant une arme à feu, sauf pour faire feu. |
|  | **Ouvrez le mécanisme et assurez-vous que l'arme à feu ne contient aucune munition. Vous devez PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire.**<br>• Ne maniez une arme à feu que si vous pouvez **PROUVEr qu'elle est sécuritaire.**<br>• En maniant une arme à feu, assurez-vous toujours que la chambre ou le chargeur est vide.<br>• Ne tendez ou ne recevez une arme à feu uniquement lorsque celle-ci est ouverte et non chargée. C'est une règle essentielle à observer. |

## PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire

1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement :

   - Assurez-vous que rien ne touche à la détente pendant le déchargement.
   - Engagez le cran de sûreté, s'il peut demeurer engagé pendant le déchargement.

2. **R**etirez toutes les cartouches de l'arme à feu :

   - Déplacez le levier de culasse (habituellement vers le haut, et en tirant vers l'arrière). Cela devrait extraire et éjecter la cartouche ou la douille vide de la chambre. Si elle n'est pas éjectée, retirez-la manuellement.
   - Si le chargeur est amovible, enlevez-le.
   - Retirez toutes les munitions en utilisant la gravité pour les faire tomber (habituellement par l'avant de l'ouverture du magasin tubulaire).
   - Si les munitions ne peuvent pas être enlevées d'une autre façon, faites-les toutes passer par la chambre pour les faire sortir.
   - Laissez le mécanisme ouvert.

3. **OU**vrez le mécanisme : Assurez-vous que la chambre est vide et qu'aucune munition ou douille vide ne s'y trouve.

4. **V**érifiez le trajet d'alimentation afin de vous assurer qu'aucune munition ou douille vide ou aucun objet étranger ne s'y trouve. Assurez-vous que le plateau du magasin est visible et palpable, le cas échéant.

5. **E**xaminez l'âme du canon chaque fois que vous maniez une arme à feu afin d'y déceler la présence de lubrifiant, de rouille ou d'obstructions.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu qui l'a PROUVEr en conserve le contrôle direct. Le contrôle direct se définit comme avoir l'arme à feu sous les yeux et/ou à portée de main.**

## 6.9.2. Chargement

**Chargez une arme à feu uniquement lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans des endroits où il est légal et sécuritaire de le faire.**

1. Préparez l'arme à feu pour le chargement en suivant toute la procédure de déchargement **TPTO et PROUVEz qu'elle est sécuritaire.**
2. Choisissez et engagez la munition appropriée dans la chambre en vous assurant de la conformité entre les inscriptions sur le canon et celles sur la munition.
3. Engagez le cran de sûreté, s'il peut demeurer engagé pendant le chargement.
4. Sur certaines armes à feu, vous devez relâcher la tension du ressort sur le plateau du chargeur à ce stade.
5. Tendez de nouveau le ressort sur le plateau du chargeur ou insérez le chargeur, le cas échéant.
6. Fermez le mécanisme en déplaçant le levier de culasse (habituellement vers l'avant et vers le bas) pour ainsi charger une cartouche dans la chambre et l'y bloquer.
7. Engagez le cran de sûreté, si ce n'est pas déjà fait.

**L'arme à feu est maintenant chargée et prête à tirer. Vous devez continuer d'en prendre soin et de la surveiller jusqu'à son déchargement.**



**Soyez toujours sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.**

# 6.10. Mécanisme à levier : armes à répétition

## 6.10.0. Aperçu

a. Une arme à feu à mécanisme à levier est munie d'une poignée métallique située juste derrière la détente (voir la figure 53). Ce mécanisme est habituellement utilisé sur les carabines.

b. Dans la plupart des cas, le **dispositif de sûreté** se présente sous la forme d'un chien extérieur. Le chien a trois positions : avant, semi-armée et armée. Lorsque le chien est en position semi-armée, la sûreté est considérée comme étant **ENGAGÉE**. Lorsque le chien est entièrement tiré vers l'arrière, il est en position armée et la sûreté est considérée comme étant **DÉGAGÉE**. Toutefois, lorsque le chien est entièrement en avant et repose sur le percuteur, un choc brusque peut causer un tir de l'arme à feu.

c. Ce genre de mécanisme à levier ne tirera pas à moins que le levier ne soit bien appuyé contre la monture.

d. Certaines armes à feu à levier modernes sont aussi dotées de sûretés à glissière ou à bouton près du mécanisme.

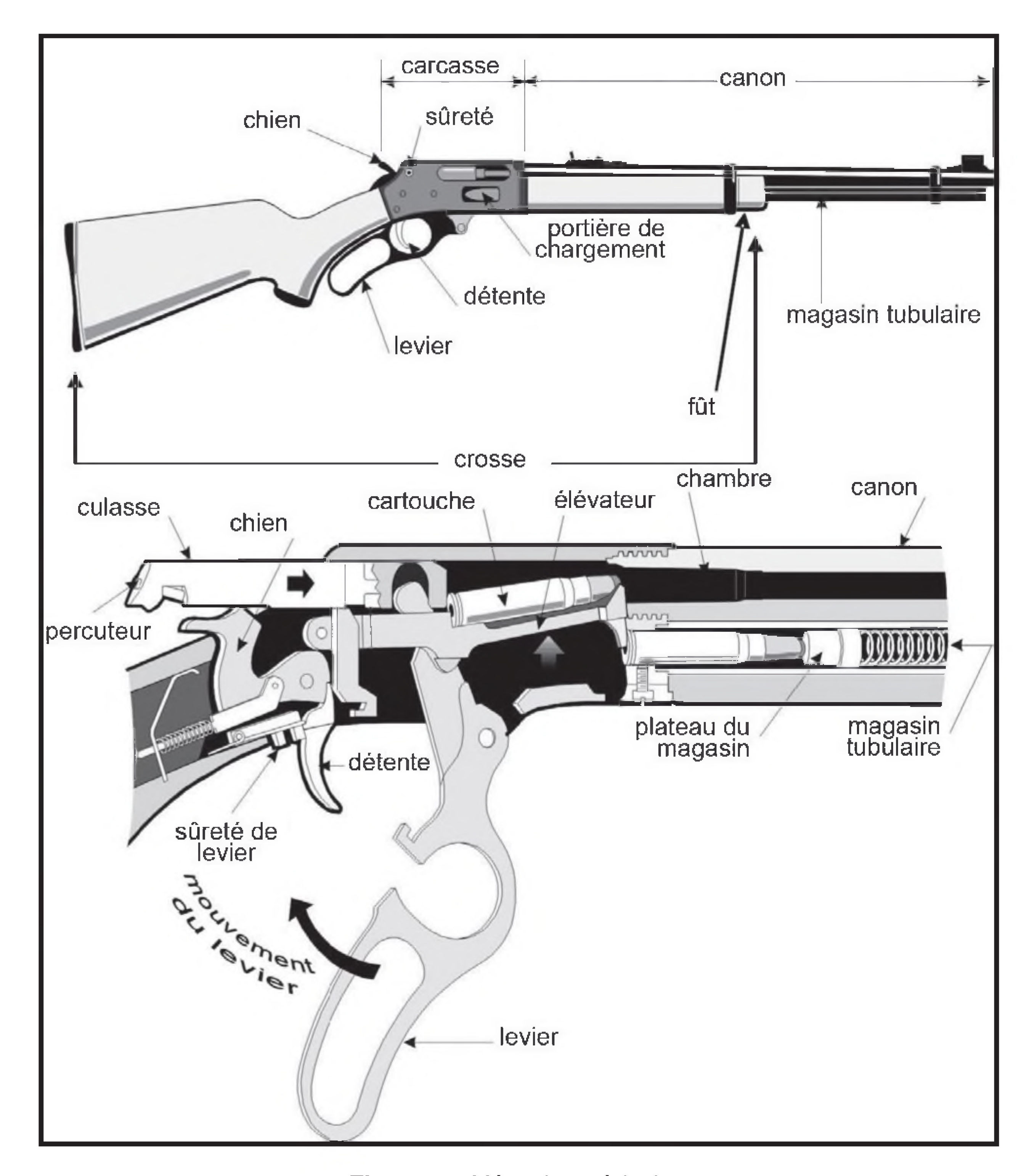



**Figure 53.** Mécanisme à levier

## 6.10.1. Déchargement : TPTO et PROUVEr que l’arme à feu est sécuritaire

**Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez les règles TPTO et PROUVEz que l’arme à feu est sécuritaire.**

| **Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO)** | |
|---|---|
|  | **Traitez toute arme à feu comme si elle était chargée.**<br>• Tenez pour acquis que toute arme à feu présente un danger potentiel. |
|  | **Pointez toujours votre arme à feu dans une direction sécuritaire.**<br>• Établissez la direction la plus sécuritaire vers laquelle pointer le canon de votre arme à feu.<br>• Pointez toujours votre arme à feu dans la direction la plus sécuritaire et maintenez-la dans cette direction.<br>• Le canon d’une arme à feu ne doit être pointé en aucune circonstance sur soi ou sur quelqu’un d’autre. |
|  | **Tenez le doigt éloigné de la détente et à l’extérieur du pontet.**<br>• **Ne placez jamais** le doigt sur la détente ou à l’intérieur du pontet en manipulant une arme à feu, sauf pour faire feu. |
|  | **Ouvrez le mécanisme et assurez-vous que l’arme à feu ne contient aucune munition. Vous devez PROUVEr que l’arme à feu est sécuritaire.**<br>• Ne maniez une arme à feu que si vous pouvez **PROUVEr qu’elle est sécuritaire.**<br>• En maniant une arme à feu, assurez-vous toujours que la chambre ou le chargeur est vide.<br>• Ne tendez ou ne recevez une arme à feu uniquement lorsque celle-ci est ouverte et non chargée. C’est une règle essentielle à observer. |

## PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire

1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement :
   - Assurez-vous que rien ne touche à la détente pendant le déchargement.
   - Engagez le cran de sûreté, s'il peut demeurer engagé pendant le déchargement.
2. **R**etirez toutes les cartouches de l'arme et
   - Ouvrez le mécanisme en déplaçant le levier vers le bas. Cela devrait extraire et éjecter toute cartouche ou douille vide de la chambre.
   - Si le chargeur (chargeur tubulaire intérieur ou boîtier-chargeur) est amovible, enlevez-le.
   - Si le chargeur ne peut pas être enlevé et que la pression du ressort sur le plateau du chargeur peut être relâchée, relâchez-la.
   - S'il y a lieu, retirez les cartouches en utilisant la gravité pour les faire tomber (habituellement par l'extrémité avant du boîtier-chargeur ou du chargeur tubulaire intérieur, ou, lorsqu'il n'est pas amovible, par la fenêtre de chargement).
   - Tendez de nouveau le ressort du plateau du chargeur, si non, fermez-le et rouvrez-le de nouveau de façon répétitive jusqu'à ce que le trajet d'alimentation soit vide.
   - Laissez le mécanisme ouvert.
3. **OU**vrez le mécanisme et assurez-vous que toutes les chambres sont vides.
4. **V**érifiez le trajet d'alimentation afin de vous assurer qu'il n'y a aucune cartouche, aucune douille vide ou aucun objet étranger. Assurez-vous de voir ou de pouvoir toucher le plateau du chargeur, le cas échéant.
5. **E**xaminez l'âme du canon afin de vous assurer qu'il n'y a pas de lubrifiant, de rouille ou d'autres obstructions.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu qui a su PROUVEr qu'elle l'est en conserve le contrôle direct. Le contrôle direct se définit comme avoir l'arme à feu sous les yeux et/ou à portée de main.**

### 6.10.2. Chargement

**Ne chargez une arme à feu uniquement lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans des endroits où il est légal et sécuritaire de le faire.**

1. Préparez l'arme à feu pour le chargement en suivant toute la procédure de déchargement. Vous devez suivre les règles **TPTO et PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire.**

2. Choisissez et engagez la munition appropriée dans la chambre en vous assurant de la conformité entre les inscriptions sur le canon et celles sur la munition ou la boîte de munitions.

3. Engagez le cran de sûreté, s'il peut demeurer engagé pendant le chargement.

4. Fermez le mécanisme en déplaçant le levier pour charger une cartouche dans la chambre et l'y bloquer.

5. Engagez le cran de sûreté, si ce n'est pas déjà fait.

**L'arme à feu est maintenant chargée et prête à tirer. Vous devez continuer d'en prendre soin et de la surveiller jusqu'à son déchargement.**



**Soyez toujours sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.**

## 6.11. Mécanismes à pompe : armes à répétition

### 6.11.0. Aperçu

a. L'arme à feu à mécanisme à pompe est quelquefois appelée à coulisse parce que le fût de la crosse effectue un mouvement de va-et-vient qui actionne le mécanisme. Ce système permet un rechargement rapide d'un simple mouvement de la main qui supporte l'arme à feu, sans déplacer la bouche du canon de la cible. Ce mécanisme est surtout utilisé sur les fusils de chasse. Un chargeur ou un magasin tubulaire peut être utilisé.

b. Le **dispositif de sûreté** retrouvé sur la plupart des mécanismes à pompe modernes est une sûreté à coulisse ou à glissière, ou une sûreté à bouton près du mécanisme. La sûreté à bouton est habituellement située à l'extrémité avant ou en arrière du pontet. La sûreté à coulisse ou à glissière se trouve souvent au-dessus de mécanisme. Le dispositif de déverrouillage du mécanisme se trouve aussi près du pontet (voir la figure 54).

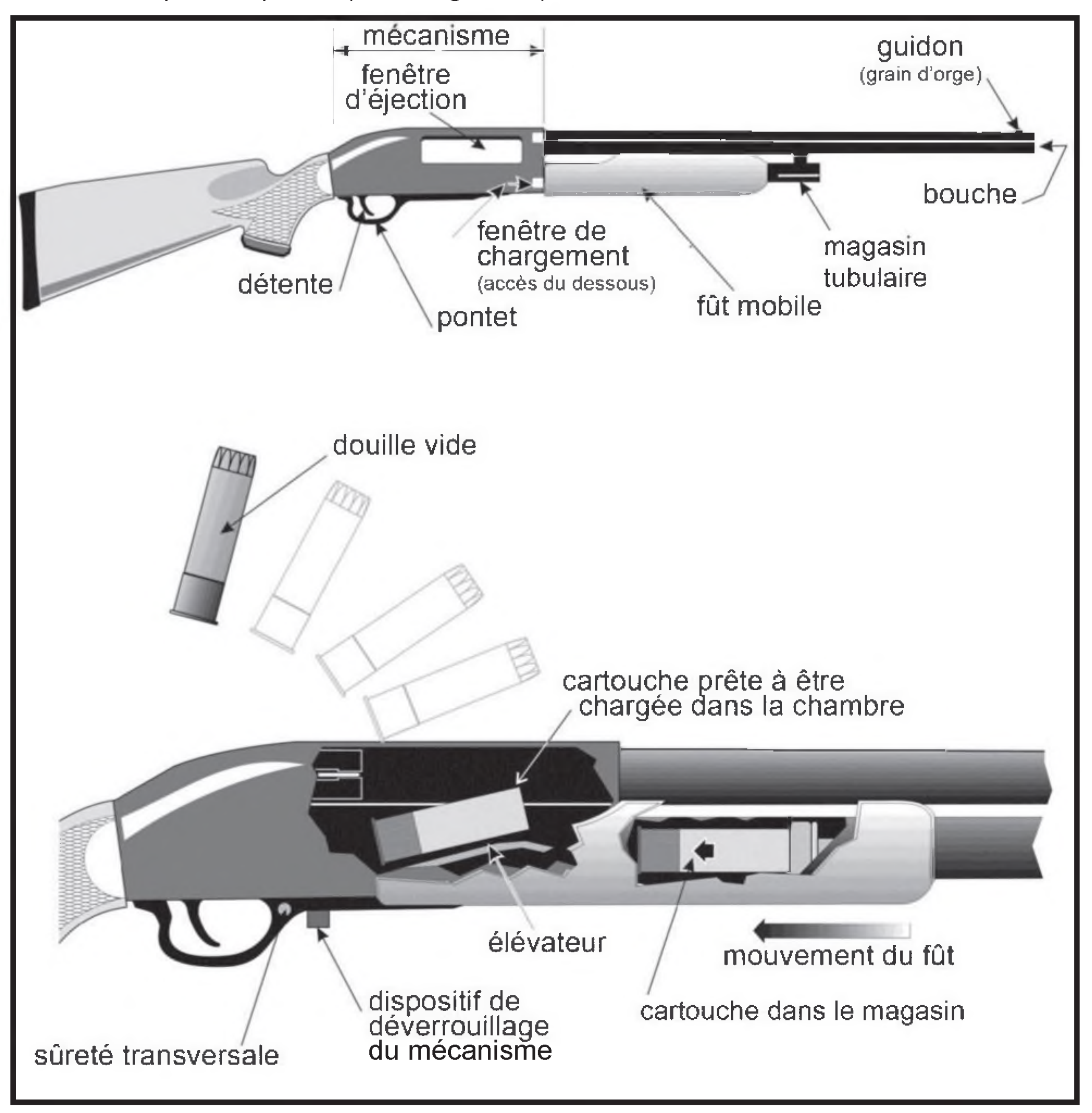



**Figure 54.** Mécanisme à glissière

## 6.11.1. Déchargement : TPTO et PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire

**Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez les règles TPTO et PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire.**

| Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO) | |
|---|---|
|  | **Traitez toute arme à feu comme si elle était chargée.**<br>• Tenez pour acquis que toute arme à feu présente un danger potentiel. |
|  | **Pointez toujours votre arme à feu dans une direction sécuritaire.**<br>• Établissez la direction la plus sécuritaire vers laquelle pointer le canon de votre arme à feu.<br>• Pointez toujours votre arme à feu dans la direction la plus sécuritaire et maintenez-la dans cette direction.<br>• Le canon d'une arme à feu ne doit être pointé en aucune circonstance sur soi ou sur quelqu'un d'autre. |
|  | **Tenez le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur du pontet.**<br>• **Ne placez jamais** le doigt sur la détente ou à l'intérieur du pontet en manipulant une arme à feu, sauf pour faire feu. |
|  | **Ouvrez le mécanisme et assurez-vous que l'arme à feu ne contient aucune munition. Vous devez PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire.**<br>• Ne maniez une arme à feu que si vous pouvez **PROUVEr qu'elle est sécuritaire.**<br>• En maniant une arme à feu, assurez-vous toujours que la chambre ou le chargeur est vide.<br>• Ne tendez ou ne recevez une arme à feu uniquement lorsque celle-ci est ouverte et non chargée. C'est une règle essentielle à observer. |

## PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire

1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement :

   - Assurez-vous que rien ne touche à la détente pendant le déchargement.

   - Engagez le cran de sûreté, s'il peut demeurer engagé pendant le déchargement.

2. **R**etirez toutes les cartouches de l'arme à feu :

   - Actionnez le dispositif de déverrouillage et tirez le fût amovible vers l'arrière. Ceci devrait extraire et éjecter toute cartouche ou douille de la chambre. Assurez-vous que la chambre est vide.

   - Si le chargeur est amovible, enlevez-le. Retirez toutes les munitions du magasin tubulaire en utilisant la gravité (habituellement par l'avant de l'ouverture du chargeur tubulaire).

   - Si les munitions ne peuvent pas être enlevées d'une autre façon, faites-les toutes passer par la chambre pour les faire sortir.

   - Laissez le mécanisme ouvert.

3. **OU**vrez le mécanisme et assurez-vous que la chambre est vide et qu'aucune munition ou douille vide ne s'y trouve.

4. **V**érifiez le trajet d'alimentation afin de vous assurer qu'aucune munition ou douille vide ou aucun objet étranger ne s'y trouve. Assurez-vous que le plateau du magasin soit visible et palpable, le cas échéant.

5. **E**xaminez l'âme du canon chaque fois que vous maniez une arme à feu afin d'y déceler la présence de lubrifiant, de rouille ou d'obstructions.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire jusqu'à ce qu'elle quitte le contrôle direct de la personne qui l'a déchargée et qui s'est assurée de PROUVEr qu'elle est sécuritaire. Le contrôle direct se définit comme avoir l'arme à feu sous les yeux et/ou à portée de main.**

## 6.11.2. Chargement

**Ne chargez une arme à feu uniquement lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans des endroits où il est légal et sécuritaire de le faire.**

1. Préparez l'arme à feu pour le chargement en suivant toute la procédure de déchargement **TPTO et PROUVEz que l'arme à feu est sécuritaire.**

2. Choisissez et insérez les cartouches appropriées dans le chargeur, en faisant correspondre le poinçon de l'arme à feu à celui de la cartouche ou de la cartouche de fusil de chasse ou de la boîte de munitions.

3. Engagez le cran de sûreté, s'il peut demeurer engagé pendant le chargement.

4. Déplacez le fût en position avant afin de fermer le mécanisme.

5. Faites faire un cycle au mécanisme afin de déplacer les cartouches du chargeur vers la chambre.

6. Engagez le cran de sûreté, si ce n'est pas déjà fait.

**L'arme à feu est maintenant chargée et prête à tirer. Vous devez continuer d'en prendre soin et de la surveiller jusqu'à son déchargement.**




**Soyez toujours sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.**

# 6.12. Mécanisme semi-automatique : armes à répétition

## 6.12.0. Aperçu

a. On trouve ce mécanisme sur des carabines et des fusils de chasse.

b. À chaque pression de la détente, le mécanisme semi-automatique utilise une partie de l'énergie produite par la force d'expansion des gaz de combustion de la poudre pour extraire la douille vide et recharger la chambre. En d'autres mots, il n'est pas nécessaire d'effectuer des mouvements manuels pour charger une autre cartouche, car chaque fois qu'une cartouche est tirée, une autre cartouche est automatiquement chargée dans la chambre (voir la figure 55).

c. Les sûretés semi-automatiques varient considérablement. Les dispositifs de sûreté les plus courants sont la sûreté transversale, la sûreté à coulisse ou à glissière et la sûreté à bouton. Il arrive parfois qu'on utilise des sûretés internes comme un séparateur, qui empêche l'arme à feu de tirer lorsque le chargeur n'est pas en place.

**Limites de capacité des chargeurs**

La **partie 4** du *Règlement désignant des armes à feu, armes, éléments ou pièces d'armes, accessoires, chargeurs, munitions et projectiles comme étant prohibés ou à autorisation restreinte* établit la limite pour le nombre de cartouches permises dans différents types de chargeurs.

Par exemple, les carabines et les fusils de chasse semi-automatiques à percussion centrale, y compris les armes à feu entièrement automatiques visées par des droits acquis et celles qui ont été modifiées (capacité de 5 cartouches).

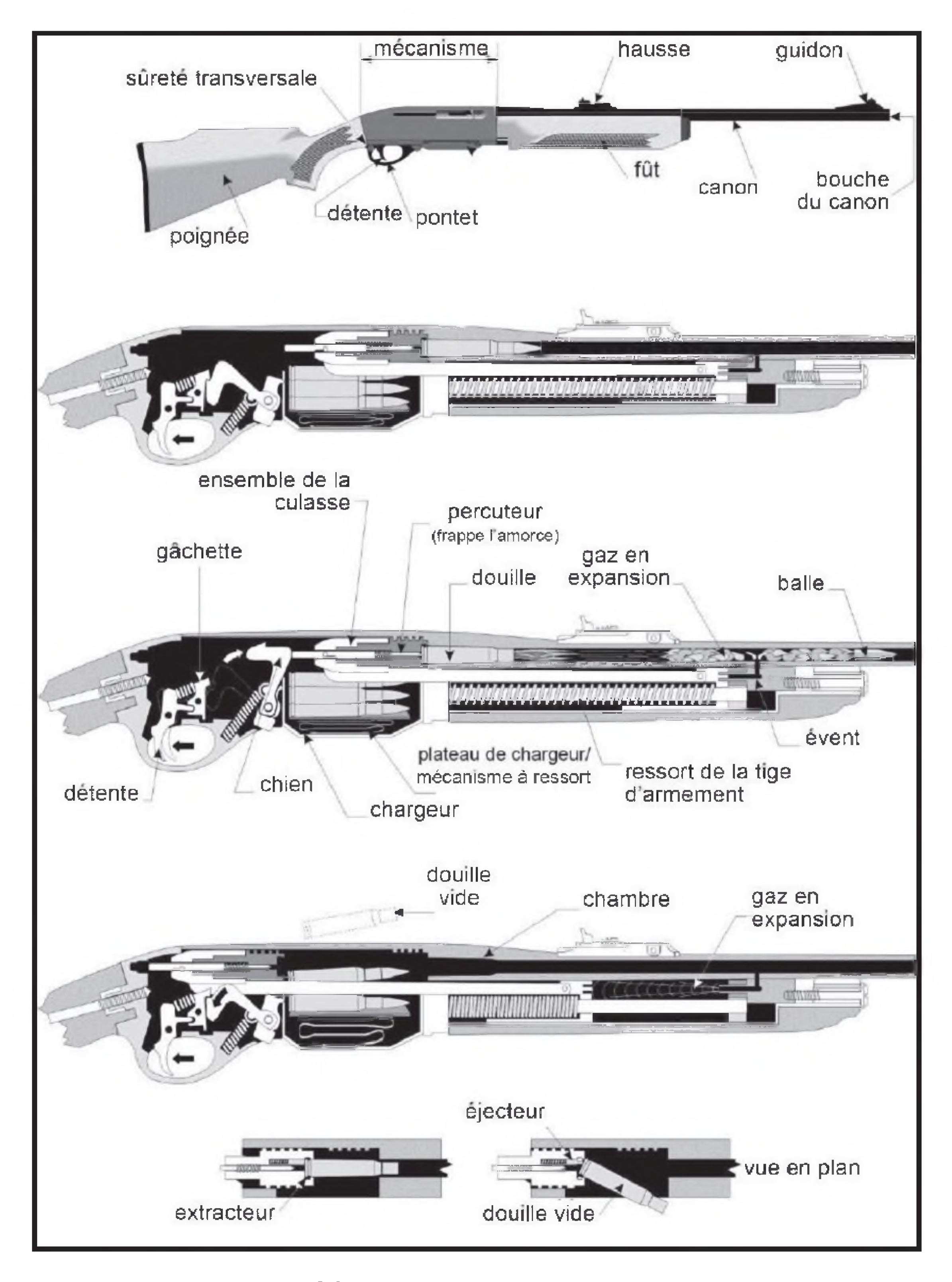



**Figure 55.** Séquence de tir d'une carabine semi-automatique

## 6.12.1. Déchargement : TPTO et PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire

**Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez les règles TPTO et PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire**

| Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO) | |
|---|---|
|  | **Traitez toute arme à feu comme si elle était chargée.**<br>• Tenez pour acquis que toute arme à feu présente un danger potentiel. |
|  | **Pointez toujours votre arme à feu dans une direction sécuritaire.**<br>• Établissez la direction la plus sécuritaire vers laquelle pointer le canon de votre arme à feu.<br>• Pointez toujours votre arme à feu dans la direction la plus sécuritaire et maintenez-la dans cette direction.<br>• Le canon d'une arme à feu ne doit être pointé en aucune circonstance sur soi ou sur quelqu'un d'autre. |
|  | **Tenez le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur du pontet.**<br>• **Ne placez jamais** le doigt sur la détente ou à l'intérieur du pontet en manipulant une arme à feu, sauf pour faire feu. |
|  | **Ouvrez le mécanisme et assurez-vous que l'arme à feu ne contient aucune munition. Vous devez PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire.**<br>• Ne maniez une arme à feu que si vous pouvez **PROUVEr qu'elle est sécuritaire.**<br>• En maniant une arme à feu, assurez-vous toujours que la chambre ou le chargeur est vide.<br>• Ne tendez ou ne recevez une arme à feu uniquement lorsque celle-ci est ouverte et non chargée. C'est une règle essentielle à observer. |

## PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire

1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement :
    - Assurez-vous que rien ne touche à la détente pendant le déchargement.
    - Engagez le cran de sûreté, s'il peut demeurer engagé pendant le déchargement.
2. **R**etirez toutes les cartouches de l'arme à feu :
    - Si le chargeur ou le magasin tubulaire intérieur est amovible, enlevez-le. Retirez toutes les munitions en utilisant la gravité pour les faire tomber (habituellement par l'avant de l'ouverture du chargeur tubulaire).
    - Si les cartouches ne peuvent pas être enlevées d'une autre façon, faites-les toutes passer par la chambre pour les faire sortir.
    - Actionnez le dispositif d'armement (à glissière ou à verrou). Cela devrait extraire et éjecter toute cartouche ou douille vide de la chambre.
3. **OU**vrez le mécanisme et assurez-vous que la chambre est vide et qu'aucune munition ou douille vide ne s'y trouve
4. **V**érifiez le trajet d'alimentation afin de vous assurer qu'aucune munition ou douille vide ou aucun objet étranger ne s'y trouve. Assurez-vous que le plateau du chargeur est visible et palpable, le cas échéant.
5. **E**xaminez l'âme du canon chaque fois que vous maniez une arme à feu afin d'y déceler la présence de lubrifiant, de rouille ou d'obstructions.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire jusqu'à ce qu'elle quitte le contrôle direct de la personne qui l'a déchargée et qui s'est assurée de PROUVEr qu'elle est sécuritaire. Le contrôle direct se définit comme avoir l'arme à feu sous les yeux et/ou à portée de main.**

### 6.12.2. Chargement

**Ne chargez une arme à feu uniquement lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans des endroits où il est légal et sécuritaire de le faire.**

1. Préparez l'arme à feu pour le chargement en suivant toute la procédure de déchargement **TPTO et PROUVEz que l'arme à feu est sécuritaire.**

2. Choisissez les cartouches appropriées qui correspondent au poinçon de l'arme à feu et insérez-les dans le chargeur.

3. Engagez le cran de sûreté, s'il peut demeurer engagé pendant le chargement.

4. Replacez le chargeur.

5. Fermez le mécanisme en déplaçant le dispositif de déverrouillage, afin de bloquer la cartouche dans la chambre.

6. Engagez le cran de sûreté, si ce n'est pas déjà fait.

**L'arme à feu est maintenant chargée et prête à tirer. Vous devez continuer d'en prendre soin et de la surveiller jusqu'à ce qu'elle soit déchargée.**



**Soyez toujours sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.**

## 6.13. Défaillances des armes à feu

**En général, si vous utilisez des munitions commerciales et une arme à feu bien entretenue, il n'y aura pas de mauvais fonctionnement. Les cartouches qui sont bloquées dans la chambre d'une arme à feu peuvent présenter un danger et si on ne prend pas les mesures adéquates, elles peuvent causer de graves accidents. Consultez une personne qualifiée ou un armurier pour obtenir de l'information sur la façon de régler ce problème de la façon la plus sécuritaire possible selon l'arme à feu donnée.**

# 6.14. Questions de révision

1. Nommez la sûreté intégrée qui se trouve sur le haut de la culasse et qui fonctionne par glissement en avant ou en arrière à l'aide du pouce.
2. Nommez la sûreté où il faut reculer le chien jusqu'au premier clic, en l'éloignant du percuteur.
3. Quand on manipule une sûreté à bouton poussoir, qu'est-ce qui indique que l'arme est prête à faire feu? Décrire cette position.
4. Nommez la sécurité qui est libérée quand le mécanisme à levier est ramené vers la crosse, autorisant l'arme à feu à tirer.
5. Écrivez au long la signification des acronymes suivants :

**T –**

**P –**

**T –**

**O –**

**P –**

**R –**

**Ou –**

**V –**

**E –**



# MODULE 7 :

# MANIEMENT ET TRANSPORT SÉCURITAIRES D'ARMES À FEU SANS RESTRICTION

# MODULE 7 : MANIEMENT ET TRANSPORT SÉCURITAIRES D'ARMES À FEU SANS RESTRICTION

## 7.0. Aperçu

Le présent module porte sur la protection individuelle et vous indique comment manier de façon sécuritaire les armes à feu sans restriction dans les circonstances suivantes :

- Vous montez ou descendez d'un véhicule ;
- Vous tirez dans un *stand* de tir (champ ou salle);
- Vous êtes à l'extérieur;
- Vous tirez ou chassez en groupe.

**Chargez une arme à feu uniquement lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans des endroits où il est légal et sécuritaire de le faire. Une bonne règle de sécurité consiste à ne pas placer de cartouche dans la chambre avant d'être prêt à tirer.**

## 7.1. Ordres des *stands* de tir

Voici quelques exemples d'ordres courants donnés sur un *stand* de tir :

- « La ligne de feu est ouverte ».
- « Cessez-le feu ».
- « La ligne de feu est fermée ».

**Les ordres sur les pas de tir peuvent varier selon le sport pratiqué, le *stand* de tir ou l'administration. Assurez-vous de bien connaître et de bien comprendre les ordres en vigueur à votre *stand* de tir. Si vous avez des doutes, consultez l'officiel du champ de tir ou une autorité locale avant de vous rendre au *stand* de tir. (Consultez l'Annexe G : Dispositifs et signaux visuels au *stand* de tir.)**

# 7.2. Protection individuelle

## 7.2.0. Aperçu

Comme de nombreuses activités sportives, le tir risque de donner lieu à des blessures corporelles. Un tireur avisé prend les mesures nécessaires pour éviter ces blessures en portant des accessoires de protection individuelle.

## 7.2.1. Protégez vos yeux

a. Il existe un risque de blessures aux yeux lorsque vous tirez. Les tireurs qui se déplacent dans les broussailles épaisses peuvent être blessés par des brindilles ou des branches. Les tireurs à la cible risquent aussi d'être blessés aux yeux par des douilles éjectées, des fragments de douille, ou d'autres débris éjectés pendant le tir.

b. Pour éviter ces dangers, les tireurs doivent porter des lunettes de sécurité fabriquées en verre résistant aux chocs ou en plastique polycarbonate munies d'écrans latéraux de protection (voir la figure 56). Ces lunettes peuvent aussi vous protéger contre les défauts de fonctionnement de l'arme à feu, contre les plombs perdus et contre les éclats de balle.



**Figure 56.** Protection de la vue et de l'ouïe

## 7.2.2. Protégez vos oreilles

a. Quiconque s'expose sans protection au bruit continuel des tirs risque de subir une diminution de l'acuité auditive. L'intensité du bruit d'un coup de feu est semblable à celui du moteur à réaction d'un avion qui décolle à proximité. La protection des oreilles est évidemment nécessaire.

b. Il existe plusieurs types d'appareils de protection des oreilles. Sur le *stand* de tir, les tireurs devraient toujours porter des coquilles antibruit (voir la figure 56), qui offrent un degré de protection acceptable. Ces coquilles antibruit peuvent aussi être utilisées pendant des années sans exiger trop d'entretien.

c. Il existe plusieurs genres de bouchons d'oreilles. Ceux qui sont jetables sont faits de mousse ou de cire, mais ils peuvent être utilisés qu'une seule fois.

d. Il existe aussi des bouchons réutilisables en caoutchouc de différentes tailles. Il faut en prendre soin et les nettoyer avant et après chaque usage.

e. Afin d'assurer une protection optimale des oreilles, le port à la fois de bouchons d'oreilles et de coquilles antibruit est fortement recommandé.

## 7.2.3. Faux pas et chutes

a. Les risques de faux pas et de chutes sont plus grands lorsque vous maniez une arme à feu. Le bon sens est encore le meilleur moyen d'éviter ces risques.

b. Si vous tombez, assurez-vous d'abord de contrôler la direction dans laquelle l'arme à feu est pointée.

c. Sur le terrain, choisissez la piste la plus sécuritaire. Ne vous appuyez pas sur des branches. Ne vous aventurez pas dans un ruisseau, sur des rondins mouillés ou sur des pierres branlantes avec une arme à feu chargée.

d. Le port de hautes bottes à semelles antidérapantes réduit les risques de faux pas. Cela protège aussi les chevilles et les jambes contre les coupures et les égratignures.

e. On vous recommande de porter des vêtements orange vif lorsque vous chassez. Dans certaines provinces, cela est exigé par la loi.

f. Ne portez pas de vêtements encombrants comme des vestes gonflantes ou des cuissardes. Vous risqueriez de vous empêtrer. Elles peuvent aussi vous empêcher de manier votre arme à feu en toute sécurité.

**Il peut arriver qu'une douille chaude éjectée entre en contact avec la peau. Cela peut faire sursauter le tireur. Le mouvement soudain pourrait amener le tireur à pointer son arme à feu dans une direction dangereuse et/ou causer un tir non intentionnel. Par conséquent, il est important de boutonner le col et les manches de votre chemise ou de votre veste pour éviter qu'une douille chaude s'y introduise.**

# 7.3. Consignes de sécurité au *stand* de tir certifié

Les activités de chaque *stand* de tir sont soumises à des règles de sécurité. Ces règles peuvent varier, mais elles comprennent normalement celles-ci :

- La bouche du canon doit toujours être pointée vers la cible.
- Le mécanisme d'une arme à feu doit être ouvert en tout temps, sauf lorsque vous êtes prêt à tirer.
- Les armes à feu doivent être chargées ou déchargées et mises à feu seulement à la ligne de feu.
- Aucune arme à feu ne doit être chargée avant que l'officiel du champ de tir n'en donne l'ordre.
- Les doigts doivent toujours demeurer à l'extérieur du pontet et loin de la détente jusqu'à ce que l'arme à feu soit pointée en direction de la cible.
- Aussitôt que l'ordre « cessez-le-feu » est donné, tous les tirs doivent cesser immédiatement. Les armes à feu doivent être déchargées et les mécanismes doivent être ouverts. Les armes à feu doivent être placées sur le tapis ou sur la table. Les bouches des canons doivent pointer dans une direction sécuritaire, vers la cible. Vous devez vous éloigner de la ligne de feu et vous placer derrière la ligne de cessez-le-feu.
- L'officiel du champ de tir inspecte chaque arme à feu avant de permettre à quelqu'un de franchir la ligne de feu.
- Pendant le « cessez-le-feu », personne ne peut manier d'arme à feu ou de munitions ou retourner à la ligne de feu. Vous devez attendre de recevoir d'autres ordres de l'officiel avant de faire quoi que ce soit. Les personnes qui ne sont pas chargées de changer les cibles doivent demeurer bien loin derrière la ligne de « cessez-le-feu ».
- Utilisez une protection pour vos oreilles et vos yeux.

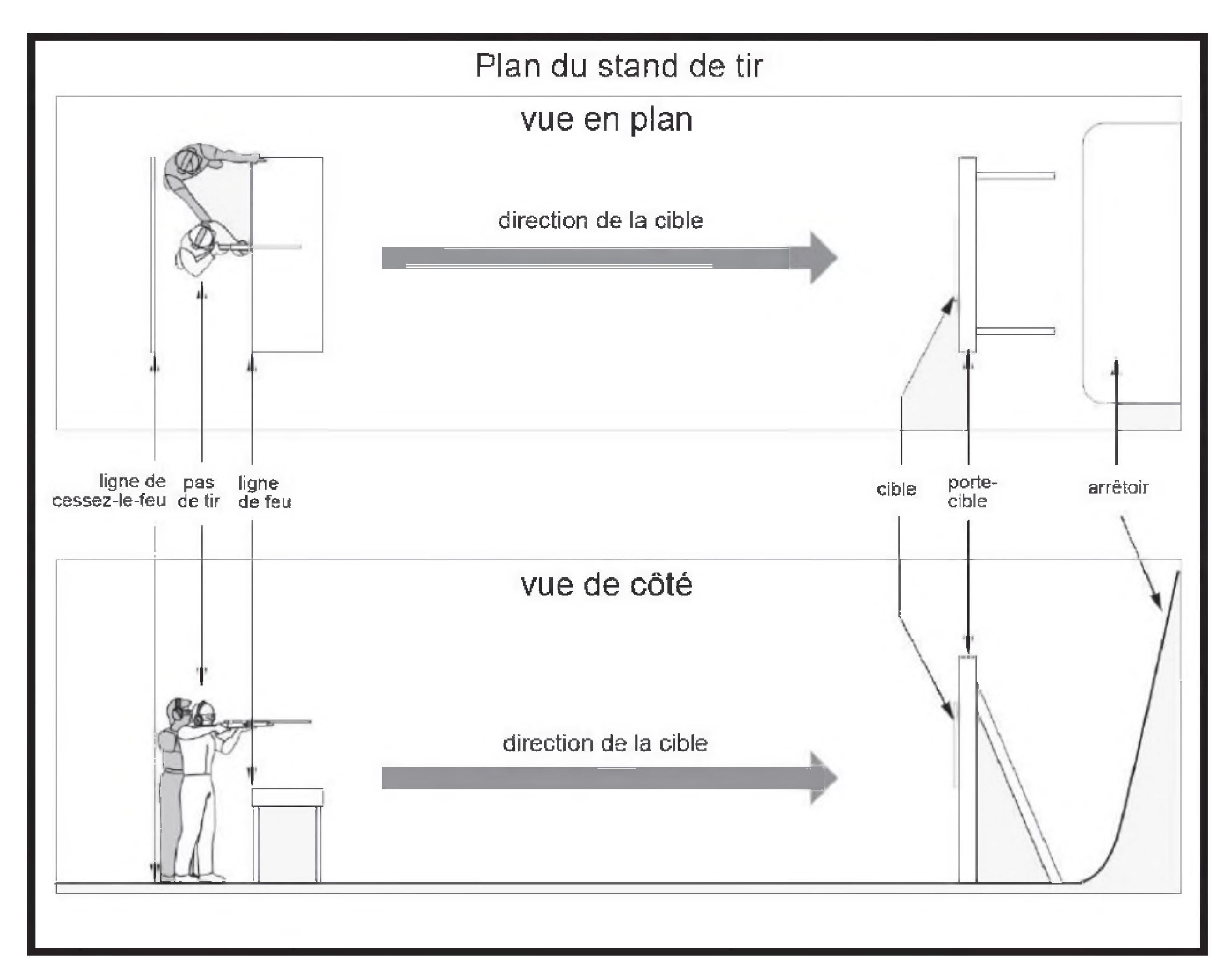



**Figure 57.** Plan de *stand* de tir avec exemple de supervision directe

## 7.3.1. Règles additionnelles de sécurité au *stand* de tir



**En cas d'urgence, n'importe qui peut donner l'ordre de cessez-le-feu.**

Voici d'autres règles que nous vous recommandons de suivre :

- Lorsqu'ils tirent, les mineurs et les invités qui n'ont pas de permis d'arme à feu valide doivent en tout temps faire l'objet d'une supervision directe et immédiate. Vérifiez si des restrictions supplémentaires s'imposent à votre *stand* de tir.
- Les armes à feu devraient être vérifiées par l'officiel du champ de tir après un ordre de « cessez-le-feu ». Il doit s'assurer que tous les mécanismes sont ouverts et que la culasse des armes à feu est exempte de cartouche.
- Les armes à feu déchargées qui ne sont pas utilisées doivent être placées dans les lieux désignés à cet effet avec le mécanisme ouvert ou dans un coffret. Lorsque ces armes à feu sont déplacées, la bouche du canon doit pointer dans la direction la plus sécuritaire à moins qu'elles soient mises dans leur coffret à la ligne de feu.
- Ne tolérez jamais de bousculade, de maniement négligent d'armes à feu ou quelque distraction que ce soit lorsque le tir est en cours.
- Assurez-vous d'utiliser les munitions qui conviennent à votre arme à feu et qui sont approuvées par le *stand* de tir.
- Ne tirez jamais intentionnellement sur les porte-cibles ou sur tout autre équipement du *stand* de tir.
- Ne tirez pas avec des armes à feu en dehors des limites désignées du *stand* de tir ou des heures d'utilisation qui sont affichées.

La supervision directe et immédiate signifie que le superviseur se situe en tout temps à une distance de bras du tireur lorsqu'il s'adonne aux activités liées au tir supervisé.

**Quand des séances de tir sont régulièrement programmées, le contrôleur des armes à feu (CAF) de la province ou du territoire doit émettre une autorisation conformément à la *Loi sur les armes à feu*. Les champs de tir sont soumis à des règles et à des procédures qui diffèrent d'une province à l'autre. Vérifiez auprès des autorités locales.**

# 7.4. Règles de conduite au *stand* de tir

Il existe aussi certaines règles de conduite à observer sur le *stand* de tir (champ ou salle). Les règles et les procédures varient selon les *stands* de tir. Vérifiez les règles de l'endroit et observez-les. Certaines de ces règles sont énumérées ci-dessous :

- Assistez à l'exposé qui devrait être donné sur la sécurité avant d'entreprendre toute activité.
- Inscrivez votre nom au registre en arrivant au *stand* de tir, s'il y a lieu.
- Évitez d'interrompre ou de distraire les autres lorsqu'ils tirent.
- Ne fumez pas à la ligne de feu.
- Avant de manier l'arme à feu ou l'équipement d'une autre personne, demandez-lui son autorisation.
- Par mesure de sécurité, laissez suffisamment d'espace entre vous et les autres tireurs.
- Si vous tirez avec des armes à feu qui font beaucoup de fumée, placez-vous à un endroit où le vent ne poussera pas la fumée vers les autres tireurs. Les armes à feu à poudre noire font beaucoup de fumée.
- Ne tirez pas sur les cibles des autres, sur les cibles qui ne se trouvent pas directement dans votre ligne de feu ou sur des cibles qui peuvent déranger les autres tireurs.
- Les personnes qui tirent avec des armes à feu semi-automatiques devraient se placer sur la ligne de feu à un endroit où les autres personnes ne risquent pas d'être atteintes par les douilles éjectées.
- Le tir rapide peut déranger les personnes qui sont en train de viser ou celles qui pratiquent le tir de précision.
- Après le tir et quand la ligne de feu est fermée, ramassez les douilles vides ainsi que les cibles.
- Remettez à sa place tout équipement du *stand* de tir que vous avez utilisé comme les sacs de sable ou les bancs.

# 7.5. Maniement sécuritaire des armes à feu dans des véhicules

a. Le mot **véhicule** peut désigner les bateaux, les voitures, les véhicules de plaisance, les motoneiges, les traîneaux, les aéronefs privés, les véhicules tous terrains, etc., selon l'endroit où vous vous trouvez.

b. Lorsque vous maniez des armes à feu près de n'importe quel type de véhicule, suivez les étapes ci-dessous :

1. **Ne laissez jamais une arme à feu chargée dans un véhicule ou sur un véhicule à moins que vous n'ayez le droit de tirer de ce véhicule.** Déchargez votre arme à feu avant de monter dans le véhicule. Chargez votre arme à feu seulement après avoir quitté le véhicule.

2. Il est particulièrement difficile de contrôler la direction de la bouche du canon lorsque vous montez dans un véhicule ou lorsque vous en descendez. Faites attention et pointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire dans de telles situations.

3. Lorsqu'une arme à feu se trouve dans un véhicule, elle doit être placée à un endroit sécuritaire où elle ne pourra pas être déplacée ou accrochée.

**Consultez les autorités provinciales ou territoriales de votre région. Elles peuvent vous informer sur la façon dont le transport des armes à feu est régi dans votre région.**

### Exemple d'incident

Un chasseur de canard avait placé son fusil de chasse chargé dans son bateau et était monté à bord. Son chien a ensuite sauté dans le bateau et est tombé sur le fusil de chasse. Le coup est parti, atteignant mortellement le chasseur au ventre.

**Facteurs déterminants :**

- Direction de la bouche du canon non sécuritaire
- Arme à feu chargée dans un véhicule
- Arme à feu dans une position dangereuse

# 7.6. Maniement sécuritaire des armes à feu à l’extérieur

a. N’oubliez pas qu’il peut y avoir des personnes ou du bétail en dehors de votre champ de vision, mais assez près pour être blessés. Soyez conscient de la **portée dangereuse** de votre arme à feu et des munitions.

b. **Contrôlez la direction de la bouche du canon en tout temps.** Gardez le cran de sûreté « **ENGAGÉ** » jusqu’à ce que vous soyez prêt à vous servir de l’arme à feu.

c. En tout temps, protégez la détente et le cran de sûreté lorsque vous transportez votre arme à feu. Une brindille ou une branche peut accrocher la détente, dégager le cran de sûreté ou changer l’orientation de la bouche du canon.

d. Lorsque vous transportez une arme à feu, n’oubliez pas que vous pouvez glisser, tomber et provoquer une mise à feu non intentionnelle de votre arme à feu. Prévoyez la meilleure façon de protéger l’arme à feu et d’en contrôler la direction si vous tombez; si possible, déchargez-la avant de franchir un terrain accidenté ou une surface glacée.

e. **Soyez toujours sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.** Ne tirez pas sur du gibier qui se trouve près du sommet d’une colline, car il pourrait y avoir des personnes ou du bétail dans la ligne de feu au-delà de la colline. Ne tirez jamais près d’un immeuble sans autorisation, car quelqu’un pourrait l’utiliser comme abri.

f. L’eau, les roches ou les surfaces plates peuvent faire ricocher la balle ou la fragmenter. Soyez prudent.

g. Lorsque vous franchissez une clôture ou un autre obstacle, déchargez votre arme à feu et **gardez le mécanisme ouver**t. Il en va de même pour les endroits qui sont glissants, rocheux ou accidentés.

h. Lorsque vous êtes seul et que vous franchissez une clôture, déchargez l’arme à feu et placez-la sous la clôture. Assurez-vous que l’arme à feu repose directement sur le sol, que le mécanisme est ouvert et que la bouche du canon est pointée dans une direction autre que l’endroit où vous franchissez la clôture.

i. Si vous êtes en groupe, une personne devrait se tenir loin du point de passage. Cette personne devrait tenir les armes à feu déchargées et ouvertes pendant que les autres franchissent l’obstacle.

j. Lorsque vous chassez seul dans une fosse ou une cache, déchargez votre arme à feu et placez-la à l’extérieur avant d’entrer. Une fois que vous êtes entré, reprenez l’arme à feu.

k. **N’oubliez pas de vérifier si votre arme à feu, tout particulièrement la bouche du canon, est sale (si elle reposait au sol).**

**Utilisez des jumelles si vous avez besoin de voir quelque chose plus clairement. N'utilisez jamais une lunette de visée montée sur une arme à feu comme substitut pour identifier des personnes, des animaux ou des objets.**

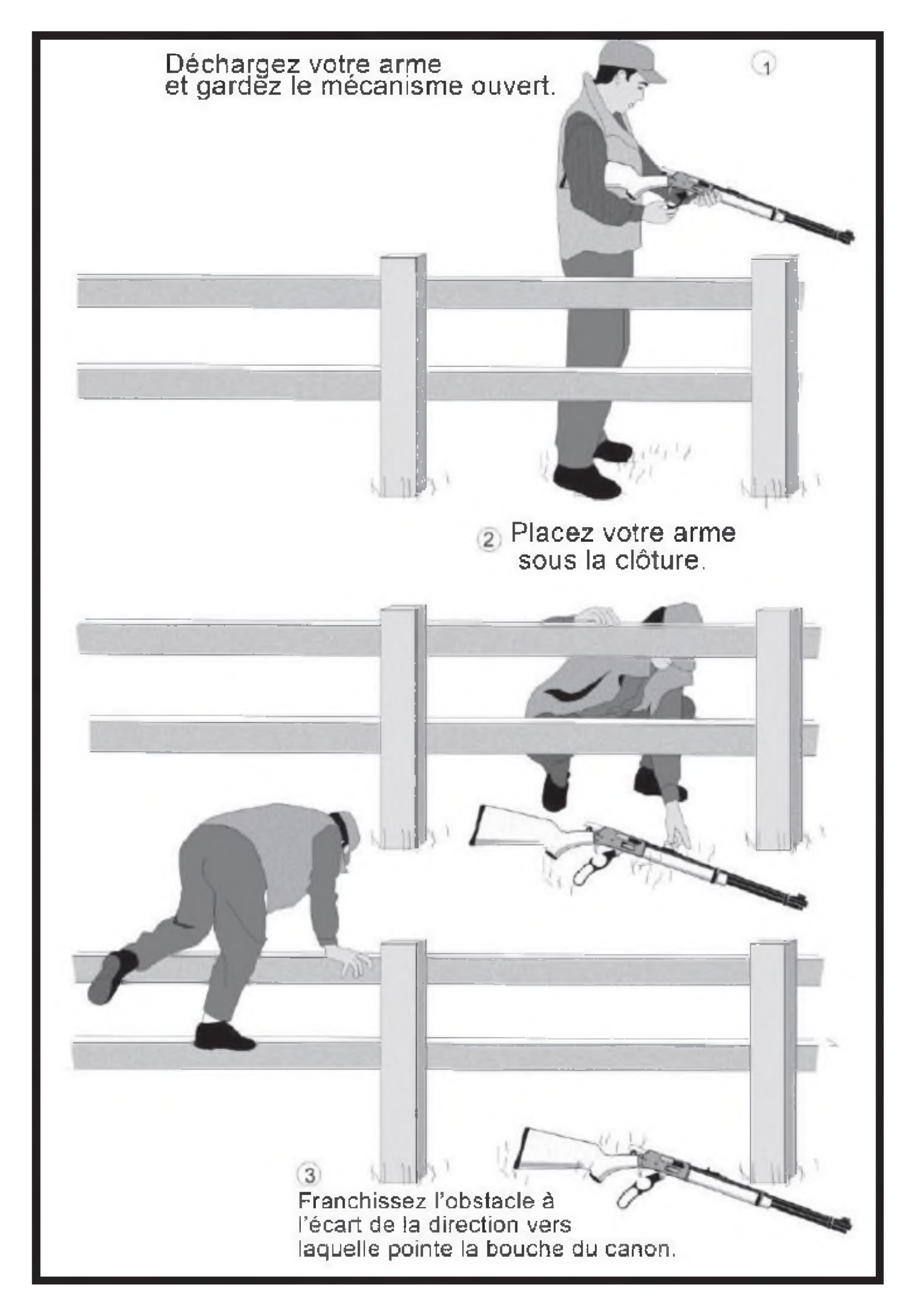



**Figure 58.** Personne franchissant prudemment une clôture

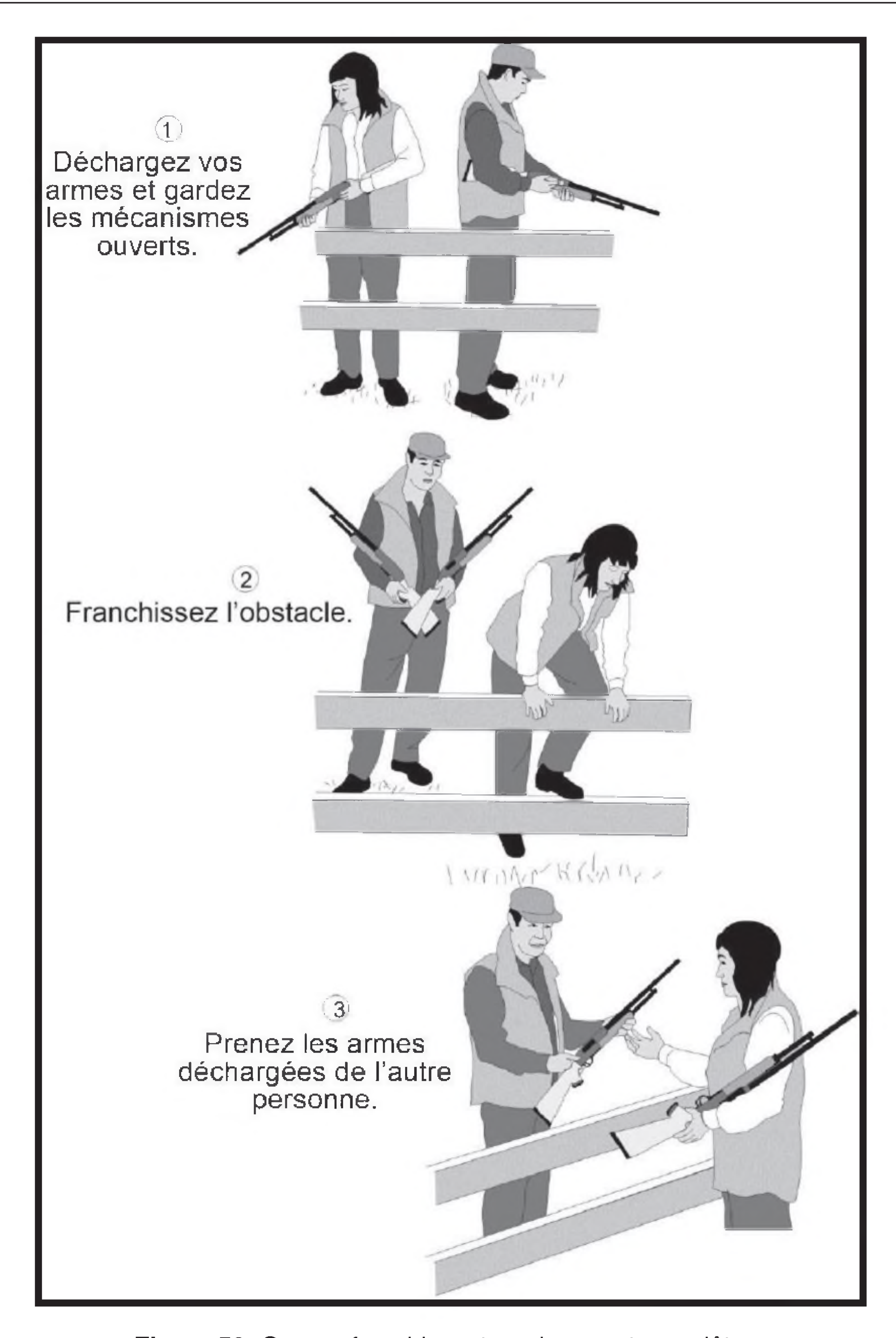



**Figure 59.** Groupe franchissant prudemment une clôture

# 7.7. Le tir ou la chasse en groupe

## 7.7.0. Aperçu

Un coup de feu qui part dans la mauvaise direction peut atteindre un membre de votre groupe. Assurez-vous de déterminer les zones de tir sécuritaires afin d'éviter de tels incidents. Il est très important de suivre les règles de sécurité énoncées dans le présent manuel. Les règles suivantes sont particulièrement importantes lorsque vous tirez ou chassez en groupe.

## 7.7.1. Ligne de feu informelle

Une ligne de feu informelle est une méthode efficace à utiliser lorsque vous visez ou tirez dans un champ avec un groupe de deux personnes ou plus. Prenez les mesures de sécurité élémentaires suivantes :

1. Nommez un responsable du tir. Cette personne sera chargée de superviser toutes les étapes suivantes.

2. Suivez les ordres et les procédures habituelles d'un *stand* de tir.

3. Déterminez une ligne de feu. Les armes à feu peuvent seulement être sorties de leur coffret, maniées et chargées sur cette ligne de feu sous la direction du responsable du tir.

4. Assurez-vous que le responsable du tir choisi explique les procédures à tous les membres du groupe.

5. Déterminez une zone de tir sécuritaire pour chaque tireur. Assurez-vous qu'il y a un arrêtoir. Cette direction sera la seule vers laquelle la bouche des canons pourra être pointée et vers laquelle vous pourrez tirer avec l'arme à feu.

## 7.7.2. Zones de tir sécuritaires

a. Il vaut la peine de le répéter : tout coup tiré dans la mauvaise direction par un des membres d'un groupe peut atteindre une autre personne. Cela est vrai dans toutes les situations de tir. Afin d'éviter un accident, tous devraient, avant de commencer, s'entendre sur la zone de tir de chacun (voir la figure 60). Cela permettra de définir clairement la zone de tir sécuritaire de chaque personne.
b. Les positions changent lorsque vous avancez sur le terrain. Vous devez toujours savoir exactement où se trouvent vos partenaires de tir. Protégez-les et protégez-vous contre les tirs accidentels.

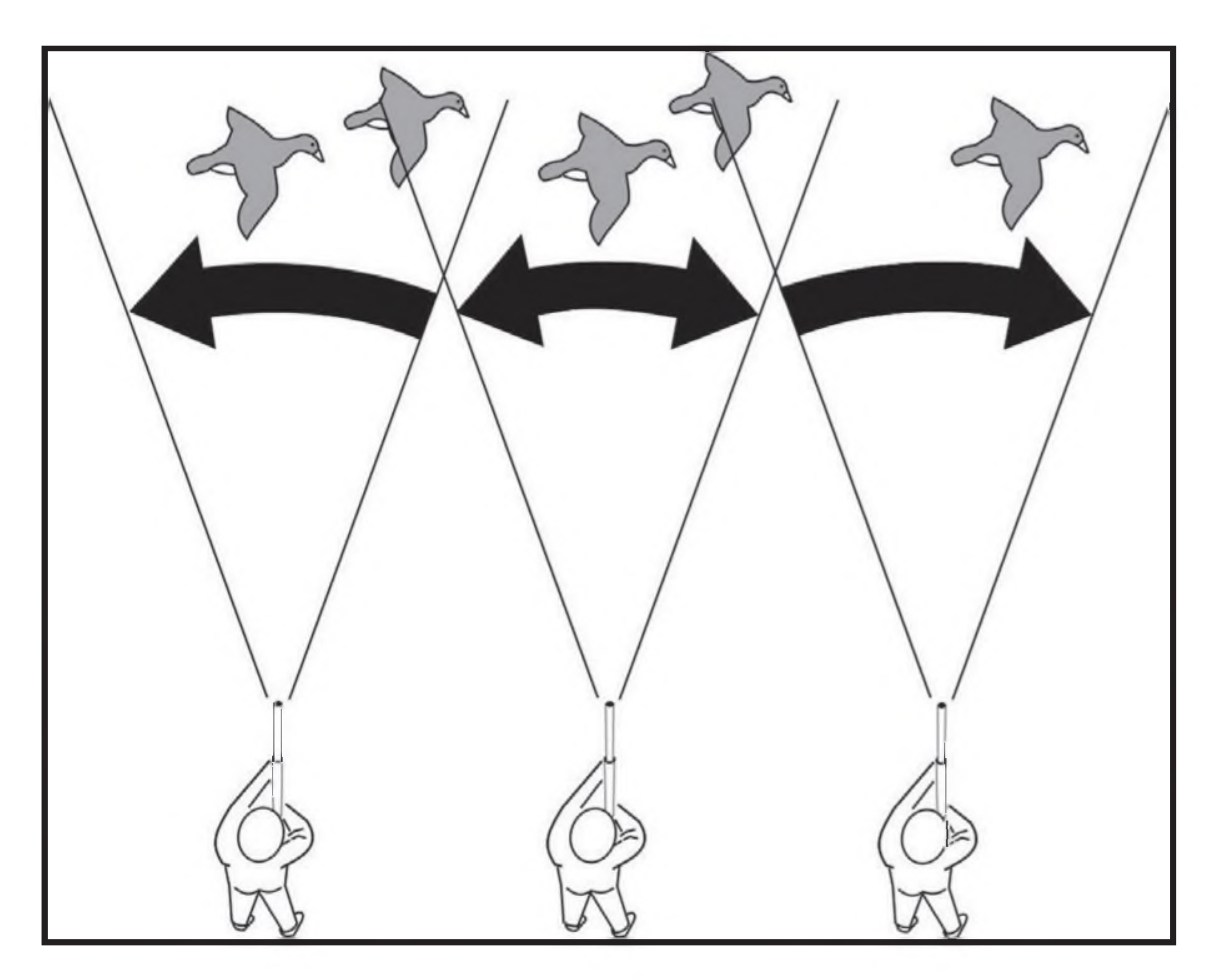


**Figure 60.** Zones de tir sécuritaires

**Soyez toujours conscient de l'endroit où se trouvent vos partenaires de tir et les autres.**

# 7.8. Positions de port d'arme à feu

**La direction du canon est essentielle lorsque vous transportez une arme à feu.** Vous pouvez contrôler la direction de la bouche du canon de façon sécuritaire uniquement lorsque vous utilisez les bonnes positions de port d'arme à feu. Lorsque vous transportez des armes à feu, vous ne devez jamais oublier que vous risquez de glisser ou de tomber.



**Figure 61.** À deux mains ou en état d'alerte

**Position à deux mains ou en état d'alerte**
La position à deux mains, ou en état d'alerte, est la manière la plus sécuritaire pour un tireur de transporter son arme à feu. C'est le meilleur moyen de contrôler l'arme à feu et la bouche du canon, et cela vous permet de vous placer rapidement en position de tir.

**Position sur le bras**
Si vous êtes seul, le transport de l'arme à feu sur le bras est sécuritaire. Cependant, dans cette position, la bouche du canon est pointée d'un côté. Si une personne vous accompagne, elle devra marcher du côté opposé à la bouche du canon.



**Figure 62.** Sur le bras

*suite…*



**Figure 63.** Sur le côté (mécanisme ouvert)

**Position au coude ou sur le côté**
Le port au coude ou sur le côté est sécuritaire en terrain découvert. Cependant, n’utilisez pas cette position lorsque vous marchez à travers des branches, car les branches peuvent s’emmêler avec l’arme à feu et retourner le canon vers vous. N’utilisez pas la position sur le côté lorsque des personnes se trouvent devant vous.

**À la main**
La position à la main est idéale lorsque vous êtes seul ou lorsque vous êtes immobile. Autrement, elle n’est pas recommandée.



**Figure 64.** À la main

*suite…*



**Figure 65.** Sur l'épaule

**Sur l'épaule**
Le transport sur l'épaule est la position la moins sécuritaire de toutes. Si vous tombez, vous n'avez pas le contrôle sur la bouche du canon. Cette position ne doit pas être utilisée pour transporter des armes à feu chargées. Vous devez faire très attention et veiller à ce que la bouche du canon soit pointée vers le haut. N'utilisez pas cette position lorsque vous êtes avec d'autres personnes.

**À la bretelle**
Le port à la bretelle permet au chasseur d'avoir les deux mains libres. Toutefois, n'utilisez pas cette position lorsque vous marchez dans des buissons épais, car votre arme à feu peut s'emmêler dans les buissons et être arrachée de votre épaule. De plus, des brindilles et d'autres débris peuvent tomber dans le canon. Si le chasseur se penche fortement vers l'avant, cela est dangereux pour ceux qui se trouvent devant lui.



**Figure 66.** À la bretelle

**La position de port que vous choisissez dépend de l'endroit où se trouvent vos compagnons et du terrain où vous vous trouvez. N'utilisez jamais une position qui fait pointer le canon de votre arme à feu vers une autre personne.**

## 7.9. Questions de révision

1. Quels sont les deux accessoires de sécurité obligatoires à porter avant d'entrer sur un champ de tir?
2. Nommez quatre étapes à suivre quand un « cessez-le-feu » est donné.
3. Quelle est la direction sécuritaire pour votre arme à feu quand vous êtes à la ligne de feu?
4. Sur un champ de tir quelle est la responsabilité de supervision des mineurs?
5. Lorsque vous tirez à l'extérieur, vous devez déterminer la direction où tire chaque membre du groupe. Comment nomme-t-on l'aire de tir?
6. Nommez les positions de port et leurs directions de déchargement en cas de tir accidentel.



# MODULE 8 :

# TECHNIQUES ET MÉTHODES DE TIR RELATIVES AUX ARMES À FEU SANS RESTRICTION

# MODULE 8 : TECHNIQUES ET MÉTHODES DE TIR RELATIVES AUX ARMES À FEU SANS RESTRICTION

## 8.0. Introduction à l'adresse au tir

a. L'adresse au tir est la capacité d'un tireur à atteindre sa cible. Avoir de l'adresse au tir est essentiel pour effectuer un tir sécuritaire. Si vous ne savez pas où ira la balle, comment pouvez-vous être certain que le tir est sécuritaire?

b. L'adresse au tir dépend de plusieurs facteurs comme l'anticipation, la position de tir, la visée, le contrôle de la détente, le contrôle de la respiration et le suivi. Ces points sont abordés dans la présente section.

## 8.1. Anticipation

Lorsque vous utilisez une arme à feu, vous devez toujours prévoir les situations et les coups de feu potentiels. Voici quelques exemples :

- Le gibier va-t-il apparaître brusquement?
- Où se trouvent les autres chasseurs du groupe?
- La balle risque-t-elle de ricocher sur un arbre, une roche ou de l'eau?
- Pourrait-il y avoir quelqu'un au-delà de cette colline?
- Où la balle ira-t-elle frapper si elle traverse la cible?

**Avant de tirer, évaluez consciencieusement les conséquences potentielles de chaque coup.**

# 8.2. Positions de tir

## 8.2.0. Aperçu

**Si vous êtes gaucher, inversez les procédures suivantes pour chaque position de tir. Les tireurs qui sont gauchers devraient penser à utiliser des armes à feu fabriquées spécialement pour les utilisateurs gauchers.**

## 8.2.1. Carabines

Les quatre positions de tir pour les carabines sont les suivantes :

1. Position debout
2. Position à genou
3. Position assise
4. Position couchée

## Position debout

a. **La position debout est la moins stable des positions de tir.**

b. Pour tirer en position debout, vous devez premièrement tourner le corps à environ 45 degrés à droite de la cible. Gardez entre les pieds un espace équivalant à la largeur de vos épaules. Supportez la carabine avec la main et le bras gauche. Si possible, gardez le bras gauche contre le corps pour avoir un meilleur appui. De la main droite, maintenez fermement la crosse contre l'épaule. Continuez de tenir la carabine fermement, mais sans trop la serrer.

c. Si vous tremblez trop, ne tirez pas. Appuyez la carabine sur un objet stable, comme un arbre ou une grosse roche. Dans de telles situations, on recommande de rembourrer le dessous de l'arme à feu. Si vous utilisez une bretelle, vous pourrez obtenir un tir plus précis.



**Figure 67.** Position debout

## a. Position à genou

a. La position à genou est préférable à la position debout, mais elle est moins stable que les positions couchée ou assise.

b. Tournez le corps à environ 45 degrés de la cible. Appuyez-vous sur le genou droit et avancez légèrement le pied gauche. Asseyez-vous sur le talon ou le côté du pied droit. Placez le coude gauche près de vous mais pas sur la rotule de votre genou, aussi loin que possible sous la carabine.



**Figure 68.** Position à genou

## Position assise

a. La position assise est l’une des positions de tir les plus stables.

b. Asseyez-vous confortablement sur le sol, croisez les jambes ou laissez-les écartées, et gardez le corps à environ 30 degrés à la droite de la ligne de feu.

c. Placez le coude gauche près de la rotule du genou gauche, mais pas dessus. Placez le coude le plus loin possible sous la carabine, et le coude droit sur le genou droit ou tout près.

d. Maintenez fermement la carabine, mais ne la serrez pas trop. Si vous vous appuyez contre un arbre ou une roche pour rendre le tir plus stable, assurez-vous que le recul ne vous poussera pas contre votre point d’appui.



**Figure 69.** Position assise

## 4. Position couchée

a. **La position couchée est la plus stable de toutes les positions**.

b. Elle permet un tir de précision de longue portée pour autant que des hautes herbes ou des broussailles épaisses ne bloquent pas la ligne de visée.

c. Si vous êtes droitier, couchez-vous sur le ventre, le corps légèrement tourné à la gauche de la ligne de visée. Gardez le dos droit et les jambes étendues. La jambe droite devrait être légèrement fléchie. Gardez les deux coudes repliés et les épaules légèrement courbées vers l'avant de façon à avoir le haut du corps solidement positionné. Ce sont les bras et le haut du corps qui supportent le poids de la carabine.

d. Lorsque vous tirez, vous pouvez utiliser la bretelle pour avoir un meilleur appui. Tenez la poignée de la crosse avec la main qui actionne la détente. Placez le bras opposé à travers la bretelle aussi loin que possible. Déplacez le bras d'un mouvement circulaire vers l'extérieur et terminez en plaçant la main sous le fût de la carabine et la bretelle à travers le dos de la main.



**Figure 70.** Position couchée

## 8.2.2. Fusils de chasse

a. Nous ne pouvons pas tirer avec un fusil de chasse de la même façon qu'avec une carabine. Le tir à la carabine exige une visée précise. Avec le fusil de chasse, il suffit de pointer vers la cible (voir la figure 71). Certains fusils de chasse sont dotés d'un viseur réglable et tirent principalement des balles rayées.

b. Afin d'utiliser un fusil de chasse avec précision, vous devez exécuter une série de gestes rapides, mais réguliers, avec les yeux, le corps et l'arme à feu. Pour ce faire, tenez-vous comme un boxeur : les pieds écartés, en équilibre, les bras et le corps libres de se déplacer vers la droite ou la gauche. Cette position permet de faire des gestes rapides.

c. Lorsque vous tirez, déplacez le poids de votre corps sur la jambe avant (jambe gauche si vous êtes droitier et vice-versa). La main porteuse soutient aussi l'arme à feu et doit naturellement être pointée vers la cible. Pointez le fusil de chasse vers la cible et donnez un coup sur la détente plutôt que de la presser. Lorsqu'il s'agit d'une cible en mouvement, continuez de la suivre après avoir tiré. Autrement, le coup frappera derrière la cible.

d. Naturellement, cela ne s'applique pas lorsque nous utilisons un canon rayé sur un fusil de chasse.



**Figure 71.** Position de tir avec un fusil de chasse

# 8.3. Visée de l'arme à feu

## 8.3.0. Aperçu

a. La plupart des dispositifs de visée sont montés sur le dessus du canon (voir la figure 72). Ils aident le tireur à viser avec précision.

b. Il existe quatre principaux types de viseurs :

- La hausse à  cran de mire
- La hausse à œilleton
- La lunette de visée
- Le viseur électronique

c. Les carabines et les fusils de chasse peuvent être munis de n'importe lequel de ces quatre dispositifs.

d. La plupart des fusils de chasse n'ont qu'un grain d'orge fixe au bout du canon qui sert de guidon. Votre œil sert alors de viseur arrière.

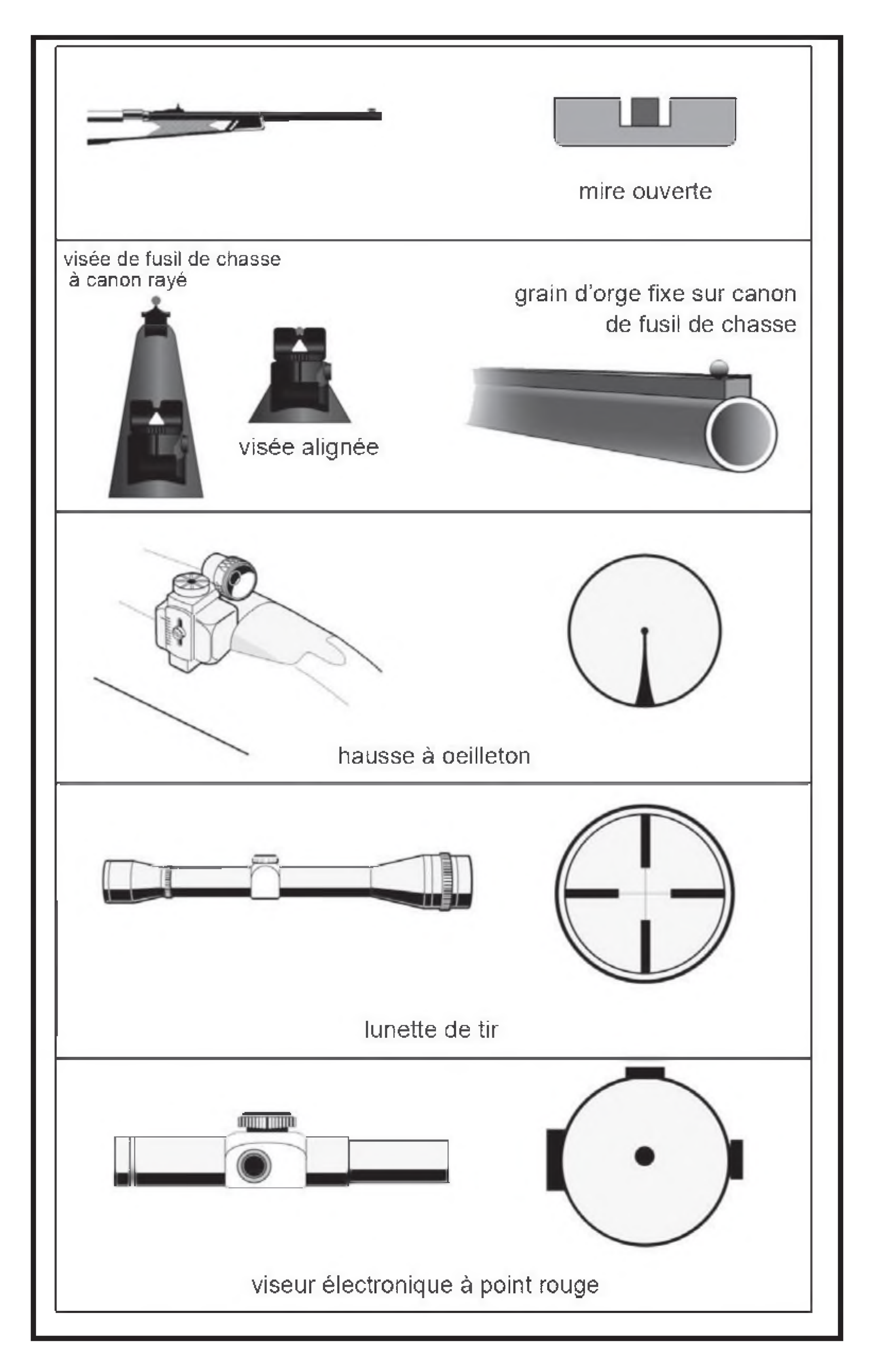



**Figure 72.** Types de dispositifs de visée

## 8.3.1. Visée des carabines

**Toutes les armes à feu doivent être réglées et ajustées pour chaque personne avant utilisation.**

a. Servez-vous toujours de votre œil dominant pour effectuer le zérotage. Il s'agit de votre œil le plus fort, soit celui qui estime la vitesse et la portée et qui est en mesure de fixer l'objectif le plus précisément.

b. Pour viser avec précision, vous devez aussi apprendre à utiliser correctement les viseurs de votre arme à feu. On appelle « **alignement des viseurs** » le processus qui consiste à aligner la hausse et le guidon sur la cible. Lorsque vous alignez les viseurs avec la cible, une image de visée est créée.

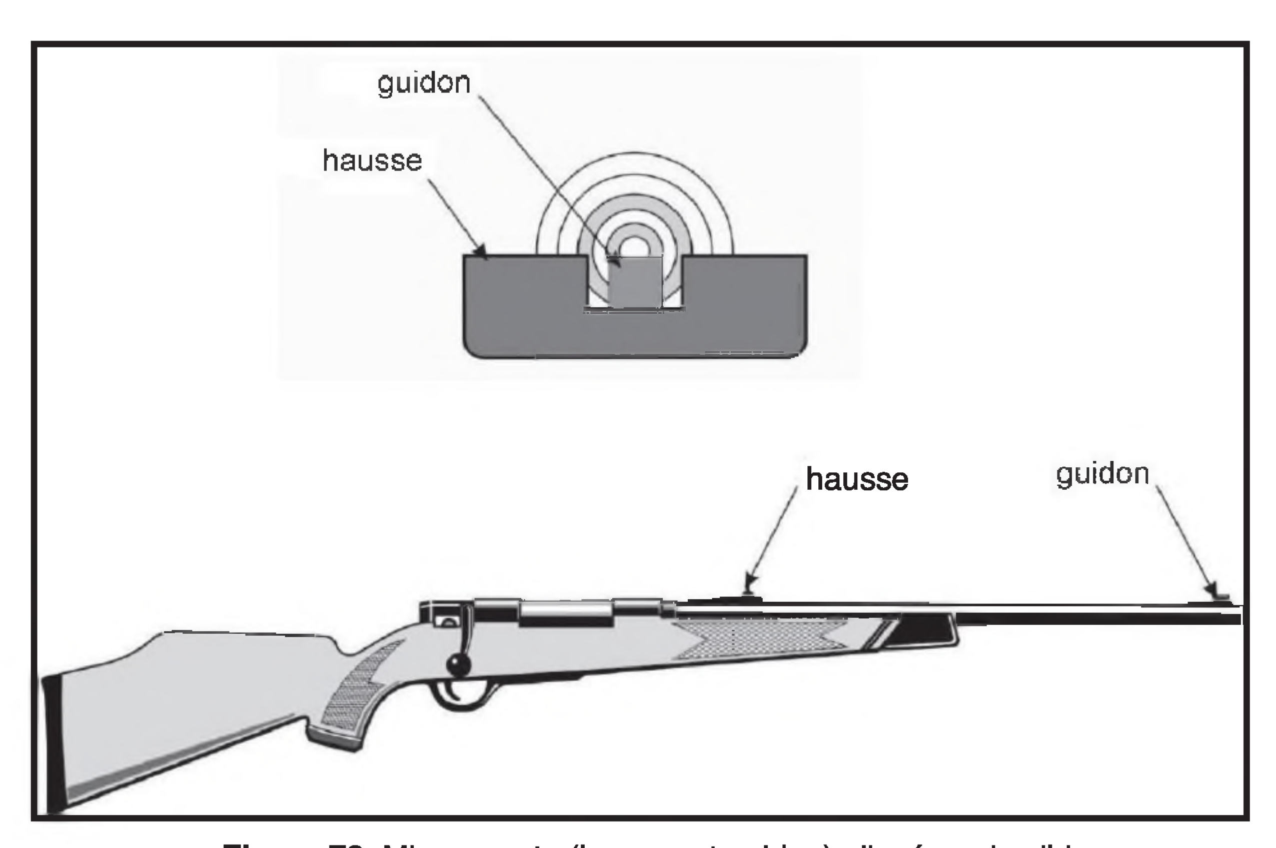



**Figure 73.** Mire ouverte (hausse et guidon) aligné sur la cible

c. La lunette de tir et le viseur électronique à point rouge n'exigent pas autant d'alignement. La lunette de visée a aussi l'avantage de grossir l'image de la cible

d. Lorsque vous vous préparez à viser avec une lunette de tir ou un viseur électronique, ne quittez pas la cible des yeux pour ensuite tenter de la retrouver.

En fixant toujours la cible des yeux, épaulez correctement l’arme à feu en la pointant vers la cible jusqu’à ce que les fils croisés s’intercalent naturellement entre votre œil et la cible. Gardez l’œil éloigné de la lunette ou du viseur afin d’éviter les risques de blessures à l’arcade sourcilière lorsque vous faites feu.

**Les lunettes de tir ont un champ de vision très étroit : il se peut donc que vous ne voyiez pas une personne ou un objet arrivant dans la ligne de feu. N’utilisez jamais une lunette de tir comme substitut aux jumelles pour identifier des personnes, des animaux ou des objets.**

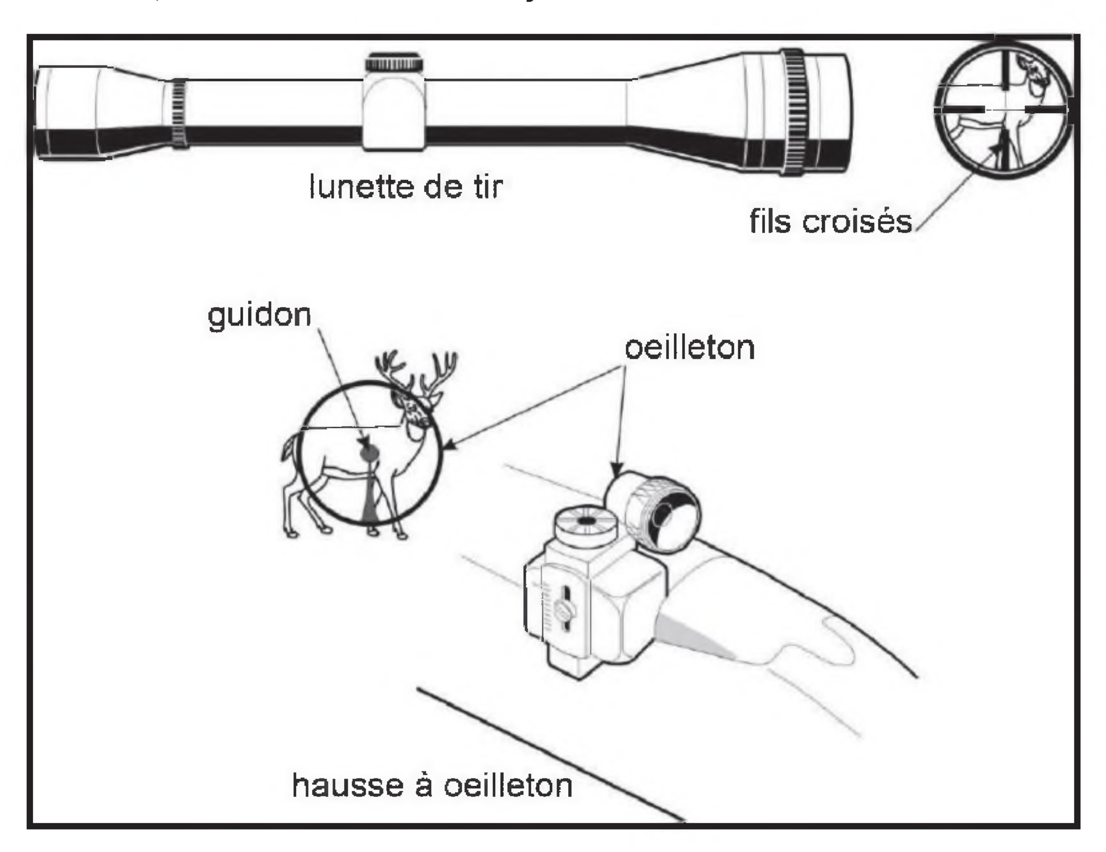



**Figure 74.** Hausse à œilleton et lunette de visée alignée sur la cible

## 8.3.2. Visée des fusils de chasse

a. On ne vise pas avec un fusil de chasse comme on le fait avec d’autres armes à feu. Avec une carabine, vous devez viser avec précision. Avec un fusil de chasse, vous n’avez qu’à pointer vers la cible. Au moment du tir avec un fusil de chasse, les grenailles se dispersent après avoir quitté le canon et atteignent une plus grande surface qu’un seul projectile. Par conséquent, il n’est pas nécessaire d’avoir une visée précise, comme c’est le cas avec une carabine.

b. Lorsque vous utilisez un fusil de chasse, gardez les deux yeux ouverts. Concentrez-vous sur la cible en mouvement et non sur le canon ou le guidon du fusil. Tout en suivant la cible, placez le fusil contre votre épaule et pointez-le dans la direction de la cible. Assurez-vous de placer la crosse d'abord contre la joue, puis contre l'épaule. Cela permet de placer votre fusil exactement dans la même position chaque fois que vous tirez.

c. Certains fusils de chasse sont équipés de viseurs réglables et sont principalement utilisés pour tirer des balles rayées. Pour ce type de fusil de chasse, utilisez les mêmes techniques de tir que vous utiliseriez pour les carabines.

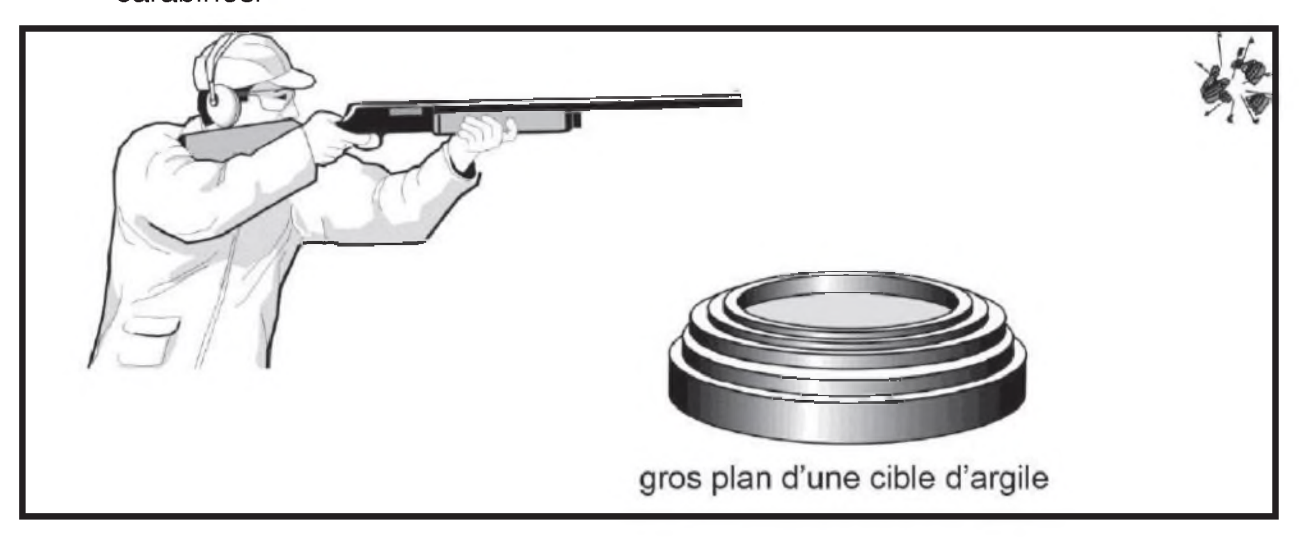



**Figure 75.** Alignement d'un fusil de chasse

# 8.4. Principes fondamentaux du tir

## 8.4.1. Alignement de la visée

**Pour savoir quel est votre œil dominant, formez un triangle avec vos mains tels que démontré sur l'image ci-bas. Avec vos deux yeux ouverts, fixez un objet au centre du triangle. Fermez votre œil gauche, ouvrez-le et fermez le droit. Avec votre œil dominant, vous verrez l'image qui sera toujours au centre du triangle. Essayez toujours de viser en gardant les deux yeux ouverts puisque cela vous donne une meilleure vue de la zone entourant votre cible.**

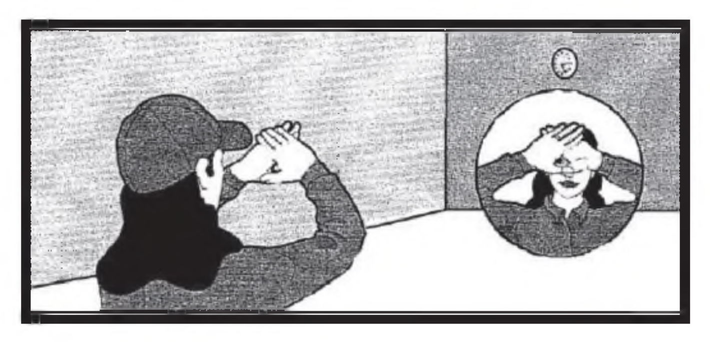


**Figure 76.** Déterminer votre œil dominant

## 8.4.2. La respiration et le tir

a. Retenir sa respiration n'est pas un acte naturel, et puisque les poumons ne sont pas dotés d'une jauge, il est impossible de calculer combien d'air est retenu pour chaque tir. Le tir doit être effectué lors de la pause naturelle du cycle de respiration.

b. Nous inspirons, nous expirons. Il existe une pause naturelle après chaque expiration. C'est durant cette pause naturelle (2,5 secondes) que le tir doit être effectué. Afin d'allonger cette pause naturelle, le tireur doit inspirer profondément, expirer l'air avec une plus grande force que la normale, inspirer profondément une nouvelle fois et laisser l'air sortir normalement. La pause naturelle dans le cycle de respiration vient ainsi d'être augmentée d'approximativement 8,5 secondes ce qui est amplement suffisant pour identifier la cible et ensuite tirer. Si ce n'est pas le cas pour vous, il faut refaire le cycle d'inspiration profonde **(inspirer profondément, expirer avec force, inspirer profondément de nouveau, laisser l'air s'expirer NATURELLEMENT, puis tirer).**

c. La figure ci-dessous a été mise en circulation il y a plus de quarante ans. Malheureusement beaucoup de gens ne l'interprètent pas correctement et appliquent uniquement le conseil de « retenir son souffle ».

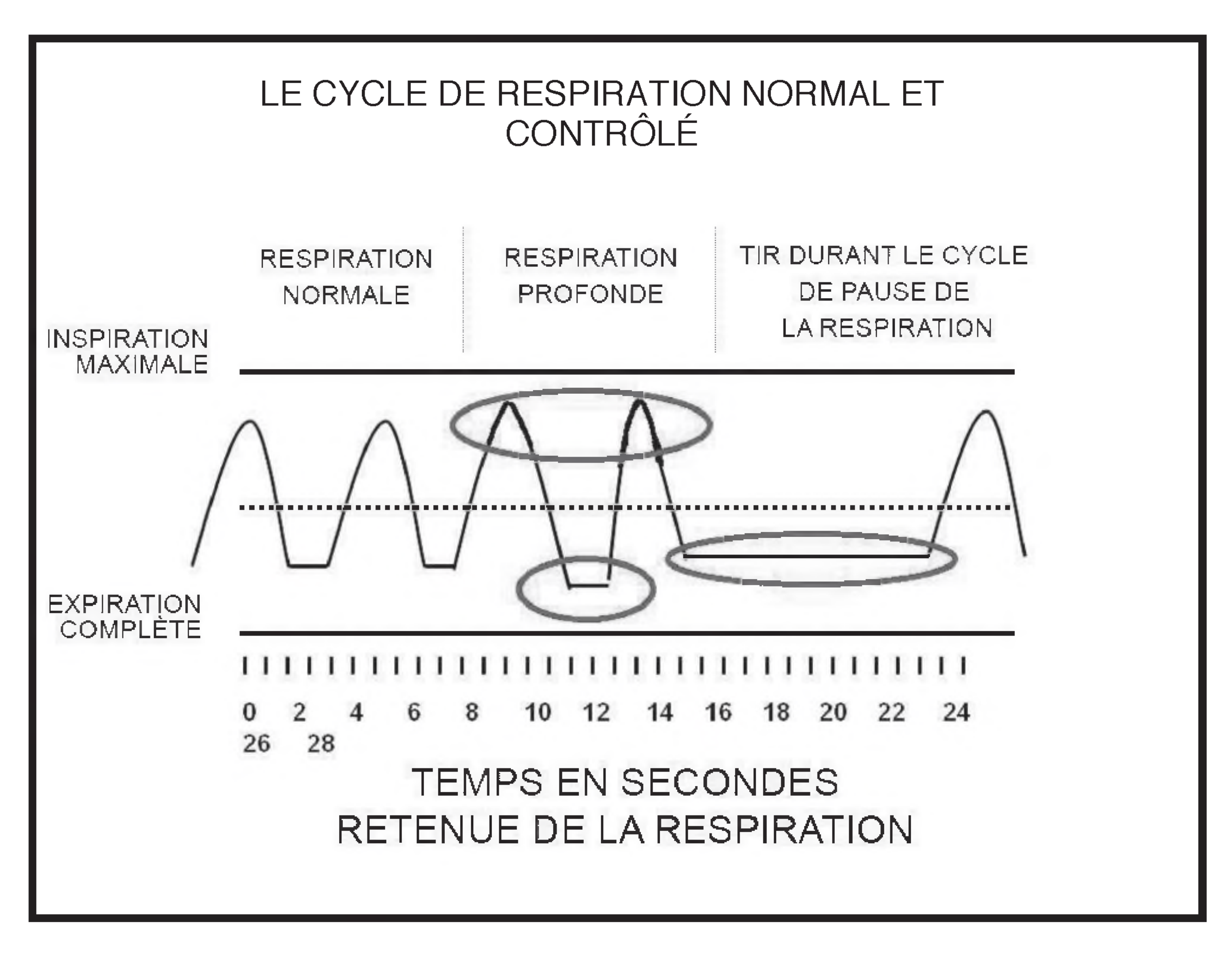



**Figure 77.** Cycle de respiration normal et contrôlé

### 8.4.3. Contrôle de la détente

Le contrôle de la détente est essentiel pour le tir de précision.

a. **Carabines**

Lorsque les viseurs sont alignés sur la cible, appuyez lentement et progressivement sur la détente. Évitez de la presser brusquement. Tout mouvement brusque risque de faire bouger l'arme à feu et d'envoyer le projectile à côté de la cible. Détendez-vous avant de tirer afin que chaque coup survienne comme une « surprise ».

b. **Fusils de chasse**

Avec le fusil de chasse, il faut donner un coup rapide mais pas trop fort sur la détente plutôt que d'appuyer dessus, comme si on frappait les touches d'un clavier.

### 8.4.4. Maintien de la visée

Le maintien de la visée signifie simplement qu'il faut conserver l'image de visée ou la position de tir après avoir fait feu. Si vous ne maintenez pas la visée, votre coup risque de passer à côté de la cible.

## 8.5. Cibles

### 8.5.1. Cibles acceptables

- Une cible clairement identifiée
- Une cible sécuritaire sur laquelle tirer
- Une cible sur laquelle on peut tirer légalement

### 8.5.2. Cibles inacceptables

- Une cible incertaine ou que l'on ne peut pas voir clairement ou ne peut être identifiée
- Une cible qui ne peut pas être atteinte de manière sécuritaire
- Une cible sur laquelle il est illégal de tirer

**Vérifiez auprès des autorités locales ou provinciales pour obtenir les règles et règlements particuliers.**

# 8.6. Questions de révision

1. Il est toujours important d'évaluer attentivement les résultats possibles de chaque tir avant de faire feu. Vrai ou faux?

2. Nommez les quatre différentes positions possibles quand on tire à la carabine. Laquelle offre la plus grande stabilité de visée?

3. Décrivez l'importance de déterminer votre œil dominant.

4. Pourquoi le contrôle de la détente est-il essentiel pour un effectuer un tir précis?

5. Qu'est-ce qu'une cible acceptable?



# MODULE 9 :

# ENTRETIEN DES ARMES À FEU SANS RESTRICTION

# MODULE 9 : ENTRETIEN DES ARMES À FEU SANS RESTRICTION

## 9.1. Entretien des armes à feu

**Assurez-vous que les armes à feu sont déchargées et n'oubliez pas de suivre les règlesTPTO et de PROUVEr qu'elles sont sécuritaires avant d'essayer de les nettoyer. Consultez le module 6 pour obtenir des renseignements sur les procédures de déchargement, les règlesTPTO et PROUVEr que les armes à feu sont sécuritaires.**

a. Veillez toujours à ce que votre arme à feu fonctionne correctement. Une arme à feu qui ne fonctionne pas bien est une arme à feu dangereuse.

b. Le présent module sur les réparations et les procédures d'entretien mineures est présenté à titre informatif seulement. Vous pouvez obtenir plus de détails sur le nettoyage et l'entretien de votre arme à feu dans le manuel d'utilisation, dans un magasin d'armes à feu ou chez un armurier. Des accidents peuvent survenir si ces procédures ne sont pas suivies à la lettre.

c. Les armes à feu sont des instruments de précision. Même les réparations mineures devraient être faites par des personnes qualifiées. **Les personnes non qualifiées ne devraient jamais tenter de réparer ou de modifier une arme à feu.**

d. **L'utilisateur moyen devrait simplement se charger du nettoyage de base et de la lubrification de son arme à feu.**

**Exemple d'incident**

Quelqu'un a laissé tomber une arme à feu chargée dont le mécanisme était fermé alors qu'il se préparait à la nettoyer. L'arme à feu en heurtant le sol a fait feu et une personne qui se trouvait dans la pièce voisine a été tuée.

**Le facteur déterminant :**

- Il aurait fallu suivre les étapes **TPTO et PROUVEr que l'arme à feu était déchargée et sécuritaire.**

# 9.2. Nettoyage des armes à feu

## 9.2.0. Aperçu

a. **Vous pouvez consulter le manuel d'utilisation pour obtenir de l'information sur le nettoyage sécuritaire des armes à feu. Si vous n'avez pas de manuel, communiquez avec le fabricant.** Des incidents peuvent se produire si les procédures de nettoyage ne sont pas strictement observées.

b. Les deux principaux facteurs qui représentent des dangers pour la sécurité dans le maniement d'une arme à feu sont :

- La rouille causée par l'humidité et la condensation; et
- L'accumulation excessive de résidus ou de rouille dans l'arme à feu.

c. N'importe lequel de ces deux facteurs peut causer une pression excessive et endommager le canon. Voilà pourquoi il est recommandé de nettoyer régulièrement votre arme à feu.

d. Le canon d'une arme à feu devrait être nettoyé après chaque utilisation. Ce nettoyage protégera le fini de l'arme et contribuera à son bon fonctionnement. Pour obtenir des instructions de nettoyage pour les autres éléments de l'arme à feu, consultez le manuel d'utilisation.

e. Les amorces et les poudres modernes sans fumée ne sont pas corrosives. Toutefois, les vieilles munitions militaires contiennent encore des produits chimiques corrosifs. Si vous utilisez des munitions corrosives, vous devriez nettoyer votre arme à feu immédiatement après l'avoir utilisée.

f. Toute arme à feu qui a été entreposée pendant un certain temps doit être entièrement nettoyée avant d'être utilisée. Le nettoyage avant l'utilisation est exigé lorsque l'arme à feu a été exposée à l'humidité ou à la poussière.

**Si vous devez démonter votre arme à feu pour la nettoyer, consultez le manuel d'utilisation. Pour nettoyer ou démonter une arme à feu, vous devriez porter des lunettes de sécurité. Tout excès d'huile ou d'humidité dans une arme à feu peut être très dangereux par temps froid, car les crans de sûreté ou autres éléments du mécanisme de tir risquent de geler en position de tir. Plus tard, quand l'arme à feu dégèlera, le coup pourrait partir. Les résidus ou la rouille dans la chambre ou le canon peuvent provoquer une augmentation de pression considérable. De plus, l'excès d'huile peut se mélanger à la poudre non brûlée et à d'autres poussières, et ainsi enrayer l'arme à feu.**

## 9.2.1. Matériaux de nettoyage

a. Afin de nettoyer une arme à feu correctement, vous avez besoin du matériel suivant :

- Une baguette (ou un cordon de nettoyage) et autres accessoires (en vous assurant que leurs dimensions correspondent bien à celles de votre arme à feu), comme :
  - Un écouvillon (brosse);
  - Des embouts à chiffon;
- Des chiffons;
- Du solvant;
- De l'huile pour arme à feu; et
- Un chiffon doux.

b. Dans la mesure du possible, nettoyez votre arme à feu en allant de la culasse vers la bouche du canon. Évitez de nettoyer en allant du canon à la culasse (voir les figures 76 et 77).

c. Toutefois, certaines armes à feu doivent être nettoyées à partir de la bouche du canon. Dans ce cas, il faut s'assurer que la boîte de culasse est ouverte et verrouillée. Cela permet le passage de la baguette à travers toute la longueur du canon. Vous trouverez le cordon de nettoyage utile dans ce cas. Évitez de frotter la baguette contre la bouche du canon, car cela pourrait endommager cette dernière. Il est avantageux d'insérer un chiffon dans le mécanisme ouvert pour enlever les résidus, empêcher la poussière d'entrer dans le mécanisme et éviter que l'arme à feu ne soit endommagée.

d. Lorsque vous nettoyez une arme à feu à verrou, enlevez le verrou si possible. Nettoyez le canon à partir de la culasse. Certaines armes à feu se nettoient plus facilement si vous enlevez d'abord le canon.

**Pendant que vous nettoyez une arme à feu, n'oubliez pas les quatre règles vitales TPTO et les étapes permettant de PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire et suivez-les. Nous vous recommandons de prendre les mesures supplémentaires suivantes pour prévenir les accidents à la maison :**

- **Assurez-vous qu'il n'y a aucune munition à proximité pendant le nettoyage.**
- **N'acceptez jamais qu'une arme à feu chargée soit laissée dans un bâtiment ou un espace habitable.**

- **Accordez toute votre attention à ce que vous faites lorsque vous nettoyez une arme à feu. Ne nettoyez jamais une arme à feu pendant que vous faites autre chose, comme regarder la télévision.**

## 9.2.2. Méthode de nettoyage

Les procédures pour le nettoyage des armes à feu sont les suivantes :

1. Suivre les règles **TPTO et PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire.**
2. Fixez l'écouvillon à la baguette. Trempez l'écouvillon dans du solvant.
3. Passez plusieurs fois l'écouvillon à travers l'âme du canon. Assurez-vous que l'écouvillon émerge complètement du canon, puis, repassez-le à nouveau à travers le canon (voir la figure 78).
4. Retirez l'écouvillon de la baguette. Fixez-y l'embout à chiffon et un chiffon de dimension appropriée. Versez du solvant sur le chiffon. Passez le chiffon plusieurs fois dans l'âme du canon. Enlevez le chiffon de la baguette.
5. Ensuite, passez plusieurs fois un chiffon propre et sec dans l'âme du canon.
6. Si le chiffon ressort souillé, répétez les quatre premières étapes. Continuez de le faire jusqu'à ce que le chiffon que vous passerez dans l'âme du canon en ressorte propre.
7. Passez ensuite dans l'âme du canon un chiffon légèrement huilé. Utilisez seulement de l'huile légère pour arme à feu.
8. Essuyez l'extérieur de l'arme à feu avec un chiffon propre et mettez-y une fine couche d'huile pour arme à feu ou de l'antirouille sur les surfaces métalliques. Vous devez aussi garder la monture en bon état en appliquant le traitement approprié (voir le manuel d'utilisation).
9. Entreposez toujours votre arme à feu en toute sécurité.
10. N'oubliez pas de nettoyer votre chargeur.
11. Avant de vous servir à nouveau de l'arme à feu, n'oubliez pas de passer un chiffon sec dans l'âme du canon pour enlever l'huile.



**Assurez-vous de vous laver les mains après avoir nettoyé l'arme à feu.**

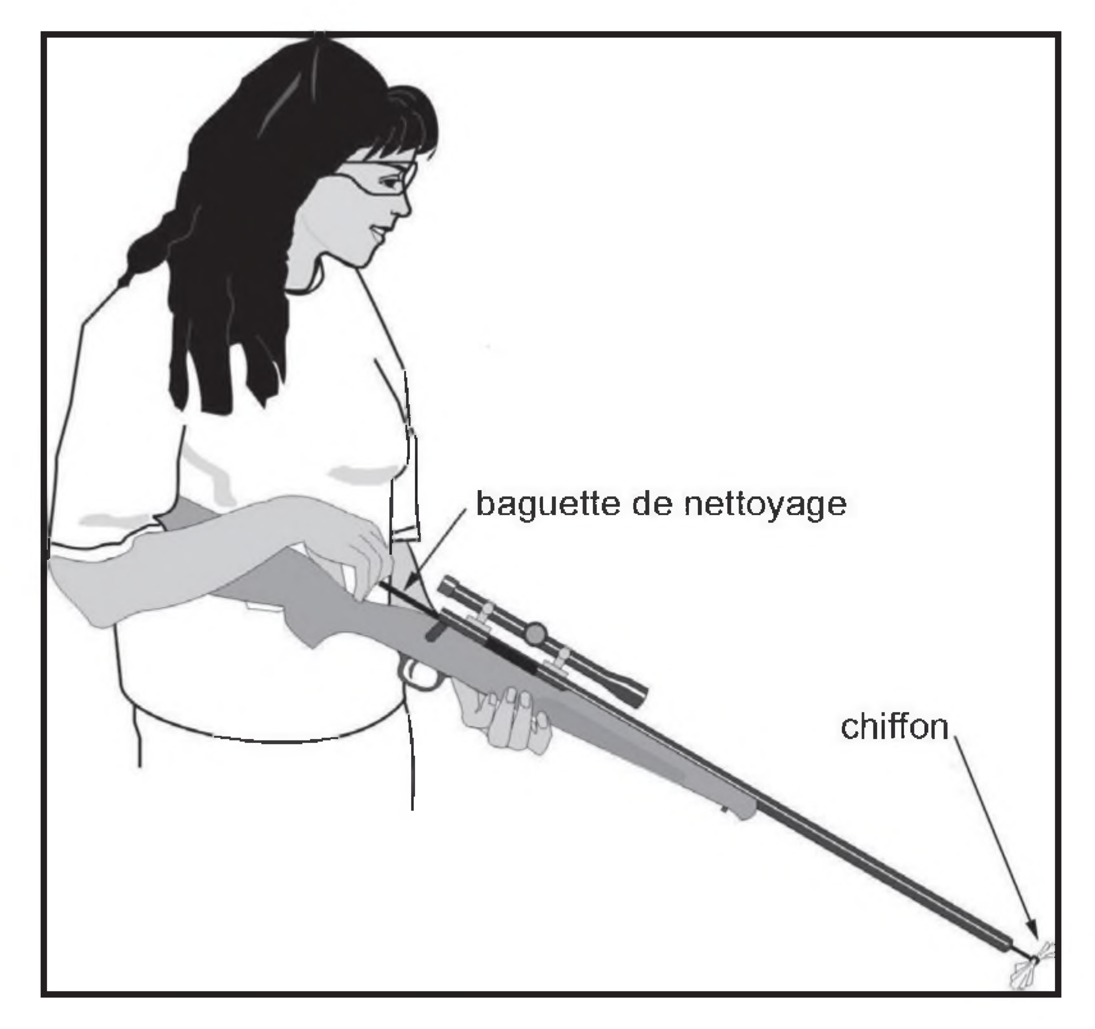



**Figure 78.** Nettoyage du canon d'une carabine depuis la culasse vers la bouche

**Après avoir nettoyé votre arme à feu en vue de son entreposage, évitez tout contact de la peau avec les parties métalliques. L'acidité de la transpiration peut provoquer de la rouille.**

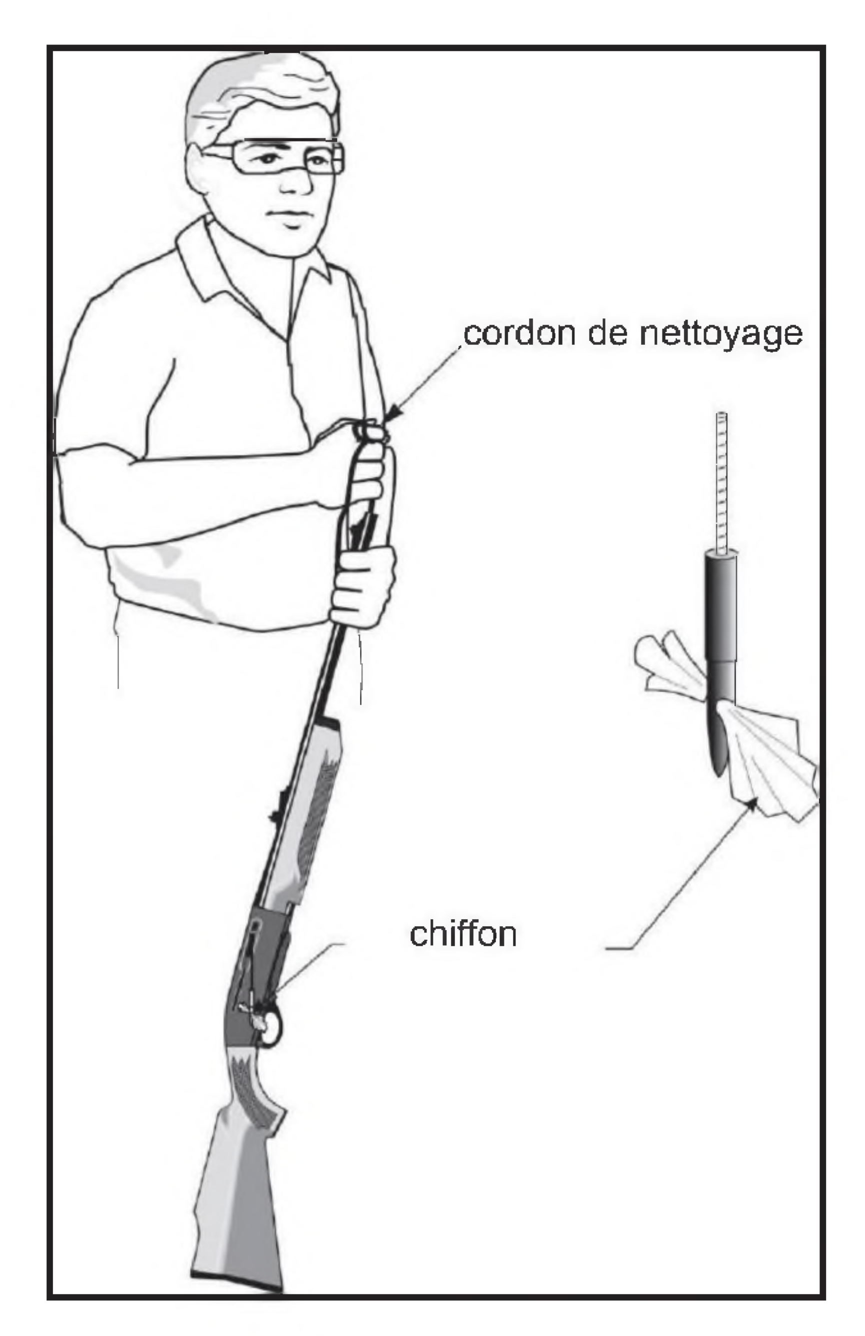



**Figure 79.** Nettoyage d'une carabine

## 9.2.3 Entreposage des munitions

a. Les munitions doivent aussi être propres et sèches. L'huile, le sable ou la saleté, sur une cartouche peuvent endommager une arme à feu. Ces corps étrangers pourraient aussi enrayer le mécanisme.

b. Évitez d'exposer vos munitions à la chaleur et aux vibrations. La poudre peut se détériorer et devenir dangereuse si elle est exposée à la chaleur extrême et à des vibrations prolongées.

**Les amorces réagissent mal aux huiles pénétrantes. Ne nettoyez pas vos munitions avec un chiffon huileux. Avant d'utiliser une arme à feu, retirez l'huile ou la graisse de l'intérieur du canon. La pression accrue causée par la présence de saletés ou d'huile peut faire éclater le canon lorsque la balle le traverse. Après l'entreposage et avant de vous servir à nouveau de l'arme à feu, passez un chiffon propre dans l'âme du canon. Enlevez toute graisse ou huile. Assurez-vous toujours que l'arme à feu est en bon état de fonctionnement. Avant de tenter de nettoyer l'arme à feu et pendant toute l'opération de nettoyage, assurez-vous de suivre les quatre règles vitales TPTO et de PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire. Consultez le module 6 : Fonctionnement des mécanismes d'armes à feu sur les procédures de déchargement.**

# 9.3. Questions de révision

1. Quelle procédure obligatoire doit-on suivre avant d'effectuer l'entretien d'une arme à feu?

2. Où trouve-t-on les directives sur le démontage et la lubrification d'une arme à feu?

3. Quel est le risque occasionné par un excès d'huile et de graisse à l'intérieur du canon?

4. Quel est l'effet de l'huile pénétrante sur les amorces des munitions?



# MODULE 10 :

# RESPONSABILITÉS SOCIALES DES PROPRIÉTAIRES ET DES UTILISATEURS D’ARMES À FEU

# MODULE 10 : RESPONSABILITÉS SOCIALES DES PROPRIÉTAIRES ET DES UTILISATEURS D'ARMES À FEU

## 10.1. Incidents causés par des armes à feu

a. Le cours consiste principalement à promouvoir l'utilisation et le maniement sécuritaires des armes à feu. Une sensibilisation accrue à la sécurité permettra d'éviter l'utilisation négligente intentionnelle ou non des armes à feu.

b. La plupart des cours de sécurité portent principalement sur la prévention des décharges accidentelles lors d'utilisation d'une arme à feu. Une arme à feu cause généralement des blessures plus graves que tout autre type d'arme.

c. Les suicides et les homicides sont souvent des actes impulsifs et soudains. La plupart d'entre eux n'auraient sans doute pas lieu si les armes à feu et les munitions avaient été entreposées en toute sécurité. Pour cette raison, le cours met l'accent sur le maniement, l'utilisation et l'entreposage sécuritaires des armes à feu sans restriction et de leurs munitions.

## 10.2. L'utilisation négligente intentionnelle des armes à feu

### 10.2.0. Aperçu

a. Depuis les années 1980, l'utilisation négligente intentionnelle des armes à feu dans les cas de suicides et d'homicides a diminué. L'utilisation négligente non intentionnelle des armes à feu causant des décharges non intentionnelles a aussi diminué.

b. L'utilisation négligente des armes à feu peut entraîner des conséquences tragiques. Il en va de même pour les automobiles, les outils électriques et même les couteaux de cuisine.

### 10.2.1. Signes de risques

a. Vous pouvez parfois prévoir des situations violentes. N'oubliez pas que ces événements peuvent se produire dans notre propre maison, chez des amis ou des voisins.

b. Lorsque ces situations semblent se préparer, une bonne mesure à prendre consiste à retirer toutes les armes à feu même, si elles sont correctement

entreposées. Pensez à les entreposer ailleurs et, au besoin, informez la police de la situation.

c. Pensez à prévenir votre contrôleur des armes à feu en utilisant la ligne d'aide au 1-800-731-4000.

d. Vous n'hésiteriez pas à empêcher un ami ou un parent de conduire son auto en état d'ébriété. N'hésitez pas à empêcher une autre personne d'utiliser des armes à feu de façon négligente ou à mauvais escient.

e. Votre contrôleur des armes à feu déterminera si l'individu en question peut conserver des armes.

**En cas de menaces pour la sécurité publique ou la vôtre, appelez immédiatement votre service local de police. En cas d'inquiétudes, composez le 1-800-731-4000.**

## 10.3. Déclaration d'armes à feu perdues, disparues ou volées

Les propriétaires d'armes à feu sont obligés, en vertu du *Code criminel*, de signaler la perte ou le vol de leurs armes à feu.

### Signalez chaque événement :

- à votre service local de police,

et,

- au Programme canadien des armes à feu au 1-800-731-4000.

## 10.4. Entreposage sécuritaire

a. L'entreposage sécuritaire des armes à feu est la meilleure façon d'éviter le vol et l'utilisation négligente intentionnelle des armes à feu. En effet, il devrait être difficile pour les utilisateurs non autorisés d'obtenir des armes à feu et des munitions.

b. Ne laissez pas traîner la clé ou la combinaison du lieu d'entreposage ou du coffre de sécurité des armes à feu. Ne les donnez pas à d'autres personnes. De plus, ne dites pas que vous avez des armes à feu.

c. Le verrouillage des armes à feu et des munitions est très important et est exigé par la *Loi sur les armes à feu* et ses règlements. Pour plus d'information, veuillez vous y référer.

d. Rendez difficile l'accès aux armes à feu et aux munitions. En effet, si les armes à feu et les munitions sont difficiles à obtenir, cela peut retarder les gestes impulsifs qui risquent de faire du mal. Ce retard peut même être suffisant pour diminuer l'impulsion ou la faire disparaître.

e. L'entreposage sécuritaire des armes à feu et des munitions peut être un moyen d'empêcher les criminels de voler. **N'oubliez pas que vous êtes responsable de votre arme à feu en tout temps.** Il s'agit là d'une responsabilité légale et morale. Selon la *Loi sur les armes à feu* vous devez entreposer vos armes à feu en toute sécurité lorsque vous ne pouvez pas exercer sur elles un contrôle physique. Cela peut causer des inconvénients, mais peut aussi empêcher des blessures graves ou mortelles.

Voir le **MODULE 11** : ENTREPOSAGE, EXPOSITION, TRANSPORT ET MANIEMENT SÉCURITAIRES DES ARMES À FEU SANS RESTRICTION.

**L'entreposage non sécuritaire des armes à feu constitue une infraction criminelle. Les armes à feu mal entreposées peuvent être utilisées à mauvais escient. Vous et seulement vous serez tenu responsable en cas de négligence (p. ex., négligence criminelle causant la mort, blessure corporelle, etc.).**

## 10.5. Dangers des armes à feu et précautions à prendre

Ce tableau indique certains dangers reliés aux armes à feu et les précautions qu'il faut prendre.

**Tableau 8.** Dangers des armes à feu et précautions à prendre

| Danger | Précautions |
|---|---|
| **Accès par des utilisateurs inexpérimentés ou non autorisés** | • Neutralisez le mécanisme avant d'entreposer ou de transporter votre arme à feu (ou utilisez un verrou de pontet ou un câble de sécurité)<br>• Entreposez vos armes à feu de façon sécuritaire (dans un placard ou un contenant verrouillé, hors de vue)<br>• Entreposez les munitions séparément et hors de vue<br>• Supervisez les utilisateurs inexpérimentés |
| **Décharge non intentionnelle** | • Contrôlez toujours la direction de la bouche du canon<br>• Laissez votre arme à feu déchargée à moins d'être prêt à tirer<br>• Tenez ouvert le mécanisme de votre arme à feu pour la manier<br>• Tenez le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur du pontet, sauf pour faire feu<br>• Enclenchez le dispositif de sûreté<br>• Pas de bousculade<br>• Une arme à feu défectueuse risque de faire feu non intentionnellement<br>• Assurez-vous que votre arme à feu est bien entretenue et vérifiez-la régulièrement |
| **Munitions ne convenant pas à l'arme à feu** | • Ne prenez avec vous que des munitions convenant à votre arme à feu<br>• Vérifiez vos munitions en les comparants aux données qui sont poinçonnées sur votre arme à feu<br>• Utilisez les munitions appropriées, selon les cibles et les conditions<br>• Si vous rechargez l'arme à feu, conformez-vous aux instructions<br>• Les munitions mal placées dans l'arme à feu risquent de causer un incident<br>• Assurez-vous de bien savoir comment charger l'arme à feu |
| **Ricochets** | • Faites très attention lorsque vous tirez en direction de surfaces dures ou plates<br>• Avant de tirer, vérifiez les alentours de la cible et ce qui se trouve derrière elle<br>• Faites très attention lorsque vous tirez en direction d'un plan d'eau |
| **Mauvaise cible** | • **Identifiez votre cible et soyez sûr de votre cible avant de tirer**<br>• Soyez conscient de ce qui se trouve derrière la cible<br>• Assurez-vous que l'écran pare-balles (butte de tir) offre une protection suffisante |

**Suivez les règles TPTO et les étapes permettant de PROUVEr que l'arme à feu est sécuritaire.**

# 10.6. Éthique et responsabilités sociales

a. Comme utilisateur d'armes à feu, vous avez certaines obligations légales envers la communauté. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas suffisant de suivre simplement la loi à la lettre. Il faut aussi observer l'esprit de la loi. Le bien-être de vos concitoyens doit compter avant tout.

b. Vous trouverez ci-dessous quelques règles d'ordre moral et social. Elles doivent faire partie du code de déontologie de toute personne qui possède des armes à feu.

- Entreposez toutes les armes à feu et les munitions correctement. Gardez vos armes à feu et vos munitions sous clé et hors de vue.

- Expliquez les règles de sécurité sur les armes à feu à tous les membres de votre famille. Toute personne vivant dans une maison où se trouvent des armes à feu devrait connaître les règles de sécurité relatives aux armes à feu. Les armes à feu sont comme des outils dangereux ou des poisons. L'utilisation et le maniement appropriés des armes à feu et des munitions doivent être enseignés à toute la famille. La ou les clés ou le numéro de combinaison des dispositifs de sûreté doivent être gardés hors de la portée des enfants et d'adultes non autorisés.

- Faites disparaître les armes à feu dans les situations de violence potentielle. Vous pouvez être conscient d'une situation où il pourrait y avoir de la violence ou un événement tragique. Dans de tels cas, il est sage d'aller au-delà des règles de sécurité d'entreposage des armes à feu. Il faut enlever toutes les armes à feu qui peuvent se trouver à proximité. Si cela est impossible, il faudrait au moins informer la police de la situation.

- Agissez sagement et avec prudence lorsqu'il y a des armes à feu à proximité. Remarquez toujours ce que vous faites et ce que font les autres personnes autour de vous. Assurez-vous que tout le monde agit de façon sécuritaire et responsable.

- Ne consommez jamais de drogues ou de boissons alcoolisées lorsqu'il y a des armes à feu à proximité. N'allez pas tirer avec des personnes qui en ont consommé. L'alcool et les drogues peuvent avoir une incidence sur les réactions physiques ou mentales. Les médicaments, prescrits ou non, peuvent altérer vos réflexes, vos sens et votre équilibre. Certains types de

médicaments pour les allergies sont un bon exemple. Soyez toujours sur vos gardes en présence d'armes à feu.

- Obtenez toujours la permission avant de tirer sur la propriété d'autrui. Assurez-vous que vous êtes bienvenu et que vous avez la permission avant de tirer où que ce soit. Vous devez vous en assurer, que le terrain appartienne à la Couronne, à un club local ou à un simple citoyen. Soyez certain que vous pouvez y tirer en toute sécurité, car quelqu'un d'autre pourrait y être présent en même temps que vous. Vérifiez auprès des autorités locales.

- Faites examiner votre vue régulièrement. Le tir exige que vous ayez une bonne vue afin d'être en mesure d'identifier la cible et de tirer avec précision. Soyez sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.

- Gardez votre arme à feu en bon état de fonctionnement. Au besoin, demandez à un armurier compétent de vérifier votre arme à feu.

- Ne tirez pas près d'immeubles ou de routes. Respectez le droit des autres de voyager en toute sécurité et d'utiliser leur propriété sans être dérangés. Ne tirez près d'immeubles uniquement lorsque vous en avez la permission, et seulement s'il est légal et sécuritaire de le faire.

- Tenez-vous au courant des lois et règlements fédéraux, provinciaux ou territoriaux et municipaux sur les armes à feu, et observez-les. Certains de ces règlements sont indiqués au tableau 1.

- Portez l'équipement de sécurité. Encouragez les autres à faire de même. L'équipement de sécurité peut comprendre, sans s'y limiter, la protection des yeux et des oreilles, des gants, des casquettes et des vêtements appropriés.

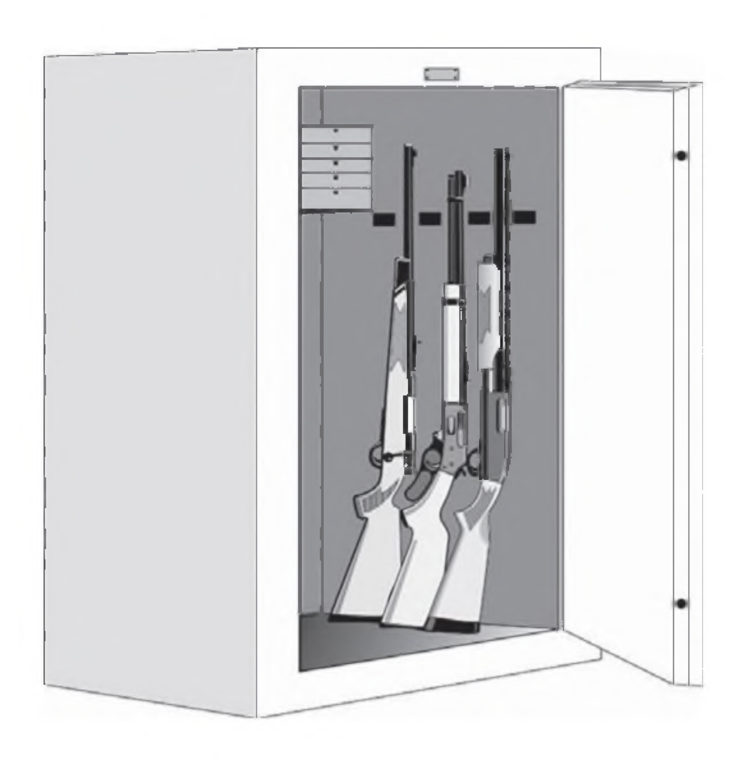
# 10. 7. Questions de révision

1. Y a-t-il un temps où le propriétaire d'une arme à feu n'assume aucune responsabilité morale et légale relativement à son arme à feu?

2. Nommez cinq situations qui pourraient occasionner des incidents liés aux armes à feu.

3. Nommez trois responsabilités éthiques d'un propriétaire d'arme à feu.

4. Quelle précaution contribue le plus à la prévention des incidents liés aux armes à feu?



# MODULE 11 :

# ENTREPOSAGE, EXPOSITION, TRANSPORT ET MANIEMENT SÉCURITAIRES DES ARMES À FEU SANS RESTRICTION

# MODULE 11 : ENTREPOSAGE, EXPOSITION, TRANSPORT ET MANIEMENT SÉCURITAIRES DES ARMES À FEU SANS RESTRICTION

## 11.1. Catégories d'armes à feu

### 11.1.0. Aperçu

Le tableau 18 donne une brève description des armes à feu sans restriction. Cependant, à titre de références juridiques, veuillez consulter la ***Loi sur les armes à feu*** et ses règlements ainsi que la partie III du *Code criminel* pour obtenir la description des catégories d'armes à feu à autorisation restreinte et prohibées. Composez 1-800-731-4000 pour en savoir plus.

| Armes à feu sans restriction |
|---|
| En général, les armes à feu couramment utilisées pour la chasse ou le sport, comme le tir à la cible, font partie de cette catégorie. Voici des exemples d'armes à feu sans restriction :<br>• Les carabines<br>• Les fusils de chasse |

**Il faut noter que certaines carabines et certains fusils de chasse sont considérés comme étant des armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées. Quiconque désire acquérir de telles armes doit communiquer avec un contrôleur des armes à feu pour obtenir de plus amples renseignements.**

## 11.2. Munitions

### 11.2.0. Aperçu

Pour une description complète des munitions, des munitions prohibées et des dispositifs prohibés, consultez la partie III du *Code criminel du Canada*. Vous pouvez obtenir plus de détails au 1-800-731-4000.

### 11.2.1. Munitions

Les munitions sont des cartouches contenant un projectile conçu pour être tiré d'une arme à feu. Elles comprennent les cartouches sans douille et les cartouches de fusil de chasse.

### 11.2.2. Munitions prohibées

Les particuliers ne peuvent acquérir de munition conçu, fabriqué ou modifié pour prendre feu lors de l'impact.

### 11.2.3. Dispositifs prohibés

Les particuliers ne peuvent acquérir de dispositifs prohibés, comme un silencieux ou un chargeur grande capacité (sauf pour les cartouches à percussion annulaire).

**Consultez les articles pertinents de la *Loi sur les armes à feu* et ses règlements pour connaître les exigences détaillées relatives à l'entreposage, à l'exposition, au transport et au maniement des armes à feu sans restriction.**

a. **N'oubliez pas que vous êtes responsable de vos armes à feu en tout temps.** Quiconque possède ou utilise une arme à feu doit se conformer aux dispositions relatives à l'entreposage, à l'exposition, au transport et au maniement sécuritaires des armes à feu. Ces exigences sont énoncées dans le *Règlement sur l'entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu par des particuliers*. Elles sont toutes décrites également dans le présent module.

b. Les propriétaires et les utilisateurs d'armes à feu devraient toujours partir du principe que les personnes qui n'ont pas reçu la formation nécessaire pour le maniement et l'utilisation sécuritaires des armes à feu ne sauront pas comment les manier en toute sécurité. De graves incidents peuvent se produire si des personnes non autorisées ont accès à des armes à feu, surtout s'il s'agit d'enfants. Afin de prévenir ces tragédies, assurez-vous de toujours entreposer, exposer, transporter et manier des armes à feu et des munitions conformément aux *règlements.*

c. **N'oubliez pas que, selon la loi, toutes les armes à feu doivent être déchargées,** sauf lorsque vous les utilisez.

# 11.3. Entreposage

a. Un particulier ne peut entreposer une arme à feu sans restriction que si les conditions suivantes sont remplies :

1. Elle est non chargée suivant les règles **TPTO** et les étapes permettant de **PROUVEr** que l'arme à feu est sécuritaire. Ainsi, elle est soit :

   - Rendue inopérante par un dispositif de verrouillage sécuritaire; ou
   - Rendue inopérante par l'enlèvement de son verrou ou de sa glissière; ou
   - Entreposée dans un contenant, un compartiment ou une pièce bien verrouillé et qui est construit de façon qu'on ne peut le forcer facilement (voir les figures 80 à 82);

2. Elle ne se trouve pas à proximité de munitions, à moins que celles-ci ne soient entreposées (avec ou sans l'arme à feu) dans un contenant ou un compartimet qui est gardé bien verrouillé et qui est construit de façon qu'on ne peut le forcer facilement.

**N'oubliez pas que si vous entreposez des munitions dans un contenant non ventilé, cela peut créer des dangers d'explosion en cas d'incendie.**

b. Dans les endroits où il est légal de tirer avec une arme à feu, une arme à feu sans restriction servant au contrôle de prédateurs peut être temporairement entreposée sans être verrouillée, et à la vue de tous, dans la mesure où elle est déchargée et que les munitions ne sont pas facilement accessibles.

c. Dans une région éloignée où la chasse peut être nécessaire, une arme à feu sans restriction peut être entreposée sans être verrouillée, à la vue de tous, et les munitions peuvent être facilement accessibles tant que l'arme à feu n'est pas chargée.



**Figure 80.** Coffre-fort

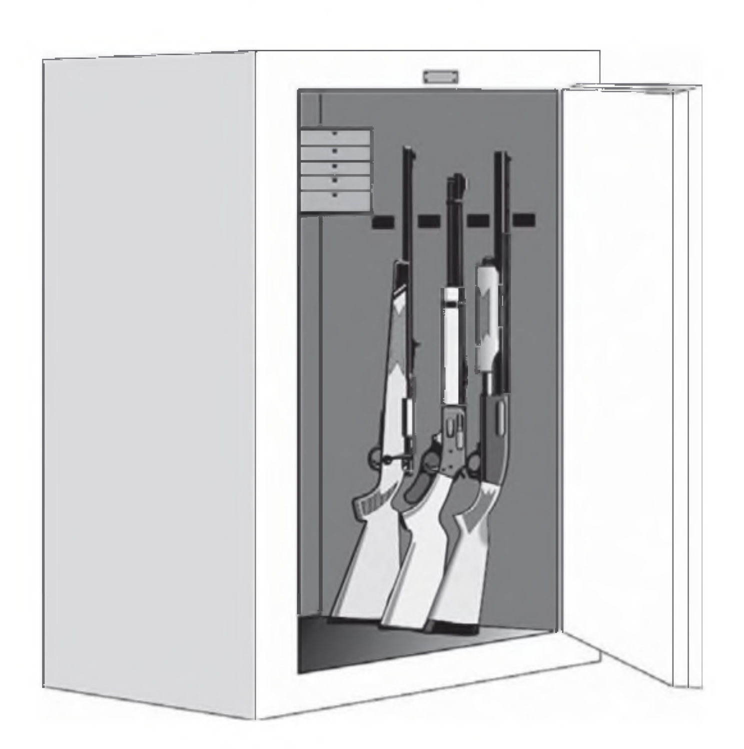


**Figure 81.** Armoire de sécurité



**Figure 82.** Coffret

## 11.4. Exposition

Un particulier ne peut exposer une arme à feu sans restriction que si les conditions suivantes sont réunies :

1. Elle est non chargée; **et**

   Elle est rendue inopérante par un dispositif de verrouillage sécuritaire (voir la figure 83); **ou**

   Elle se trouve dans un contenant, un compartiment ou une pièce bien verrouillé et qui est construit de façon qu'on ne peut le forcer facilement (voir les figures 80-82); **et**

2. Elle n'est pas exposée avec des munitions qu'elle peut tirer ni ne se trouve à proximité de celles-ci (figure 84).

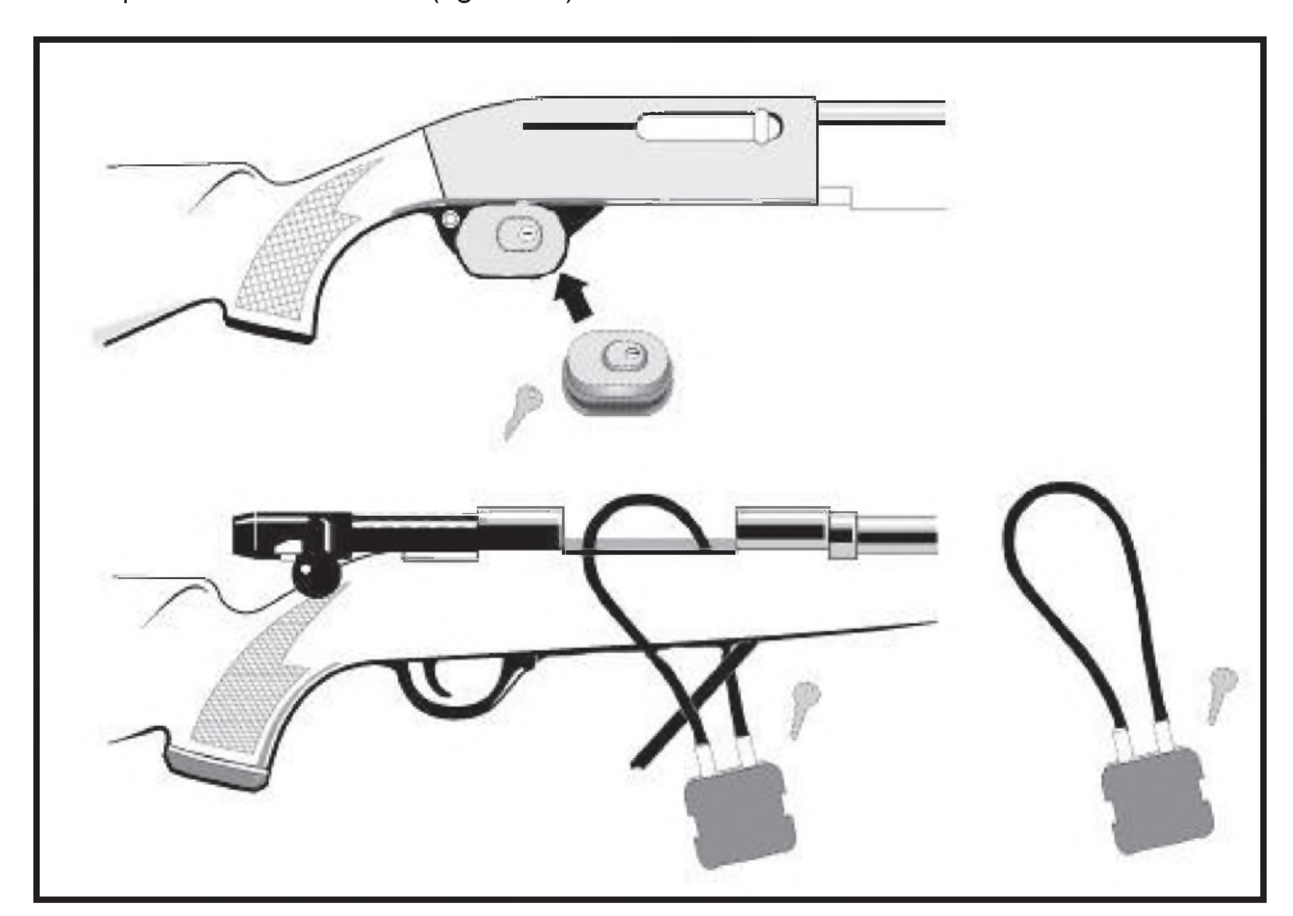


**Figure 83.** Câble de sécurité et verrou de pontet

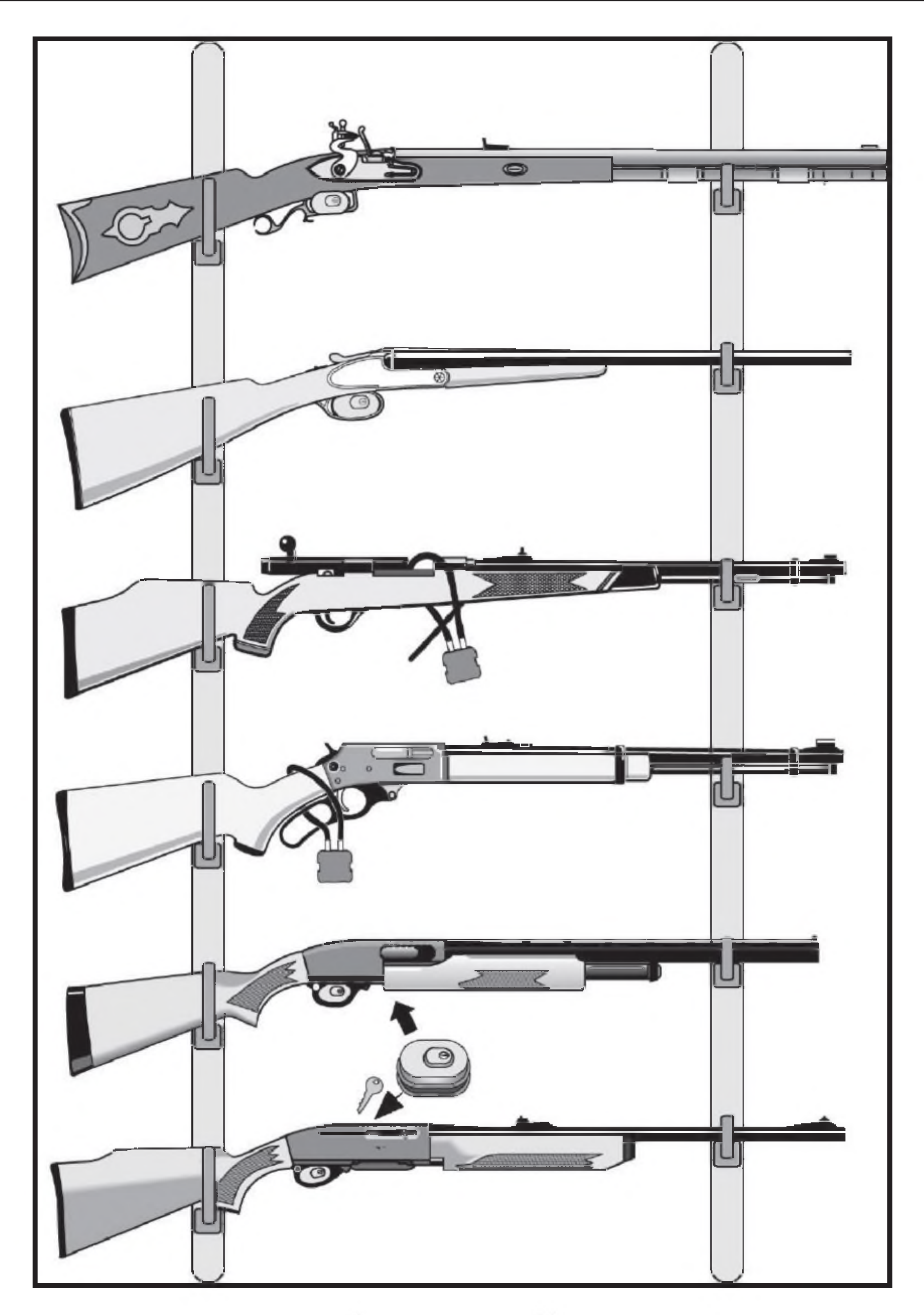


**Figure 84.** Exposition

# 11.5. Transport

a. Lorsqu'on transporte une arme à feu sans restriction, elle ne doit pas être chargée.

b. Cependant, les armes à feu à chargement par la bouche peuvent être transportées chargées d'un lieu de chasse à un autre si la capsule de mise à feu ou le silex est enlevé. Consultez les règlements provinciaux ou territoriaux applicables.

c. Vous pouvez laisser une arme à feu sans restriction dans un véhicule non surveillé si elle n'est pas chargée et si elle est placée dans un coffre verrouillé ou dans un compartiment similaire du véhicule.

d. Si le véhicule non surveillé n'est pas doté d'un coffre ou d'un compartiment similaire, verrouillez le véhicule ou la partie de celui-ci contenant l'arme à feu et laissez l'arme à feu sans restriction à l'intérieur, déchargée et hors de vue.

e. Dans une région éloignée où la chasse peut être nécessaire, une arme à feu sans restriction peut être laissée dans un véhicule non surveillé n'ayant pas de coffre verrouillé ou de compartiment similaire (p. ex., un canot ou une motoneige) si elle est hors de vue. L'arme à feu sans restriction doit être déchargée et rendue inopérante par un dispositif de verrouillage sécuritaire à moins qu'elle ne soit nécessaire pour le contrôle des prédateurs.

f. Si vous demeurez dans une zone rurale et avez besoin d'avoir rapidement accès à votre arme à feu sans restriction pour vous protéger contre les prédateurs, vous pouvez être dispensé de certaines exigences relatives à l'entreposage et au transport. Renseignez-vous auprès d'un préposé aux armes à feu, d'un agent local de protection de la faune ou d'un agent préposé à la conservation afin de vous assurer que les lois provinciales, territoriales ou municipales permettent l'entreposage temporaire.

**Si vous voulez transporter des armes à feu dans un avion, vous devez d'abord communiquer avec la compagnie aérienne. Elle vous donnera des précisions sur ses règlements et ses exigences.**

**Une personne qui déroge au *Règlement sur l'entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu par des particuliers* lorsqu'elle entrepose, expose, transporte ou manipule une arme à feu, se rend coupable :**

1. **soit d'un acte criminel et est passible d'emprisonnement maximal,**
   - de deux ans, dans le cas d'une première infraction; et
   - de cinq ans, dans le cas de récidive; ou
2. **soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire (5 000 $ d'amende et/ou six mois de prison).**

**Référence :** Paragraphe 86(2) et (3) de la partie III du *Code criminel*

**Peut aussi se faire retirer ses armes à feu, son permis d'arme à feu, recevoir une amende, être emprisonné et/ou être interdit de possession d'armes à feu pour une période de temps indéterminée.**

La *Loi sur les armes à feu et ses règlements* ne figurent pas tous dans le présent manuel. Si vous n'êtes pas certain des règlements ou si vous avez besoin de plus d'information, vous pouvez :

- consulter le site de la GRC, www.rcmp-grc.gc.ca/pcaf
- appeler le PCAF au 1-800-731-4000

# 11.6. Maniement

a. Avant d'acquérir une arme à feu, prévoyez son mode de transport et son lieu d'entreposage à la maison. Soyez conscient que lorsque vous quitterez le magasin, vous devrez transporter une arme à feu dans un lieu public. On recommande que toutes les armes à feu soient transportées dans un coffret opaque ou un contenant pour éviter qu'elles ne soient étalées en public (voir la figure 85). Consultez les autorités locales pour les détails.

b. À certains endroits, la possession ou le tir d'une arme à feu constitue une infraction aux lois et aux règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Vous pouvez aussi commettre une infraction si vous chargez ou maniez des armes à feu à ces endroits. Vous pouvez charger une arme à feu ou manier une arme à feu chargée seulement dans un endroit où il est légal de tirer.

**Chargez une arme à feu uniquement lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans un endroit où il est légal et sécuritaire de le faire. Soyez certain de votre cible et de ce qui se trouve au-delà de celle-ci.**

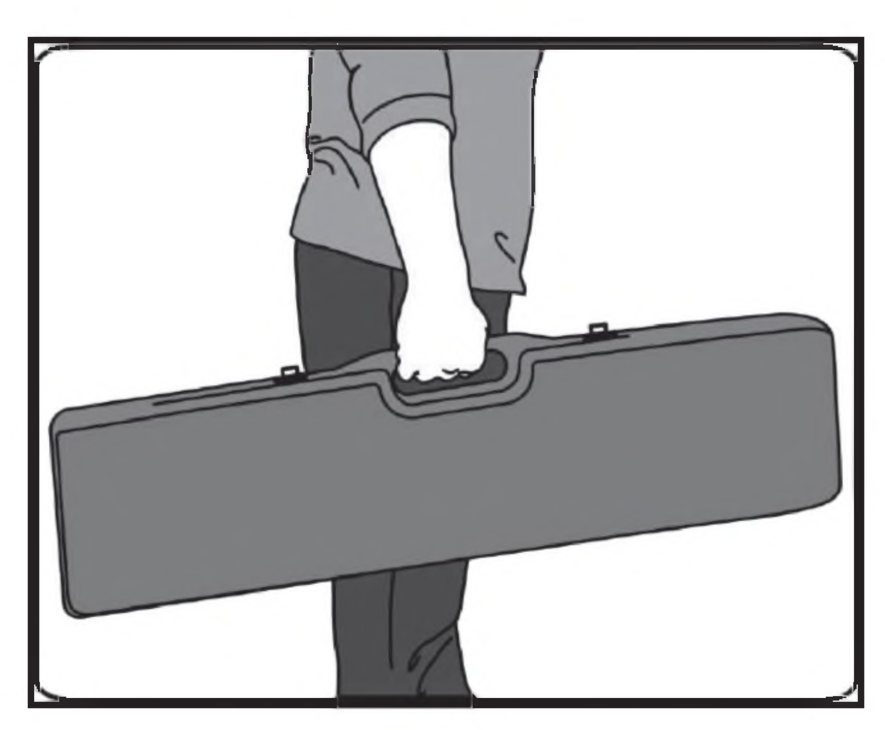


**Figure 85.** Coffret verrouillable

**Commet une infraction quiconque, sans motif légitime, pointe une arme à feu, chargée ou non, sur une autre personne, et est coupable :**

1. **soit d'un acte criminel passible d'emprisonnement maximal de cinq ans;**
2. **soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire (5 000 $ d'amende et/ou six mois de prison).**

**Référence :** Paragraphe 87(1) et (2) de la partie III du *Code criminel*

**Le contrevenant peut aussi se faire retirer ses armes à feu, son permis d'arme à feu, recevoir une amende, être emprisonné et/ou être interdit de possession d'armes à feu pour une période de temps indéterminée.**

# 11.7. Questions de révision

1. Nommez trois obligations légales pour exposer une arme à feu.

2. Indiquez deux accessoires utilisés pour l'entreposage permanent et deux accessoires pour l'entreposage provisoire des armes à feu.

3. Donnez un exemple de munitions prohibées et deux exemples d'accessoires d'armes à feu prohibés.

4. Nommez trois règles que vous devez suivre pour transporter légalement des armes à feu sans restriction.

5. À quelle peine s'expose une personne qui transgresse les lois sur l'entreposage sécuritaire, le transport sécuritaire ou le maniement sécuritaire d'une arme à feu?

# ANNEXES

# ANNEXES

## Aperçu

La présente annexe vous est fournie à titre d'information seulement. Les renseignements contenus dans cette partie peuvent servir de complément à ceux présentés dans le cours. Aucun des renseignements fournis dans cette partie ne se retrouvera dans les examens écrits ou pratiques.

Pour obtenir des références juridiques, veuillez consulter la législation actuelle, soit principalement la *Loi sur les armes à feu* et ses règlements, et la partie III du *Code criminel*.

# Annexe A : Armes à feu historiques

Une arme à feu historique est une arme à feu fabriquée avant 1898 qui n'a pas été conçue ou modifiée pour l'utilisation de munitions à percussion annulaire ou centrale, ou toute arme à feu désignée comme telle par un règlement. Les propriétaires d'armes à feu historiques n'ont pas besoin de détenir de permis d'armes à feu ou de certificat d'enregistrement. Il n'y a pas non plus de restrictions sur la cession d'armes à feu historiques. Cependant, les propriétaires d'armes à feu historiques doivent se conformer aux exigences énoncées dans le *Règlement sur l'entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu par des particuliers.*

**Source :** article 84, partie III du *Code criminel*, alinéa 117(h), *Loi sur les armes à feu*

# Annexe B : Achat de munitions

Toute personne qui veut acheter des munitions au Canada doit détenir un permis de possession d'armes à feu valide. (Les non-résidents doivent posséder soit une déclaration attestée soit un permis d'emprunt temporaire en vue d'acheter des munitions au Canada.)

# Annexe C : Définitions légales

Les définitions qui suivent sont tirées de la *Loi sur les armes à feu* et de ses règlements, et de la partie III du *Code criminel.*

**arme à feu :** Toute arme susceptible, grâce à un canon qui permet de tirer du plomb, des balles ou tout autre projectile, d'infliger des lésions corporelles graves ou la mort à une personne, y compris une carcasse ou une boîte de culasse d'une telle arme ainsi que tout objet pouvant être modifié pour être utilisé comme tel. (*firearm*)

**arme à feu à autorisation restreinte :** (1) Toute arme de poing qui n'est pas une arme à feu prohibée. (2) Toute arme à feu qui n'est pas une arme à feu prohibée et qui est pourvue d'un canon de moins de 470 mm de longueur et qui peut tirer des munitions à percussion centrale d'une manière semi-automatique. (3) Toute arme à feu conçue ou adaptée pour tirer lorsqu'elle est réduite, par repliement, emboîtement ou autrement, à une longueur de moins de 660 mm. (4) Toute arme à feu désignée comme telle par un règlement. (*restricted firearm*)

**arme à feu historique :** (1) Toute arme à feu fabriquée avant 1898 qui n'a pas été conçue ni modifiée pour l'utilisation de munitions à percussion annulaire ou centrale. (2) Toute arme à feu désignée comme telle par un règlement. (*antique firearm*)

**arme à feu prohibée :** (1) Arme de poing pourvue d'un canon dont la longueur ne dépasse pas 105 mm ou conçue ou adaptée pour tirer des cartouches de calibre 25 ou 32, sauf celle désignée par un règlement pour utilisation dans les compétitions sportives internationales régies par les règles de *l'Union internationale de sport de tir*. (2) Arme à feu (carabine ou fusil de chasse) sciée, coupée ou modifiée de façon que la longueur du canon soit inférieure à 660 mm ou de façon que la longueur totale de l'arme soit égale ou supérieure à 660 mm et qui est dotée d'un canon de 457 mm de longueur. (3) Arme automatique, qu'elle ait été ou non modifiée pour ne tirer qu'un seul projectile à chaque pression de la détente. (4) Arme à feu désignée comme telle par un règlement. (*prohibited firearm*)

**arme à feu sans restriction :** Arme à feu qui n'est ni une arme à feu prohibée ni une arme à feu à autorisation restreinte. (*non-restricted firearm*)

**arme de poing :** Arme à feu destinée, de par sa construction ou ses modifications, à permettre de viser et de tirer à l'aide d'une seule main, qu'elle ait été ou non modifiée subséquemment de façon à requérir l'usage de deux mains. (*handgun*)

**dispositif de verrouillage sécuritaire :** Dispositif qui, d'une part, ne peut être ouvert ou déverrouillé qu'au moyen d'une clef électronique, magnétique ou mécanique ou d'une combinaison alphabétique ou numérique et qui,d'autre part, une fois fixé à une arme à feu, l'empêche de tirer. (*secure locking device*)

**dispositif prohibé :** (1) Élément ou pièce d'une arme, ou accessoire destiné à être utilisé avec une arme, désigné comme tel par un règlement. (2) Canon d'une arme de poing qui ne dépasse pas 105 mm (4 1/8 po) de longueur, sauf celui désigné par règlement pour utilisation dans des compétitions sportives internationales régies par les règles de *l'Union internationale de sport de tir*. (3) Appareil ou dispositif propre ou

destiné à amortir ou à étouffer le son ou la détonation d'une arme à feu. (4) Chargeur désigné comme tel par règlement. (5) Réplique. (*prohibited device*)

**munitions :** Cartouches contenant des projectiles destinés à être tirés par des armes à feu, y compris les cartouches sans douille et les cartouches de chasse. (*ammunition*)

**munitions prohibées :** Munitions ou projectiles de toutes sortes désignés comme tels par règlement. (*prohibited ammunition*)

**non chargée :** Se dit de l'arme à feu dont la culasse, la chambre ou le chargeur qui y est fixé ou inséré ne contient ni propulsif, ni projectile, ni cartouche qu'elle peut tirer. (*unloaded*)

**non surveillé :** Se dit du véhicule qui n'est pas sous la surveillance directe d'une personne âgée d'au moins 18 ans ou du titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi. (*unattented*

**réplique :** Tout objet, qui n'est pas une arme à feu, conçu de façon à en avoir l'apparence exacte (ou à la reproduire le plus fidèlement possible) ou auquel on a voulu donner cette apparence. La présente définition exclut tout objet conçu de façon à avoir l'apparence exacte d'une arme à feu historique (ou à la reproduire le plus fidèlement possible) ou auquel on a voulu donner cette apparence. (*replica firearm*)

**véhicule :** Moyen de transport terrestre, aérien ou par eau. (*vehicle*)

# Annexe D : Inventaire personnel d'armes à feu (exemple)

MARQUE :

MODÈLE :

N^O DE SÉRIE :

N^O D'ENREGISTREMENT DE L'ARME À FEU :

FABRICANT :

LONGUEUR DU CANON :

CALIBRE/CALIBRE DE FUSIL DE CHASSE :

N^O DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT :

ACHETÉ DE :

DATE DE L'ACHAT :

VALEUR :

MARQUES DISTINCTIVES :

ACCESSOIRES (coffret, etc.)

# Annexe E : Répliques

Une réplique n'est pas une arme à feu, mais elle est conçue de façon à en avoir l'apparence exacte ou à la reproduire le plus fidèlement possible. En vertu de la partie III du *Code criminel*, une réplique est un dispositif prohibé. Les propriétaires de répliques n'ont pas besoin de détenir de permis d'armes à feu ou de certificat d'enregistrement. Toutefois, les propriétaires de répliques doivent se conformer aux exigences de transport énoncées dans le *Règlement sur l'entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu par des particuliers.*

**Source :** article 84, partie III du *Code criminel*, alinéa 117(i), *Loi sur les armes à feu*

# Annexe F : Déclaration de perte ou de vol d’armes à feu, de permis, etc.

Lorsqu’une arme à feu ou une autre arme est perdue ou volée, ou qu’un permis, un certificat d’enregistrement ou une autorisation est perdu ou volé, il faut le signaler.

Une personne commet une infraction si, après avoir perdu ou s'être fait voler une arme à feu, une arme prohibée, une arme à autorisation restreinte, un dispositif prohibé, des munitions prohibées, une autorisation, un permis ou un certificat d’enregistrement, elle n’en signale pas la perte ou le vol avec diligence raisonnable à un agent de la paix, à un préposé aux armes à feu ou à un contrôleur des armes à feu.

De même, une personne commet une infraction si, lorsqu’elle trouve une arme à feu, une arme prohibée, une arme à autorisation restreinte, un dispositif prohibé ou des munitions prohibées, elle n’en signale pas la découverte ou ne remet pas l’article avec la diligence voulue à un agent de la paix, à un préposé aux armes à feu ou à un contrôleur des armes à feu. Cette infraction ne comprend pas les documents, plus particulièrement, une autorisation, un permis ou un certificat d’enregistrement.

En commettant l’une de ces infractions, une personne peut être punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité ou peut être mise en accusation.

**Source :** article 105, partie III du *Code criminel*

# Annexe G : Dispositifs et signaux visuels au *stand* de tir

**Drapeaux ou signaux :** Habituellement, un drapeau rouge flotte à proximité de l'entrée de la propriété. Il sert à avertir les gens qu'il peut y avoir des tirs réels d'armes à feu et que des tireurs utilisent réellement un ou plusieurs des *stands* de tir. Certains clubs utilisent des drapeaux « Tir en cours » pour chaque *stand* de tir.

**Signaux d'activité dans le secteur des cibles :** Habituellement, on trouve un feu rouge, un cordon ou un drapeau rouge à l'entrée de la zone des cibles. Le rouge signifie qu'il faut arrêter, ne pas aller dans la zone des cibles. Quelques clubs utilisent un feu ou un drapeau vert pour indiquer qu'il n'y a pas de danger à se rendre dans la zone des cibles. Les signaux de ce genre NE devraient PAS être visibles depuis les postes de tir! Certains clubs font flotter des drapeaux « zone des cibles » rouges pour indiquer qu'il EST DANGEREUX de tirer; cela peut semer la confusion, à moins que le drapeau ne soit pas visible des gens qui se trouvent dans la zone des cibles.

**Signaux d'activité à la ligne de feu :** Habituellement, on trouve un feu rouge, un feu clignotant rouge, un drapeau rouge ou un écran bien visible du tireur depuis la ligne de feu. Le rouge signifie qu'il faut cesser de tirer. Dans certaines salles de tir, l'éclairage blanc de la ligne de feu est mis en veilleuse et on allume l'éclairage rouge. Ces dispositifs NE devraient PAS être disposés ou utilisés de façon qu'on puisse les confondre avec les signaux rouges qui se trouvent à l'entrée des zones des cibles. Certains clubs font flotter des drapeaux « zone des cibles » verts pour indiquer qu'il n'y a pas de danger pour le tir; cela peut semer la confusion, à moins que le drapeau ne soit pas visible des gens qui se trouvent dans la zone des cibles.

# Annexe H : Collectionneur d’armes à feu

La *Loi sur les armes à feu* précise que la collection d’armes à feu est une raison légitime pour posséder des armes à feu. Les règles sur la collection d’armes à feu s'appliquent aux armes à feu à autorisation restreinte ou aux armes de poing prohibées, visées par des droits acquis, dont le canon mesure 105 mm ou moins, ou de calibre 25 et 32. Pour collectionner des armes de poing visées par des droits acquis, une personne doit avoir enregistré au moins une arme de poing de ce genre au 1er décembre 1998 puis avoir conservé son enregistrement en permanence par la suite à l’égard d’au moins une arme de poing de ce genre. Afin d’être admissible comme collectionneur d’armes à feu, une personne doit;

- connaître les caractéristiques historiques, techniques ou scientifiques des armes à feu qui font partie d’une collection;
- consentir par écrit à une forme raisonnable de visites périodiques des lieux où sont gardées les armes à feu; et
- se conformer aux normes de sécurité sur l’entreposage, l’exposition, le maniement et le transport.

Lorsqu’une personne fait l’acquisition d’une arme à feu à autorisation restreinte ou d’une arme de poing prohibée, ou lorsqu’elle renouvelle son permis d’armes à feu, le contrôleur des armes à feu doit établir si l’arme à feu est acquise ou si les armes à feu déjà en sa possession doivent faire partie d’une collection.

**Source :** articles 67, 28 et 30 de la *Loi sur les armes à feu*.

# Annexe I : Permis d'armes à feu

En vertu de la *Loi sur les armes à feu*, quiconque veut posséder, emprunter ou acheter une arme à feu, hérite d'une telle arme ou en acquière une par d'autres moyens, doit être titulaire d'un permis d'armes à feu valide.

- La *Loi sur les armes à feu* et le *Règlement sur les permis d'armes à feu* prévoient les types de permis suivants :
- Permis de possession simple
- Permis de possession et d'acquisition
- Permis de possession pour mineur
- Permis de possession de 60 jours pour non-résident (armes à feu empruntées)
- Déclaration d'armes à feu pour non-résident (confirmation de l'importation d'une arme à feu par un non-résident)

Les critères à respecter pour obtenir un permis d'arme à feu sont les mêmes dans l'ensemble du Canada.

**Permis de possession et d'acquisition (PPA)**

Ce type de permis est obligatoire pour quiconque désire acquérir des armes à feu, peu importe qu'il ou elle soit ou non déjà propriétaire d'autres armes à feu. Les personnes qui désirent obtenir ce permis pour des armes à feu sans restriction, des armes à feu à autorisation restreinte ou des armes à feu prohibées doivent premièrement réussir le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu pertinent et les examens requis. Il y a une période d'attente d'au moins 28 jours pour l'obtention de ce permis, à moins que le demandeur ne soit déjà titulaire d'un PPA ou d'un permis de possession pour mineur.

# Annexe J : Cession d’armes à feu à autorisation restreinte

En vertu des articles 22 et 23 des la ***Loi sur les armes a feu***, les deux parties touchées par la cession d’une arme à feu à autorisation restreinte doivent respecter certaines conditions avant que la cession ne soit autorisée. De plus, plusieurs conditions s’appliquent en vertu du ***Règlement sur les conditions visant la cession des armes à feu et autres armes***.

L’information qui suit donne un aperçu des renseignements à fournir pour la cession (vente, échange ou don) des armes à feu.

## Obligations du cédant

Une personne qui désire céder une arme à feu doit :

- être suffisamment certaine que l’acquéreur n’est pas atteint d’une maladie mentale qui pourrait représenter une menace à la sécurité publique;
- être suffisamment certaine que les facultés de l’acquéreur ne sont pas affaiblies par l’alcool ou les drogues;
- exiger que l’acquéreur lui montre un permis l’autorisant à acquérir et à posséder cette catégorie d’armes à feu particulière;
- être convaincue que le permis autorise l’acquéreur à acquérir et à posséder cette catégorie d’armes à feu particulière;
- informer un contrôleur des armes à feu de la cession et obtenir son autorisation;
- veiller à ce que les conditions suivantes (paragraphe 2(1) du ***Règlement sur les conditions visant la cession des armes à feu et autres armes à autorisation restreinte***) soient respectées :
    - fournir au contrôleur des armes à feu son nom et son adresse ainsi que ceux de l’acquéreur;
    - fournir au contrôleur des armes à feu son numéro de permis ainsi que celui de l’acquéreur; et
    - fournir au contrôleur des armes à feu le numéro du certificat d’enregistrement de l’arme à feu cédée.

## Obligations du cessionnaire

Afin que la cession soit autorisée, la personne à qui l’arme à feu est cédée doit :

- détenir un permis de possession et d'acquisition pour la catégorie d'armes à feu en particulier;
- veiller à ce que le nouveau certificat d'enregistrement soit délivré par le directeur;
- pour la cession d'armes à feu à autorisation restreinte et d'armes de poing prohibées (période antérieure au 1er décembre 1998) seulement :
    - informer le contrôleur des armes à feu de la raison pour laquelle elle a besoin d'acquérir l'arme à feu (protection de la vie, protection légitime, tir à la cible ou compétition ou une collection d'armes);
    - si le cessionnaire acquiert une arme à feu qui fait partie d'une collection d'armes à feu, il devra fournir au contrôleur des armes à feu :
        - des renseignements quant à sa connaissance des caractéristiques particulières aux armes à feu à autorisation restreinte ou aux armes de poing qu'il possède;
        - son consentement par écrit à une entente raisonnable de visites périodiques des lieux où doivent être conservées ces armes à feu; et
        - des précisions sur sa compréhension des exigences relatives à l'entreposage sécuritaire des armes à feu à autorisation restreinte ou des armes de poing prohibées.
- pour la cession d'armes à feu à autorisation restreinte et prohibées seulement, fournir au contrôleur des armes à feu le numéro du certificat d'enregistrement qui lui à été délivré.

Avant d'autoriser la cession d'une arme à feu, le contrôleur des armes à feu doit déterminer si la cession peut compromettre la sécurité des autres. Si la cession est autorisée, le contrôleur des armes à feu délivrera un seul et même numéro d'autorisation de cession aux deux parties. Lorsque la cession est réglée par téléphone, le numéro de cession délivré aux deux parties servira de confirmation de cession et de certificat d'enregistrement temporaire jusqu'à ce qu'un nouveau certificat d'enregistrement soit envoyé par courrier.

# Annexe K : Cession d’armes à feu sans restriction

Le 5 avril 2012, le projet de loi C-19, *Loi sur l’abolition du registre des armes d’épaule*, est entré en vigueur mettant fin à l’obligation pour le cédant d’une arme à feu sans restriction d’attendre la confirmation de l’avis de cession avant de céder l’arme à feu au cessionnaire. Le cédant doit confirmer que le cessionnaire est titulaire d’un PPA valide, avec les privilèges appropriés, avant que la cession soit finalisée.

En vertu des articles 22 et 23 des la ***Loi sur les armes a feu***, les deux parties touchées par la cession d’une arme à feu sans restriction doivent respecter certaines conditions.

## Obligations du cédant

Une personne qui désire céder une arme à feu doit :

- être suffisamment certaine que l’acquéreur n’est pas atteint d’une maladie mentale qui pourrait représenter une menace à la sécurité publique;
- être suffisamment certaine que les facultés de l’acquéreur ne sont pas affaiblies par l’alcool ou les drogues;
- exiger que l’acquéreur lui montre un permis l’autorisant à acquérir et à posséder cette catégorie d’armes à feu particulière;

## Obligation du cessionnaire

La personne à qui l’arme à feu est cédée doit :

- détenir un permis de possession et d’acquisition valide pour la catégorie d’armes à feu en particulier;

# GLOSSAIRE

# GLOSSAIRE

## A

**alimenter :** Action de faire passer une cartouche dans la chambre.

**âme :** Partie intérieure du canon d'une arme à feu, ce qui exclut la chambre. Voie par laquelle voyage la balle ou les autres projectiles tirés de l'arme à feu.

**âme lisse :** Âme qui n'est pas rayée comme celle d'un fusil de chasse.

**âme lisse cylindrée :** Âme d'un canon de fusil de chasse qui a un diamètre uniforme sur toute sa longueur (il n'est pas muni d'un étranglement). Sert à tirer des balles rayées (des balles lisses (sabots) et de la chevrotine).

**amorce :** Terme désignant l'alvéole, l'enclume et le composé d'amorçage. Lorsqu'elle est frappée, l'amorce explose; elle allume alors la charge propulsive (poudre).

**amorcer :** Dans le cas d'une arme à feu à poudre noire, placer la poudre dans le bassinet ou la capsule détonante sur la cheminée. Aussi, en pratique de rechargement, insérer une amorce dans l'alvéole d'une douille.

**armé :** Position du chien ou du percuteur lorsque l'arme à feu est prête à tirer.

**arme à air comprimé :** Arme utilisant l'air comprimé ou le dioxyde de carbone pour tirer un projectile.

**arme à BB :** Type d'arme à air comprimé conçue pour n'utiliser que des projectiles sphériques en acier de calibre BB.

**arme à chargement par la culasse :** Arme à feu qui se charge par la culasse.

**arme à feu :** Voir l'Annexe C : Définitions légales.

**arme à feu à autorisation restreinte :** Voir l'Annexe C : Définitions légales.

**arme à feu à levier :** Une arme à feu à répétition dotée d'un chargeur et dont le mécanisme de culasse est actionné par un levier apparent situé habituellement sous la boîte de culasse ou la carcasse.

**arme à feu à pompe :**

a) Un mécanisme qui est actionné en déplaçant le garde-main dans l'axe du canon.

b) Une arme à feu qui est munie d'un chargeur et qui est actionné manuellement par un mécanisme à pompe se déplaçant dans l'axe du canon; aussi appelée arme à feu à coulisse ou à glissière.

**arme à feu à un coup :** Une arme à feu comportant un seul canon, à chargement manuel et dépourvue de chargeur ou de magasin.

**arme à feu à verrou :** Une arme à feu à répétition dotée d'un chargeur et dont le verrou ou le mécanisme de fermeture de culasse se déplace dans l'axe du canon; la culasse est actionnée manuellement par le biais d'une patte ou d'une manette fixée en permanence au verrou ou au mécanisme de fermeture.

**arme à feu historique :** Voir <u>l'Annexe C : Définitions légales.</u>

**arme à feu neutralisée :** Arme à feu qui a été rendue inopérante, et ce, de façon permanente. Les normes liées aux armes à feu neutralisées sont établies par la GRC/CAFC.

**arme à feu prohibée :** Voir <u>l'Annexe C : Définitions légales.</u>

**arme à feu sans restriction :** Voir <u>l'Annexe C : Définitions légales.</u>

**arme à feu à chargement par la bouche :** Désigne une arme à feu se chargeant par la bouche du canon.

**arme d'épaule :** Terme générique servant a décrire les carabines et les fusils de chasse.

**arme de poing :** Voir <u>l'Annexe C : Définitions légales.</u>

**arme semi-automatique :** Une arme à feu à répétition pour laquelle il faut appuyer sur la détente pour tirer chaque cartouche et qui utilise l'énergie produite par le tir pour assurer le fonctionnement partiel du mécanisme; parfois appelée arme à chargement automatique.

**armer :** Placer le mécanisme d'une arme à feu en position de tir. Sur certaines armes à feu, le mécanisme comporte une position intermédiaire appelée « semi-armée ».

**arrêt de chargeur :** Dispositif qui interrompt l'alimentation entre le chargeur et l'arme à feu.

**Arrêtoir :** Butée empêchant un mécanisme d'aller plus loin.

**attente :** Action de maintenir les viseurs sur la cible, tout en pressant la détente.

**automatique :** Se dit d'un mécanisme qui tire rapidement des cartouches avec une seule pression de la détente.

## B

**baguette (de chargement) :** Baguette de bois ou de métal servant à pousser le chiffon et la balle dans le canon d'une arme à feu se chargeant par la bouche.

**baguette (pour la vérification du canon) :** Baguette servant à nettoyer une arme à feu. Elle est aussi insérée dans le canon pour vérifier s'il y a des objets qui l'obstruent avant de charger l'arme à feu. Peut aussi être appelée « baguette de chargement » ou « baguette de vérification ».

**balistique :** Science qui étudie le déplacement des projectiles et les éléments ayant une incidence sur leur mouvement dans le canon, en vol et sur la cible; la trajectoire, la force, l'impact et la pénétration sont les aspects étudiés.

**balle :**
a) Projectile de plomb utilisé pour les armes à feu à poudre noire.
b) Projectile conçu pour être tiré d'un canon rayé.

**balle à méplat :** Balle à pointe plate, utilisée surtout dans les cartouches conçues pour la carabine à chargeur tubulaire.

**balle à pointe conique :** Balle cylindrique dont le bout est de forme conique.

**balle à pointe creuse :** Balle dont l''extrémité avant est munie d'une cavité qui en facilite l'expansion au moment de l'impact.

**balle à pointe molle, semi-blindée ou expansive :** Balle ayant une chemise partielle qui expose une partie du noyau de plomb à la pointe.

**balle à pointe ronde :** Balle oblongue à bout arrondi.

**balle blindée :** Balle recouverte d'une enveloppe (chemise de métal plus dur). Aussi appelée balle chemisée. Utilisée pour les munitions à balle.

**balle cylindrique « wad-cutter » :** Balle cylindrique à bout presque plat et à rebord tranchant, conçue de façon à trouer nettement les cibles de papier et à faciliter ainsi le compte des points.

**balle cylindrique épaulée « semi-wad cutter » :** Balle cylindrique ayant un petit cône tronqué distinct au bout de la balle. Souvent utilisée pour le tir sur cibles de papier.

**balle Minié :** Balle conique en plomb utilisée dans les armes rayées à chargement par la bouche et munie d'un culot évidé qui se dilate lors du tir.

**balle perdue ou balle folle :** Projectile en fin de trajectoire qui a perdu presque toute sa force de pénétration. Malgré leur manque de force, les balles perdues peuvent pénétrer la cible.

**balle rayée :** Gros projectile unique à rayures en spirales utilisé dans les fusils de chasse.

**barillet :** Pièce rotative d'un révolver dans laquelle sont percées des chambres pour loger des cartouches. Cette pièce combine les fonctions de chargeur, de système d'alimentation et de chambre de mise à feu.

**bassinet :** Petite cavité située sur le côté ou le dessus d'une arme à feu à mèche. Les armes à feu à rouet ou à silex sont dotées d'un bassinet qui contient la poudre d'amorçage (pulvérin).

**batterie :** Bras en acier du mécanisme d'une platine à silex contre lequel vient frapper le silex pour produire les étincelles qui, en tombant dans le bassinet, allume la charge d'amorçage.

**bleuissage ou bleuissement :** Procédé d'oxydation (rouille) des pièces métalliques des armes à feu contrôlé par l'application d'une huile qui se mélange aux nitrates utilisés dans le procédé. L'huile scelle le métal et l'empêche de rouiller. Le métal devient bleu noir, d'où le nom de « bleuissage ».

**bloc de culasse :** Mécanisme verrouillant qui soutient le culot de la cartouche. Aussi appelé culasse mobile.

**boîte à chiffon :** Petit compartiment qui est creusé dans le côté de la crosse d'une arme à feu à chargement par la bouche et qui sert à entreposer des chiffons ou d'autres petits accessoires.

**boîte de culasse :** Carcasse métallique d'une arme à feu contenant en général les mécanismes de culasse, de verrouillage, de déverrouillage et de chargement. Habituellement, le numéro de série se trouve sur la boîte de culasse. Aussi appelée « carcasse ».

**bouche :** Ouverture à l'extrémité avant d'un canon d'où sort le projectile.

**bourre :** Disque en fibre de papier ou en plastique servant à séparer la poudre de la grenaille d'une cartouche de chasse ou d'une balle rayée, à sceller les gaz propulseurs derrière la charge propulsive ou à maintenir celle-ci groupée dans le canon.

**bourrelet :** Rebord du culot d'une cartouche. Partie de la cartouche que l'extracteur saisit pour éjecter cette dernière de la chambre.

**bretelle :** Courroie qui sert à porter une arme à feu et qui peut aussi aider au tir à la carabine.

**brûlure de poudre :** Carbonisation d'une surface causée par des résidus de tir.

## C

**cache-flamme :** Dispositif rattaché à la bouche pour refroidir les gaz et empêcher ou réduire la lueur de départ.

**calepin ou enveloppe :**

a) Petit morceau de cuir ou de tissu enduit de lubrifiant que l'on place autour d'une balle avant de la forcer dans le canon d'une arme à feu se chargeant par la bouche.

b) Morceau de tissu passé dans l'âme du canon pour le nettoyer.

**calibre d'une arme à feu :** Mesure par unité métrique ou anglo-saxonne servant à décrire le diamètre intérieur du canon d'une arme à feu rayée. Le terme « calibre » sert aussi à décrire le diamètre d'un projectile dans une cartouche.

**calibre de fusil de chasse :** Mesure du diamètre de l'âme d'un fusil de chasse.

**canon :** Tube métallique d'une arme à feu. La balle, la grenaille ou tout autre projectile s'accélèrent dans le canon quand le coup est tiré.

**canons jumelé (à) :** Se dit d'une arme à feu munie de deux canons placés côte à côte ou superposés.

**canons juxtaposés (à)** : Se dit d'une arme à feu (généralement un fusil de chasse) munie de deux canons placés côte à côte.

**capsule détonante :** Petite capsule métallique contenant un composé explosif. Elle est placée sur la cheminée d'une arme à feu à percussion.

**carabine :** Arme d'épaule munie d'une âme rayée et conçue pour tirer un seul projectile à la fois. Le terme anglais « carbine » désigne un modèle d'arme d'épaule à canon court et rayé. Voir **rayage.**

**carcasse :** Partie de l'arme à feu qui contient le mécanisme. Habituellement, le numéro de série se trouve sur la carcasse. Appelée aussi châssis.

**cartouche :** Munition complète comprenant une douille, une amorce, de la poudre et un projectile. Les cartouches modernes sont généralement classées en deux sortes : les cartouches à percussion centrale et les cartouches à percussion annulaire. Les cartouches de fusil de chasse constituent une classe particulière et désignent toutes les cartouches qui renferment de la bourre et de la grenaille.

**cartouche à grande puissance :** Terme qui s'appliquait aux premières cartouches à poudre sans fumée, dont la vélocité était d'environ 609,6 mètres à la seconde (2 000 pieds à la seconde).

**cartouche à percussion annulaire :** Désigne toutes les cartouches dont l'amorce est scellée sur le bourrelet autour du culot.

**cartouche à percussion centrale :** Désigne une cartouche dont l'amorce est située au centre du culot.

**cartouche de fusil de chasse :** Cartouche utilisée dans un fusil de chasse et contenant une charge de grenaille ou un projectile unique appelé balle.

**cartouche métallique :** Cartouche ayant une douille métallique. Par contre, les premières cartouches avaient une douille de lin, de papier, etc.

**cessez-le-feu :** Ordre donné qui indique le moment à partir duquel le tir doit cesser, l'arme à feu doit être déchargée et les tireurs doivent reculer derrière à ligne de cessez-le-feu, pendant que les cibles sont changées ou que d'autres activités se déroulent.

**chambre :** Partie arrière du canon. La cartouche est placée dans la chambre et elle est prête à tirer. Un révolver est doté de plusieurs chambres.

**champignonnage :** Forme que prennent de nombreuses balles à pointe molle lorsqu'elles se dilatent au moment de l'impact.

**charge :**

a) Poids de la poudre propulsive d'une cartouche.
b) Dans le cas de la poudre noire, volume de poudre utilisé.

**charge propulsive :** Poids de la poudre contenue dans la douille (pour la poudre sans fumée) et volume de la poudre contenue dans la douille (pour la poudre noire).

**charger, alimenter, approvisionner :** Préparer une arme à feu au tir en y insérant des munitions. Placer une cartouche dans la chambre. Remplir un chargeur de cartouches.

**chargeur :** Mécanisme ou étui grâce auquel les munitions peuvent être insérées dans la chambre d'une arme à feu. La partie 4 du *Règlement désignant des armes à feu, armes, éléments ou pièces d'armes, accessoires, chargeurs, munitions et projectiles comme étant prohibés ou à autorisation restreinte* établit le nombre limite de cartouches permises dans différents genres de chargeurs.

**chemise :** Enveloppe métallique recouvrant le noyau de métal d'une balle.

**chevrotines :** Grosses billes utilisées dans les cartouches de fusil de chasse.

**chien :** Élément basculant d'un mécanisme de mise à feu qui frappe le percuteur lors du tir. Dans le cas des armes à feu se chargeant par la bouche, le chien contient le silex ou la mèche.

**cloisons :** Voir **rayage.**

**cône de forcement :** Partie tronconique du canon d'un fusil lisse ou du canon d'un révolver reliant la chambre à l'âme. Il facilite le passage du projectile de la cartouche à l'âme du canon. Aussi appelé « cône de raccordement ».

**contrôleur des armes à feu :** Personne chargée, dans une province ou un territoire, de la délivrance des permis, des autorisations de transport, des autorisations de port et d'autres fonctions liées à l'application de la *Loi sur les armes à feu* et ses règlements.

**cordon de nettoyage :** Corde servant à passer un écouvillon ou un chiffon de nettoyage dans l'âme d'une arme à feu.

**corrosion :** Dégradation progressive des parties métalliques d'une arme à feu, causée par la rouille ou d'autres réactions chimiques.

**coup :** Coup tiré par une arme à feu. Désigne également une cartouche ou une munition complète, c'est-à-dire comportant tous les éléments requis pour tirer un coup.

**coup d'amorce :** Faible son produit par une décharge uniquement d'amorce en raison de l'absence totale ou d'un manque considérable de poudre dans la cartouche.

**crête de crosse :** Rebord supérieur de la crosse d'une carabine ou d'un fusil de chasse contre lequel le tireur appuie su joue.

**crosse :** Extrémité postérieure d'une carabine ou d'un fusil de chasse (la partie qui repose contre l'épaule). Dans le cas d'une arme de poing, c'est la partie inférieure de l'arme à feu.

**culasse :** Extrémité arrière du canon d'une arme à feu dans laquelle on insère les munitions. Voir aussi **chambre**.

## D

**démontage sommaire :** Démontage d'une arme à feu en vue de l'entretien et du nettoyage réguliers.

**détente :** Dispositif du mécanisme d'une arme à feu qui déclenche la mise à feu de la munition.

**diamètre de l'âme :** Mesure du diamètre de l'âme d'un côté a l'autre. Voir aussi **rayage** et **calibre.**

**dispositif de déverrouillage du mécanisme :** Partie d'une arme à feu qui déverrouille ou ouvre le mécanisme afin de donner accès à la chambre.

**dispositif de verrouillage sécuritaire :** Voir l'Annexe C : Définitions légales.

**dispositif de visée :** Dispositif mécanique ou optique d'une arme à feu qui aide le tireur à viser avec précision.

**dispositif prohibé :** Voir l'Annexe C : Définitions légales.

**douille :** Étui extérieur d'une cartouche. Pour les carabines et les armes de poing, la douille est habituellement faite de laiton ou d'un autre métal. Pour les fusils de chasse, elle est habituellement faite de papier ou de plastique avec un culot de métal et est souvent appelée « cartouche ».

## E

**écouvillon :** Brosse servant à nettoyer le canon d'une arme à feu.

**éjecteur :** Pièce ou partie du mécanisme d'une arme à feu qui sert à éjecter les cartouches ou les douilles.

**encrassage du canon « emplombage » :** Dépôt de métal sur la surface de l'âme d'un canon, causé par la chaleur ou la friction du passage de la grenaille ou des balles.

**étranglement ou « choke » :** Rétrécissement au niveau de la bouche d'un fusil de chasse qui contrôle la concentration de la gerbe de grenaille.

**explosion progressive :** Brûlure de résidus de poudre noire avec beaucoup de chaleur et peu de fumée.

**extraction :** Retrait d'une cartouche ou d'une douille de la chambre d'une arme à feu.

## F

**fenêtre de chargement :** Ouverture par laquelle on peut introduire les cartouches dans le magasin.

**fils croisés :** Ligne de visée dans un viseur télescopique.

**fléchette :** Petit projectile sous-calibré et empenné, enchâssé dans un sabot détachable (capsule) et chargé dans une cartouche de fusil de chasse. En général, une seule cartouche contient un certain nombre de fléchettes. Il s'agit d'une munition prohibée.

**frein de bouche :** Dispositif rattaché à la bouche d'une arme à feu pour diminuer le recul de l'arme à feu. Aussi appelé « compensateur ».

**fusil à grande puissance :** Désigne généralement une arme à feu utilisant des munitions à percussion centrale.

**fusil de chasse :** Arme d'épaule à âme lisse, conçue pour tirer des charges de grenaille appelées « billes » ou un projectile unique appelé « balle ».

**fût :** Partie avant d'une monture à une ou deux pièces. Appelé parfois garde-main mobile ou glissière mobile dans les mécanismes à pompe, il sert d'appui avant pour la main en position de tir.

## G

**gâchette :** Pièce du mécanisme de mise à feu, reliée à la détente et retenant le chien, le percuteur ou la masse percutante en position armée, jusqu'au déclenchement de la détente.

**grain :** Unité de mesure de masse (7 000 grains valent une livre) couramment utilisée pour exprimer le poids des composantes d'une munition. La poudre noire et ses substituts sont mesurés selon le volume de grains. Les poudres modernes sont mesurées d'après le poids.

**grenaille :** Ensemble des petits projectiles sphériques contenus dans les cartouches de chasse; désigne aussi les billes utilisées dans certaines armes à air comprimé.

**gros calibre :** Terme de tir qui se rapporte aux armes à feu ou aux munitions à percussion centrale.

**groupement :** Dispersion des billes d'un coup de fusil de chasse. Elle se mesure à une distance normale de 40 verges sur une surface circulaire de 30 pouces de diamètre.

## H

**hausse :** Voir **dispositif de visée.**

**hausse à cran de mire ouverte :** Dispositif de visée d'une arme à feu en « V » ou en « U », utilisé comme repère de visée arrière.

**hausse à œilleton :** Hausse munie d'un trou par lequel on peut voir la cible.

## I

**incident de tir :** Défaut de fonctionnement d'une arme à feu causé par l'enrayage, le blocage accidentel d'une pièce ou un défaut de mécanique ou de structure.

## J

Aucun terme ne s'applique.

## K

Aucun terme ne s'applique.

## L

**levier de déverrouillage du chargeur :** Bouton ou mécanisme qui permet d'extraire le chargeur de l'arme à feu.

**ligne de mire :** Ligne droite imaginaire allant de l'œil du tireur à travers les dispositifs de visée jusqu'au point de mire. Appelée aussi ligne de visée.

**long feu :** Retard de l'allumage ou défectuosité de la mise à feu d'une cartouche après la percussion de l'amorce par le percuteur.

**longueur de canon :** Distance entre la bouche du canon et la chambre, y compris celle-ci. Cela exclut les accessoires ou rallonges de canon, tels que cache-flamme ou freins de bouche. Dans le cas des révolvers, c'est la distance entre la bouche du canon et le bout de la culasse, jusqu'à un point situé juste devant le barillet.

**lunette de visée :** Voir **dispositif de visée.**

## M

**magnum :**
a) Désigne une cartouche ayant une plus grande puissance ou une plus haute vélocité que la moyenne des cartouches de même calibre (ex., une cartouche de fusil de chasse de 3,5 po Magnum, de carabine de calibre 300 Winchester Magnum, de pistolet .44 Remington Magnum). Les armes à feu qui utilisent des munitions magnum peuvent aussi être appelées « magnum ».

b) Terme commercial utilisé par les fabricants qui peut indiquer ou non, plus de puissance ou de portée.

**maintien de la visée, suivi :** Fait de conserver sa position de tir après avoir appuyé sur la détente, ce qui assure une meilleure précision de tir. Si la cible est en mouvement, l'action consiste à la suivre même après le tir.

**mécanisme :** Parties amovibles d'une arme à feu qui permettent d'insérer, de tirer, d'extraire et d'éjecter les munitions.

**mécanisme à action double seulement :** Mécanisme qui ne peut pas fonctionner à action simple.

**mécanisme à action double :** Mécanisme dont le cycle entier de tir est accompli uniquement par une pression ferme sur la détente.

**mécanisme à action simple ou unique :** Mécanisme permettant de libérer le chien de la position armée quand on appuie sur la détente.

**mécanisme à barillet :** Mécanisme muni d'un barillet rotatif percé d'un certain nombre de chambres qui, l'une après l'autre, viennent se placer dans l'axe du canon.

**mécanisme à levier :** Mécanisme d'arme à feu actionné par un levier vertical situé sous la carcasse. (Ce levier sert aussi de pontet.)

**mèche :** Longue corde imprégnée de salpêtre qui brûle lentement et qui, dans les premières armes à feu, servait à allumer la charge d'amorçage (pulvérin).

**mi-portée (à) :** Point de la trajectoire situé à mi-distance entre la bouche et la cible.

**monture arrière :** Sur les armes d'épaule, partie de la monture qui va de la boîte de culasse à la crosse.

**mousquet :** Une des premières armes d'épaule à âme lisse.

**munition :** Voir l'Annexe C : Définitions légales.

**munition chargée ou réelle :** Munition contenant de la poudre ou des agents propulseurs pouvant tirer des balles ou d'autres projectiles.

**munition factice, inerte, fausse ou à blanc :** Munition inactive servant à la pratique du maniement des armes à feu. Ces munitions n'ont ni amorce ni agent propulseur. Voir aussi **munition chargée ou réelle.**

**munition prohibée :** Voir l'Annexe C : Définitions légales.

## N

**non chargée :** Voir l'Annexe C : Définitions légales.

**non feu ou raté :** Défaut de fonctionnement d'une cartouche après que le percuteur ait frappé l'amorce. Ne pas confondre avec « long feu », qui est un retard d'allumage.

**non surveillé :** Voir l'Annexe C : Définitions légales.

**noyau :** Partie contenue dans la chemise de la balle, comme le centre de la balle.

## O

**œil dominant :** œil avec lequel une personne voit le mieux et dont elle se sert habituellement pour tirer avec une arme à feu.

**ogive d'interdiction :** Extrémité arrière et profilée de certaines balles bi-ogivales, appelée aussi ogive de queue, qui sert à accroître l'efficience balistique du projectile sur une longue distance.

**opaque :** Objet qui n'est pas transparent.

## P

**pénétration :** Profondeur à laquelle un projectile s'enfonce dans la cible avant de s'arrêter.

**percussion annulaire (à) :** Cartouche dont le composé chimique d'amorçage est situé à l'intérieur de l'anneau (bourrelet) entourant le culot de la cartouche. Voir aussi **cartouche**.

**percussion centrale (à) :** Cartouche dont l'amorce est située au centre du culot.

**percuteur :** Pièce du mécanisme de la culasse qui frappe l'amorce de la cartouche.

**petit calibre :** Se dit généralement d'une arme à feu de calibre .22, .17HMR ou des munitions à percussion annulaire.

**pistolet :** Arme de poing.

**plateau de chargeur :** Plate-forme à ressort dans un chargeur qui place les cartouches en position d'alimentation. Doit être bien visible quand on vérifie si une arme à feu est totalement déchargée, surtout s'il s'agit de chargeurs tubulaires.

**platine :**

a) Mécanisme de mise à feu des armes à feu à chargement par la bouche.

b) Dans les armes à feu à chargement par la culasse, la platine comprend le mécanisme de mise à feu et l'ensemble de la culasse.

**platine à mèche :** Mécanisme d'arme à feu utilisant un serpentin ou une pièce de métal en forme de S pour tenir une mèche incandescente qui, par son contact avec la poudre d'amorçage du bassinet, allume la charge propulsive.

**platine à rouet :** Ancien mécanisme d'arme à feu, dans lequel une roue dentée est frottée contre un morceau de pyrite de fer pour produire les étincelles destinées à allumer la charge contenue dans le bassinet.

**platine à silex :** Mécanisme d'anciennes armes à feu qui produisait des étincelles par le choc d'un silex contre une batterie d'acier, ce qui enflammait la charge propulsive.

**poignée :** Partie amincie de la crosse que saisit la main avec laquelle la personne tire.

**pontet :** Arceau métallique rigide entourant la détente pour la protéger et faire en sorte qu'on ne la touche pas accidentellement.

**portée d'un projectile :** La portée d'un projectile se définit comme suit :

a) La distance franchie par un projectile, depuis l'arme à feu jusqu'à la cible.

b) La distance maximale franchie par un projectile.

c) La portée dangereuse : distance maximale que le projectile peut franchir.

d) La portée efficace ou pratique : la plus grande distance que le projectile peut franchir avec précision.

**portée dangereuse d'un projectile :** Distance maximale qu'on projectile peut parcourir. Voir aussi **portée d'un projectile**.

**portée efficace :** Distance maximale à laquelle un tireur peut être sûr de toucher la cible. L'expression désigne aussi la portée utile des projectiles. Voir aussi ***stand* de tir (champ ou salle de tir)**.

**portière de chargement :** Volet à charnière recouvrant l'ouverture par laquelle sont insérées les cartouches dans le chargeur ou dans le barillet d'un révolver.

**portière de chargeur :** Plaque métallique située au fond de certains chargeurs de cartouches (la portière est généralement à charnière à l'avant et retenue par un ressort de rappel situé juste devant le pontet).

**poudre :** Terme générique désignant tout agent propulsif qui est utilisé dans les armes à feu et qui brûle à la mise à feu. Les deux principaux types sont la poudre noire (une poudre explosive), et la poudre sans fumée (une poudre propulsive).

**poudre noire :** Mélange de poudre finement broyée, composé de trois ingrédients fondamentaux : salpêtre (nitrate de potassium), charbon (carbone) et soufre. Elle est principalement utilisée dans les armes à feu à chargement par la bouche.

**poudre propulsive :** Substance chimique qui, mise à feu, propulse les projectiles hors du canon.

**poudre sans fumée (poudre pyroxylée) :** Charge propulsive utilisée dans les armes à feu modernes.

**projectile :** La balle ou la grenaille lancée par une arme à feu.

## Q

Aucun terme ne s'applique.

## R

**rayage :** Rainures en spirales pratiquées dans l'âme du canon d'une arme à feu pour communiquer au projectile un mouvement rotatif qui augmente sa précision et sa portée. Les parties surélevées de l'âme sont appelées cloisons ou parois, et les segments creusés, rayures ou rainures.

**recul :** Mouvement arrière d'une arme à feu au départ du coup.

**réplique :** Voir l'Annexe C : Définitions légales.

**ressort de percussion :** Ressort solide actionnant le percuteur ou le chien d'une arme à feu.

**révolver :**

a) Arme de poing à répétition munie d'un barillet rotatif dans lequel se trouvent plusieurs chambres. Le barillet peut tourner dans un sens ou dans l'autre, selon le fabricant de l'arme à feu.

b) Une arme à feu, habituellement une arme de poing, comportant un barillet rotatif dans lequel se trouvent plusieurs chambres. Les cartouches sont alignées sur le canon à tour de rôle lorsque le barillet tourne et le tir est actionné par un seul et même mécanisme. Le barillet peut tourner dans un sens ou dans l'autre, selon le fabricant de l'arme à feu.

**révolver à action double :** révolver qui s'arme et tire avec une pression ferme sur la détente.

**révolver à action simple ou unique :** révolverdont il faut armer le chien manuellement. Tant que cela n'est pas fait, le coup ne partira pas même si l'on appuie sur la détente.

**ricochet :** Rebond d'un projectile habituellement lorsqu'il frappe une surface dure. Par exemple, une balle qui rebondit sur une roche.

## S

**sabot :** Capsule en plastique contenant une balle rayée qui est plus petite que le diamètre de l'âme d'une arme à feu. Le sabot est surtout utilisé pour les fusils de chasse et les armes à feu à chargement par la bouche.

**semi-armée :** Position du chien qui sert de dispositif de sûreté sur certaines armes à feu. Le chien est ramené à mi-chemin de sa course pour que l'arme à feu ne puisse tirer si on appuie sur la détente.

**semi-automatique :** Mécanisme d'arme à feu qui accomplit, pour chaque pression sur la détente, un cycle complet de fonctionnement, du départ du coup jusqu'au rechargement : tire, extrait, éjecte, recharge et arme.

**sertissure :** Partie d'une cartouche ou d'une douille qui est cintrée vers l'intérieur pour retenir en place la balle ou la grenaille.

***stand* de tir (champ ou salle de tir) :** Lieu ou installation où l'on peut s'adonner au tir d'armes à feu en toute sécurité.

**station-aval :** Sur un champ de tir, direction vers laquelle le tireur regarde quand il vise la cible. Voir aussi ***stand* de tir (champ ou salle de tir)**.

**superposés :** Se dit de deux canons placés un au-dessus de l'autre, généralement sur un fusil de chasse.

**sûreté :** Dispositif qui bloque le mécanisme de mise à feu d'une arme à feu.

## T

**tête de culasse mobile :** Extrémité avant de la culasse qui supporte le culot de la cartouche.

**tir à vide :** Déclenchement du mécanisme de percussion d'une arme à feu non chargée, pour la pratique du maniement des armes à feu et des techniques de tir. Le tir à vide de certains modèles risque d'endommager des pièces du mécanisme, particulièrement s'il s'agit d'une arme à feu à percussion annulaire.

**tir en série :** Terme utilisé pour décrire le danger qui apparaît lorsqu'on n'a pas appliqué de graisse sur les balles utilisées dans un révolver à poudre noire. Lorsque la cartouche située dans la chambre principale est tirée, le manque de graisse dans les autres chambres peut causer la mise à feu des autres cartouches avant que chaque chambre ne soit alignée avec le canon.

**trajectoire :** Ligne que parcourt un projectile pendant son vol.

**trajet d'alimentation :** Trajet que suit la cartouche dans un mécanisme.

**trousse de nettoyage :** Assortiment d'accessoires spécialisés servant à nettoyer et à entretenir une arme à feu.

## U

Aucun terme ne s'applique.

## V

**véhicule :** Voir l'Annexe C : Définitions légales.

**verrou (ou culasse mobile) :** Tige d'acier à mouvement de va-et-vient dans un mécanisme qui bloque la cartouche dans la chambre au cours de la mise à feu.

**vitesse :** Distance parcourue par un projectile dans une direction donnée.

## W

Aucun terme ne s'applique.

## X

Aucun terme ne s'applique.

## Y

Aucun terme ne s'applique.

## Z

Aucun terme ne s'applique.

Tous les instructeurs qui enseignent le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF) et le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte (CCSMAFAR) doivent respecter et maintenir certaines normes de service et la qualité de l'enseignement. Le Programme canadien des armes à feu (PCAF) utilise les commentaires des participants pour surveiller et améliorer sans cesse la façon dont la formation sur le maniement sécuritaire des armes à feu est offerte.

Si vous désirez présenter des observations au PCAF au sujet de votre expérience relativement au CCSMAF ou au CCSMAFAR, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante : CFO_Program-Programme_CAF@rcmp-grc.gc.ca

